



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05720

Numéro SIREN : 385 365 713

Nom ou dénomination : GFI INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2017 sous le numéro de dépôt 12627

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Rapport Financier Annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique www.gfi.world et auprès de la Direction de la Communication, au 145, boulevard Victor-Hugo 93400 Saint-Ouen.

Le site internet de Gfi Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres clés, informations financières).

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 95 à 140 du document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF en date du 8 avril 2015 sous le n° D.15-0301 ;
- les informations financières figurant aux pages 9 à 92 du document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2015 sous le n° D.15-0301 ;
- les comptes consolidés et individuels et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 101 à 181 du document de référence de l'exercice 2015 déposé auprès de l'AMF en date du 15 avril 2016 sous le n° D.16-0357 ;
- les informations financières figurant aux pages 9 à 101 et 183 à 192 du document de référence de l'exercice 2015 déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2016 sous le n° D.16-0357.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du document de référence.

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et du groupe Gfi Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de son organisation, et vous présenter les perspectives du Groupe.

Les éléments présentés ci-après aux chapitres 1 à 4 ainsi que leurs renvois aux chapitres 5 et 6 sont constitutifs du rapport de gestion. Le rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise constitue le chapitre 2 du présent rapport.



Message du Président

Vincent Roux

Président-directeur général

“

*Le Groupe conforte
sa stratégie de forte accélération
à l'international.*

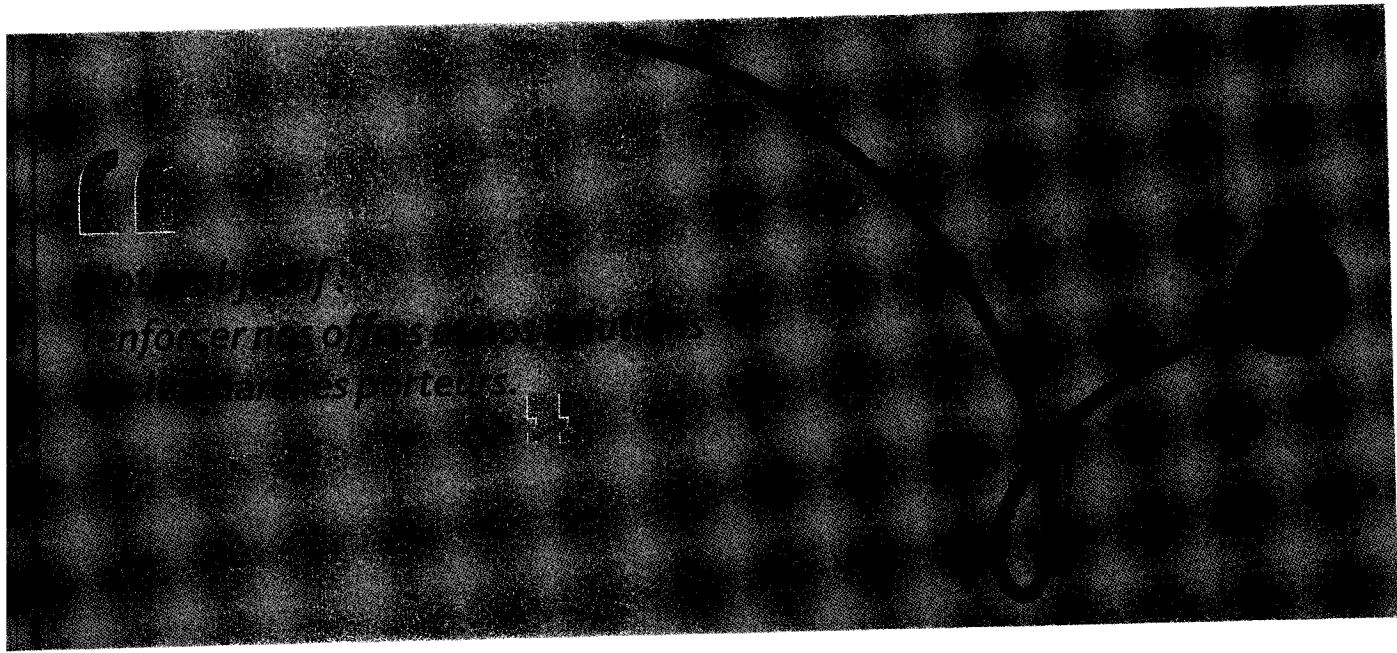
”

L'année 2016 marque un tournant dans l'évolution du groupe Gfi Informatique.

En effet, cette année a vu le succès de l'offre publique d'achat simplifiée de Mannai Corporation, nouvel actionnaire de long-terme et partenaire industriel, à hauteur de 51 % de notre capital social.

Avec un chiffre d'affaires atteignant désormais le milliard d'euros, pour s'établir à 1 015,4 M € contre 894 M € l'an dernier, notre Groupe a connu une année exceptionnelle avec une croissance de 13,6 %, dont 8,1 % de croissance organique, soit la meilleure croissance organique en France et à l'international depuis 2009.

Par ailleurs, et conformément à notre stratégie, 2016 fut une année de forte accélération du Groupe, notamment par des acquisitions ouvrant et renforçant celui-ci à l'international : Impaq basé en Pologne et opérant en Angleterre et en Suisse Alémanique, Efron basé en Espagne et opérant en Colombie, au Mexique et aux Etats-Unis, et Roff au Portugal opérant au Brésil, au Mexique, en Afrique de l'Ouest et en Asie. Ces deux dernières acquisitions permettent au Groupe de doubler la taille de ses activités Ibérique et d'ouvrir simultanément les portes du marché américain.



Notre objectif :
*renforcer nos offres et nos résultats
sur les marchés porteurs.*

La France a été également très dynamique cette année, avec un taux de croissance annuel de 9 %. La croissance fut alimentée par la forte activité commerciale, mais également par la poursuite de la stratégie de développement initiée au premier trimestre, notamment, par la conclusion du partenariat majeur avec le groupe 3SI permettant à notre Groupe de devenir leader en matières d'intégration et de gestion de plates-formes e-commerce, ou encore au dernier trimestre, par des acquisitions ciblées telles que le groupe Metaware Technologies, l'un des principaux acteurs européens de solutions et de services de modernisation des systèmes d'information.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, le Groupe envisage de poursuivre son approche sectorielle à forte valeur ajoutée auprès de ses grands clients, supportée par le triptyque Proximité, Industrialisation, Innovation. En outre, avec l'acquisition du groupe Roff, Gfi informatique a renforcé de façon significative son offre d'intégration et de maintenance autour des technologies SAP, sur des nouveaux marchés de croissance, comme l'Amérique latine et la zone MEA.

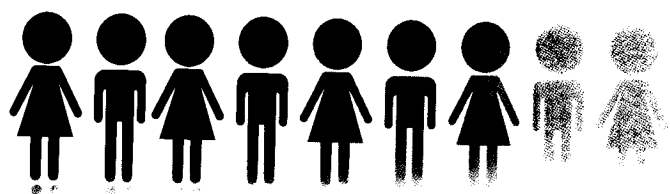
En 2017, le Groupe continuera d'investir dans l'innovation, de nouvelles solutions, et poursuivra son expansion tant au plan organique que par croissance externe. Attentif au contexte économique fragile, mais fort de ses acquis et de son bilan solide, il se donne pour objectif de croître en poursuivant sa transformation, de se renforcer à nouveau à l'international et d'améliorer sa marge opérationnelle.

Je suis heureux de vous présenter le document de référence 2016 dans lequel vous trouverez nos réalisations et nos résultats, dont la qualité repose sur l'implication sans faille de l'ensemble de nos collaborateurs et le soutien continu de nos clients.

Vincent Rouaix
Président-directeur général

Chiffres clés

Le groupe Gfi Informatique



14 000
COLLABORATEURS



16 PAYS

FRANCE
ESPAGNE
PORTUGAL
BELGIQUE
SUISSE
LUXEMBOURG

ANGLETERRE
POLOGNE
ROUMANIE
MAROC
CÔTE D'IVOIRE
ANGOLA

USA
MEXIQUE
COLOMBIE
BRÉSIL

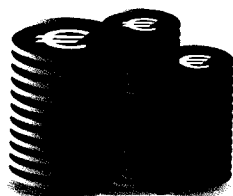


5 VALEURS

AMBITION
INNOVATION
ENGAGEMENT
ESPRIT D'ÉQUIPE
RESPONSABILITÉ SOCIALE

1 015  **M€**

DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2016



16 CENTRES
DE SERVICES
PARTAGÉS

EN FRANCE

LILLE
LYON
NANTES
TOULOUSE
MEUDON

À L'INTERNATIONAL

ALICANTE
(Espagne)
LISBONNE
(Portugal)
COVILHÃ
(Portugal)
CASABLANCA
(Maroc)
VARSOVIE
(Pologne)
POZNAŃ
(Pologne)

LUBLIN
(Pologne)
PUNE
(Inde)
SÃO PAULO
(Brésil)
BOGOTA
(Colombie)
MACAO
(APAC)

gfi
NEW CHALLENGES,
NEW IDEAS



6

MÉTIERS

- CONSULTING
- APPLICATION SERVICES
- INFRASTRUCTURE SERVICES
- BUSINESS SOLUTIONS
- SOFTWARE
- I&D

SOLUTIONS
MÉTIERS

d'innovation
de proximité
d'industrialisation

- ASSURANCE
- DISTRIBUTION SERVICES
- SANTÉ SOCIAL
- SECOURS POPULAIRE
- TÉLÉCOM

SECTEURS
D'ACTIVITÉS

-  BANQUE - FINANCE - ASSURANCE
-  INDUSTRIEL - AÉROSPATIAL - TRANSPORT
-  SECTEUR PUBLIC
-  TÉLÉCOM - MÉDIA - ENTERTAINMENT
-  ÉNERGY - UTILITIES - CHIMIE
-  DISTRIBUTION - SERVICES



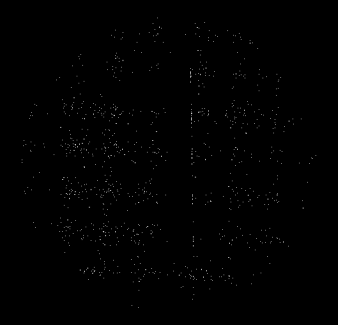
ET LA BOURSE ?

L'action Gfi Informatique est cotée
à la Bourse de Paris, Euronext.
Code ISIN : FR0004038099

GROUP
PRACTICES

- Cyberseculté
- DevOpe
- Digital Banking
- FinX
- Av-Jon
- OmniCommerce
- Smart Cities
- Strategic Innovation Digitale
- Tempesto

PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE ET DE SES ACTIVITÉS



1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE	10	1.8.1. Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières	28
1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES	11	1.8.2. Résultats des cinq derniers exercices	28
1.2.1. France	11	1.8.3. Affectation du résultat de Gfi Informatique SA	28
1.2.2. International	12	1.8.4. Dividendes et politique de distribution	29
1.3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	12	1.8.5. Délais de paiement des fournisseurs Gfi Informatique SA	29
1.3.1. Cinq branches	12	1.8.6. Prises de participation et de contrôle à la clôture de l'exercice	29
1.3.2. Six secteurs	15	1.9. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	30
1.4. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	16	1.9.1. Développement des activités de conseil et de conseil en systèmes et solutions	30
1.5. POINTS CLÉS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	20	1.10.1. Marché et tendances	31
1.5.1. Compte de résultat et situation financière	20	1.10.2. Perspectives du Groupe	31
1.5.2. Flux de trésorerie et endettement	21	1.11.1. Participation et intéressement	32
1.6. POINTS CLÉS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	22	1.11.2. Actionnariat salarié	32
1.6.1. Compte de résultat	22	1.12. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	33
1.6.2. Bilan	22	1.12.1. Développement des activités de conseil et de conseil en systèmes et solutions	33
1.7. FAITS MARQUANTS	23	1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques	34
1.7.1. Évènement majeur de l'exercice : prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation	23	1.13.2. Risques financiers	35
1.7.2. Augmentation du capital social à la suite de l'exercice des Bsaars par Mannai Corporation	25	1.13.3. Risques stratégiques	36
1.7.3. Mise en place d'une nouvelle Gouvernance	25	1.13.4. Risques liés à la propriété intellectuelle	36
1.7.4. Dividendes distribués à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2016	26	1.13.5. Assurance et couverture des risques	36
1.7.5. Reprise du contrat de liquidité et conclusion d'un avenant pour la réduction des apports	26	1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	37
1.7.6. Poursuite de la stratégie de développement du Groupe	26		



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation générale de l'activité

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Activité du Groupe : chiffre d'affaires et EBITDA⁽¹⁾ en hausse

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2016 a franchi le milliard d'euros pour s'établir à 1 015,4 millions d'euros en progression de 13,6 % par rapport à l'exercice précédent. À périmètre et taux de changes constants, l'activité progresse de 8,1 % ⁽²⁾.

L'EBITDA atteint 80,1 millions d'euros contre 69,6 millions d'euros en 2015. Il progresse de 15,1 % et représente 7,9 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle du Groupe s'établit à 61,7 millions d'euros, soit 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 58,7 millions d'euros en 2015, soit une augmentation en valeur de 5,1 %.

EN FRANCE : PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, EBITDA EN LÉGER REcul

La France (82 % du chiffre d'affaires 2016 du Groupe et 75 % du chiffre d'affaires *pro forma* des acquisitions) a réalisé une croissance de 9,0 % dont 7,5 % de croissance organique, soit sa meilleure performance des six dernières années.

Cette croissance s'explique notamment par le gain d'opérations majeures fin 2015 et au cours de l'année 2016. La croissance en 2016 résulte également des acquisitions d'Ordirope et de Business Document dans les solutions logicielles qui n'étaient pas intégrées au périmètre sur tout l'exercice 2015.

La profitabilité au niveau de l'EBITDA et de la marge opérationnelle a connu un léger recul de respectivement 0,4 et 1 point. Ce recul provient d'éléments bien identifiés, à savoir un décalage dans les activités télécoms avec des opérateurs étrangers et le nombre plus important de contrats pluriannuels en démarrage.

En outre, la France a investi massivement, plus qu'en 2015, dans les solutions, l'innovation et la sécurité afin de préparer son avenir. Globalement les fondamentaux, comme les indicateurs d'activité et le taux de facturation, sont restés stables par rapport à l'an dernier.

La France a également poursuivi sa transformation en réalisant des opérations majeures en 2016 telles que le contrat de partenariat avec 3SI (groupe Otto). Celui-ci a permis de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 38 millions d'euros avec le groupe Otto, dont 60 % environ récurrents. Il permettra dans le futur, aussi grâce aux actifs déjà présents dans le Groupe, d'étendre ses prestations de conseil et d'intégration des solutions SAAS et BPO aux métiers de la distribution et plus généralement à tous les acteurs concernés par le commerce digital.

Enfin en décembre 2016, Gfi Informatique a réalisé l'acquisition de la société Metaware spécialisée dans la modernisation des grands systèmes. Metaware compte une soixantaine d'experts de très haut niveau et dispose d'un outillage très performant. Grâce à cette opération, Gfi Informatique pourra proposer à ses clients des solutions de modernisation et de maintenance adaptées à leurs enjeux métier (agilité) et de réduction de coûts.

À L'INTERNATIONAL : CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE, INTERNATIONALISATION RÉUSSIE

Sur l'année, avec un chiffre d'affaires de 183,3 millions d'euros, la croissance s'élève à 40,5 %, dont 11,6 % en organique. À l'exception de la zone Maroc-Afrique, toutes les zones sont en croissance organique et confirment ainsi les attentes du Groupe.

En 2016, l'international a représenté 18,0 % des ventes (environ 25 % sur base *pro forma*) contre 14,6 % l'an dernier, tandis que sa marge opérationnelle avec 12,4 millions d'euros a représenté 20,1 % de l'ensemble consolidé. Globalement la marge opérationnelle à l'étranger s'est élevée à 6,8 % du chiffre d'affaires, contre 4,1 % l'an dernier. Cette amélioration très significative démontre notamment la pertinence du choix de massification des opérations en Europe du Sud et de l'ouverture du Groupe aux marchés de l'Europe de l'Est.

Croissance du résultat opérationnel de 31 % et du résultat net de 46 %

Le résultat opérationnel s'établit à 51,1 millions d'euros, soit 31 % par rapport à l'an dernier. Cette progression de 12 millions d'euros, provient pour partie de la hausse de la marge opérationnelle et pour partie de la baisse des charges non courantes. En effet, en 2015, le Groupe avait enregistré un total de 7,7 millions d'euros de charges liées à sa participation à l'entrée de Mannai au capital et sur un litige

TVA très ancien. Par ailleurs, les coûts de restructuration en 2016 sont contenus, puisqu'en dépit de la forte croissance de l'activité et du périmètre, ils restent constants en valeur absolue.

Le résultat net à 32,1 millions d'euros enregistre une progression de 46 %, soit un résultat dilué par action de 0,49 €, contre 0,34 € en 2015.

(1) EBITDA : Marge opérationnelle retraitée des éléments non cash.

(2) Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires en croissance organique, cela signifie i) que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraçant les ventes de l'exercice de la manière suivante : élimination de la partie des ventes provenant des entités acquises au cours de la période ; élimination de la partie des ventes provenant des entités acquises au cours de la période précédente, réalisées sur la période de l'année en cours correspondant à la période de l'année précédente ou ces mêmes entités n'étaient pas encore intégrées ; et que ii) les ventes de l'exercice précédent sont retraitées pour neutraliser les impacts des effets de change, pour la partie des ventes réalisées en devises.

Effectif

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe est d'environ 14 100 personnes, dont 9 600 en France. L'effectif en Centre de Services s'élève à 1 600 personnes, contre 1 800 à fin 2015.



1.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Présentation géographique du Groupe Impaq

L'entrée du groupe Impaq dans le périmètre en 2016 a généré le suivi d'un nouveau secteur géographique, la société Impaq et ses filiales étant regroupées dans la zone 'Pologne'. Par ailleurs, les nouvelles sociétés Efron et Roff ainsi que leur filiales ont été rattachées respectivement dans les zones 'Espagne' et 'Portugal'.

Table with 9 columns: (en milliers d'euros), 2016, France, Espagne, Portugal, Belux, Suisse, Pologne, Afrique Maroc. Rows include Chiffre d'affaires, Marge opérationnelle, and Marge opérationnelle en %.

Table with 9 columns: (en milliers d'euros), 2015, France, Espagne, Portugal, Belux, Suisse, Pologne, Afrique Maroc. Rows include Chiffre d'affaires, Marge opérationnelle, and Marge opérationnelle en %.

Table with 9 columns: (en milliers d'euros), Variation 2016/2015, France, Espagne, Portugal, Belux, Suisse, Pologne, Afrique Maroc. Rows include Chiffre d'affaires, En %, Marge opérationnelle, and En %.

France

En 2016, la France a été globalement plus dynamique avec un taux de croissance organique annuel de 7,5% contre 5,9 % en 2015. Elle réalise en pro forma (1) environ 75 % des ventes du Groupe contre 85 % l'an dernier. La croissance organique annuelle est la meilleure enregistrée depuis six années. La croissance, toujours présente au quatrième trimestre, s'est ralentie du fait du calendrier (1 jour de moins) et d'une saisonnalité des ventes légèrement différente de celle de l'an dernier.

(1) En intégrant les ventes de Roff et d'Efron au 1er janvier 2016.
(2) Pipe pondéré: Ensemble des affaires potentielles pondérées par taux de chance de gain.

Les succès commerciaux de l'année se traduisent dans la qualité des indicateurs commerciaux. Ainsi, le carnet de commandes, au 31 décembre, est en croissance de 7,5 %, le pipe pondéré (2) de 10 %, tandis que le rapport prise de commandes sur facturation 12 mois glissants s'élève à 1,12 au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, les principaux indicateurs se maintiennent au même niveau élevé de 2015.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

1.2.2 International

À l'international, avec un chiffre d'affaires sur l'année de 183,3 millions d'euros, la croissance s'élève à 40,5 %, dont 11,6 % en organique.

La péninsule ibérique connaît une expansion sans précédent avec un chiffre d'affaires au quatrième trimestre de 51,1 millions d'euros en croissance de 101,7 %. Cette croissance traduit le dynamisme des activités locales où la croissance organique s'est élevée à 17,9 % en Espagne et à 8,3 % au Portugal. Elle traduit également l'impact de l'acquisition des groupes Efron en Espagne et Roff au Portugal,

consolidés respectivement à partir du 1^{er} octobre et du 1^{er} novembre 2016.

L'Europe du Nord et de l'Est connaît également une très forte croissance grâce notamment aux effets de l'acquisition d'Impaq en Pologne réalisée au premier trimestre. La croissance organique (23,2 %) est cependant très soutenue, notamment au Belux.

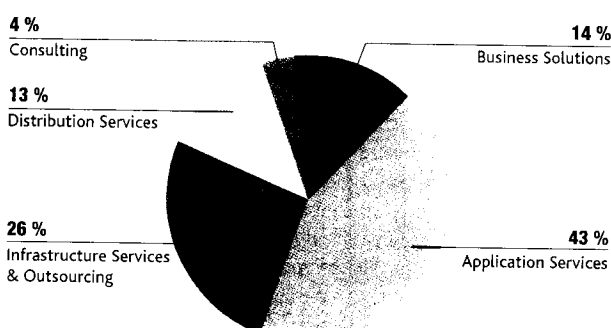
L'Afrique-Maroc constitue la seule zone en recul souffrant sur le dernier trimestre d'une base de comparaison particulièrement défavorable en raison d'une très forte activité en Côte d'Ivoire l'an dernier. Le recul organique sur l'année est limité à 5,5 %.

1.3. PRÉSENTATION DU GROUPE

1.3.1 Cinq branches

Acteur européen de référence des services à valeur ajoutée et des logiciels, dont le positionnement international s'est renforcé au cours de l'année 2016 suite aux acquisitions des groupes Impaq en Europe de l'Est, Efron en Espagne et en Amérique du Sud et de Roff au Portugal, Amérique du Sud et Angola, Gfi Informatique occupe un positionnement stratégique différenciant entre les opérateurs de tailles mondiales et les acteurs de niche. Avec son profil de multispécialiste, le Groupe met au service de ses clients une combinaison de proximité, d'organisation sectorielle et de solutions de qualité industrielle. Le Groupe s'est développé de manière significative en s'appuyant sur son expertise et ses compétences réparties en cinq branches. En 2017, et suite à l'acquisition du groupe Roff, les activités du Groupe seront réparties en six branches, avec l'intégration de la branche "SAP" au sein de l'organisation du Groupe.

Chiffre d'affaires du Groupe par branche



Consulting

La branche Consulting a pour vocation d'accompagner les clients de Gfi Informatique dans l'amélioration de leur performance. L'équipe de conseil intervient dans les grands projets de transformation comportant une dimension Système d'Information.

Son ambition est d'aider les clients de Gfi Informatique à déployer leur stratégie et à les accompagner dans leurs projets. La branche Consulting est le fer de lance de l'approche sectorielle du groupe Gfi Informatique. Elle intervient principalement dans la Banque, l'Assurance, le Secteur Public et l'Industrie, sur des prestations de management de projets et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La branche Consulting approche le besoin des clients de Gfi Informatique avec une vision de ses enjeux métiers, de ses processus et de la nature de la transformation requise. Ses consultants aident à la traduction de ces besoins en solutions opérationnelles, en apportant une expertise dans le déploiement de solutions d'un point de vue organisationnel et opérationnel et en proposant des solutions composites supportant la transformation.

Les domaines d'expertises les plus emblématiques de la branche Consulting sont la MOA secteurs bancaire, l'efficacité opérationnelle, la gouvernance des SI, le pilotage de programmes complexes, la performance et compétitivité, le programme management, la gestion d'actif, le risque et réglementaire, la *supply-chain* étendue.

Les consultants proviennent d'horizons variés et répondent ainsi de manière pertinente aux problématiques sur lesquelles ils interviennent et proposent des solutions adaptées. Ils ont développé des méthodologies et des approches pragmatiques et éprouvées, basées sur les meilleures pratiques. Ils sont réactifs et agiles et permettent la mise en place d'une grande flexibilité dans les engagements du Groupe. Ils travaillent en étroite collaboration avec les clients de Gfi Informatique, afin d'accélérer l'atteinte des résultats.

Business Solutions

La branche Business Solutions regroupe les compétences fonctionnelles et techniques concernant les grands éditeurs ERP que sont SAP (Business Suite, All-In-One et Business-By-Design), Oracle E-Business Suite, Sage X3, et JD Edwards, les solutions SIRH comme HR-Access et PeopleSoft et les solutions de *Business Intelligence* (Business Objects, Cognos, Informatica...).

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

Elle intègre également les pôles d'expertise Microsoft (SharePoint, Office 365, CRM), *e-business* (Liferay, ATG, Alfresco...) et Innovation (Réseaux Sociaux, Mobilité...).

Les compétences de nos consultants couvrent l'ensemble du marché, des grands comptes aux PME et sur les différents secteurs économiques sur lesquels sont développées et mises en œuvre des solutions verticales (services, pharmacie-chimie, produits de grande consommation...). Le savoir-faire prend aussi bien la forme de projets en intégration que la TMA, le TRA ou même l'infogérance.

Le Groupe a développé un centre de compétence SAGE (Gfi CCS) qui propose en *cloud* indifféremment d'exploiter la solution SAGE ERP X3 en mode classique, en SaaS ou en mode hébergé. Gfi Informatique est également partenaire Oracle et intégrateur de la solution Oracle E-Business Suite. L'acquisition en septembre 2014 des activités « JDE » de la société iORGA en France, en Espagne et au Portugal permet au Groupe d'être *leader* sur cet ERP.

Avec l'acquisition en novembre 2016 du groupe Roff, l'un des principaux acteurs du marché européen de l'intégration et de la maintenance des solutions SAP, Gfi Informatique renforce de façon significative son offre en la matière, en disposant de plus de 1000 collaborateurs dans le monde dédiés aux technologies SAP et unifiés sous la bannière de Roff. Fort de cette nouvelle acquisition, le Groupe intégrera dans son organisation en 2017, une nouvelle branche "SAP".

Application Services

Le groupe Gfi Informatique est d'abord connu comme intégrateur de solutions. C'est à ce titre que la branche Application Services représente la majorité de ses activités. Réduisant la part de ses prestations historiques en régie, le Groupe s'est transformé pour prendre en compte de plus en plus de projets. Le chiffre d'affaires en projet avec engagement de résultat est maintenant prépondérant.

Du design au *run*, sans oublier la maintenance, nos ingénieurs et techniciens sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre des projets d'intégration puis leur constante optimisation.

La branche AS est primordiale dans la démarche d'industrialisation avec une taille critique et une méthodologie éprouvée. Ainsi, le Groupe montre sa capacité à gérer n'importe quelle problématique en respectant un prix forfaitaire et des délais parfois très courts. Doté d'une Direction industrielle Groupe, Gfi Informatique capitalise sur ses procédures pour partager avec ses clients les économies de charge induites par son industrialisation *nearshore* et *offshore*.

On notera en particulier un leadership en France, sur les prestations de TMA pluriannuelles. Gfi Informatique capitalise sur cette offre, son expérience à travers les bonnes pratiques portées par ITIL, CMMI, certification ISO 9001 déclinées pour des clients grands comptes comme de plus petite taille.

Gfi Informatique prend des engagements forts portés par des Plans d'Assurance Qualité et des Conventions de Services sur toutes les phases du cycle de vie de la TMA : prise en compte du parc applicatif et montée en compétences, phase de croisière, réversibilité. Un plan d'amélioration continue permet d'identifier des axes de gain de productivité. Gfi Informatique accompagne ainsi son client dans l'industrialisation et l'externalisation progressives de ses applicatifs.

Les tests et leur approche par les risques sont devenus indispensables ; le nombre d'applications et d'utilisateurs, leur complexité, et leur ouverture augmentant, la question se pose de mettre en place une optimisation de l'effort de tests. Le *testing* optimise la démarche et permet de garantir une couverture de tests conforme à l'obtention de la qualité voulue. Les intervenants Gfi Informatique vont accompagner

les clients dans l'évaluation des processus de test et dans l'optimisation des stratégies choisies.

Il faut également souligner que Gfi PLM a développé une expertise unique en intégration de solutions progiciels en s'appuyant sur des méthodologies novatrices dans le domaine du PLM et sur des équipes de consultants maîtrisant les métiers des clients et les solutions des partenaires éditeurs. Les projets sont menés selon des méthodologies adaptées au contexte des clients et s'appuient sur des processus industriels éprouvés permettant adaptation et agilité. Dans ce contexte les équipes mettent en œuvre des solutions fiables en parfaite intelligence avec l'organisation des clients pour une intégration optimisée dans les systèmes d'information existants.

Infrastructure Services et Outsourcing

La branche Infrastructure Services est l'architecte et l'opérateur des Infrastructures Informatiques. Face aux enjeux d'innovation, d'accélération des transformations, d'optimisation économique de la fonction IT, de flexibilité des services et de disponibilité des applications, Gfi Informatique propose des solutions pour la gouvernance et l'optimisation des processus IT, la production informatique, le support des infrastructures, le *cloud computing* et la sécurité.

L'engagement de Gfi Informatique repose sur des moyens de R&D, des équipes certifiées en mode projet, des centres de services spécialisés et distribués en France, en Europe (dont le centre de services offshore du groupe Impaq) et au Maroc. Gfi Informatique est un industriel du service informatique, appliquant les meilleures pratiques ITIL et disposant de partenariats forts avec les fournisseurs de technologie majeurs.

Gfi Informatique est présent dans le domaine des Infrastructures et de la Production depuis plus de 30 ans.

Les offres d'Infrastructure Services répondent aux besoins de transformation des grandes entreprises et des services publics : que ce soit en conseil, en intégration ou en infogérance. Gfi Informatique propose des solutions intégrant les évolutions nécessaires au métier de l'utilisateur final dans une relation contractuelle de longue durée : évolution des postes de travail, virtualisation, mobilité, solutions open source, architecture et processus des centres de traitements, mise en œuvre d'une politique de sécurité, transformation et industrialisation des processus de production IT (ITSM), *cloud computing*, infogérance des infrastructures et de la production informatique. En juillet 2015, Gfi Informatique a, d'ailleurs, été choisi par le CNES, Centre National d'Études Spatiales, pour un contrat majeur d'infogérance globale du projet SIRIUS (Système d'Information Réseaux, Infrastructure Informatique, Utilisateurs et Services).

Le marché évolue vers des acteurs garantissant la prise en charge des services en engagements de résultats (Service Level agreement) et vers une externalisation des activités pour les héberger au sein de centres de services situés dans les locaux des prestataires en France, en *nearshore* ou en *offshore*. Le périmètre peut concerner l'ensemble du périmètre de l'exploitation IT de l'entreprise (infogérance globale) ou une partie des activités. Plus de 65 % des prestations de la branche Infrastructure Services sont délivrées en engagement de résultat.

Gfi Informatique opère également sur le marché de la sécurité informatique en forte croissance, couvrant tous les aspects d'un système d'information : management et gouvernance de la sécurité, gestion et unification des identités, sécurité technique du système d'information, supervision des incidents de sécurité...

Enfin, Gfi Informatique est un acteur du *cloud computing* utilisé comme levier de transformation, de mutualisation et d'externalisation

1



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

des infrastructures. Gfi Informatique propose des offres de conseil et d'accompagnement dans la transformation des socles techniques et dans l'accompagnement des changements majeurs, dans l'organisation des entreprises se transformant vers le *cloud* et le digital, de même que dans l'évolution de la gestion des compétences induites. Gfi Informatique propose des offres d'infogérance de type IAAS (*infrastructure as a service*), PAAS (*platform as a service*) ou SAAS (*software as a service*) s'appuyant sur ses propres solutions ou celles de grands partenaires (Orange, Microsoft, AWS, etc.).

Software

Gfi Informatique se situe aujourd'hui dans le top 10 des éditeurs français de logiciels. Fort de sa présence incontournable dans le secteur public au niveau des collectivités territoriales, des établissements publics et dans le secteur privé à travers ses offres de gestion des temps et ses solutions dans le domaine de l'assurance, Gfi Informatique a accéléré le développement de sa branche Software avec les acquisitions du groupe Ordirope en juin 2015, de la société Business Document en septembre 2015, du groupe Impaq en mars 2016, et devient ainsi un éditeur métier multi-sectoriel. Sa large gamme de progiciels couvre désormais les besoins de quatre secteurs majeurs que sont le « Secteur Public », « la Distribution et le Transport », « la Santé et l'Action Sociale », ainsi que « l'Assurance et la Finance ».

Cette forte croissance est aussi soutenue par un programme de développement notamment à l'international baptisé IP20, visant à étendre la diffusion de sa gamme de progiciels dans les pays où Gfi Informatique est déjà implanté : Portugal, Espagne, Belux, Suisse et Maroc et à accélérer son développement en Afrique.

Elle s'appuie aussi sur des partenariats forts avec les principaux acteurs du marché tels que Microsoft, SAP, Orange, Oracle et TCS.

Soucieuse d'accompagner ses clients dans leur transformation numérique, la branche Software propose à travers sa gamme de progiciels des solutions innovantes basées sur la dématérialisation, le *cloud*, la mobilité, le CRM, les ERP métiers, le CCM et les SIG.

La vocation de la branche Software est avant tout de soutenir la performance métier de ses clients, en facilitant le partage des informations de gestion, en capitalisant sur l'intelligence métier, en garantissant le respect de la réglementation et en innovant en permanence. Cette ambition est désormais déclinée sur les quatre verticaux métiers suivants :

SECTEUR PUBLIC

Gfi Informatique a acquis une grande légitimité grâce à son expérience de plus de 30 ans des collectivités et à la gamme de solutions disponibles.

100 % des Conseils départementaux, plusieurs centaines de grandes villes et plus de 3 000 clients au total dans le secteur public sont équipés des solutions Gfi Informatique qui proposent la couverture fonctionnelle la plus étendue pour les ressources humaines, la gestion financière, la fiscalité locale, l'action sociale, les transports scolaires, la gestion du patrimoine, les infrastructures et les offres autour des SIG (Systèmes d'Information Géographiques), qui permettent de couvrir des besoins tels que : la gestion foncière et les droits des sols, la gestion des réseaux d'eau, l'assainissement et la gestion cartographique des cimetières.

Ce dispositif est complété par des solutions spécifiques aux petites et moyennes collectivités.

L'offre pour les établissements publics dispose de 600 références et concerne essentiellement la gestion budgétaire et comptable, la gestion de patrimoine et la gestion des temps et des activités.

Le secteur public est un client majeur représentant 50 % de l'activité d'éditeur de logiciels du Groupe.

La gamme de solutions Gfi Relation Citoyen composée de l'offre Public CRM, ConnectiCité et City Hub, instaure un nouveau mode de communication entre les acteurs de la vie citoyenne. Elle permet de répondre aux nouvelles exigences des usagers en proposant une « expérience citoyen omnicanal » réussie (e-services, portail mobile), dote les élus d'outils leur permettant de travailler en mobilité (parapheur électronique, courriers, tableaux de bord), de dématérialiser les Conseils municipaux, d'associer les citoyens aux grands projets à travers des solutions de démocratie participative.

Soucieux de répondre aux nouveaux enjeux des territoires urbains, Gfi Informatique avec son offre Smart Cities by Gfi propose une solution qui transforme les données en informations pertinentes, pour aider les responsables locaux des Villes, Communauté d'Agglomérations et Métropoles à mieux piloter leur territoire et satisfaire les besoins des citoyens. Déclinée depuis 2015 sur le domaine du transport, l'offre Smart Mobility s'attache à optimiser le fonctionnement de l'écosystème du transport urbain en s'appuyant sur des solutions d'applications mobiles connectées, la collecte des données d'usage grâce à la connexion des infrastructures et des usagers et la transformation de ces données dans un data hub pour permettre in fine aux décideurs publics de mieux piloter la politique de transport de la ville et aux acteurs privés de mieux satisfaire les besoins des voyageurs urbains.

Imposée par l'évolution du cadre législatif, les contraintes budgétaires et l'évolution confirmée des territoires, la gouvernance financière des collectivités territoriales et des établissements publics et de santé passe par la complétude et la qualité des informations, ainsi que par la performance des instruments de pilotage. Innovation unique sur le marché en adoptant le principe de l'ERP secteur public, la gamme, baptisée Gfi SSP, intègre de nouvelles solutions métiers innovantes à partir des technologies Dynamics AX de Microsoft : traçabilité des événements de gestion pour satisfaire aux exigences du contrôle interne et de l'audit, amélioration de la fiabilité des données, raccourcissement des délais de clôture, pilotage des activités, déconcentration maîtrisée des processus, optimisation de la gestion des achats, dématérialisation des actes. Le Programme de Gestion Intégré Gfi-SSP améliore significativement l'efficacité administrative, contribuant ainsi à la réduction des dépenses de fonctionnement.

SANTÉ & SOCIAL

Gfi Informatique se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur du domaine « Santé & Social » tant sur le secteur public que privé. Plus de 80 % des Conseils départementaux utilisent les solutions de gestion de l'Action Sociale telles que IODAS, Horus et Delos pour gérer l'Aide Sociale aux Adultes, l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore la PMI. Dans le domaine de la Santé, c'est plus de 20 000 lits d'hôpitaux et plus de 6 millions de dossiers patients qui sont gérés par an. La gamme de solutions « Santé & Social » de Gfi Informatique, forte de ses 8 produits, est le partenaire quotidien de plus de 40 000 utilisateurs par jour. Gfi Informatique à travers sa gamme de solutions « Santé & Social » accompagne les usagers tout au long de leur vie qu'il s'agisse de déclaration d'une naissance, ou d'octroi d'une aide à une personne âgée en passant par la gestion de son dossier médical en tant que patient. Il est aussi le partenaire des Hôpitaux et des Centres d'Action Sociale, ces derniers choisissant les solutions de Gfi Informatique pour leur gestion totalement dématérialisée des dossiers de demande d'aide sociale. Basée sur une forte expertise

métier, la gamme de solutions « Santé & Social » de Gfi Informatique est enrichie régulièrement des dernières innovations technologiques telles que l'intégration de solutions de CRM ou de portail mobile.

ASSURANCE & FINANCE

Avec la société ITN, Gfi Informatique a intégré en juin 2014 un acteur majeur du secteur de l'Assurance et de la Finance, fort d'une expérience de plus de 30 ans. La branche Software du Groupe propose ainsi une offre complète de dernière génération pour les assureurs, les bancassureurs, les mutuelles et les courtiers garantissant conformité réglementaire, efficacité opérationnelle et pérennité technologique. Dans le domaine de l'Assurance, la gamme de solutions de Gfi Informatique permet la simulation Épargne, Prévoyance et Retraite pour un segment de marché d'épargne de précaution et offre un back office de gestion adressant essentiellement le marché Tier 2 de l'assurance avec plus de 40 clients à son actif. Cette gamme est complétée par deux offres plus pointues (Cogit Trade Fees et Starcust) dédiées aux banques pour le secteur de l'asset management et aux assureurs dans le cadre de la gestion des OPVCM. Avec SEPAmail, Gfi Informatique intègre la dernière réglementation européenne en vigueur en matière de règlement dématérialisé de factures.

Par ailleurs, l'acquisition du groupe Impaq en mars 2016 a permis au Groupe de renforcer son portefeuille de solutions utilisées par les clients du secteur financiers dans le cadre de la lutte anti-blanchiment (AML) et de la détection de fraudes (Credit Fraud, Web Fraud) (gamme de produits KD Prevent).

DISTRIBUTION & TRANSPORT

Avec l'acquisition du groupe Ordirope en juin 2015, la branche Software du Groupe offre désormais une gamme de solutions dédiée aux métiers de la distribution pour les fournisseurs, les industriels et les négociants. L'offre propose un ERP dédié au domaine de la distribution capable de gérer des circuits de distribution complexes, critiques et exigeants, une solution e-commerce de centralisation et publication multicanal des données produits, un CRM permettant de gérer l'action commerciale et une solution de prévision et d'optimisation des approvisionnements et des stocks. La gamme est complétée par une solution de pilotage des flux de véhicules sur les sites logistiques et industriels. Les retours sur investissement observés par les clients sont importants dès les premiers mois de mise en œuvre, comme le nombre de ruptures de stock divisé par deux, ou bien encore une réduction des stocks de 15 %. C'est aujourd'hui plus de 500 sites actifs sur les marchés de l'Agroalimentaire, l'Hygiène et Santé, la Quincaillerie, l'Outillage et l'Équipement de la maison.

SOLUTIONS MULTI-SECTORIELLES

Afin de renforcer l'efficacité des organisations, Gfi Informatique propose une gamme de progiciels multisectoriels visant à optimiser et mutualiser les ressources, éliminer les tâches sans valeur ajoutée et accompagner leur croissance tout en améliorant la communication, en optimisant l'organisation et en sécurisant leur système d'information :

Gfi Informatique occupe une place de leader en matière de solutions et de services aux entreprises pour la gestion des temps, la gestion d'activités et la planification des ressources humaines, grâce à son équipe de 220 experts et à sa gamme Chronotime qui compte plus de 1 700 clients ;

avec la gamme Bdoc Suite, Gfi Informatique propose une solution complète de traitement des documents entrants et sortants de l'entreprise. Gfi Informatique offre aux entreprises et aux collectivités une solution globale de dématérialisation, de conception et d'archivage de leur base documentaire. La distribution à l'international est forte avec des références en Europe, aux États-Unis, en Afrique et au Moyen Orient représentant 25 % des 230 grands comptes qui ont adopté cette solution ;

Gfi Informatique propose avec Keenai une solution de SIEM (Security Information and Event Management) made in France, là où le marché de la sécurité est largement pourvu par des solutions américaines. De part ce point, elle répond notamment aux exigences fortes du secteur public en la matière ;

sorti tout droit du laboratoire Innovation de Gfi Informatique, Company Hub est une solution complète permettant d'offrir à ses clients tant du secteur public que du secteur privé une plateforme mobile composée d'une application mobile disponible sur tous les OS (IOS, Android, Microsoft), d'un store de services et d'un back office permettant l'administration de la sécurité et simplifiant et normalisant l'intégration. Développée 100 % dans le cloud Azure, cette solution très innovante est soutenue par Microsoft à travers un partenariat fort avec son entité Dx spécialisée dans les solutions SaaS. Adapté au secteur public et enrichi de l'expertise de Gfi Informatique en matière de gestion de la relation citoyen, Company Hub devient City Hub, 1^{er} portail mobile dédié aux citoyens. Dans le secteur privé, Company Hub est le portail mobile partagé par l'ensemble des salariés qui leur permet d'accéder en tout lieu et à tout moment au SI de l'entreprise.



Six secteurs

Gfi Informatique a choisi de développer une stratégie fondée sur une approche sectorielle métier. Six secteurs majeurs ont été identifiés au niveau du Groupe. Cette dynamique a pour but de répondre aux nouvelles exigences du marché, de plus en plus axées sur la connaissance métiers, au-delà de l'expertise technologique. Cette

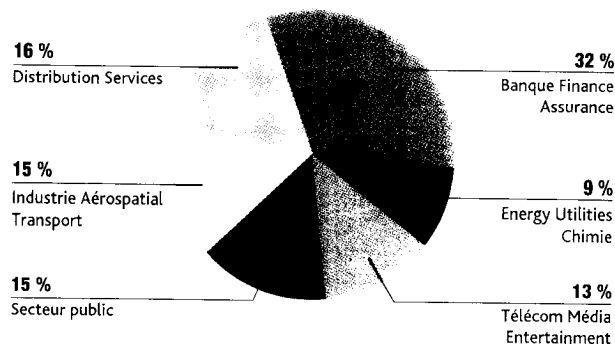
organisation s'appuie également sur la démarche de progression dans la chaîne de valeur en proposant de nouvelles offres structurées pour chaque secteur.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe

Chiffre d'affaires du Groupe par secteur



Banque-Finance-Assurance – (BFA)

Gfi Informatique est un partenaire de longue date des principaux acteurs du secteur de la banque, des marchés financiers, de l'assurance et de la retraite et protection sociale. Le Groupe réalise de nombreux projets industriels chaque année (TMA, développements, infogérance, conseil et AMOA, progiciels), ce qui en fait l'un des acteurs clefs de ce secteur.

Les offres sont ciblées sur les problématiques métier qui correspondent aux enjeux majeurs des clients aujourd'hui en France et en Europe :

Enjeu de modernisation digitale

Gfi Informatique a pour objectif d'aider ses clients à réussir leurs projets digitaux (rapidité de conception et de fabrication, tâches en parallèle, travail commun métier et IT...) qui nécessitent des moyens et une approche nouvelle pour répondre aux enjeux de Time-To-Market et de différenciation accrue, avec les prestations suivantes :

- conception de nouveaux parcours clients ;
- design et développement accéléré de solutions de mobilité - mobile, tablette, objets connectés ;
- développement de solutions de connaissance client approfondie ;
- mise en œuvre de solutions 100 % numériques ;
- conception et mise en œuvre de plans de Communication et de Marque digitale ;
- ré-urbanisation et sécurisation des SI.

Enjeu d'industrialisation du SI

Gfi Informatique a pour objectif d'aider ses clients à dégager des marges de manœuvre (moins de *RUN*, plus de *BUILD*), à recentrer leurs équipes IT internes vers les projets urgents et ou critiques, à mieux faire face à des pics de charge et des délais de projets raccourcis, par :

- la mise en place de plateformes dédiées au sein du réseau de Gfi Informatique de centres de services (France et Europe) pour prendre en charge des travaux de développement, maintenance et homologation des applicatifs, supervision des infrastructures de production, packaging et homologation, conception et homologation fonctionnelle MOA ;
- une offre complète de progiciels, dans le secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs ainsi que pour la lutte anti-blanchiment et la lutte contre la fraude, apportant une alternative et un complément crédible et efficace aux applications in-house : progiciels Cléva d'ITN, BDoc de Business Document, Cogit de Techmind, kdprevent d'Impaq, avec des prestations complémentaires d'intégration et d'outsourcing.

Enjeu de transformation de la fonction IT

L'objectif de Gfi Informatique est d'aider ses clients à réussir la nécessaire transformation interne de la fonction IT au sein de la transformation digitale globale de leur entreprise : accompagner les collaborateurs, innover, faire évoluer les modèles de travail, avec les prestations suivantes :

- conception et mise en œuvre d'actions d'acculturation des collaborateurs au digital (Learning Expedition et Digital Days, Reverse mentoring) ;
- mise en œuvre d'un dispositif durable et performant d'innovation participative ;
- modernisation des méthodes de travail (déploiement des méthodes agiles, DevOps, processus ITIL...) ;
- modernisation de périmètres applicatifs ;
- mise en place de nouveaux modèles de travail : laboratoire d'expérimentation et de travail avec les startups partenaires.

Secteur Public – (SP)

La simplification administrative et l'amélioration de l'efficacité publique sont devenues des enjeux majeurs pour les politiques publiques tant au niveau de l'État qu'à celui des collectivités territoriales, ou des établissements publics.

La mise en réseau du secteur public apparaît comme un point de passage obligé. Ainsi, l'e-administration, la performance publique, la réduction des coûts et l'ouverture et la sécurisation des Systèmes d'Information sont les enjeux majeurs de la modernisation des services publics.

Ces dernières années, plusieurs centaines de projets prioritaires liés aux technologies de l'information et de la communication ont été mis en œuvre afin de faire face au processus de modernisation de l'État :

dans le domaine des expertises métiers : pilotage, gestion financière, RH/gestion des temps & des activités, collaboratif, action sociale, transport scolaire, santé ;

par rapport aux offres technologiques : progiciels Gfi, dématérialisation, intégration ERP, BI, *cloud open source*, *testing*, mobilité, SIG.

Parallèlement, les collectivités territoriales et les organisations sanitaires et médico-sociales se modernisent avec un développement du numérique important comme :

les Villes intelligentes grâce à la gestion de la relation citoyen et des technologies comme les objets connectés, les spot Wifi et la vidéo ;

les Territoires de Soins Numériques assurant la liaison entre les professionnels, les organisations de santé et les patients ;

la gestion de l'Action Sociale et des Services à la Personne au niveau départemental par la mise en relation des payeurs, des ayants droit et des prestataires.

Telecom-Media-Entertainment – (TME)

Avec ses équipes pluridisciplinaires, Gfi Informatique intervient comme un partenaire privilégié des opérateurs de télécommunication, des constructeurs d'équipements et solutions de télécommunication et des médias. Le Groupe offre un ensemble de solutions pour répondre aux enjeux des clients :

réduction du *time-to-market* ;

réduction des coûts et de la complexité du SI/Réseau ;

amélioration de la connaissance clients et de la qualité de services ;

- innovation dans les nouveaux services (NFC, M2M, Interfaces innovantes, Cloud, Xaas...).

Gfi Informatique, au-delà de sa maîtrise des métiers de l'informatique généraliste, s'est positionnée sur des domaines stratégiques avec des offres d'intégration et de maintenance :

- s'appuyant sur les technologies du *Big Data* et de la BI pour la fidélisation des clients, la gestion de la fraude, le pilotage des ventes, le *revenue assurance* ;
- de gestion du processus d'*Order to Cash* des opérateurs B2C et B2B : CRM, *Order Management*, *Billing*, activation de services ;
- de gestion de réseau et de services des opérateurs de télécommunication sur les réseaux traditionnels et virtualisés ;
- de développement de portail & interfaces innovantes : gestion de contenu, self-care, réseaux sociaux et mobilité.
- ainsi que des offres de services aux infrastructures visant à optimiser les investissements en infrastructure par l'utilisation du *cloud*, ainsi que les coûts d'exploitation du SI par son expertise sur l'intégration en production.

Industrie-Aérospatial-Transport – (IAT)

Le marché de l'automobile et des équipements industriels poursuit son adaptation à la pression des coûts ; dans un contexte de concurrence accrue et de globalisation. Triple rupture : le digital, la voiture électrique et le véhicule autonome. Les clients de Gfi Informatique dans l'Aérospatial ont besoin d'assurer les cadences de production. Les opérateurs de Transport sont en pleine transformation.

Grâce aux PLM, Gfi Informatique permet aux industriels de maîtriser le cycle de vie des produits, de la conception à la maintenance. Ses solutions SLM permettent de mieux gérer l'interaction Produit-Client, en concevant les services en amont. L'approche Usine 4.0 de Gfi Informatique rend les processus de fabrication plus efficaces et flexibles.

Le groupe Gfi Informatique cherche également à fidéliser et accroître la base clientèle de ses propres clients, en leur fournissant des outils d'amélioration de la « customer Experience ».

Son niveau élevé de standardisation (centre de services, TMA) est une réponse rapide aux attentes de réduction de coûts IT.

Gfi Informatique adopte une démarche innovante dans le « transport intelligent » pour mieux gérer les infrastructures en luttant contre les pollutions et en améliorant également l'information des voyageurs.

Distribution-Services – (DS)

Il s'agit d'un secteur vertical en forte croissance au sein du groupe Gfi Informatique et particulièrement ouvert aux innovations et aux solutions digitales. Parmi les offres proposées par le Groupe, on peut citer :

- les solutions omni-commerce : frontaux, multicanal, cross canal, mobilité ;
- une solution progicielle ERP intégrée pour les fournisseurs de la Grande Distribution (Ordirope Minos) ;
- une capacité à intégrer et optimiser l'ensemble des composants des Systèmes d'Information de la *supply chain*.

Une offre « entreprise communicante » permet également de présenter une combinaison de services internet, de portails communautaires et de plateformes collaboratives.

Energy-Utilities-Chimie – (EUC)

Le secteur Energy-Utilities-Chimie est entré aujourd'hui dans un cycle de transformation majeur. Les enjeux de la transition énergétique et la digitalisation des usages et de services se traduisent par des investissements importants.

La présence au niveau mondial d'acteurs français respectés parmi les grands énergéticiens, mais aussi dans le domaine de l'eau permet à Gfi Informatique de disposer de très nombreuses références dans ce secteur.

Parmi l'offre Gfi Informatique, on peut citer :

- gestion d'actifs techniques de production, de transport et de distribution ; maintenance industrielle, gestion des interventions, mobilité des techniciens, PLM ;
- gestion de la relation client : facturation, centre d'appels, multicanal, *e-business* et développement de services ;
- Smart Grid et optimisation : comptage et réseaux intelligents, optimisation des systèmes énergétiques, optimisation amont-aval ;
- performance opérationnelle : avec optimisation des fonctions supports, réduction des coûts informatiques, centre de services partagés ;
- offre progiciels dédiée : gestion de clientèle et facturation des services collectifs, SIG.

Dans le domaine de la Chimie et de la Pharmacie, Gfi Informatique a développé un savoir reconnu dans l'intégration des ERP du marché.

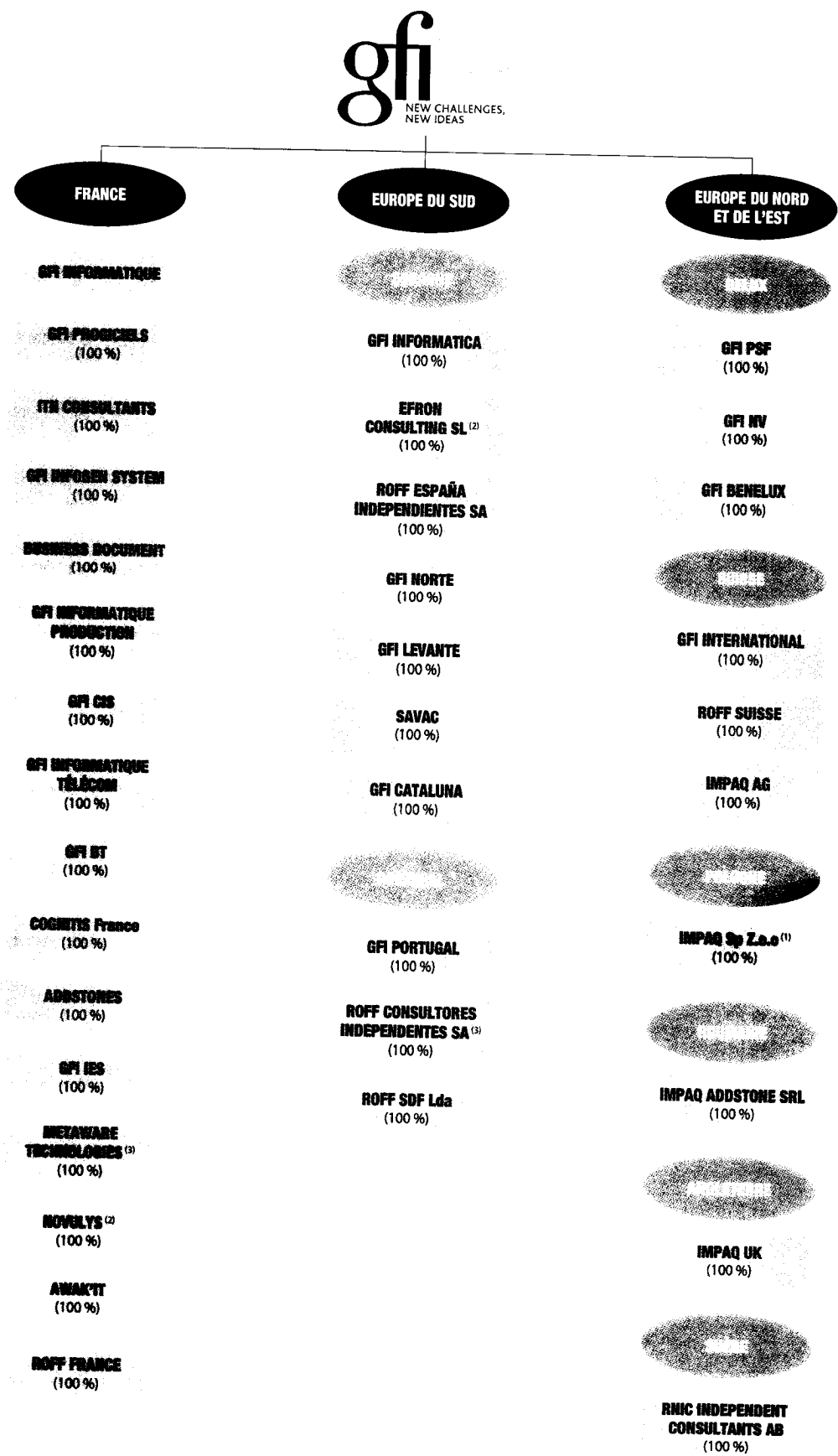




PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Organigramme simplifié du Groupe au 5 avril 2017

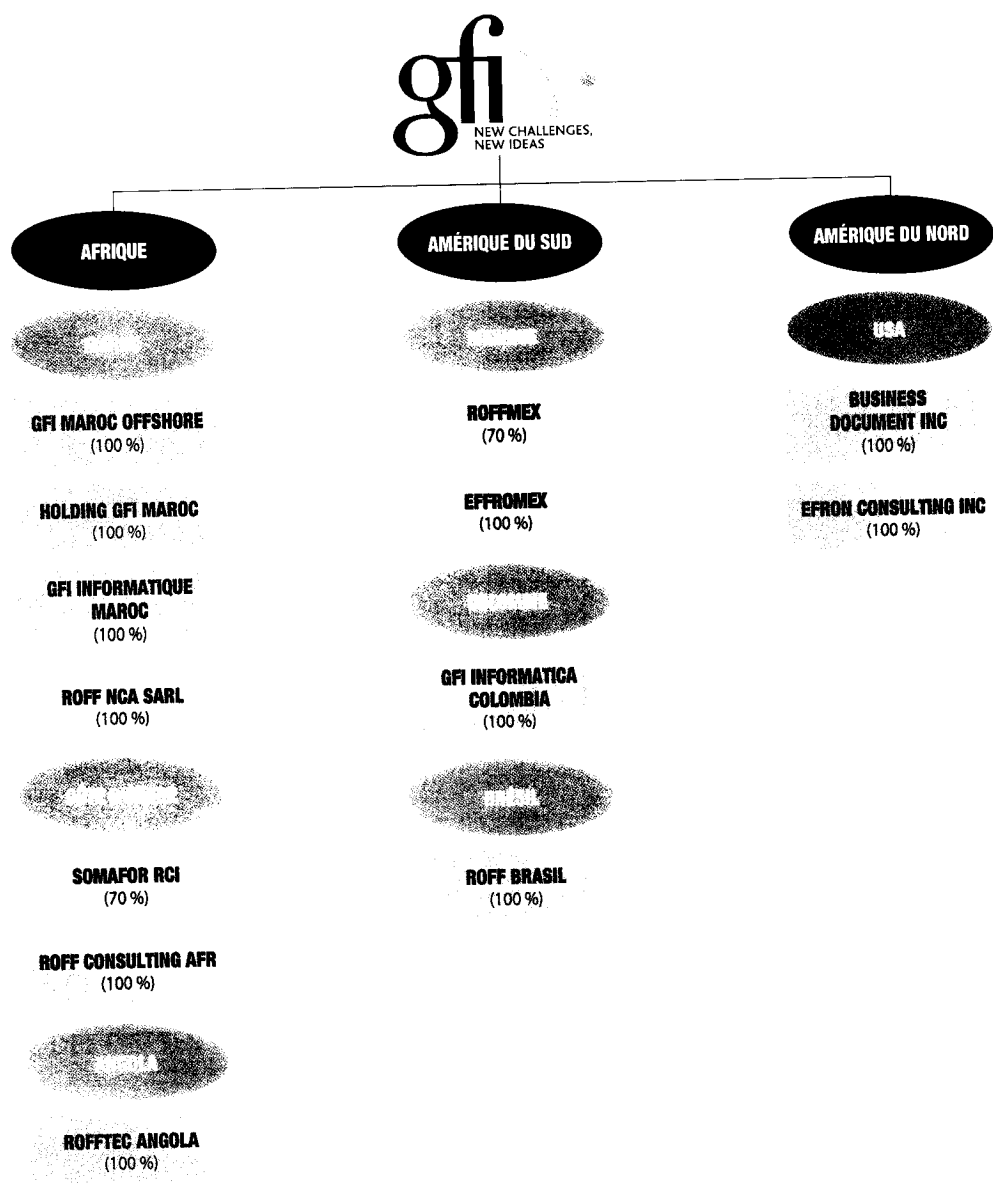
1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 5 AVRIL 2017



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Organigramme simplifié du Groupe au 5 avril 2017

1



L'organigramme simplifié présente les principales sociétés opérationnelles du Groupe. Une liste exhaustive des filiales du Groupe au 31 décembre 2016 est présentée dans les états financiers consolidés en note 17.

(1) Mars 2016 : Acquisition du groupe Impaq
(2) Octobre 2016 : Acquisitions de la société Novulys et du groupe Efron
(3) Novembre 2016 : Acquisitions du groupe Roff et du groupe Metaware Technologies



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Données financières issues des états financiers consolidés

1.5. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.5.1 Compte de résultat et situation financière

Les données financières consolidées au 31 décembre 2016 sont caractérisées par :

- une forte croissance, une profitabilité⁽¹⁾ en hausse et une internationalisation réussie ;
- un chiffre d'affaires qui s'élève à 1 015,4 millions d'euros, en hausse de 14 % ;

un résultat opérationnel qui s'élève à 51,1 millions d'euros, en hausse de 31 % ;

un résultat net qui s'élève à 32,2 millions d'euros, en hausse de 46 %.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ ET SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE

Compte de résultat (en millions d'euros)	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires	1 015,4	894,0	121,5
MARGE OPÉRATIONNELLE	61,7	58,7	3,0
Marge opérationnelle en %	6,1%	6,6%	(0,5)
Amortissements actifs affectés	(1,9)	(1,9)	0,1
Restructurations	(5,6)	(5,7)	0,1
Résultat des cessions et liquidations	1,0	0,8	0,2
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(0,5)	0,5
Autres produits et charges opérationnels	(4,1)	(12,4)	8,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	51,1	39,0	12,2
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,1	0,2	(0,1)
Coût de l'endettement financier brut	(3,3)	(5,3)	2,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3,2)	(5,1)	1,9
Autres produits et charges financiers	(1,1)	(1,0)	(0,2)
Impôt	(14,7)	(10,8)	(3,9)
RÉSULTAT DES DÉTERMINÉS FINANCIERS	32,1	22,0	10,1
dont part du Groupe	32,2	22,0	10,2
dont part ne donnant pas le contrôle	(0,1)	0,0	(0,2)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en €)	0,49	0,34	0,15
Situation financière résumée (en millions d'euros)	2016	2015	Variation
Écarts d'acquisition	280,9	238,4	42,5
Immobilisations	96,8	61,9	34,9
Autres actifs non courants et courants	489,1	394,1	95,0
Trésorerie	28,9	43,4	(14,5)
ACTIF	895,7	737,8	157,9
Capitaux propres du Groupe	300,6	276,7	23,9
Capitaux propres Minoritaires	0,0	0,1	(0,1)
Endettement (courant et non courant)	130,2	75,3	54,9
Passifs non courants et courants	442,6	370,6	72,0
Passifs financiers et provisions courants	22,3	15,0	7,3
PASSIF	595,1	461,0	134,1

(1) Profitabilité sur le résultat opérationnel et le résultat net.

1.5.2 Flux de trésorerie et endettement

Flux de trésorerie consolidés (en millions d'euros)	2016	2015
Capacité d'autofinancement	67,9	56,7
Impôt versé	(12,1)	(12,7)
Variations du Besoin en fonds de roulement	(22,2)	(7,8)
Flux nets de trésorerie d'exploitation	33,6	36,2
Flux nets d'investissements hors périmètre	(34,6)	(18,4)
Flux liés aux opérations de périmètre	(49,2)	(18,8)
Flux d'investissement	(83,8)	(37,2)
Actions auto-détenues	0,2	(1,0)
Dividendes mis en paiement	(9,9)	(5,4)
Nouveaux emprunts	50,0	55,2
Remboursements d'emprunts	(6,5)	(43,5)
Intérêts versés	(3,1)	(2,7)
Tirage factor et autres	3,5	2,6
Flux nets de financement	34,2	5,1
Impact du taux de change	0,1	0,0
Variation de trésorerie	(16,0)	4,1

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE
DE + 20 % – RATIO DETTE NETTE/FONDS
PROPRES À 34 %

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôts s'établit à 50,2 millions d'euros et affiche une progression de + 18 %.

Les flux d'investissements (CAPEX et acquisitions externes) ont représenté 83,8 millions d'euros contre 37,2 millions d'euros l'an dernier, soit une augmentation de 46,6 millions d'euros. L'essentiel provient des acquisitions de sociétés (Roff, Efron notamment) qui représentent 49,2 millions d'euros, soit 30,4 millions d'euros de plus que l'an dernier. La hausse du CAPEX (+ 15,6 millions d'euros) est

principalement le fait de l'accord de partenariat 3SI conduisant à la reprise de logiciels immobilisés et à des investissements plus importants en développements de solutions logicielles.

Compte tenu du résultat net, les capitaux propres augmentent sensiblement pour dépasser pour la première fois les 300 millions d'euros (300,6 millions d'euros).

Ces opérations qui ont transformé le Groupe en 2016 lui laissent cependant la possibilité de réaliser d'autres opérations, puisque le ratio dette nette sur fonds propres s'établit à 34 % et le ratio dette nette sur EBITDA⁽¹⁾ à 1,26 au 31 décembre 2016.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	au delà de 2020
Emprunt obligataire	-	-	24 827	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	25 666	20 279	19 493	19 494	440
Dettes de crédit-bail	204	-	-	-	-
TOTAL	25 870	20 279	44 320	19 494	440

AUTRES

Le Groupe dispose également de lignes de financement auprès d'établissements d'affacturage en France, en Espagne et au Portugal, ainsi que de concours bancaires courants et de financement par crédit-bail. Un détail est présenté en note 6 des états financiers consolidés.

(1) EBITDA : Marge opérationnelle retraitée des éléments non cash.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Données financières issues des comptes sociaux

1.6. DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DES COMPTES SOCIAUX

1.6.1 Compte de résultat

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires	682,1	576,1
Résultat d'exploitation	19,1	13,7
Résultat financier	5,3	14,9
Résultat courant avant impôt	24,4	28,6
Résultat exceptionnel	(8,0)	(17,6)
Résultat net après impôt	23,2	16,7

Le total des produits d'exploitation est de 694,8 millions d'euros à comparer à 585,6 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 18,6 %. Le total des charges d'exploitation est de 675,7 millions d'euros, à comparer à 572,0 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 18,1 %. Le résultat d'exploitation est de 19,1 millions d'euros à comparer à 13,7 millions d'euros en 2015.

Le résultat financier est positif de 5,3 millions d'euros à comparer à 14,9 millions d'euros en 2015. Parmi les produits financiers, il faut noter le montant des dividendes perçus des filiales pour 7 millions d'euros. La note 16 des comptes sociaux détaille l'ensemble de ces éléments.

Le résultat exceptionnel négatif de 8,0 millions d'euros (17,6 millions d'euros en 2015), comprend des coûts de restructuration pour un montant net des reprises sur provisions de 2,4 millions d'euros, les

coûts afférents aux opérations de croissance externe du Groupe pour 1,9 millions d'euros, ainsi que les coûts des loyers et charges versées sur bureaux vacants de 1,4 million d'euros. La note 17 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

La convention d'intégration fiscale mise en place permet à la Société de bénéficier d'un produit net d'intégration de 1,8 million d'euros. La Société a présenté des dossiers de crédit impôt recherche au titre de 2016 pour un montant total de 5,4 millions d'euros. Ces deux éléments ont permis de contribuer à un produit fiscal de 7,2 millions d'euros. La note 19 des comptes sociaux détaille l'ensemble des éléments.

Les notes 12 à 19 des comptes sociaux (cf. chapitre 6) détaillent les principales rubriques du compte de résultat.

1.6.2 Bilan

BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)		2015	2016	2015	
Immobilisations incorporelles et corporelles	130,5	110,1	Capitaux propres dont résultat de l'exercice	278,3	261,7
Immobilisations financières	210,3	187,5	Provisions	2,8	8,4
			Emprunt obligataire et dettes financières	122,9	112,0
Actifs circulant	339,2	314,0	Dettes d'exploitation	234,3	197,2
Autres – régularisation	0,8	1,0	Autres – régularisation	42,5	33,3
	680,8	612,6		680,8	612,6

Les notes 1 à 11 des comptes sociaux (cf. chapitre 6) détaillent les principales rubriques de l'actif et du passif.

1.7 FAITS MARQUANTS



Évènement majeur de l'exercice : prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation

LA CONCLUSION DE L'ACCORD DE PRISE AMICALE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DE MANNAI CORPORATION

Le Conseil d'administration de Gfi Informatique s'est réuni le 22 novembre 2015 pour analyser le projet de prise de participation majoritaire de Mannai Corporation.

Il a ainsi pris connaissance de la signature d'un accord entre Mannai Corporation d'une part, Apax Partners et Boussard & Gavaudan d'autre part, en vue de l'acquisition par Mannai Corporation de 51 % du capital et des droits de vote du groupe Gfi Informatique (sur une base diluée) au prix de 8,50 euros par action.

Le prix par action a fait ressortir une prime de 34,0 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 20 derniers jours de négociation au 20 novembre 2015 et de 31,6 % par rapport au cours de clôture à cette date. Le prix par action a valorisé le Groupe à environ 561 millions d'euros.

À travers ce projet, Mannai Corporation a fait part de son souhait de se positionner comme un actionnaire de long terme pour Gfi Informatique, et un partenaire industriel, expert du secteur des services informatiques, en mesure d'accompagner son développement. Son ambition est d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de croissance conduite par le Groupe, et notamment son expansion à l'international afin de faire de Gfi Informatique un groupe leader des services informatiques et des produits logiciels dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Le Conseil d'administration de Gfi Informatique a accueilli favorablement ce projet d'offre amical, qui permettait d'accélérer le développement du Groupe en garantissant la pérennité des équipes et du management, et s'inscrit parfaitement dans le projet industriel du plan stratégique 2015-2018. Mannai Corporation, Apax Partners et Boussard & Gavaudan avaient par ailleurs précisé que leur intention était de faire en sorte que Gfi Informatique reste cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment B).

Le Conseil d'administration du 26 novembre 2015 a désigné, en qualité d'expert indépendant, le cabinet Finexsi représenté par Monsieur Olivier Peronnet, chargé d'émettre, en application des dispositions de l'article 261-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de Gfi Informatique devait figurer dans le projet de note en réponse établi par Gfi Informatique et soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

À la suite de l'obtention de l'avis du Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique le 14 janvier 2016 et à l'exercice par Apax Partners et Boussard & Gavaudan le 20 janvier 2016 de la promesse d'achat, les parties ont conclu à cette même date, un contrat d'acquisition d'actions portant sur 25 % du capital et des droits de

vote de Gfi Informatique (sur base diluée) au prix de 8,50 euros par action soumis à la réalisation de deux conditions suspensives à savoir i) l'autorisation par la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations, et ii) l'autorisation du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique au titre du contrôle des investissements étrangers en France.

LA RÉALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES

Le Conseil d'administration de Gfi Informatique a constaté en date du 11 avril 2016, la réalisation des conditions suspensives, à savoir, l'autorisation par la Commission européenne le 26 janvier 2016 au titre du contrôle des concentrations, ainsi que par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique le 31 mars 2016 au titre du contrôle des investissements étrangers.

Conformément à la promesse d'achat et au contrat d'acquisition d'actions conclu entre Mannai Corporation d'une part, Apax Partners et Boussard & Gavaudan d'autre part, la levée de ces conditions suspensives a permis la réalisation de l'acquisition par la société Mannai Corporation de 25 % du capital et des droits de vote de la société Gfi Informatique, à la date du 8 avril 2016.

Les parties ont par ailleurs conclu à cette même date, un pacte d'actionnaires et un accord d'offre publique, qui sont les documents constitutifs d'une action de concert au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ainsi qu'un contrat de vente prévoyant l'acquisition à l'issue de l'offre par Mannai Corporation auprès d'Apax Partners et de Boussard & Gavaudan, d'un nombre d'actions permettant à Mannai Corporation de détenir 51 % du capital et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base diluée) sur la base d'un prix par action de 8,50 euros.

OBTENTION DU VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR MANNAI CORPORATION

Le 19 avril 2016, ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour examen i) le projet de note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Mannai Corporation QSC agissant de concert avec les sociétés BG Master Fund plc, Boussard & Gavaudan Holding Limited et BG Select Investments (Ireland) Limited (ci-après dénommé « Boussard & Gavaudan »), les sociétés Ifefin Participations, Altamir, et le FPCI Apax France VII (ci-après dénommées « Apax ») d'une part, et ii) le projet de note en réponse de la société Gfi Informatique d'autre part. Ces documents ont été mis à la disposition du public sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org et sur les sites internet de Gfi Informatique www.gfi.fr devenu, www.gfi.world, et de Mannai Corporation www.mannai.com. Ces documents sont disponibles et consultables sur ces mêmes sites.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Faits marquants

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition, les sociétés Mannai Corporation et Gfi Informatique ont déposé, par ailleurs, le 31 mai 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers, les informations relatives notamment aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de leurs sociétés. Ces documents ont également été mis à la disposition du public sur les sites internet cités ci-dessus et sont toujours disponibles sur ces mêmes sites.

Après examen, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le 31 mai 2016, l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») de la société Gfi Informatique, et a apposé le visa n° 16-215 sur la note d'information de la société Mannai Corporation, ainsi que le visa n° 16-2016 sur la note en réponse de la société Gfi Informatique, lesquelles ont été déposées et rendues publiques le 31 mai 2016 sur le site de l'AMF et sur les sites internet de Gfi Informatique et de Mannai Corporation.

En conséquence, et en application des articles 231-32 et 233-2 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a fixé le calendrier de l'Offre publique d'achat simplifiée du 2 au 15 juin 2016 inclus.

RÉSULTATS DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

L'Autorité des marchés financiers a publié le 17 juin 2016 dans son avis n° 216C1392, les résultats de l'Offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société Gfi Informatique.

Il en résulte que, pendant la durée de l'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les Bsaars de la société Gfi Informatique, la société Mannai Corporation a acquis 9 887 153 actions de la société Gfi Informatique sur le marché au prix unitaire de 8,50 euros.

En outre, les 590 505 Bsaars Gfi Informatique ont été apportés à l'Offre au prix unitaire de 4,66 euros, soit la totalité des Bsaars visés par l'offre.

Ainsi, à la clôture de l'Offre publique d'achat simplifiée, Mannai Corporation détenait :

- à titre individuel 26 547 038 actions Gfi Informatique représentant autant de droits de vote, soit 40,23 % du capital et des droits de vote de la Société ⁽¹⁾ ;
- de concert avec Boussard & Gavaudan et Apax, 62 806 288 actions Gfi Informatique représentant autant de droits de vote, soit 95,19 % du capital et des droits de vote de la Société ⁽¹⁾ répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% de capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Itefin Participations	15 264 255	23,13 %
FPCI Apax France VII	-	-
Altamir	-	-
Total Apax	15 264 255	23,13 %
BG Master Fund ICAV	-	-
BG Select Investments (Ireland) Limited	17 504 863	26,53 %
Boussard & Gavaudan Holding Limited	3 490 132	5,29 %
Total Boussard & Gavaudan ⁽²⁾	20 994 995	31,82 %
TOTAL, CONCERT, BOUSSARD & GAVAUDAN ET APAX	36 259 250	55,01 %
Mannai Corporation Q.S.C	26 547 038	40,23 %
TOTAL, CONCERT, BOUSSARD & GAVAUDAN ET APAX ET MANNAI CORPORATION	62 806 288	95,19 %

(1) Sur la base d'un capital composé de 65 980 266 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(2) Il est précisé que le FCP BG Long Term Value (dont la société de gestion est Boussard & Gavaudan Gestion SAS), qui ne faisait pas partie du précédent concert entre BG et Apax, ne faisait pas partie du concert entre Mannai, Apax et BG et que BG Select Investments (Ireland) Limited et Boussard & Gavaudan Holding Limited déclarent ne pas agir de concert avec le FCP BG Long Term Value, dans la mesure où cet OPCVM, en raison de ses règles d'investissement et de gestion propres, n'a pas vocation à être partie au Pacte d'actionnaires ou au Pacte Apax BG ni à faire partie du concert susvisé. Aucune disposition contractuelle entre BG, Apax et Mannai ne s'applique donc à cette entité concernant la gestion de sa participation actuelle et future dans Gfi Informatique. À ce jour, le FCP Long Term Value ne détient plus aucun titre Gfi Informatique.

Mannai Corporation détenait par ailleurs à cette date la totalité des 590 505 Bsaars Gfi Informatique existants.

FINALISATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE PAR MANNAI CORPORATION

Le 22 juin 2016, Mannai Corporation a finalisé sa prise amicale de participation majoritaire, en acquérant auprès d'Apax Partners, Altamir et de Boussard & Gavaudan, les actions complémentaires lui permettant de détenir 51 % du capital et des droits de vote de la société Gfi Informatique (sur une base diluée).

À cette occasion, Mannai Corporation a réaffirmé sa volonté d'accélérer la stratégie de croissance et d'expansion internationale de

Gfi Informatique, aux côtés de l'équipe de management et des actionnaires existants, Apax Partners, Altamir et Boussard & Gavaudan, pour en faire un leader des services informatiques et produits logiciels au niveau de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

À l'issue de l'acquisition de ce second bloc d'actions par Mannai Corporation, l'actionnariat de Gfi Informatique, cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris, se répartit comme suit (sur une base non diluée) :



Table with 3 columns: Entity Name, Actions et droits de vote, % de capital et des droits de vote. Rows include Mannai Corporation Q.S.C, Boussard & Gavaudan, Itefin Participations, Concert, Public, and Total.

(1) Itefin Participations est une holding détenue majoritairement par les sociétés FCPR Apax France VII (53,87%), Altamir (40,63%), Auteuil Conseil (5,49%), et par Monsieur Vincent Rouaix (0,02%).
(2) Sur la base du capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à la suite de l'exercice des 590 505 Bsaars Gfi Informatique par Mannai Corporation le 17 juin 2016 ayant généré une augmentation de capital de la Société.

1.7.2. Augmentation du capital social à la suite de l'exercice des Bsaars par Mannai Corporation

Le 9 novembre 2011, le Conseil d'administration de la société Gfi Informatique avait décidé d'émettre 849 992 Bsaars au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 mai 2011, dans sa 14e résolution. Le prix de souscription unitaire avait été fixé à 0,45 euro par le Conseil d'administration.
Chaque Bsaar, exerçable jusqu'au 9 novembre 2016, donnait à son titulaire le droit, au gré de la Société, de souscrire une action nouvelle ou d'acquérir une action existante, moyennant un prix unitaire de 3,84 euros qui correspondait à 130 % de la moyenne des cours de clôture de l'action, lors des 20 dernières séances de Bourse précédant la date à laquelle les termes du règlement du plan des Bsaars avaient été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société.

Mannai Corporation a acquis, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, auprès des titulaires des Bsaars, les 590 505 Bsaars non cotés de la Société restant en circulation, au prix de 4,66 euros par Bsaar.
Le Conseil d'administration, ayant constaté dans sa séance du 17 juin 2016, l'exercice par la société Mannai Corporation de la totalité des Bsaars restant en circulation, a :
décidé de l'émission de 590 505 actions nouvelles « Gfi Informatique », avec jouissance au 1er janvier 2016 ;
constaté l'augmentation de capital de la société Gfi Informatique de 1 181 010 euros pour être porté de 131 960 532 euros à 133 141 542 euros divisés en 66 570 771 actions de deux euros de valeur nominale chacune.

1.7.3. Mise en place d'une nouvelle Gouvernance

L'Assemblée Générale des actionnaires de Gfi Informatique du 24 mars 2016, sous réserves de la réalisation des conditions suspensives liées à la prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation, a décidé une nouvelle composition du Conseil d'administration. Les Conditions suspensives ayant été réalisées, le Conseil d'administration, dans sa séance du 11 avril 2016, a constaté la nouvelle composition du Conseil et décidé de la composition de ses Comités spécialisés.
Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé le 28 juin 2016, de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Vincent Rouaix, Itefin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal et de Monsieur Patrick de Giovanni et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tenue en 2019. Le Conseil d'administration a, décidé par ailleurs le même jour, de renouveler Monsieur Vincent Rouaix dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Gfi Informatique.

Monsieur Alain Kuong Kaing, représentant du Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique au Conseil d'administration, a été remplacé le 16 décembre 2016, par Madame Nadira Zeroual.
Monsieur Jean-Luc Louis, administrateur représentant les salariés, a été remplacé le 20 janvier 2017 par Monsieur Jean-Philippe Duboust.
Les mandats d'administrateurs de Monsieur Vincent Rouaix, de la société Itefin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal et Monsieur Patrick de Giovanni, ayant été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 28 juin 2016, de renouveler les mandats de membres de Messieurs Vincent Rouaix, Gilles Rigal et Patrick de Giovanni, aux Comités spécialisés du Conseil.
La nouvelle Gouvernance de Gfi Informatique est reproduite au Chapitre 4 du présent Document de Référence 2016, paragraphe 4.1 "Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017".



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Faits marquants

1 / 4

Dividendes distribués à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2016

À la suite de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2016, la Société a procédé à la distribution d'un dividende de 0,15 euro par action.

Le montant du dividende en numéraire s'est élevé à la somme de 9 875 233, 50 euros (déduction faite des 145 376 actions auto-détenues) et a été versé aux actionnaires le 5 juillet 2016.

1 / 5

Reprise du contrat de liquidité et conclusion d'un avenant pour la réduction des apports

La société Gfi Informatique a annoncé le 5 juillet 2016, la reprise de son contrat de liquidité conclu avec la société Oddo & Cie le 7 novembre 2008 et suspendu depuis le 23 novembre 2015, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée.

La société a, par ailleurs, décidé d'effectuer un retrait partiel de 60 000 (Soixante mille) titres et 425 000 (Quatre cent vingt-cinq

mille) euros des apports affectés au contrat de liquidité de Gfi Informatique. Ainsi, à l'issue de ce retrait, les moyens mis à disposition de l'animateur dans le cadre du contrat de liquidité étaient de :

249 964,18 euros ;

29 446 titres.

1 / 6

Poursuite de la stratégie de développement du Groupe

EN FRANCE

Partenariat 3SI

Gfi Informatique a conclu au 1er trimestre 2016 un partenariat majeur avec le groupe 3SI devant permettre au Groupe de devenir l'un des leaders en matière d'intégration et de gestion de plates-formes *e-commerce*.

Le groupe 3SI dispose de fortes compétences et de solutions très performantes pour les métiers, les systèmes d'information, la production informatique et l'hébergement en haute disponibilité des enseignes de la distribution Omnicanal (*e-commerce*, VAD...).

Dans le cadre de son évolution, le groupe 3SI a retenu Gfi Informatique comme partenaire industriel pour accueillir son portefeuille de solutions *e-commerce*. L'équipe porteuse de ces savoir-faire, composée de près d'une centaine de personnes, a reçu une proposition d'emploi pour rejoindre les effectifs de Gfi Informatique à Lille.

Gfi Informatique renforce ainsi significativement sa capacité à proposer des prestations de conseil et d'intégration, ainsi que des solutions SaaS et BPO, pour les métiers de la Distribution et l'ensemble des secteurs concernés par la transformation digitale.

Les capacités d'hébergement également acquises viennent par ailleurs accroître les moyens de production informatique de Gfi Informatique, permettant de renforcer la forte dynamique de croissance de notre Groupe sur le marché de l'externalisation informatique en mode *Cloud*.

Enfin, la mise en place de ce partenariat s'accompagne de la signature entre Gfi Informatique et les enseignes de *e-commerce* et de services

au *e-commerce* du Groupe 3SI d'un contrat informatique évolutif, faisant de Gfi Informatique leur partenaire IT en mesure de les accompagner dans leur développement à moyen terme.

Acquisition de la société Metaware, spécialiste européenne de la modernisation des grands systèmes

Gfi Informatique a annoncé le 1^{er} décembre 2016, l'acquisition de la société Metaware, afin de renforcer son avance dans les solutions de transformation digitale des applications *legacy*.

Avec 20 ans d'expérience et plus de 200 projets à son actif, Metaware compte parmi les principaux acteurs européens de solutions et de services de modernisation des systèmes d'information. Le groupe Metaware, qui compte des clients prestigieux comme Axa, BNP, Club Med, la Sécurité Sociale, PMU, Airbus Helicopters, Caja de Valores (Bourse argentine) ou Renault, se différencie grâce à un savoir-faire unique, alliant des outils logiciels spécialisés pour la manipulation de code et les tests, avec des processus hyperindustrialisés, et une forte proximité avec de grands éditeurs tels qu'Oracle et IBM. Au moment de l'acquisition, la société Metaware comprenait une soixantaine d'experts et réalisait un chiffre d'affaires compris entre 7 et 10 millions d'euros par an.

Gfi Informatique entend privilégier la continuité des opérations et se concentrer sur le développement de synergies d'offres devant permettre de capitaliser sur les solutions de Metaware pour offrir à ses grands clients la maintenance et la transformation digitale de leurs patrimoines *legacy*, avec des coûts, des calendriers et des risques maîtrisés.

EN EUROPE DE L'EST

Gfi Informatique a acquis, en mars 2016, le groupe Impaq. Fort de plus de 200 collaborateurs répartis sur trois sites en Pologne, ainsi qu'en Suisse alémanique et en Angleterre, Impaq dispose d'un portefeuille mêlant Services Informatiques et Édition de logiciels, à l'instar de Gfi Informatique.

En matière de services informatiques, Impaq réalise environ la moitié de son chiffre d'affaires sur le marché polonais, tandis que l'autre moitié provient de contrats d'intégration et de maintenance en mode Centre de Services *Offshore* pour une clientèle de grands comptes européens. Associant un haut niveau d'expertise à une plateforme de *delivery* très compétitive, Impaq s'est ainsi imposé comme un prestataire stratégique auprès de clients aussi prestigieux que T-Mobile, PZU, Allianz, Nokia, P&G et Ikea.

En outre, le groupe Impaq tire une part croissante de ses revenus de l'édition et l'intégration de la gamme de produits KD Prevent, composée de solutions utilisées par les clients du secteur financier dans le cadre de la lutte anti-blanchiment d'argent (AML) et de la détection de fraudes (Credit Fraud, Web Fraud) en mode On-Premise ou SaaS. Impaq compte également des clients d'envergure internationale, tels que Commerzbank, BGZ BNP Paribas, Cembra ou encore l'armateur MSC.

Au travers de cette acquisition, Gfi Informatique nourrit une triple ambition :

- ouvrir l'Europe de l'Est dans le cadre de sa stratégie d'expansion internationale, reprise depuis 2014 et qui sera renforcée sous l'impulsion de son nouvel actionnaire ;
- proposer à ses clients, notamment grands comptes des secteurs de la Banque, de l'Assurance ou des Télécoms, une nouvelle alternative en matière de *delivery*, Impaq proposant un haut niveau de technicité, des tarifs attractifs et des process de production en ligne avec les exigences du marché ;
- poursuivre sa montée dans la valeur en renforçant son portefeuille de solutions métiers, les produits ainsi acquis pouvant être commercialisés à plus large échelle ; une montée en puissance orchestrée dans le cadre de son programme IP 20.

SUR LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Les acquisitions des groupes Roff et Efron permettent à Gfi Informatique de doubler la taille de ses activités ibériques à plus de 200 millions d'euros et d'ouvrir simultanément les portes du marché américain avec plus de 12 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés notamment au Brésil, au Mexique et en Colombie.

Acquisition du groupe Efron présent en Espagne, Amérique du Nord et du Sud

Au mois d'octobre 2016, le Groupe a acquis, le groupe Efron. Avec près de 750 collaborateurs, Efron est une ESN espagnole reconnue qui compte des clients prestigieux dans les secteurs notamment banques/assurances et santé. Grâce à cette opération, Gfi Informatique a fortement augmenté sa part de marché en Espagne (30 %) et a renforcé sa présence chez des comptes clés tels que Santander, BBVA, Telefonica, Mapfre ou Quiron auprès desquels le Groupe compte développer l'ensemble de son portefeuille d'offres.

Efron est également solidement implanté en Amérique (20 % du chiffre d'affaires), accompagnant ses clients en Amérique du Nord, au Mexique et en Colombie, et permet ainsi à Gfi Informatique de développer son activité internationale et notamment en Amérique latine.

Acquisition du groupe Roff

En novembre 2016, Gfi Informatique a annoncé l'acquisition du groupe Roff. À travers cette opération, le Groupe devient un acteur majeur du marché de l'implémentation et la maintenance de solutions SAP et acquiert plusieurs comptes clés prestigieux.

Avec plus de 800 collaborateurs, Roff compte parmi les principaux acteurs européens du marché de l'intégration et de la maintenance des solutions SAP. Le groupe compte des clients prestigieux comme EDP, Givaudan ou Solvay. Basé au Portugal, Roff a exporté son savoir-faire et réalise ainsi près de la moitié de ses ventes auprès de clients étrangers, notamment en Suisse, en France, en Europe du Nord et en Amérique Latine. L'organisation de la société Roff, avec près de 90 % de ses ressources de production réparties sur ses sites portugais, permet au Groupe de proposer une offre compétitive tant en termes de qualité que de prix. Le groupe Roff a également développé un savoir-faire spécifique autour de la plate-forme Outsystems.

Avec cette acquisition, Gfi Informatique dispose de plus de 1 000 collaborateurs dans le monde dédiés aux technologies SAP et unifiés sous la bannière de Roff.





1.8 AUTRES INFORMATIONS

1.8.1 Filiales et participations – Inventaire des valeurs mobilières

Le tableau des filiales et participations et l'inventaire des valeurs mobilières sont annexés aux Comptes sociaux annuels en note 24 du chapitre 6.2.6 et au chapitre 6.3.2 du présent document de référence.

1.8.2 Résultats des cinq derniers exercices

Le tableau présentant les résultats des cinq derniers exercices est annexé aux Comptes sociaux annuels au chapitre 6.3.1 du présent document de référence.

1.8.3 Affectation du résultat de Gfi Informatique SA

Le résultat à affecter est composé comme suit :

Origines	(en milliers d'euros)
Résultat de l'exercice	23 191
Dotation à la réserve légale	1 160
Solde intermédiaire	22 031
Report à nouveau antérieur	34 918
Résultat distribuable	56 949

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat distribuable	(en milliers d'euros)
Aux actionnaires à titre des dividendes	9 986
Report à nouveau	46 963
TOTAL	56 949

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,15 euro par action. Le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte de report à nouveau.

Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Table with 6 columns: Années, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011. Rows include: Nombre d'actions au 31 décembre, Valeur nominale (en euros), Dividende par action (en euros).

(1) Les actions auto détenues par la Société à la date de mise en paiement n'ont pas droit aux dividendes.
(2) Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul des dividendes versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 66 570 771 suite à l'exercice des 590 505 Bsaars par Mannai Corporation le 17 juin 2016, ayant généré une augmentation de capital de la Société.

Certaines limitations contractuelles à la politique de distribution des dividendes existent dans le cadre du principal emprunt bancaire du Groupe (cf. note 6.7 des états financiers consolidés).

Délais de paiement des fournisseurs Gfi Informatique SA

(Article L. 441-6-1 du Code de commerce.)
Les dettes « Fournisseurs » se décomposent par échéance de la manière suivante :

Table with 6 columns: (en milliers d'euros), Fournisseurs au 31 décembre 2015, Fournisseurs au 31 décembre 2016, Factures échues, de 0 à 30 jours, de 31 à 60 jours, à plus de 60 jours. Includes sub-header: Factures non échues.

Prises de participation et de contrôle à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, la société Gfi Informatique a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, réalisé les prises de participations directes et indirectes suivantes :

Table with 6 columns: Sociétés acquéreurs, Sociétés acquises, % en capital, % en droit de vote, Total de la participation au 31/12/2016 (% en capital, % en droit de vote). Rows include: EN FRANCE (Gfi Informatique Entreprise Solutions, Gfi Informatique Entreprise Solutions), A L'INTERNATIONAL (Gfi Informatique, Grupo Corporativo Gfi Informatica SA, Gfi Portugal - Tecnologias de Informação S.A.).



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Recherche et Développement

Sociétés acquéreurs	Sociétés acquises	Participations directes pendant l'année 2016		Total de la participation au 31/12/2016	
		% en capital	% en droit de vote	% en capital	% en droit de vote
Gfi International SA	Impaq UK	100%	100%	100%	100%
Gfi International SA	Impaq S.p.A.	100%	100%	100%	100%
Gfi International SA	Impaq AG	100%	100%	100%	100%

1.9 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La stratégie Recherche & Développement de Gfi Informatique, levier majeur de différenciation par rapport à la concurrence, fait partie intégrante de la stratégie Groupe. Le Comité exécutif du Groupe, sous la présidence de Monsieur Vincent Rouaix, valide les grandes orientations technologiques sur lesquelles le Groupe est prêt à investir.

Gfi informatique se caractérise aujourd'hui par une capacité et une volonté avérée de développer des produits toujours plus innovants en privilégiant une démarche qui mène rapidement à des effets opérationnels où les initiatives qui sont prises doivent au plus vite aboutir à la mise sur le marché des résultats qui en découlent, et où les espaces vierges sont privilégiés.

Le Groupe peut atteindre ainsi plusieurs objectifs, dont celui de créer ses propres nouveaux marchés en termes d'Innovation Métier et d'Innovation Industrielle.

Cette attitude volontaire de Gfi informatique visant à générer de manière encore plus intense de l'innovation révèle la montée en valeur du Groupe, inspire les idées du changement et insuffle une dynamique du "c'est possible", à tous les niveaux.

De manière opérationnelle, la stratégie en matière de Recherche et Développement et d'Innovation du Groupe s'articule autour de :

- la création de *nouveaux* produits, des solutions différentes, de toutes pièces pour ajouter de nouvelles sources de revenus à forte rentabilité ;
- l'identification de nouveaux usages, de nouveaux produits ou de nouvelles solutions porteuses, le plus en amont possible, pour profiter des *espaces vierges* ainsi révélés ;
- la création ou la modification des moyens de production pour les optimiser et améliorer ainsi la marge et gérer la connaissance dans l'entreprise ;
- la création d'une collaboration d'innovation avec ses clients ou même des prospects, pour repositionner le Groupe sur de nouveaux marchés.
- la création d'un *programme "Connect & develop"* destiné à favoriser et encadrer les interactions avec les startups.

La Direction de l'Innovation, dont le Directeur est membre du Comité exécutif du Groupe, insuffle ces principes de manière transverse au sein de Gfi Informatique et s'appuie, à cet effet, sur :

le Gfi Lab, équipe qui crée et incube de nouveaux produits, dont certains pourront être industrialisés. Il défiche les nouvelles tendances, gère la création collaborative avec les clients du Groupe. Le Gfi Lab se positionne également sur des phases de recherche en amont, publiant auprès de la communauté scientifique des articles ou proposant des conférences. Le Gfi Lab gère les TRL (*Technology Readiness Level*) de 1 à 4 et travaille également avec des acteurs académiques tels que le CNRS et/ou des universitaires ;

le « Fablab » et la « Forge », constituent les organisations qui travaillent sur les phases des TRL qui se situent au-dessus des TRL 4. Le Fablab suit une méthodologie créée par Gfi Informatique qui permet de résoudre des problèmes métiers à l'aide des briques fonctionnelles et techniques conçues par le Gfi Lab, en les assemblant et en étudiant les aspects technologiques leur sont liées afin d'optimiser une éventuelle mise sur le marché. La Forge crée les conditions d'une industrialisation propice à une mise sur le marché optimum ;

les différents pôles d'expertises présents au sein du Groupe, acteurs majeurs des projets de Recherche et Développement et contributeurs d'Innovations ;

un processus d'idéation qui gère l'ensemble des idées et participations des 14 000 collaborateurs du Groupe ;

le Comité innovation, qui est composé de membres du Comité exécutif du Groupe et d'acteurs impliqués dans la Recherche et Développement et l'Innovation du groupe Gfi Informatique, pour décider de manière périodique des investissements et expérimentations qui en alimentent la stratégie ;

En 2016, les sujets de recherche de Gfi Informatique ont concerné plus particulièrement les domaines de la transformation digitale, des Smart Cities, de l'IoT et le virtuel, du digital Banking, de l'Omni commerce, et de l'Usine 4.0.

Les dépenses réalisées par le Groupe en 2016 en France en matière de Recherche et de Développement ont été évaluées à 32,1 millions d'euros et comprennent i) le montant investi par le Groupe dans la recherche, et ii) le montant des activations de frais de développement.

Ces travaux donnent lieu au dépôt d'un dossier de crédit impôt recherche lorsque les conditions légales sont réunies.

1.10. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET PERSPECTIVES DU GROUPE



1.10.1. Marché et tendances

L'année 2016 a connu une importante progression du chiffre d'affaires généré par la fourniture de prestations de services (conseil, intégration, hébergement...) autour des systèmes d'information des entreprises, à savoir une croissance moyenne du secteur de 2,8 % (en particulier, une croissance de 2,8 % sur le marché du Conseil en technologies, 2,5 % sur le marché des Conseils et Services et de 3,5 % sur le marché du Software). Les perspectives de l'année 2017 viennent confirmer cette tendance avec une croissance du secteur estimée à

3 % (3,2 % sur le marché du Conseil en technologie, 2,6 % sur le marché des Conseils et services et 4 % sur le marché du Software). Les prévisions au niveau mondial sont également favorables avec une croissance de l'ordre de 4 % pour le marché des logiciels et services (hors conseil en management, BPO et conseil en technologies) et en particulier 4,8 % aux États-Unis, 1,2 % en Europe de l'ouest et 5,1 % pour l'Asie Pacifique.

1.10.2. Perspectives du Groupe

L'année 2016 a été une année exceptionnelle à trois niveaux : la croissance organique en France et à l'étranger, les développements à l'international (Ibérie, Amérique du Sud, Europe de l'Est) et enfin du fait de l'accroissement considérable des investissements produits/solutions pour assurer le futur du Groupe.

Pour l'exercice 2017, le Groupe, attentif au contexte économique fragile mais fort de ses acquis et de son bilan solide se donne pour objectif de croître en poursuivant sa transformation, de se renforcer à nouveau à l'international et d'améliorer sa marge opérationnelle.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Gestion sociale – Ressources Humaines

1.11. GESTION SOCIALE – RESSOURCES HUMAINES

La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 26 avril 2012 ont créé, pour les grandes entreprises, une obligation de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ceci prend la forme d'un rapport spécifique qui est présenté ci-après au chapitre 2. Ce rapport ne contient toutefois pas les informations qui suivent.

1.11.1. Participation et intéressement

Le montant de la participation distribuable au titre de l'exercice 2016 en France s'élève à 0,5 million d'euros contre 0,8 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'épargne entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) à vocations diverses. Il n'y a aucun contrat d'intéressement en cours au sein du Groupe.

1.11.2. Actionnariat salarié

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Un Plan d'épargne entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe. Un fonds commun de placement « Gfi Informatique Expansion » a été créé afin d'acquérir et gérer des actions Gfi Informatique. Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par Natixis Asset Management.

Le FCPE "Gfi Informatique Expansion" a été la structure d'accueil des actions gratuites attribuées à l'ensemble des salariés dans le cadre de l'intéressement des salariés à la performance du Groupe.

Suite à la décision du Conseil de Surveillance du FCPE "Gfi Informatique Expansion", du 20 mai 2016, d'apporter les actions Gfi Informatique cessibles à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par

Mannai Corporation, le FCPE "Gfi Informatique Expansion", a été fermé à la souscription.

Le plan épargne entreprise du Groupe, quant à lui demeure et offre la possibilité aux collaborateurs d'investir le montant de leur participation pendant la période de blocage, mais également leur épargne volontaire.

Au 31 décembre 2016 le FCPE "Gfi Informatique Expansion", détient 187 695 actions Gfi Informatique, soit 0,28 % du capital social.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le 4.5 rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites commente l'ensemble des plans d'attributions d'actions gratuites qui sont en cours ou qui ont été autorisés par l'Assemblée générale.

1.12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE



Néant.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

1.13. FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Gfi Informatique procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Indépendamment du risque

stratégique de positionnement concurrentiel et de perte de pertinence du *business model*, le groupe Gfi Informatique a considéré que sur le plan opérationnel, les risques relatifs aux ressources humaines et ceux liés à la réalisation des projets clients constituent les principaux risques. À ce titre ils font l'objet de plans d'actions continus.

1.13.1. Risques opérationnels – Risques juridiques

RESSOURCES HUMAINES

Dans une activité de services, confrontée à la rareté de certaines compétences et aux nouveaux besoins des clients, les risques liés aux ressources humaines occupent naturellement une place importante. La performance du système de recrutement, de la gestion des carrières et des compétences, la permanence des rôles clés, le partage de la culture et des valeurs du Groupe constituent de façon constante des enjeux essentiels.

PROJETS CLIENTS

Gfi Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme éditeur de progiciels, intégrateur de solutions ou prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus dans les délais prévus ou lui ont causé des préjudices. Le Groupe peut alors être exposé à payer des dommages et intérêts.

Les procédures mises en place, sous l'égide de comités constitués à cet effet, permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'est pris avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système qualité de Gfi Informatique, certifié ISO 9001, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction juridique Groupe est associée à la gestion et à la maîtrise des risques opérationnels : des contrats-types adaptés aux différentes prestations et offres du Groupe ont été mis en place et les contrats clients font l'objet de revues juridiques afin de valider les engagements contractuels pris par le Groupe.

Des formations de sensibilisation à la gestion contractuelle des projets sont également proposées aux opérationnels.

La médiatisation d'éventuelles difficultés, notamment liées à l'exécution de projets significatifs ou sensibles, pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients, et par voie de

conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Si tel était le cas, une politique de gestion de crise *ad hoc* sera mise en place.

RÈGLEMENTATION

Le groupe Gfi Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative, et ce, même pour l'ensemble de ses filiales internationales. Quelques secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent parfois la conclusion d'accords de confidentialité spécifiques.

Toutefois, les risques juridiques qui existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit fiscal, etc.) concernent le Groupe au même titre que toute autre entreprise de services.

Les propositions de redressement fiscaux ou ceux émis par l'Urssaf sont provisionnés pour leur montant en principal et intérêts à la réception des avis de mise en recouvrement, et ce même si une réclamation a été émise ou si un contentieux a été ouvert. Dans ce cas, le montant des pénalités et majorations n'est toutefois pas provisionné.

INFORMATION SUR LES LITIGES

Les litiges et contentieux sont évoqués en note 10 des états financiers consolidés.

À la connaissance de la Société, sur une période couvrant les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges sont gérés par la Direction juridique Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats. Afin de minimiser au maximum les risques liés à ces réclamations, les assureurs sont également intégrés dans le processus de gestion du risque.

1.13.2 Risques financiers

SOLVABILITÉ CLIENTS

Le Groupe est exposé au risque de défaillance financière d'un client. Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Le cas échéant, les clients font l'objet d'une enquête de solvabilité menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au Directeur financier du Groupe.

Les dix principaux clients du groupe Gfi Informatique représentent près de 35 % du chiffre d'affaires consolidé en 2016. Aucun des dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La ventilation des créances échues et non dépréciées est décrite en note 3 des états financiers consolidés. Le Groupe tient compte des risques spécifiques inhérents à la situation des différents pays.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier du Groupe, à taux variable. La gestion de ce risque est développée en note 6 des états financiers consolidés « risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie ».

Les instruments de couverture mis en place sont présentés en note 6 des états financiers consolidés.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et obligataires et de contrats d'affacturage. Les contrats d'emprunts bancaires comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces clauses dites de défaut sont présentées en note 6 des états financiers consolidés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUES DE CHANGE

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (Pologne, Angola, Maroc, Suisse, Côte d'Ivoire, Angleterre, Mexique, Suède, Brésil, Colombie, Macao...), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupes opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Ce point est développé en note 13 des états financiers consolidés dans la partie « Risques de change ».

RISQUES LIÉS AUX ÉCARTS D'ACQUISITION

La valeur des écarts d'acquisition est soumise au risque de dépréciation en cas de dégradation de l'activité concernée et/ou d'évolution défavorable de ses perspectives à long terme et/ou de paramètres externes (hausse des taux d'intérêt, crise économique).

Dans le cas des activités poursuivies, l'évaluation de la valeur de ces actifs est effectuée périodiquement sur la base de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont sensibles aux éventuelles évolutions des caractéristiques du modèle économique sous-jacent. Les états financiers consolidés exposent en note 8 les tests de sensibilité réalisés.

Les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2016, ainsi que les dépréciations des années antérieures se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)		France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Afrique Maroc
Écarts d'acquisition	280 935	213 328	35 601	16 614	4 628	794	8 702	1 268
Dépréciations comptabilisées en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations comptabilisées en 2015	(500)	-	-	-	-	(500)	-	-

Le risque de dépréciation des écarts d'acquisition peut également survenir dans le cadre d'une stratégie de désengagement, lorsque la cession d'une activité est envisagée. Dans ce contexte particulier,

l'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est alors effectuée sur la base du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession, qui peut être inférieur à la valeur d'utilité de l'activité.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

1.13.3 Risques stratégiques

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS POTENTIELLES

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt pour le Groupe a pour principal objectif l'implantation sur des nouveaux marchés ou le renforcement dans des activités stratégiques. Les opérations d'acquisition présentent toujours un risque de sélection de la bonne cible, d'intégration des équipes, de réussite des synergies envisagées, et de mise en œuvre des garanties prises. Le Comité des investissements du Groupe veille au bon déroulement du processus d'acquisition.

La méthode d'évaluation des écarts d'acquisitions est présentée en note 8 des états financiers consolidés. La même note décrit les tests de sensibilité qui sont pratiqués.

RISQUES DE COMPÉTITION

Gfi Informatique intervient sur un marché concurrentiel dans lequel les ventes de services informatiques et de logiciels sont liées aux décisions d'investissement de ses clients.

Des risques inhérents à la conjoncture peuvent conduire à retarder, voire annuler le démarrage de certains projets. La gestion des ressources humaines et des sous-traitants peut également s'avérer sensible, notamment en période de hausse des salaires et des tarifs.

1.13.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Une politique de protection et de valorisation du patrimoine immatériel du groupe Gfi Informatique, à savoir son innovation, ses progiciels, et son portefeuille de titres de propriété industrielle, a été mise en place et la Direction juridique Groupe accompagne les différents acteurs en interne afin de protéger au mieux toutes les créations du groupe Gfi Informatique, tout en veillant également au respect des droits de propriété intellectuelle de ses concurrents et clients.

S'agissant de l'innovation, une importance toute particulière est apportée à l'ensemble des clauses relatives à la propriété intellectuelle dans les contrats que le Groupe est amené à signer. Il s'agit d'une part de s'assurer du respect de ses droits de propriété intellectuelle de la part de ses clients et partenaires, et d'autre part de spécifier les conditions de cession des éventuels développements réalisés au profit de ses clients. Le Groupe s'engage également au respect des droits de propriété intellectuelle de ses cocontractants à travers ces conventions.

S'agissant de ses progiciels, le Groupe procède aux dépôts réguliers de leurs sources auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP) qu'il s'agisse de versions initiales ou de mises à jour substantielles. À cette fin a été formalisé un processus intitulé

« Protection de la propriété intellectuelle des progiciels du groupe Gfi Informatique » sous la forme d'une « Exigence et Recommandation » disponible dans le référentiel GMS du Groupe. Le respect de cette règle Groupe fait en outre l'objet d'un audit par la Direction de la Qualité.

Enfin, s'agissant de son portefeuille de titres de propriété industrielle, le Groupe s'attache, dans une perspective internationale, à la protection et à la valorisation de ses marques, noms de domaine et dessins et modèles. À cette fin, il a mis en place une stratégie d'enregistrement des noms et logos des progiciels et des offres du Groupe, en tant que marques et noms de domaine.

Des outils de surveillance ont également été mis en place sur les titres de propriété industrielle les plus stratégiques du Groupe afin de pouvoir lutter efficacement contre toute tentative de contrefaçon, concurrence déloyale ou de parasitisme économique de la part de tiers.

Des ateliers de formation sont également proposés par le Groupe sur la protection et la valorisation des marques, afin de promouvoir les bonnes pratiques en son sein, tant à l'égard de ses actifs immatériels, que ceux des tiers.

1.13.5 Assurance et couverture des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le Groupe a mis en place un programme d'assurances auprès de compagnies d'assurance de premier plan afin de couvrir les principaux risques qui pourraient l'affecter, cette politique se déclinant au niveau central mais aussi à l'international.

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances de dommages et les assurances de responsabilité.

Les principales polices d'assurances du groupe Gfi Informatique concernent la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation, la couverture du parc d'ordinateurs portables, la couverture de l'ensemble du parc d'automobiles et de l'ensemble des locaux occupés en France comme à l'international ainsi qu'une couverture fraude/cyber.

POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation Groupe qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que Gfi Informatique peut encourir en raison des dommages causés aux tiers du fait de ses activités professionnelles.

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

POLICE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Le Groupe Gfi Informatique a souscrit une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux, valable pour les dirigeants de droit et de fait de Gfi Informatique et de l'ensemble des filiales françaises et étrangères du Groupe.

POLICE DOMMAGES

Le groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une assurance visant à garantir :

- les locaux dont le Groupe est locataire ou propriétaire ;
- les biens mobiliers : mobilier, ensemble du parc informatique lui appartenant ou confié au groupe Gfi Informatique, matériel fixe et matériel portable.

Au titre de cette police tout dommage ainsi que certaines de ses conséquences pécuniaires, impactant l'un des biens susvisés est donc couvert (notamment les frais de reconstitution de données informatiques).

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE ET AUTO MISSION

Le groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie couvrant l'ensemble de son parc de location de véhicules longue durée ainsi qu'une garantie couvrant les risques inhérents aux véhicules personnels des collaborateurs lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités professionnelles.

POLICE FRAUDE/CYBER

Le groupe Gfi Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une police d'assurance couvrant les risques de fraude et de cybercriminalité qui a pour objet de garantir les actes frauduleux commis dans le but d'enrichissement personnel direct ou indirect relevant d'incriminations pénales (abus de confiance, escroquerie, contrefaçon falsification de chèque...) ainsi que les réclamations suite à une atteinte informatique ou une atteinte à la confidentialité des données personnelles.

1.14. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception d'un contrat de crédit syndiqué signé le 9 octobre 2015, ce dernier devenant renégociable en cas de changement de contrôle. Il est à noter, toutefois, que cette clause ne s'est pas appliquée dans le cadre de la prise de participation majoritaire de Mannai Corporation.

Il est également précisé qu'en cas de changement de contrôle, tout porteur d'obligations 2014 pourra, dans certaines conditions, et à son gré, demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des obligations dont il sera propriétaire. L'Assemblée générale des obligataires en date du 14 janvier 2016 a toutefois, décidé de renoncer au bénéfice du remboursement anticipé des obligations dans le cadre du projet de prise de participation majoritaire de Mannai Corporation.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



2.1. INFORMATION SOCIALE 40

2.1.1. Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe	40
2.1.2. Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés	44
2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales	45
2.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes	46
2.1.5. Le développement du capital humain et des compétences, un levier de réussite	48
2.1.6. Égalité de traitement et respect d'autrui, deux axes majeurs de la politique sociale du Groupe	50
2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	53
2.1.8. Sensibilisation des salariés au développement durable	54
2.1.9. Note méthodologique	54

2.2. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE 55

2.2.1. La politique générale en matière environnementale	55
2.2.2. La pollution	56
2.2.3. L'Économie circulaire	57
2.2.4. Le changement climatique	59
2.2.5. La protection de la biodiversité	60
2.2.6. Le Pacte mondial – Principe Environnement	60

2.3. L'IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ 61

2.3.1. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	61
2.3.2. Les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	61
2.3.3. La sous-traitance et fournisseurs	62
2.3.4. La loyauté des pratiques	62
2.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	63
2.3.6. Pacte mondial – Principe Lutte contre la corruption	63
2.3.7. Conclusion	63

2.4. INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX 64

2.4.1. Indicateurs sociaux	64
2.4.2. Indicateurs environnementaux	65

2.5. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ 67

2.5.1. Responsabilité de la Société	67
2.5.2. Indépendance et contrôle qualité	67
2.5.3. Responsabilité du Commissaire aux Comptes	67



La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) consiste à intégrer les préoccupations sociales et environnementales à la stratégie d'entreprise, au sein des activités qu'elle réalise et dans les interactions qu'elle a avec ses différentes parties prenantes.

Le lancement du *Global Compact* des Nations unies (Pacte Mondial) en juillet 2000 a été la première démarche significative destinée à rassembler des entreprises, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines : Droits de l'homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption.

En France, l'article 225 du Grenelle II a instauré des obligations de transparence sur les démarches RSE pour les entreprises. Les sujets relatifs à la RSE font depuis l'objet d'une attention particulière de la part des Directions générales des entreprises et notamment de celle du groupe Gfi Informatique, qui, chaque année communique sur le sujet dans son rapport annuel.

En répondant au questionnaire RSE d'EcoVadis, Gfi Informatique a obtenu le titre *Silver* en décembre 2014. Lors de l'évaluation EcoVadis 2016, le Groupe a obtenu la note de 60/100 (soit 10 points de mieux que lors de l'évaluation de 2014) et maintient ainsi son titre *Silver*.

La loi du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application ont rendu obligatoire, pour les grandes entreprises, de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et sur leurs engagements sociétaux.

Le présent rapport, qui répond à cette obligation, est structuré en trois parties :

- informations sociales ;
- informations environnementales ;
- informations relatives aux engagements sociétaux.

2.1. INFORMATIONS SOCIALES

2.1.1. Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe

GFI INFORMATIQUE, UN ACTEUR MAJEUR DE L'EMPLOI

Présent dans seize pays en Europe (France, Espagne, Portugal, Pologne, Belgique, Luxembourg, Suède, Suisse et Angleterre), en Chine, en Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire), en Asie du Sud-Est (Singapour) et en Amérique (États-Unis, Mexique, Colombie), le Groupe compte 12 582 collaborateurs au 31 décembre 2016. Ceci représente une augmentation des effectifs de 6,8 % par rapport à l'année précédente. La croissance des effectifs du Groupe est due essentiellement pour l'année 2016 à la France (+ 356 collaborateurs), l'Espagne (+ 197 collaborateurs) et la Pologne (124 collaborateurs). La France, avec 9 521 collaborateurs, représente 76 % des effectifs du Groupe. Le Groupe a recruté, au cours de l'année 2016, 1 940 collaborateurs en France et a accueilli 65 collaborateurs issus de fonds de commerce rachetés, dont Valtech. Même si la tendance de croissance des effectifs est moins forte que la France, l'Espagne ou encore la Pologne, on observe une croissance des effectifs dans les autres filiales du Groupe avec au Portugal (+ 60 collaborateurs), au Belux (+ 37 collaborateurs), en Côte d'Ivoire (+ 10 collaborateurs) et

au Maroc (+ 6 collaborateurs) entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, tandis que les effectifs de la Suisse se sont rétractés (- 1 collaborateur) sur la même période.

Avec respectivement près de 2 912 et 3 084 entrées réalisées en 2015 et en 2016, le Groupe contribue fortement à l'emploi, avec une répartition équilibrée en France entre l'Île-de-France et les régions. En 2016, les embauches au sein du Groupe représentaient 97 % des entrées des nouveaux collaborateurs et les acquisitions, 3 %. Il faut souligner qu'un quart des embauches de salariés en France est réalisé par le biais de la cooptation. Non compris dans ces données, chaque année le Groupe accueille une centaine de stagiaires, ce qui constitue une autre façon d'œuvrer en amont du marché du travail, à l'insertion des jeunes. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le groupe Gfi France, notamment sur l'insertion des jeunes en recherche d'emploi, voire en situation de décrochage, tel qu'exposé plus précisément au paragraphe 2.3.2.

A *contrario*, le Groupe a enregistré 2 413 départs en 2016, dont 166 licenciements (soit 7 %).

Avec 94 % des collaborateurs en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) au niveau du Groupe et 97 % en France à fin décembre 2016, le Groupe s'est attaché à nouer une relation contractuelle durable et de confiance avec les collaborateurs, en leur proposant notamment des perspectives de carrière tout au long de leurs parcours. Il faut noter que les besoins du marché et la législation sociale locale étant différents, Gfi Informatique Portugal a davantage recours à des emplois à durée déterminée qui représentent, à fin décembre 2016, 42 % des contrats locaux. Le Maroc, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, la Côte d'Ivoire et la Pologne n'ont pas ou très peu recours à des emplois à durée déterminée, la France emploie moins de 1 % de ses effectifs en CDD et l'Espagne 12 %, dont certains en faveur de populations défavorisées.

Avec 55 % des effectifs de la France hors région parisienne, Gfi Informatique est un acteur incontournable du développement de l'emploi en régions. Gfi Informatique est implanté en France dans près de 50 villes, couvrant les territoires d'ouest en est et du nord au sud. Cette proximité est un atout pour satisfaire au mieux les clients et les projets qu'ils souhaitent déployer. Gfi Informatique a développé par ailleurs des centres de services partagés, particulièrement à Lille, Lyon, Nantes, Toulouse et Meudon. Ce dynamisme régional permet ainsi à Gfi Informatique d'être au cœur des préoccupations de ses clients et contribue à la vitalité de certaines régions.

En Espagne, avec des implantations sur tout le territoire (Madrid, Pays Basque, région de Valence, Catalogne, Andalousie), le Groupe est également un acteur national bien intégré au tissu social local

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION SOUTENUE

À l'issue du processus de recrutement, qui peut varier de 2 semaines à 4 mois selon les profils, la politique d'intégration du Groupe est un processus continu et soutenu sur plusieurs semaines. Lors de son arrivée au sein du Groupe en France, le nouveau collaborateur est informé sur les aspects administratifs et les jalons de son intégration (saisie du compte-rendu d'activité, présentation de l'équipe, identification de sa hiérarchie directe et indirecte, revue des locaux...). Lors de cet échange, le livret d'accueil ainsi que les principales plateformes d'information et de communication (Intranet, Sharepoint, YAMMER, Global Management System (GMS)) lui sont présentés. Ce moment est également l'occasion pour le salarié de remettre les différents documents administratifs qui lui auront été demandés au préalable, afin d'administrer son dossier du personnel.

Le collaborateur est ensuite amené à rencontrer son manager et l'équipe commerciale qui l'accompagneront tout au long de sa mission et le présenteront en clientèle, en cas de mission ou de projet chez le client. Avant tout démarrage de mission, le manager rédige un ordre de mission reprenant le nom du client, le lieu de déplacement, la durée prévisible du contrat et la nature de la mission. À plusieurs reprises, et au début de l'exécution du contrat de travail, le manager et/ou l'équipe commerciale s'assurera, soit par échange téléphonique soit en face à face, de l'intérêt du projet/mission, et évoquera les éventuelles difficultés rencontrées et les moyens alloués pour les surmonter. L'intégration définitive est ensuite validée à l'issue de la période d'essai.

Des cursus d'intégration spécifique pour 3 filières (delivery, sales et managers) ont été lancés depuis 2015 au niveau du groupe en France, afin de permettre une meilleure intégration de ces collaborateurs et leur donner les clés de lecture des outils internes Gfi qui sont à leur disposition.

LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, UN PILIER DE LA POLITIQUE SOCIALE DE GFI INFORMATIQUE

Avec une moyenne d'âge de 40 ans au niveau du Groupe, Gfi Informatique s'inscrit avant tout comme un Groupe dynamique et multigénérationnel. La répartition des effectifs par tranche d'âge et par pays se trouve en annexe.

Depuis plusieurs années, Gfi Informatique en France agit en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en accueillant plus de 300 collaborateurs en contrat d'alternance (contrats d'apprentissage et professionnalisation) et près de 100 jeunes en stage au cours de l'année 2016. En effet, l'alternance et les périodes de stage sont considérées comme une source incontestable de nouveaux talents qui peuvent ensuite rejoindre Gfi Informatique durablement par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Après négociations avec les organisations syndicales, Gfi Informatique en France a mis en place en 2013 un plan d'actions intergénérationnel pour une durée de 3 ans. À l'issue de ce terme, Gfi Informatique en France a rouvert des négociations avec les organisations syndicales fin 2015 sur le thème de la gestion des emplois et des parcours professionnels, et sur la mixité des métiers, ce qui a débouché sur l'établissement d'un plan d'actions 2016 – 2018. Un accord a été conclu avec les organisations syndicales pour la période 2017-2018.

Il en résulte les engagements et mesures suivantes sur plusieurs thématiques :

1. *le suivi de carrière des collaborateurs*, avec la réalisation tous les 2 ans de 100 % des entretiens professionnels ;
2. *l'intégration et le développement des compétences des jeunes*. L'UES Gfi Informatique s'engage à embaucher 35 % de jeunes en contrat à durée indéterminée sur le nombre total d'embauches en CDI par an, dont 40 % concernent des salariés âgés de moins de 26 ans.
Outre les engagements pris en termes d'embauche, plusieurs mesures en faveur des jeunes ont été déployées, voire renforcées :
 - désignation d'un référent pour chaque jeune embauché, choisi par son manager. Des entretiens entre le jeune et le référent sont prévus, pendant le premier trimestre. La DRH assure un suivi des jeunes et de leur référent,
 - désignation d'un référent jeune au niveau du Groupe,
 - grille des gratifications de stage au-dessus du légal,
 - la formation des tuteurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage ;
3. *la transmission des savoirs et des compétences*, avec les principes de tutorat sénior et de tutorat inversé ;
4. *les mesures en faveur des séniors*. L'UES Gfi Informatique s'engage à embaucher 1,5 % de salariés séniors sur le nombre total d'embauche par an et à maintenir 110 % des effectifs séniors constatés au 31 décembre 2015 à l'échéance du plan soit au 31 décembre 2018.

Outre les engagements pris en termes d'embauche et de maintien des séniors, le Groupe accompagne les collaborateurs :

- accessibilité à un bilan de compétences aux séniors à compter de 40 ans ou après 20 ans d'activité professionnelle,
- prise en charge des demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE),
- priorité d'accès aux actions de formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF),



- priorités d'accès au télétravail,
- désignation d'un référent senior,
- priorité d'accès aux formations dispensées par l'université interne Gfi Informatique Directeur de projet/Chef de projet,
- droit favorisé à la mobilité professionnelle ;

Plus spécifiquement, en région parisienne, des réunions collectives d'information à destination des collaborateurs *seniors* ont été organisées en 2015, en collaboration avec la CNAV, qui s'est déplacée dans les locaux de Gfi Informatique. À cette occasion, de nombreux thèmes ont pu être abordés : le droit à l'information, le relevé de carrière CNAV, le calcul de la retraite, la poursuite d'activité... Ces réunions ont débouché à la conduite d'entretiens individuels, pour les salariés le souhaitant ;

5. le développement de la formation ;
6. l'accompagnement de la mobilité interne ;
7. les dispositions spécifiques au déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales ;
8. la sous-traitance.

À l'issue de la première année du nouveau plan d'action, la Direction a atteint les principaux objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir :

- l'embauche de jeunes en CDI (objectif de 35 %),
- le maintien dans l'emploi des seniors (objectif de 110 %) et l'embauche de seniors (objectif de 1,5 %).

Les autres filiales du Groupe sont également particulièrement sensibles et actives sur le sujet. À titre d'exemple, le Belux a embauché cette année plusieurs jeunes, diplômés de leur école. Après une formation dispensée en interne, ils sont accompagnés par plusieurs consultants plus expérimentés. Cette forme de tutorat est tout particulièrement appréciée des plus jeunes. En matière d'emploi des *seniors*, la Belgique a aussi instauré un plan d'emploi des *seniors*, c'est-à-dire des salariés âgés de plus de 45 ans. De même, en collaboration avec ANAPEC, Gfi Informatique Maroc a accueilli plusieurs stagiaires nouvellement diplômés, dans l'optique de les intégrer au sein du Groupe en CDI.

UNE POLITIQUE SALARIALE, EN LIEN AVEC LA PERFORMANCE

Rémunération moyenne annuelle

Dans un contexte mondial d'incertitude, Gfi Informatique a néanmoins maintenu une politique de rémunération attractive (détail en annexe), avec des niveaux de rémunération pratiqués au-dessus des minima conventionnels locaux. Avec une rémunération annuelle fixe théorique d'environ 43 966 euros bruts en 2016, le salaire moyen Gfi Informatique en France représente près de 2,5 fois le salaire minimum français. Avec une rémunération moyenne en France en 2015 de 43 408 euros bruts, l'évolution de la rémunération moyenne de 1,3 % entre 2015 et 2016 s'explique principalement par les augmentations individuelles octroyées dans le cadre de la politique salariale. Quant à la légère baisse de la rémunération moyenne en Espagne et au Belux, de respectivement - 3,26 % et - 4,6 % par rapport à 2015, elle est la conséquence du départ de collaborateurs ayant une forte ancienneté et du recrutement de plusieurs profils plus juniors. Enfin, la rémunération moyenne annuelle 2015 et 2016 par pays se trouve en annexe.

Évolutions salariales

En termes de processus, afin de veiller en France à l'application de la politique salariale et à sa cohérence entre les différentes *Business Units* du Groupe, le Comité salaire apprécie les demandes d'évolutions salariales soumises par les managers. Il se réunit quatre fois dans l'année (deux fois en mars puis en juin et septembre) et les augmentations peuvent être positionnées selon 3 dates d'effet différentes dans l'année, en fonction de la date d'anniversaire des collaborateurs. Le Comité salaire prend ses décisions de manière objective au regard des principes de sa politique salariale, à savoir : la reconnaissance de la performance individuelle et/ou de la contribution, le potentiel d'évolution, le respect de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, l'identification des salariés *Key People* et Hauts Potentiels, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la compétitivité externe et le contrôle des coûts liés à la masse salariale. Ce comité agit également pour réduire les écarts éventuels de rémunération entre les hommes et les femmes et neutraliser l'exercice de mandats de représentation du personnel sur la rémunération ; il veille ainsi au respect des principes d'égalité de traitement, qui sont rappelés aux managers, notamment chaque début d'année lors de la note de directive salariale. Chaque année, les managers sont sensibilisés sur le sujet, en particulier sur le fait de proposer des salaires d'embauche identiques aux futurs collaborateurs, à niveau de diplôme, qualification, compétences et expériences identiques. Lors des *people review* qui sont préparés par chaque manager en amont des Comités salaire, les Responsables Ressources humaines (RRH) s'assurent également du respect des piliers qui forment la politique de rémunération du Groupe. Avec une connaissance générale des process ressources humaines, les RRH garantissent également l'adéquation de la politique de rémunération avec les chantiers RH engagés (par exemple, le déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore le lancement des entretiens d'évaluation informatisés). Au cours des 3 campagnes d'augmentation réalisées dans l'année 2016, plus de 40 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle, d'un montant moyen significatif de 4 %.

Pour l'exercice 2016, la Direction générale en France a réitéré sa politique d'augmentation individuelle dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire des salaires 2016, avec une enveloppe d'augmentation individuelle de 1 % de la masse salariale. Les augmentations individuelles sont attribuées sur la base de l'appréciation des performances et en fonction de la cohérence de la rémunération par rapport à l'équité interne et externe, sur proposition des managers et après validation du Comité salaire. L'année 2016 a également été l'occasion de revaloriser la valeur faciale des tickets restaurants pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France (60 % à la charge de l'employeur et 40 % à la charge du salarié).

Enfin, en matière d'équité professionnelle, la Direction veille à celle-ci à travers plusieurs dispositions : augmentation systématique des femmes de retour de congé maternité/adoption, versement d'une rémunération complémentaire à l'allocation de la sécurité sociale aux hommes ayant pris un congé paternité, garantie d'évolution salariale des représentants du personnel et déblocage d'une enveloppe spécifique à la réduction des écarts éventuels de rémunération entre les femmes et les hommes. Ces points sont davantage développés au chapitre 2.1.6 sur l'égalité de traitement.

Association aux performances du Groupe

Au-delà de la rémunération fixe, Gfi Informatique en France propose à ses salariés plusieurs dispositifs, permettant de les associer aux performances financières du Groupe.

Afin d'intéresser les salariés à la performance du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé en 2011, 2012 et 2013 d'attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe, ayant permis chaque année d'attribuer au bout de 2 ans définitivement les actions gratuites par l'atteinte des résultats. Effectivement, la condition de performance financière du plan d'actions gratuites pour l'exercice 2013 (pour apport au FCPE Gfi Informatique Expansion) ayant été atteinte tant pour la tranche 1 que pour la tranche 2, 15 nouvelles actions gratuites ont attribuées en 2015 à 5 941 collaborateurs. Ainsi, la Direction souhaite que la motivation, le professionnalisme et l'engagement de chacun puissent permettre au groupe Gfi Informatique d'obtenir les résultats économiques attendus. Le règlement des plans d'attribution prévoyait que l'ensemble des actions gratuites attribuées serait apporté au fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Gfi Informatique Expansion, un des placements proposés parmi d'autres dans le plan épargne du Groupe. Le FCPE Gfi Expansion a toutefois été fermé à la souscription, suite à la décision du Conseil de surveillance du FCPE du 20 mai 2016, d'apporter les actions Gfi Informatique cessibles à l'OPAS initiée par Mannai Corporation. Le plan épargne du Groupe, quant à lui demeure et offre la possibilité aux collaborateurs d'investir le montant de leur participation pendant la période de blocage, mais également leur épargne volontaire.

Enfin, 11 % de nos collaborateurs bénéficient d'une rémunération variable contractualisée, d'un montant annuel contractuel moyen de 14 230 euros bruts. Ceci implique les collaborateurs dans la réussite du Groupe et de son plan de transformation. Le partage des objectifs par rapport aux résultats économiques du Groupe permet d'assurer la cohésion des équipes, la mutualisation des efforts, et ne peut que renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs au Groupe.

Enfin, dans le cadre de la démarche RSE au sujet de la politique salariale, la Direction en France a dématérialisé courant du premier semestre 2014 à la fois une partie des bulletins de paie mais également les tickets restaurants. Si la dématérialisation des tickets restaurants est effective pour l'ensemble des collaborateurs, celle des bulletins de paie reste optionnelle et ressort de la volonté du collaborateur. Souhaitant accélérer cette dynamique, avec un contexte législatif le facilitant, l'ensemble des collaborateurs devrait bénéficier du bulletin de paie dématérialisé dès début 2017, sauf avis contraire des collaborateurs. Il est à noter que cette dématérialisation a été accompagnée de la mise à disposition d'un coffre-fort électronique, qui permet à chaque salarié de conserver de manière sécurisée un grand nombre de documents, ce qui constitue un confort important notamment en cas de dommage survenu au domicile d'un salarié.

Cette démarche de dématérialisation a également été renforcée en 2015 avec la dématérialisation des bulletins d'option de participation, pour les salariés volontaires. Pionnier sur le sujet, cette avancée permet au Groupe de contribuer davantage au développement durable.

À l'international

En Espagne, la politique de rémunération est tout autant développée et riche. Une grande campagne annuelle d'évaluation et de notation est lancée en septembre, au cours de laquelle chaque salarié est évalué et noté en comparaison avec ses homologues, au regard de son investissement, de ses compétences et de son potentiel. En fonction de l'appréciation du manager sur la performance générale d'un collaborateur, une évolution de sa carrière ainsi qu'une revalorisation salariale peuvent lui être proposées, en application d'une grille interne. La corrélation entre la performance et l'évolution professionnelle et salariale est pilotée de manière la plus transparente, afin de garantir l'équité de traitement. Ce plan de carrière et de salaire est effectif en mars de l'année suivante. Ce process est même renforcé pour les jeunes collaborateurs ayant moins de 2 ans d'ancienneté, avec une évaluation tous les six mois. Ce processus d'identification des hauts performeurs, établi très en amont, permet au Groupe de rester très attractif et de baisser par la même occasion son taux de turnover. Malgré un contexte économique national incertain en Espagne, Gfi Informatique Espagne a consacré pour l'exercice 2016 1 % de sa masse salariale à l'octroi d'augmentations individuelles.

Le process au Portugal est approché de la même manière qu'en Espagne, si ce n'est qu'il n'est initié qu'au premier trimestre de l'année. Avec une enveloppe de 1,8 % de la masse salariale, le Groupe en Espagne a augmenté 21 % de ses effectifs en 2016.

Le processus au Maroc est sensiblement le même qu'en France ou qu'en Espagne avec l'attribution d'augmentations individuelles en fonction à la fois de la performance des collaborateurs, appréciée lors des entretiens d'évaluation, mais également du benchmark externe. Tout comme en France, les augmentations sont plutôt positionnées à date anniversaire de l'entrée dans le Groupe des salariés et sont espacées au minimum tous les 2 ans pour les meilleurs collaborateurs. Au titre de l'année 2016, plus de 48 % des salariés ont perçu une augmentation individuelle.

En ce qui concerne la politique de rémunération en Belgique et au Luxembourg, les salaires de tous les collaborateurs belges ont été augmentés d'environ 0,44 % en janvier 2016 (après avoir été augmentés collectivement de 0,03 % en janvier 2015, 1,02 % en janvier 2014 et 2,35 % en janvier 2013). Au Luxembourg, aucune augmentation collective n'a été instruite ces trois dernières années, après avoir connu une hausse générale de 2,5 % en octobre 2013. Ces augmentations collectives font suite au respect du *health index*, qui correspond en fait à l'indexation des salaires en fonction de celui des prix des biens de consommation. Ce mécanisme permet de garantir le pouvoir d'achat des salariés. Parallèlement, les managers étudient en début d'année si le salaire de chacun de leurs salariés est en ligne avec celui proposé sur le marché national et au regard du positionnement interne. Si la rémunération d'un collaborateur venait à ne pas être en concordance, elle est alors réajustée. Au cours de l'année 2016, tout comme l'année précédente, 1 % de la masse salariale dédiée à la politique d'augmentations individuelles a été débloqué, au-delà de l'augmentation générale ci-dessus, tant au niveau de la Belgique que du Luxembourg. Cette enveloppe a permis de gratifier 20 % des collaborateurs.

Enfin, la politique d'augmentation est initiée en Pologne chaque année à partir de janvier avec des augmentations à date d'effet en avril. L'enveloppe consacrée aux augmentations salariales pour l'exercice 2016 a été de 1,05 % de la masse salariale.



Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés

Temps partiels

Au sein du Groupe, environ 5 % des effectifs sont à temps partiel, avec de légères variantes entre pays (0 % en Suisse, Pologne, Côte d'Ivoire et au Portugal, 2 % en Espagne et au Maroc, 5 % en France et 7,5 % au Belux). En effet, le taux de travail à temps partiel semble plus développé au Belux, mais cela reste relatif à l'effectif de la filiale. Il convient également de rapprocher le taux de salariés à temps partiel de la durée du travail à temps complet, les variations significatives de cette dernière entre les pays expliquent les différences de taux des salariés à temps partiel. L'entreprise s'est attachée à la sécurisation des emplois tout en veillant à favoriser le travail à temps partiel, dès lors que les collaborateurs en sont demandeurs et que les contraintes de services peuvent être levées. Le taux de salariés travaillant à temps partiel est similaire au niveau de la branche (4,7 %).

L'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle paraît indispensable à l'épanouissement des collaborateurs. De manière générale, les salariés à temps partiel concernent principalement des femmes, qui souhaitent allier leur activité professionnelle et leur vie de famille. Le passage à temps partiel intervient ainsi presque uniquement au cours du contrat de travail des collaborateurs, et non à l'embauche. Pour tout passage à temps partiel, un avenant au contrat de travail est signé entre le salarié et la Direction, stipulant entre autres le nouveau temps de travail, sa répartition dans la semaine et l'échéance du temps partiel. À la demande du collaborateur et sous réserve de l'accord de la Direction, son temps partiel peut être reconduit.

Télétravail

De plus, afin de concilier vie professionnelle et vie privée, un accord sur le télétravail a été signé fin 2011 par le groupe Gfi Informatique en France. Les salariés sont seuls à l'initiative de ce mode d'organisation du travail, le médecin du travail pouvant par ailleurs être amené à préconiser cette organisation. L'accord privilégie le maintien du lien social en retenant le télétravail dit « pendulaire ». Dans ce dispositif, deux jours maximum par semaine peuvent être travaillés au domicile du salarié. La société met à disposition du salarié un ordinateur portable et verse une indemnité pour les frais de connexion et d'occupation du domicile.

Opérationnellement, les salariées en état de grossesse, peuvent bénéficier en priorité du télétravail à partir du troisième mois de grossesse, sous réserve qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec la fonction exercée et les moyens pour l'exercer.

Le télétravail est également un mode d'organisation du temps de travail développé dans toutes les filiales étrangères du Groupe, sous réserve que cela soit compatible avec la mission du collaborateur et que le manager approuve cette décision. Bien qu'il n'y ait pas d'accord collectif en la matière, un document contractuel est alors conclu entre le collaborateur et l'employeur.

Modulation des heures de travail

Par ailleurs, afin de s'adapter aux conditions climatiques et au mode de vie local, en Espagne, le Groupe module les heures de travail collectives en période estivale. En écourtant le temps de travail quotidien en juillet et août, le nombre hebdomadaire d'heures de travail théoriques sur ces deux mois passe de 40 h 30 min à 35 h 00.

Avec une moyenne annualisée de 40 h 00 de travail par semaine en Espagne, ce pays s'inscrit également dans la moyenne des autres filiales du Groupe : 40 h 00 au Maroc, au Portugal et au Luxembourg, 40 h 00 en Belgique mais avec 12 jours de congés supplémentaires. La France fait plutôt matière d'exception avec un temps de travail hebdomadaire de 37 h 00 avec 10 jours de repos.

Mobilité géographique

En outre, afin de satisfaire à la volonté de certains collaborateurs d'ouvrir leur carrière à l'international mais à la fois de répondre aux besoins des clients, Gfi Informatique encourage la mobilité géographique entre les filiales du Groupe ou la réalisation de missions durant un temps déterminé vers un pays étranger. Ainsi, plus d'une centaine de collaborateurs du Groupe ont été concernés par cette mesure au cours de l'année 2016.

Avec la reprise d'activités de sociétés externes, par exemple les activités de Billing de la société Alcatel-Lucent en 2013 et en 2015, la mobilité géographique s'accroît de plus en plus au sein du groupe Gfi Informatique. Pour l'accompagner, Gfi Informatique a renforcé ses procédures et sa communication, notamment celles liées à la sécurité des collaborateurs.

Absentéisme maladie

Avec un taux moyen d'absentéisme de 2,82 % en 2016 pour l'ensemble du groupe et 2,84 % en France, Gfi Informatique affiche un taux légèrement en hausse par rapport à l'exercice précédent, avec 2,6 % au niveau du Groupe en 2015. À titre de comparaison, selon le baromètre réalisé par le cabinet Alma Consulting Group et publié début septembre 2016, le taux d'absentéisme qu'ont connu les entreprises françaises est de 4,6 % en 2015 (soit une moyenne de 17 jours d'absence par an et par salarié), avec un pic à 5,7 % dans le secteur des services. Le taux d'absentéisme 2016 du Belux connaît un taux plus important que les autres pays, en raison de salariés en longue maladie.

2.1.3. Dialogue continu et soutenu avec les organisations syndicales

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET BILANS DES ACCORDS COLLECTIFS EN FRANCE

Le dialogue social est mené à 2 niveaux :

- l'UES Gfi Informatique qui concerne plus de 87 % de l'effectif : la commission paritaire, composée des délégués syndicaux et de représentants de la Direction, comprend en moyenne 12 participants ;
- les entités juridiques hors UES dans lesquelles des délégués syndicaux ont été désignés, Cognitis France, Gfi Informatique Telecom et Gfi Business Transformation.

Bilan des négociations

Au niveau de l'UES Gfi Informatique, la commission paritaire s'est réunie autour de 6 thèmes :

1. Régime frais de santé et prévoyance : un accord a été conclu portant sur la mise en conformité du régime frais de santé au contrat dit responsable et le maintien d'un niveau de garanties élevé tout en préservant l'équilibre financier du régime ;
2. Astreintes : à l'issue des réunions, un accord a été conclu mais un droit d'opposition a été exercé par 3 organisations syndicales, de sorte que les dispositions de l'accord n'ont pu être appliquées, que ce soient en matières d'indemnisation que de garanties de repos et donc de santé ;
3. Adaptation Gfi-BUS : malgré des réunions mensuelles de négociations menées avec des représentants issus de Gfi-BUS au cours du premier semestre 2016, les propositions d'adaptation de la Direction n'ont pas été retenues. La commission paritaire de l'UES a été saisie dès le 14 septembre 2016, mais une autre voie que l'accord d'adaptation a été choisie ;
4. Rémunération, temps de travail, répartition de la valeur ajoutée : les négociations n'ont pas permis de trouver un accord, la Direction a toutefois mis en place des mesures pour accompagner les salariés dans leur mobilité. Ainsi, les abonnements de transport en commun sont pris en charge à hauteur de 60 % (au lieu de 50 %) et les indemnités kilométriques ont été revalorisées ;
5. Égalité professionnelle et qualité de vie : les négociations n'ont pas permis de trouver un accord, la Direction a adopté un plan d'action détaillé ci-après. La Direction a également pris la décision de procéder à un diagnostic relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées, l'objectif étant de mettre en place de nouvelles mesures par le biais d'une convention à conclure avec l'AGEFIPH ;
6. Gestion des emplois et des parcours professionnels : un accord a été conclu pour 2017 – 2018, reprenant les mesures du plan d'action défini pour 2016 – 2018 et associant les organisations syndicales signataires au suivi de ces mesures.

Enfin, s'agissant de Gfi Informatique Telecom, d'importantes négociations d'adaptation ont été menées dès 2015 et plusieurs accords ont été conclus en 2016.

LES RELATIONS SOCIALES DANS LES FILIALES ÉTRANGÈRES

En Espagne, la Direction a eu l'occasion de traiter avec les 5 organisations syndicales (ELA, LAB, UGT, CCOO et USO) de nombreux sujets au cours de l'année 2016, dont entre autres : la définition d'un système de rémunération compensatoire pour les salariés ne pouvant bénéficier du calendrier d'été, et des améliorations concernant les plannings de temps de travail (plus de flexibilité concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau, plus de flexibilité lors de temps de déjeuner et l'extension du calendrier d'été).

Au Portugal tout comme en Pologne, il n'y a pas de Comité d'entreprise, ni de syndicats au sein du Groupe. Conformément à la législation locale, il n'y a pas de procédures particulières de consultation. Néanmoins, la Direction entretient un dialogue régulier avec les collaborateurs. Les décisions prises sont portées à la connaissance des salariés par plusieurs moyens : affichage sur Intranet, communication par les managers et la Direction des Ressources Humaines et liste de diffusion collective aux collaborateurs.

Tout comme au Portugal, il n'y a pas de Comité d'entreprise, ni de syndicats en Belgique. Gfi Informatique avait tenté d'organiser des élections professionnelles en 2012, mais aucun salarié ne s'était porté candidat. Néanmoins, même en l'absence de Comité d'entreprise et de Comité de prévention, la Direction entretient le dialogue social directement avec ses collaborateurs pour les informer essentiellement des projets à venir, de la situation économique et sociale de Gfi Informatique en Belgique. Les éventuels changements et décisions sont portés à la connaissance des salariés sur Intranet mais également dans la salle open space. À défaut de remarques et de commentaires de leur part sous un mois, les nouvelles règles sociales sont alors considérées comme approuvées. Les prochaines élections professionnelles en Belgique sont prévues en 2016.

Au Luxembourg, en l'absence de syndicats, la Direction a, à nouveau, engagé des discussions au cours de l'année 2016 avec une délégation de salariés composée de 3 représentants du personnel, désignés par le personnel. Les sujets traités portaient sur l'organisation de la campagne annuelle d'évaluation des collaborateurs, l'absentéisme, l'organigramme, la politique de flotte automobile...

Au Belux, malgré l'organisation d'élections professionnelles en 2016, aucun candidat ne s'est porté volontaire. En l'absence de Comité paritaire, la Direction continue à informer ses collaborateurs par le biais d'Intranet et/ou d'affiches postés dans les endroits communs.

Au Maroc, Gfi Informatique n'est pas représenté par une organisation syndicale. La Direction organise des réunions mensuelles avec les délégués des salariés, voire exceptionnelles en cas de besoin ou demande particuliers. Les principaux sujets évoqués avec les délégués des salariés en 2015 et 2016 ont été relatifs à l'amélioration des contrats d'assurance Groupe, l'ajout d'un régime d'épargne retraite au régime de base déjà offert aux collaborateurs et la possibilité de faire des suggestions sur l'organisation.

Enfin, s'agissant de la Suisse, la faiblesse de l'effectif de Gfi Informatique au sein de ce pays n'a pas permis de mettre en place des organismes représentant le personnel.



234

Santé et sécurité des collaborateurs, des actions concrètes

Avec des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail de respectivement 2,42 et 0,05 au niveau du Groupe en 2016, Gfi Informatique semble moins exposé aux accidents du travail que d'autres groupes. Sur l'année 2016, 54 accidents de travail avec arrêt ont été recensés dans le Groupe, dont 31 en France. Ces taux assez faibles, tout comme l'absence de décès liés au travail, s'expliquent avant tout par la nature des activités occupées (sociétés de services), peu exposées aux dangers physiques. Par ailleurs, une seule maladie professionnelle a été reconnue en 2015 et aucune en 2016 au sein du groupe Gfi Informatique.

LES ACTIONS EN FRANCE

Prévention et lutte contre les risques psychosociaux

Attentif au mieux-être au travail, un accord de méthode relatif à l'amélioration des conditions de travail a été signé en 2010. Au-delà des obligations légales, le Groupe est convaincu de la nécessité de mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux (RPS) et des sources du stress au travail afin de favoriser le mieux-être au travail au sein du Groupe. Ainsi, début 2012, la Direction a conduit avec le cabinet PSYA et le Comité de pilotage RPS une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe Gfi Informatique en France. Le Comité de pilotage est composé de membres de la Direction, de managers et de membres CHSCT. Grâce à cette enquête à laquelle 43 % des salariés ont répondu, et aux 88 entretiens individuels qui ont été menés pour en approfondir les premiers résultats, le Groupe dispose maintenant d'une photographie de l'entreprise et de son positionnement face à la question des risques psychosociaux. Cette photographie est plutôt rassurante : si des facteurs de risques ont pu être identifiés et des facteurs de stress relevés, le Groupe se situe dans la moyenne supérieure des entreprises jusqu'ici étudiées par le cabinet PSYA (moyenne de 1,85 au sein de Gfi Informatique *versus* 1,91 dans le panel PSYA avec une échelle horizontale de risques allant de 1 à 4 (4 = risque majeur)). Les facteurs de risques relevés, qui sont également partagés par la majorité des entreprises du secteur de l'informatique, sont les suivants : climat de travail, charge de travail, conciliation vie professionnelle/vie personnelle, reconnaissance, soutien du manager, rôle, latitude de décision, perspectives d'évolution, soutien des collègues et participation au changement. Les résultats du diagnostic sur les risques psychosociaux ont été livrés sur l'Intranet du Groupe.

À l'issue de cette enquête, la Direction a utilisé les résultats pour actualiser les plans de prévention intégrés dans les documents uniques. Par ailleurs, l'ensemble des Responsables Ressources Humaines du Groupe a reçu une formation en 2014 sur la compréhension et la régulation du stress ainsi que sur la sensibilisation du management sur le sujet. S'inscrivant dans une démarche attentive d'écoute des collaborateurs, ces derniers ont la possibilité depuis 2015 de faire part de leurs conditions de travail et du climat social qu'ils ressentent, à travers de questions qui leur sont adressées chaque mois. Les situations jugées alarmantes sont étudiées par les Responsables ressources humaines, afin de prévenir et enrayer tout risque psychosocial.

En complément, la Direction a sensibilisé en 2015 chaque salarié à la déconnexion des outils de travail, en dehors des plages classiques de travail, entre 20 h 30 et 7 h 30 et pendant les périodes de suspension du contrat de travail. Cette disposition va au-delà des modalités

conventionnelles qui la limitent aux salariés en forfait jours, puisqu'elle est applicable à l'ensemble des salariés du Groupe.

La sensibilisation à la sécurité routière fait en outre parmi des mesures préventives que mène la Direction. Des campagnes de communication (affiches, dépliants, mails...) sont en effet adressées aux collaborateurs, à l'instar de la dernière opération menée en octobre 2016 dans la région Rhône-Alpes, en appui du bureau de la sécurité routière.

Prise en compte des conditions de travail et des situations de pénibilité

En outre, compte tenu des contraintes d'exploitation des clients, un certain nombre de collaborateurs occupent des emplois à horaires alternés ou de nuit. La mise en place du travail de nuit et du travail posté a pour objectif d'assurer une continuité de service au client dans le but notamment :

- de réaliser des interventions hors heures et jours ouvrés afin de permettre aux sociétés clientes d'assurer sans interruption leurs activités ;
- d'éviter aux heures ouvrées l'interruption des applications utilisées par les clients et/ou étant mise à disposition des utilisateurs des clients ;
- d'éviter les risques de blocage de l'activité de nos clients.

Les salariés travaillant de nuit ou en travail posté sont principalement des techniciens en infrastructures et services, aussi bien en région parisienne qu'en province.

Depuis six ans, un diagnostic des facteurs de risques liés à la pénibilité auxquels peuvent être exposés les salariés est mené en France. Sur les dix facteurs de risques listés par le Code du travail en France, Gfi Informatique est principalement concerné par le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes. Bien que Gfi Informatique en France ne soit pas concerné par un plan d'actions sur la pénibilité, compte tenu du faible nombre de salariés concernés, des actions ponctuelles sont mises en place, avec par exemple l'intervention de consultants sur les bonnes méthodes de travail à adopter ou encore la dispense d'une formation par la médecine du travail de Cllichy dans leurs locaux sur les bons gestes et postures à adopter.

À l'issue des négociations menées avec les organisations syndicales en 2013 et 2014, un accord a été conclu au niveau de l'UES Gfi Informatique France sur le travail atypique, qui intègre principalement le travail de nuit, le travail posté, le travail du dimanche/jour férié et le *back-up*. Pour limiter la pénibilité du travail liée à l'activité de nuit, la Direction a proposé, au-delà de la contrepartie financière, d'augmenter le temps de repos compensateur. Par ailleurs, afin de permettre des périodes de récupération, la Direction a souhaité que ce temps de repos compensateur soit réparti régulièrement dans le cycle de travail, en allégeant les plannings d'activité. Pour les salariés affectés à des rotations en 3x8, le cycle doit respecter l'enchaînement suivant : matin/après-midi/nuit. Il ne peut y avoir en aucun cas enchaînement d'un poste de nuit avec un poste de matin. Les prises de poste ne peuvent pas avoir lieu sur une plage horaire comprise entre 23 h 00 et 6 h 00. Parmi les autres mesures avancées par la Direction figure la garantie temporaire de maintien de la majoration de salaire pour les salariés passant d'un horaire habituel de nuit à un horaire habituel de jour. Cette mesure est réservée aux cas de sorties définitives d'un travailleur de nuit à l'initiative de l'employeur ou pour inaptitude médicalement constatée

par le médecin du travail. La Direction a engagé fin 2015 et sur le début d'exercice 2016 de nouvelles négociations sur les astreintes, dont l'objectif était d'instaurer des mesures tendant à préserver la santé des salariés à travers la limitation du nombre d'astreintes par salarié. Ces négociations n'ont pu aboutir à un accord.

Depuis 2015, la Direction et les managers sont par ailleurs tenus de réaliser une fiche de prévention de la pénibilité pour tout salarié qui est considéré comme exposé à un facteur de pénibilité, c'est-à-dire toute heure de travail effectuée entre 24 heures et 5 heures.

Il est rappelé cette disposition, déjà appliquée au sein de Gfi Informatique, selon laquelle les femmes enceintes à partir du 3^e mois de grossesse bénéficient d'une réduction d'horaire rémunérée de 20 minutes par jour. Cette disposition a été étendue en 2015 à 30 minutes par jour pour les salariées à partir de leur 5^e mois de grossesse.

Une attention particulière à la santé

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE

Soucieux de la santé de ses collaborateurs, le Groupe fait bénéficier depuis plusieurs années à l'ensemble des collaborateurs en France d'un système de mutuelle et prévoyance attractif, avec une prise en charge de l'employeur supérieure à 50 %. 100 % des collaborateurs en CDI sont ainsi couverts par le régime de mutuelle et prévoyance, et ce depuis plusieurs années. Des négociations sur les frais de santé et prévoyance ont été menées fin 2015 et début 2016, et ont porté sur la mise en conformité du régime frais de santé au contrat dit responsable et le maintien d'un niveau de garanties élevé tout en préservant l'équilibre financier du régime. La Direction et les organisations syndicales ont convenu d'un accord sur le sujet en février 2016, accord permettant également et de manière optionnelle aux conjoints de pouvoir bénéficier d'une couverture intéressante en termes de frais de santé.

Il est à noter que le salaire des collaborateurs est maintenu durant les trois premiers jours d'absence, dits de « carence », sous réserve d'un an de présence.

DON DU SANG : ORGANISATION DE DEUX JOURNÉES « DON DU SANG, DON DE SOI »

Chaque année, la Direction permet aux salariés du site de Saint-Ouen de participer à l'opération « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, des taxis viennent chercher les salariés donneurs pour les emmener à Bichat, puis les raccompagner à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Une vingtaine de donneurs réguliers participe à ces journées. Les services RH et communication participent activement à cette opération, avec la désignation d'un correspondant EFS et l'intervention d'un webmaster pour création et suivi d'un site dédié à l'opération sur Intranet. Il est à noter que les collectes accompagnées sont particulièrement prisées par l'EFS et les donneurs : l'EFS constate en effet que ces collectes fidélisent les donneurs, les salariés apprécient la prise en charge intégrale (transport inclus) et la motivation entre collègues.

Parallèlement, l'opération Don du sang a été conduite avec un grand succès à Douai, Lille, Lyon, Toulouse en 2016. D'autres sites semblent intéresser par l'opération, l'année 2017 pourrait voir la généralisation de l'opération en France.

MÉCÉNAT AVEC DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

En ayant signé en 2015 une convention de mécénat avec la Croix-Rouge, Gfi Informatique soutient les actions dans le secourisme, l'aide humanitaire, l'action sociale et la santé. Les actions menées répondent aussi bien à des situations d'urgence et d'exception, que du secours au quotidien ou encore une sensibilisation de chacun pour agir dans un environnement familial (à la maison, sur les routes, au travail...).

PROMOTION DU SPORT

La pratique d'une activité physique est reconnue comme un facteur de bien-être et de santé. Le Groupe favorise et encourage cette pratique et participe à de nombreuses compétitions sportives. Ainsi chaque année, en octobre, de nombreux salariés se donnent rendez-vous pour les 20 km de Paris ; ils étaient environ 150 collaborateurs, issus de toute la France, le 9 octobre 2016. Le groupe « running » sur Yammer est l'un des plus actifs et traduit l'esprit sportif qui règne parmi les salariés.

LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Espagne

En ce qui concerne l'Espagne, afin de garantir un haut niveau de sécurité et de santé à tous les salariés, Grupo Corporativo GFI Informatica SA mène des actions de prévention, permettant ainsi de prévenir les éventuels risques professionnels. Concrètement, la filiale a proposé des rendez-vous médicaux facultatifs à tous ses salariés volontaires. Courant de l'année 2015, 457 collaborateurs, soit environ 29 % de l'effectif ont répondu favorablement à cette initiative de la Direction.

Le Groupe en Espagne a négocié avec deux grosses entreprises privées, Sanitas et Asisa, les coûts d'une mutuelle privée. Bien que les frais soient supportés par les collaborateurs, cette démarche employeur permet de leur faire bénéficier d'un système médical compétitif, avec de meilleures garanties.

En matière de prévention des risques au travail, Grupo Corporativo GFI Informatica SA est particulièrement vigilant sur le sujet en proposant des formations de prévention théoriques et pratiques à tous ses salariés. Cette formation est dispensée non seulement à l'embauche des nouveaux salariés mais aussi lorsqu'ils sont amenés à changer de sites ou d'endosser de nouvelles responsabilités. En septembre 2015, une évaluation des risques psychosociaux a été initiée pour l'ensemble des sociétés du Groupe en Espagne. En juillet 2016, un programme de sensibilisation sur les habitudes de santé a été lancé ; les objectifs sont de promouvoir les bonnes habitudes de vie, afin d'améliorer l'état physique et mental des salariés. Par ailleurs, les salariés sont amenés à être formés aux premiers secours, à l'évacuation des sites et à l'extinction des feux.

Portugal

Une enquête en ligne sur les risques psychosociaux a été adressée en 2016 à l'ensemble des collaborateurs du Groupe au Portugal, dont les résultats et les mesures seront appréciés et étudiés par un psychologue du travail. Parallèlement, une évaluation de la qualité de l'air, de l'éclairage et de l'environnement thermique a été réalisée en 2016 dans les locaux du siège social du Groupe au Portugal.



Belgique

En Belgique, outre la conformité aux prescriptions de sécurité prévues par la loi de 1996 relative au bien-être au travail, Gfi Informatique s'est associé avec un service externe spécialisé, IDEWE, au sujet de la protection et de la prévention sur le lieu de travail. Ce service conseille Gfi Informatique en matière de prévention et amène des réponses en matière de sécurité au travail.

Dans le cadre du plan de prévention des risques établi par le conseiller interne, les extincteurs d'incendie ainsi que des détecteurs d'incendie ont été renouvelés. Plusieurs actions avaient été également conduites en 2014 et 2016, dont la rénovation des lieux de travail (lumière plus naturelle, moquette antiallergique et anti-poussière, bureaux et chaises ergonomiques...) Enfin, plusieurs salariés ont suivi une formation sur l'utilisation des défibrillateurs installés dans les bureaux.

Parallèlement, la Direction est particulièrement attentive à la prévention en matière de consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail. Le comportement responsable attendu des collaborateurs comme des managers est particulièrement souligné dans le règlement de travail, et ne manque pas d'être rappelé en cas de nécessité. Enfin, la Belgique fait profiter à l'ensemble de ses collaborateurs d'un système d'assurance aux frais hospitaliers ainsi que d'une prévoyance collective.

Luxembourg

Quant aux actions menées par le Luxembourg, Gfi PSF a renforcé en 2013 sa politique d'équipement des salariés travaillant sur des sites industriels ou des zones éventuellement délicates. Le meilleur

équipement des salariés (maillots, gants, casques, chaussures de protection) devrait contribuer à diminuer le taux d'absentéisme maladie et voire même supprimer les accidents du travail. Cette politique d'équipement a également été mise en place en 2014, en réponse à des situations particulières.

Si les salariés au Luxembourg ne sont pas affiliés à un système collectif de santé, ils bénéficient tous en revanche d'une prévoyance collective.

Maroc

Le Groupe au Maroc offre également la possibilité à tous ses salariés d'adhérer à un système de prévoyance employeur ainsi qu'à un système de mutuelle collective. À ce propos, le contrat mutuel a été renégocié pour plusieurs années avec l'assureur afin, d'une part, d'augmenter le taux de couverture et d'autre part la liste des garanties couvertes. Ainsi, le taux de couverture moyen au Maroc avoisine 90 % actuellement.

Parallèlement, un centre médical a été créé en 2012 dans les locaux de l'une des filiales à Casablanca, afin de veiller pleinement à la santé et à la sécurité des collaborateurs mais aussi d'accroître le nombre d'examen médicaux pratiqués. Ce service médical, qui est assuré par deux médecins du travail, couvre une permanence de 4 jours par mois.

Dans la continuité, des séances de sensibilisation sur des thématiques liées à la santé ont été menées par les médecins de travail, séances qui ont accueilli une vingtaine de salariés. S'inscrivant dans cette démarche responsable, une campagne de vaccination antigrippale a été reconduite cette année.

215 Le développement du capital humain et des compétences, un levier de réussite

Afin de conduire sa transformation, dans un contexte de marché concurrentiel, Gfi Informatique s'est doté d'une politique et d'outils de développement du capital humain et des compétences.

Ainsi, répondre aux exigences de nos clients nécessite non seulement d'identifier et de connaître les compétences de ses collaborateurs, mais aussi, de savoir les faire progresser dans un secteur innovant, et en mutation permanente.

Depuis 5 ans, Gfi Informatique s'est lancé dans une démarche de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences), permettant d'une part de cartographier ses métiers et les compétences associées, et d'autre part de se doter d'une vision prospective des besoins en compétences nécessaires à 3 ans.

Issu de cette réflexion, outre notre politique de recrutement et la mobilité que peut offrir un groupe tel que Gfi Informatique, l'investissement en formation demeure un axe essentiel de développement. Ainsi, la formation reste soutenue avec une moyenne de 27 heures de formation par an et par salarié formé en France, représentant plus de 92 000 heures totales de formation au cours de l'année 2016. Ainsi, environ 38 % des collaborateurs français ont bénéficié d'une formation en 2016, sachant que ce taux atteint 42 % au niveau du groupe Gfi Informatique.

Gfi Informatique accorde, en outre, une attention particulière à la qualité de ses formations, évaluant de manière continue les organismes avec lesquels nous travaillons, ainsi que le niveau de satisfaction des compétences acquises par les collaborateurs ayant suivi une session de formation.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les objectifs de l'entreprise et des collaborateurs se rejoignent :

- les salariés souhaitent progresser et acquérir des compétences pointues, en adéquation avec la demande du marché ;
- le Groupe souhaite fournir à chacun des collaborateurs des outils qui leur permettront d'augmenter leurs compétences et leur motivation.

Ainsi, la démarche formation au sein du Groupe va au-delà des impératifs du cadre légal. Les axes stratégiques des plans de formation sont définis chaque année en fonction des tendances du marché et des spécificités de chaque activité.

La formation s'articule autour de trois principaux axes de compétences :

- axe technique ;
- axe métier ;
- axe de développement personnel.

Les formations dispensées s'inscrivent dans l'une des 6 catégories :

- des formations spécifiques pour s'adapter à l'environnement des clients ;
- des formations s'inscrivant dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour s'adapter à la stratégie business à moyen terme ;
- l'Université Gfi Informatique pour former les managers, ingénieurs commerciaux, chefs de projets et directeurs de projets ;
- des programmes de reconversion ;
- l'intégration des jeunes diplômés par un plan de formation adapté et de demandeurs d'emploi dans le cadre de dispositifs de formation préalable à l'embauche ;
- un dispositif de *e-learning* permettant l'accès à 700 comptes d'accès sur près de 2 000 cours IT.

En France, des actions spécifiques ont été menées sur des sujets considérés comme stratégiques pour l'entreprise, à titre d'exemple :

- montée en compétence des acteurs commerciaux dans le domaine de la vente de solutions complexes ;
- renforcement de l'expertise *testing* à travers des formations certifiantes ;
- formation de l'ensemble des nouveaux managers, commerciaux ou chefs de projets / directeurs de projets à nos outils et process internes, par le biais de cursus d'intégration dans le cadre de l'université Gfi ; en complément, un programme de formation ambitieux a été lancé en novembre dernier avec une grande école de commerce, pour une durée de 18 mois, auprès de nos managers. Face aux nouveaux enjeux de notre secteur d'activité et du Groupe, cette formation permettra aux managers de se doter des principaux outils pédagogiques, et d'embarquer leurs équipes dans la dynamique de transformation du Groupe.

Certains projets de formation ont été menés dans une optique de maintien de l'employabilité des collaborateurs suite aux évolutions organisationnelles et technologiques du client.

Gfi Informatique s'appuie, entre autres dispositifs, sur l'entretien annuel et l'entretien professionnel (2 entretiens distincts) afin d'évaluer ses collaborateurs et d'établir leurs perspectives d'évolution. En complément, d'autres entretiens sont prévus pour s'assurer du suivi, de l'employabilité et de l'intégration de ses collaborateurs, en particulier vis-à-vis des jeunes et des seniors. En réponse aux dispositions conventionnelles, un entretien spécifique pour les salariés en forfait jours a été mis en place en 2015 pour répondre entre autres à l'articulation vie privée/vie professionnelle de ces collaborateurs.

Enfin, pour coordonner l'ensemble de ces projets de développement RH, le Groupe a mis à disposition des managers différentes applications informatiques. Le SIRH de Gfi Informatique (Talentsoft) permet d'avoir une approche intégrée des différentes dimensions des ressources humaines, avec l'initialisation du recrutement, la passation et l'historisation des entretiens annuels, le recueil des souhaits de formation et le suivi des actions réalisés, la gestion des référentiels de métiers et de compétences, ou encore la rémunération.

LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Tout comme en France, la majorité des formations dispensées au Portugal est liée aux formations techniques (64 %), suivies des formations business et management (19 %) et enfin, aux formations linguistiques, notamment au français (17 %). Au-delà, les collaborateurs peuvent également profiter de la même plateforme *e-learning* que celle choisie par la France, dans la mesure où l'essentiel des cours est accessibles en anglais. Les prestations des organismes de formation avec qui passe Gfi Informatique Portugal sont évaluées d'une part à l'issue de chaque formation, complétées d'autre part d'une évaluation sur l'efficacité des formations.

Dans le même esprit, les salariés en Espagne peuvent bénéficier de tout type de formations, sachant que l'essentiel des cours suivis porte sur les formations linguistiques (51 % des formations), avec la maîtrise de l'anglais et du français. La direction met à disposition des collaborateurs tous les ans sur un portail la liste des formations possibles, avec le contenu et les dates des prochaines sessions. Plusieurs évaluations des formations dispensées sont réalisées par les salariés et leurs managers, tant pour mesurer les prestations des organismes de formation que pour évaluer l'efficacité des formations dans leur mise en application.

En Belgique et au Luxembourg, plus de la moitié des formations relèvent de formations techniques (développement de logiciels, management de système, business object...), suivies par les formations commerciales ou managériales (42 %) et des formations de développement personnel (2 %). La particularité de la politique de formation dans ces 2 pays est essentiellement les formations en *e-learning* : outre la plateforme choisie en France que les salariés du Belux peuvent utiliser, deux partenariats ont également été conclus sur le sujet, tant sur le développement de logiciels que sur des formations indispensables dans le cadre du développement de compétences d'un consultant informatique.

En ce qui concerne le Maroc, l'essentiel des formations dispensées concerne les formations techniques (60 % de l'ensemble), en particulier celles liées à l'éditeur SAGE, puis des formations commerciales ou managériales (20 %) et enfin des formations de développement personnel (20 %), essentiellement relatives à l'apprentissage de l'anglais. Tout comme en France, une évaluation dite « à chaud » est réalisée par les collaborateurs, couplée par une évaluation dite « à froid », mais réalisée cette fois-ci par les managers pour apprécier la mise en application des compétences acquises lors de la formation.

En Pologne également, plus de la majorité des formations (52 %) concerne des formations techniques (JAVA, Oracle, ITIL, Angular...), suivies par des formations commerciales ou managériales (28 %) et enfin des formations liées au développement personnel (20 %), essentiellement relatives à l'apprentissage du français en raison de l'intégration récente de la filiale polonaise au groupe Gfi Informatique.



2016

Égalité de traitement et respect d'autrui, deux axes majeurs de la politique sociale du Groupe

UNE CHARTE ÉTHIQUE, SYMBOLE DE RESPONSABILITÉ, INTÉGRITÉ ET RESPECT D'AUTRUI

France

Bien que les principes fondamentaux qui ont pour objet de guider les comportements de travail de l'ensemble du personnel soient déjà connus et respectés au sein du Groupe, la Direction s'est inscrite dans une démarche de formalisation et de réaffirmation de ces principes, en rééditant en 2014 une charte éthique.

La charte éthique du groupe Gfi Informatique exprime son respect de la loi et des personnes, ainsi que ses responsabilités vis-à-vis de ses clients et des autres parties prenantes du Groupe. L'éthique du groupe Gfi Informatique couvre les 3 principes fondamentaux, que sont la responsabilité, l'intégrité et le respect d'autrui. À proprement parler de la responsabilité sociale, l'hygiène et la sécurité, l'égalité, la diversité et l'intégration ou encore le harcèlement sont mis en avant dans la charte respect d'autrui. Tout particulièrement, le Groupe s'engage à respecter et promouvoir les droits fondamentaux issus de la déclaration universelle des droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. La charte rappelle enfin le respect des informations confidentielles tout comme la protection des données à caractère personnel.

Cette charte a fait l'objet d'une information et consultation auprès des instances représentatives du personnel.

Portugal

Au Portugal, Gfi Portugal a signé un Code d'éthique au travers duquel la filiale s'est engagée à respecter les principes éthiques et des valeurs : respect des droits de l'homme, promotion de la diversité, lutte contre la discrimination. La filiale demande également à ses fournisseurs dans ses conditions générales, de respecter les normes éthiques. Dans la continuité de cette démarche volontariste, la Direction distribue depuis 2013 aux nouveaux salariés un guide du recrutement dans lequel les principes d'égalité et de non-discrimination sont mis en avant.

Maroc

Au Maroc, la filiale de Gfi Informatique a obtenu depuis 2008, pour une durée à chaque fois de 3 ans, le label CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)). D'ailleurs, la filiale a obtenu le renouvellement en décembre 2016. La forte mobilisation des équipes du Groupe au Maroc aux objectifs de la charte responsabilité sociale de la CGEM ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions ont permis justement la reconduction de cette labellisation.

Aujourd'hui, le Groupe au Maroc fait partie d'un cercle fermé avec plus de cinquante autres sociétés marocaines ayant reçu cette accréditation sur le sujet. À travers cette charte, nos entités marocaines s'engagent sur plusieurs points, en particulier sur le volet social : le respect des droits humains, l'amélioration en continu des conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles et le développement de l'engagement sociétal.

Dans la continuité, Gfi Informatique au Maroc a signé une convention avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), visant à favoriser l'insertion de jeunes diplômés sans expérience avec la possibilité de financer des formations professionnelles complémentaires.

LA MIXITÉ HOMMES-FEMMES, UN DÉFI

Avec près de 24 % de femmes parmi l'ensemble de ses collaborateurs, Gfi Informatique atteint un ratio qui correspond à la moyenne des autres ESN. La répartition des effectifs par sexe et par pays se trouve en annexe.

Plan d'actions sur l'égalité hommes/femmes en 2016 en France

AU SEIN DES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE

Égalité hommes/femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale mixte de Gfi Informatique en France, en date du 24 mars 2016, a nommé deux femmes administrateurs, afin notamment, de respecter la règle des 20 % de femmes au sein des Conseils d'administration des sociétés cotées françaises édictés par la loi Copé-Zimmerman du 27 janvier 2011. Dans le cadre de cette même loi et au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de Gfi Informatique en France tenue en 2017, le nombre de femmes administrateurs au sein du Conseil d'administration du Groupe en France devrait s'élever à 40 %.

Égalité professionnelle hommes/femmes

Le plan d'actions 2016 affirme la volonté de la Direction de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tant en matière d'accès à l'emploi qu'en matière de promotion professionnelle, de rémunération ou encore de formation professionnelle. Pour affirmer sa détermination au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, la Direction prévoit dans le plan d'actions la définition d'objectifs de progression dans les différents domaines ainsi que la mise en place d'actions.

Embauche

Les actions menées en concertation avec la politique définie par la branche pour promouvoir les métiers du numérique dans les filières d'enseignement supérieur et les forums sont privilégiées. À titre d'exemple, le groupe Gfi Informatique en France a participé en 2015 au deuxième forum des Jeunes Femmes et Numérique. En tant que sponsor Gold, un des membres de la Direction générale a animé une conférence sur le thème « Reshape your Briefs », avec le Secrétaire d'État au Numérique, Axelle Lemaire, et d'autres partenaires. L'objectif de ce forum, auquel 1 483 femmes étaient inscrites, était de promouvoir les métiers du numérique auprès des femmes, et des futures salariées, mais également de développer l'esprit d'entrepreneuriat auprès de ce public féminin.

La Direction s'est par ailleurs donné l'objectif de progression suivant, l'amélioration d'un point de la proportion de femmes embauchées par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif.

Promotion professionnelle et formation professionnelle

La Direction souhaite faire participer toutes les femmes ayant une responsabilité d'encadrement d'équipe et occupant une position de cadre avec une position élevée dans la grille conventionnelle à une formation managériale d'ici décembre 2018. Par ailleurs, elle souhaite intensifier ses efforts en matière de formation vis-à-vis des femmes, en se donnant comme objectif une augmentation de deux points de la proportion de femmes bénéficiaires d'une action de formation par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif.

Équité des rémunérations

En matière de rémunération, elle est construite sur des principes d'équité et d'objectivité. L'évolution de la rémunération est basée sur la performance réalisée et le potentiel d'évolution, sans discrimination entre femmes et hommes.

En cas d'écart constaté non justifié à niveau de responsabilités, de formation, d'expérience et de compétences professionnelles mises en œuvre comparable, la situation salariale est spécifiquement revue. À cet effet, il a été convenu qu'une enveloppe de 300 000 euros soit consacrée en 2016 au niveau du Groupe pour résorber certains écarts salariaux, comme cela a pu l'être les trois dernières années. Au titre des 4 dernières années, près de 700 augmentations dans ce cadre ont été attribuées.

La Direction communique chaque année les informations relatives à l'utilisation de cette enveloppe à la commission égalité professionnelle du CCE de l'UES Gfi Informatique.

Toujours dans la même optique, Gfi Informatique propose une garantie d'évolution salariale au retour de congé maternité/adoption plus favorable que la garantie légale. Au titre de l'exercice 2016, 66 collaborateurs ont pu profiter de cette garantie d'évolution salariale.

Par ailleurs, au-delà de l'allocation minimum versée par la Sécurité sociale, Gfi Informatique verse une rémunération complémentaire aux salariés dans le cadre du congé paternité, dont celle-ci peut conduire au maintien à 100 % de la rémunération pour les salariés ayant une ancienneté minimum de 2 ans, selon un barème établi.

Crèches

Il faut noter la mise en place d'une crèche multi-entreprises intégrée dans l'immeuble de Saint-Ouen. Cette situation a permis à Gfi Informatique d'y proposer des places pour les collaborateurs travaillant au siège social.

AU SEIN DES FILIALES ÉTRANGÈRES DU GROUPE

Espagne

Le Groupe en Espagne est également sensibilisé sur le sujet de l'égalité professionnelle, et traite plus largement le sujet dans le cadre des négociations ouvertes avec les organisations syndicales sur le thème de l'égalité. Les organisations syndicales sont particulièrement attentives au domaine de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Portugal

Signe que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une force pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social, la ligne managériale dirigeante du Groupe au Portugal affiche une quasi-égalité, avec 5 hommes et 5 femmes.

Belgique

S'agissant du Groupe en Belgique, les collaborateurs ont la possibilité de déposer une procédure de plainte contre les actes de violence ou de harcèlement moral/sexuel au travail. Cette disposition collective est

portée à la connaissance de tous les salariés dans le règlement de travail en Belgique. Il est à noter que cette mesure s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Dans le cadre de cette procédure d'alerte, le collaborateur qui s'estime lésé peut se rapprocher d'un conseiller en prévention et/ou d'une psychologue, désignés par l'employeur, qui pourront lui apporter des conseils, de l'aide et du soutien. Bien entendu, ce temps d'écoute et parfois de médiation permet un soutien psychologique important, soutien dont la discrétion est garantie. Cette mesure a permis à un consultant informatique, qui avait sollicité la psychologue, d'être repositionné dans de meilleures conditions chez un autre client.

Maroc

Enfin, en ayant sa signature à la charte de responsabilité sociale (charte de la Confédération générale des entreprises du Maroc – CGEM), le groupe Gfi Informatique au Maroc s'engage à prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et en faveur des catégories vulnérables, notamment les handicapés. Une démarche de renouvellement de cette labellisation est en cours auprès de la CGEM.

L'INTÉGRATION DE SALARIÉS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Conscient de la richesse apportée par des collaborateurs de nationalité étrangère, Gfi Informatique en France intègre dans ses effectifs près de 700 collaborateurs, issus d'environ 60 nationalités différentes. De par leur culture et leur langue différentes, ils contribuent à la valeur ajoutée des projets menés au sein du Groupe.

Au-delà, Gfi Informatique en France participe à l'intégration durable de certains salariés de nationalité étrangère en sollicitant un changement de statut auprès des préfectures et directions du travail compétentes. Effectivement, pour certains métiers identifiés en tension dans le secteur d'activité, Gfi Informatique en France effectue, pour le compte de plusieurs salariés, une demande de changement de statut (étudiants à salariés), en prenant en charge les frais afférents, afin de pérenniser la collaboration avec ces collaborateurs.

GFI INFORMATIQUE ET SES SALARIÉS, MOBILISÉS SUR LE SUJET DU HANDICAP

Des actions continues en France, particulièrement depuis 2013

Depuis 2013 en particulier, Gfi Informatique en France développe une politique en matière de handicap et encourage la diversité.

En 2010, un référent handicap a été mis en place au sein du groupe Gfi Informatique, permettant d'être à l'écoute de ses salariés et de coordonner les actions entreprises en matière de handicap.

De 2012 à 2014, une grande campagne de communication et de sensibilisation a été menée en France auprès des salariés. La mise en place sur l'Intranet Gfi Informatique d'un espace dédié au handicap à partir de décembre 2012 a lancé cette grande opération de communication.

Afin de sensibiliser les salariés au sujet et d'avoir un meilleur niveau d'informations, des brochures en 3 volets sur le handicap ont été mises à disposition courant juin 2013 dans les principaux établissements en France, démarche qui s'est accompagnée d'une campagne d'affichage au sein de ces mêmes établissements.

Cette sensibilisation des salariés s'est également développée avec la mise en ligne d'une bande dessinée sur le sujet. De manière à pouvoir

2



répondre à l'ensemble des questions posées par les salariés au sujet du handicap et de pouvoir faciliter leurs démarches administratives, une assistance téléphonique ainsi qu'une correspondance par email, gérées par des conseillers extérieurs à Gfi Informatique, ont été ouvertes fin du premier semestre 2013 jusqu'à mi-juin 2014. Afin de professionnaliser et dynamiser le projet, une société de communication expérimentée sur le sujet du handicap a aiguillé le Groupe.

Gfi accompagne son action par l'aide aux salariés en situation de handicap, en attribuant des CESU handicap pour les salariés se déclarant handicapés pour la première fois ou qui renouvellent leur RQTH.

En outre, l'aide aux salariés s'effectue également par l'aménagement de poste avec l'aide du médecin du travail, des SAMETH et de l'AGEFIPH afin de les maintenir dans leur emploi.

De plus, Gfi Informatique en France cherche à faciliter le recrutement des travailleurs handicapés. Des annonces sont publiées sur des sites dédiés au handicap, tels que Monster Handicap et l'AGEFIPH. Le groupe Gfi Informatique participe également à des événements dédiés au recrutement de travailleurs handicapés, appelés handicafés. En outre, un partenariat avec Tremplin a été monté depuis 2012, dont l'objectif est de mettre en relation des étudiants ou apprentis en formation, en situation de handicap, avec Gfi Informatique. Cette initiative a également permis à Gfi Informatique d'échanger les bonnes pratiques en la matière avec les entreprises partenaires.

Par ailleurs, des partenariats ont été développés avec les Entreprises Adaptées CEDRE (recyclage de papiers), INTERNETTO et COPIVER (reproduction) afin de créer un véritable référencement au sein du groupe. Gfi Informatique continue à travailler ponctuellement avec des Esat ou Entreprises adaptées en ce qui concerne les fournitures de bureau, la prestation de services, la sous-traitance et la mise à disposition de personnel.

Gfi Informatique fait partie du Collectif « Handicap et Numérique », composé de 12 sociétés du secteur informatique ayant pour objectif la création d'une synergie au niveau de ce secteur et son évolution sur la prise en compte du handicap, via l'échange des bonnes pratiques et la mise en place d'actions sur le sujet du handicap. Ainsi depuis juin 2014, le portail commun – Handi Numérique – a été mis en place, ayant pour objet de rendre plus lisible les formations et les métiers du secteur du numérique. Par ailleurs, via le collectif, Gfi Informatique participe à des événements de recrutement spécialisés dans le handicap, comme par exemple, le salon de l'APEC le 11 novembre 2016.

Enfin, Gfi Informatique souhaite également aller plus loin dans sa démarche et va lancer en fin d'année 2016 un Diagnostic Conseil Approfondi dans l'objectif de préparer une Convention avec l'AGEFIPH dès 2017.

Une sensibilité continue dans les filiales étrangères

En Espagne, Grupo Corporativo GFI Informatica SA respecte les dispositions de la loi LISMI de 1982 (loi pour l'insertion des personnes handicapées) et adopte, à cette fin, des mesures alternatives. Le Groupe en Espagne fait appel à des centres spécialisés, où plus de 80 % de l'effectif est composé de salariés handicapés, pour sous-traiter certaines missions : achat de matériels de bureau, réalisation d'entretiens des bureaux... Parallèlement, Grupo Corporativo GFI Informatica SA collabore également avec des fondations spécialisées, dans l'espoir de pouvoir recruter davantage de salariés en situation de handicap, dont les compétences techniques correspondent à celles recherchées dans les projets. La Direction en Espagne ne manque pas de communiquer et rappeler aussi ses engagements et ses actions sur le site Intranet.

En Belgique, même si aucun accord ou plan sur le handicap n'a été signé engageant la filiale sur ce thème, l'intégration de collaborateurs handicapés est néanmoins une réalité et des aménagements des conditions de travail sont effectués afin de concilier la vie professionnelle et le handicap rencontré. Le télétravail a été favorisé également, afin de limiter les trajets professionnels et même de les supprimer. Dans ce cas, l'employeur peut participer à l'adaptation du poste de travail au domicile (prise en charge de l'ordinateur, de la connexion Internet et téléphonique...). Enfin, le bureau d'emploi du gouvernement local (VDAB) veille à ce que l'employeur soit mobilisé sur le sujet et offre les conditions de travail appropriées à ses employés.

Quant au Maroc, le groupe Gfi Informatique missionne une association spécialisée dans l'insertion des personnes handicapées, l'AMH, pour avoir l'opportunité d'embaucher davantage de personnes en situation de handicap. Avec environ 25 000 adhérents, l'AMH est une référence au Maroc en matière d'inclusion et de bien-être des personnes handicapées. Un collaborateur en situation de handicap a été embauché en 2015, avec un aménagement de conditions de travail.

Malgré tout, le taux de salariés handicapés au sein de nos effectifs n'est pas représentatif des actions engagées : environ 2,2 % en Côte d'Ivoire, 1,2 % en France et moins de 1 % au sein des autres filiales étrangères du groupe Gfi Informatique (0,9 % en Espagne, 0,8 % en Pologne, 0,7 % au Portugal, 0,5 % au Belux, 0,2 % au Portugal et 0 % au Maroc, en Suisse et en Côte d'Ivoire). Cette même difficulté est rencontrée au niveau de la branche, qui affiche un taux moyen d'embauche de salariés handicapés français d'environ 1,4 %.

2.1.1 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

ADHÉSION DU GROUPE AU PACTE MONDIAL

En ayant adhéré le 22 juillet 2015 au Pacte Mondial, le groupe Gfi Informatique confirme son attachement fort, et surtout son respect aux quatre grands domaines suivants : les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, tel qu'exposé au paragraphe 2.3.6.

Les principes respectés par le groupe Gfi Informatique, en termes des droits de l'homme et des normes internationales du travail, et confirmés dans le cadre de cette démarche, sont avant tout de :

- promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
- veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme ;
- respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
- contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les actions menées par le Groupe dans ce sens, sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous.

LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION DES COLLABORATEURS

Depuis plusieurs années, les salariés sont incités à participer à des plates-formes collaboratives et aux réseaux sociaux. Dès 2011, des espaces collaboratifs ont été ouverts pour supporter les process des *Business Units*. Depuis plusieurs espaces communautaires ont été créés pour partager autour de sujets professionnels.

De plus, un blog interne, réservé à l'ensemble des salariés du Groupe, a été lancé courant 2012. Symbole de la modernité et du dynamisme du Groupe, ce blog est un formidable outil de communication interne, où plusieurs dizaines d'informations sont échangées. Les collaborateurs ont la possibilité de s'exprimer, d'ajouter des commentaires et de mettre en avant leurs affinités par rapport aux sujets abordés. Ce même principe a été développé en Belgique via une plate-forme où les collaborateurs peuvent poser des questions, poster des messages, partager les connaissances.

Le groupe Gfi Informatique en France a lancé par ailleurs en septembre 2013 un réseau social d'entreprise, appelé Yammer, pour transformer les savoirs individuels en savoirs collectifs. Il s'agit d'un projet d'entreprise particulièrement innovant puisqu'il met à la disposition des salariés un nouvel outil de communication basé sur l'usage de technologies 2.0. La volonté de bâtir une meilleure communication entre les collaborateurs venant d'horizons différents (commerce, production, fonctions de support...) mais partageant un intérêt professionnel commun a été à l'origine de ce projet. Réunis au sein d'une « communauté », les collaborateurs peuvent grâce aux technologies 2.0 mieux se connaître, échanger plus facilement de l'information et tirer profit de l'intelligence collective.

Dernièrement, une opération inédite baptisée « Tchattez avec notre Président » a été menée en septembre 2016, le temps de la pause déjeuner, permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de poser leurs questions en direct au Président. Plus de 1 800 collaborateurs ont assisté à cette première session, qui a duré une heure. Le script de cette opération a été retranscrit sur notre blog interne, permettant ainsi aux absents de pouvoir être informé des réponses données par le Président, sur des sujets divers liés à l'organisation du Groupe, aux ressources humaines, à la qualité de vie au travail, aux futurs projets...

Enfin, l'organisation d'événements conviviaux, à la fois au niveau international (séminaire managers et commerciaux à chaque début d'année), et national (barbecue hivernal en Belgique) ou local (*kick off*) permet également aux collaborateurs d'enrichir leur cercle de connaissances.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE, AU CŒUR DU PROCESS DE L'ENTREPRISE

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La liberté d'association est le droit de toute personne de se joindre à d'autres personnes pour exprimer, promouvoir, poursuivre et défendre des intérêts communs. La liberté d'association est reconnue dans de nombreuses constitutions nationales et déclarations des droits de la personne, telle que la Convention européenne des droits de l'homme.

Le groupe Gfi Informatique en France et à l'international respecte les lois nationales et les conventions internationales sur la liberté d'association, dans tous les pays où il exerce ses activités. Les moyens de communication mis à disposition des collaborateurs ainsi que les différents événements organisés participent à mettre en œuvre cette liberté d'association.

La négociation collective entre employeurs et représentants des salariés porte sur plusieurs sujets tels que les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, la résolution des conflits. Le Groupe privilégie ce moyen pour accompagner et mettre en œuvre sa stratégie de développement. En outre, Gfi Informatique France a mis en place une Base de Données Économiques et Sociales (BDES), sous la forme d'un *sharepoint*, en juin 2014 pour cinq de ses principales sociétés du Groupe, et en 2015 aux autres sociétés du Groupe. Cette base, donnant accès aux principaux documents sociaux et financiers du Groupe, vise à ce que les représentants des salariés puissent s'approprier la stratégie du Groupe.

La liberté syndicale, la liberté d'adhésion à un syndicat de son choix ou non et l'absence de toute discrimination envers tout salarié qui aurait une activité syndicale sont aussi des principes intangibles dans le Groupe.

En mai 2011, le groupe Gfi Informatique en France a signé un accord relatif à l'organisation du droit syndical et du dialogue social au sein de l'UES Gfi Informatique. Dans cet accord est stipulé, entre autres, des articles sur les moyens de communication des sections syndicales, la subvention de fonctionnement des sections syndicales, l'organisation des négociations d'accords ou encore l'évolution salariale et professionnelle des représentants de personnel.



Abolition du travail forcé et l'abolition effective du travail des enfants

Au vu du secteur d'activité, l'absence de travail forcé ou obligatoire et le non-recours au travail des enfants est une évidence.

C'est à l'issue d'un processus de recrutement clair et établi que les deux parties prennent le choix délibéré de coopérer ou non ensemble. La concrétisation de cette collaboration est marquée par la signature d'un contrat de travail, document qui lève toute suspicion, s'il devait y en avoir, de travail forcé ou obligatoire au sein d'une des sociétés du Groupe. Au préalable, l'identité et les compétences du futur collaborateur sont vérifiées : curriculum vitae, carte de nationalité, permis de conduire... En cas d'embauche d'un salarié de nationalité étrangère, la procédure de contrôle est renforcée avec la présentation du titre de séjour et l'authentification de celui-ci.

Enfin, il convient aussi d'affirmer que le groupe Gfi Informatique n'emploie aucun enfant, ni en France, ni dans aucune de ses filiales.

Engagement auprès de la Fondation Paris Saint-Germain

Gfi Informatique a étendu son engagement avec le club parisien Paris Saint-Germain Handball, en devenant mécène de la première journée des enfants de la fondation Paris Saint-Germain, au Stade Pierre de Coubertin. Près de 1 000 enfants âgés de 8 à 12 ans, dont certains en situation sociale compliquée et ne pouvant partir en vacances, ont participé à cet événement exceptionnel. Des enfants des collaborateurs et des clients ont également pu être conviés à cette manifestation. L'objectif pour Gfi Informatique et la Fondation Paris Saint-Germain était de leur offrir une expérience unique dont ils garderont de magnifiques souvenirs à partager. Lors de cette journée, ils ont pu participer à des ateliers éducatifs et sportifs autour des valeurs du sport et ont assisté à un spectacle au cours duquel se sont succédés sportifs, freestylers et musiciens.

2.18 Sensibilisation des salariés au développement durable

Depuis 2015, plusieurs initiatives ont été menées, afin de sensibiliser davantage les salariés au développement durable, tel qu'exposé au paragraphe 2.2.4.

En avril 2015, le Groupe Gfi Informatique en France a rejoint le réseau de covoiturage Wayz-Up, qui permet de faciliter les trajets entre le domicile et le travail. Dans la mesure où des travaux importants ont été engagés par les collectivités au pied du siège social à Saint-Ouen pendant environ 18 mois, cette application, gratuite pour les salariés, est appréciée.

Toujours dans la lignée de cet esprit, le groupe Gfi Informatique France a lancé en juin 2015 le programme Sharecar, permettant un auto-partage entre les collaborateurs Gfi de voitures électriques et/ou hybrides. Favoriser des déplacements plus respectueux de

l'environnement a été le leitmotiv de cette démarche entreprise au siège social et dans nos principales régions.

En France, au niveau des établissements secondaires ou des filiales implantées en régions, des mesures ont également reçu un accueil chaleureux en 2015, avec par exemple l'intervention d'IDVROM by SNCF dans les locaux de Gfi Informatique en région nantaise, pour promouvoir le co-voiturage. Au sein de Gfi Informatique dans le sud-est cette fois-ci, les équipes en région lyonnaise ont participé au challenge Mobilité organisé par la région, dont l'objectif était de fédérer un maximum de salariés autour du thème des modes alternatifs de transport (vélos, transports en commun, covoiturage...). Les salariés étaient invités à venir sur leur lieu de travail par le biais d'un transport peu ou non polluant.

2.19 Note méthodologique

Ce rapport ainsi que les divers chiffres remontés résultent d'un travail collaboratif avec les interlocuteurs des ressources humaines France et filiales étrangères. Le service *reporting* social France, en charge de l'élaboration du rapport social RSE pour l'ensemble du Groupe, veille d'une part à la cohérence et à la consolidation des données chiffrées pour le périmètre France et international, et d'autre part à la rédaction de ce rapport, en collaboration avec la Direction des Ressources humaines.

Afin de réaliser ce rapport, le service *reporting* social France a lancé le process de consultation et de recueil d'informations pour le périmètre France et les filiales étrangères à partir de septembre 2016. Le mode opératoire ainsi que les informations demandées ont été ainsi explicités à ce moment-là, en français et en anglais, auprès des interlocuteurs.

Pour le périmètre France, l'ensemble des données sociales quantitatives étant gérées dans un même logiciel, l'analyse a pu être faite directement à partir de celui-ci, à l'exception de la société ITN ayant gardé une certaine indépendance de gestion sur l'exercice 2016.

Le correspondant de cette société a dans ce cadre remonté les données, qui ont ensuite été consolidées. La société ayant racheté courant du second semestre 2016 la société NOVULYS (18 effectifs), cette société n'est pas intégrée dans ce *reporting* 2016 à titre exceptionnel.

Pour ce qui est du périmètre à l'international, les chiffres n'incluent pas le pays Singapour (1 effectif), ni les deux groupes rachetés sur le dernier trimestre de l'année 2016 par l'Espagne (Efron – 759 effectifs au moment de l'acquisition) et par le Portugal (Roff – 788 effectifs au moment de l'acquisition).

Deux grandes étapes ont jalonné ce process :

la première étape a consisté à recueillir auprès des filiales étrangères et françaises en novembre 2016 des éléments d'appréciation qualitatifs sur leur politique sociale en matière de RSE (égalité de traitement entre les hommes et les femmes, leur organisation du temps de travail, leur politique en matière de sécurité et santé au travail...). Pour cela, un questionnaire qualitatif leur avait été adressé sur différentes thématiques. Quant à la

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations environnementales

politique sociale relative à la France, un entretien avec la Directrice des Ressources humaines, sur la base de ce questionnaire qualitatif, a permis d'apprécier les actions entreprises par le Groupe en France sur le sujet ;

- la seconde étape, qui s'est déroulée courant du mois de janvier 2017, a reposé sur le calcul, le contrôle et la consolidation des indicateurs sociaux chiffrés. À ce titre, un dictionnaire des indicateurs reprenant le périmètre attendu, les restrictions à prendre en compte ainsi que le mode de calcul a été transmis à chaque filiale, qui a pu ensuite calculer les différents indicateurs attendus dans le cadre du décret (effectif, taux d'absentéisme, taux de salariés formés...) et remonter ces informations au service reporting social.

Au niveau de la France, ces données chiffrées ont été calculées directement à partir du système de paie et des fichiers transmis par la société ITN.

Dans le cadre de ce rapport, seuls les stagiaires et le dirigeant ont été exclus de l'effectif et des différents indicateurs calculés. En matière de calcul du taux d'absentéisme, la durée des absences maladie / accident de travail / trajet a été convertie en équivalent temps plein (ETP) homme, auquel nous avons divisé le nombre d'ETP présent des salariés du Groupe, pour obtenir un taux. Il est comptabilisé dans l'absentéisme les maladies (payées comme non payées), les accidents

du travail et les accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail, ainsi que les absences justifiées. En ce qui concerne le taux de fréquence des accidents du travail, il est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt divisé par le nombre total d'heures travaillées sur l'année, le tout multiplié par 1 million. Quant au taux de gravité des accidents de travail, il s'agit du rapport entre le nombre de jours de travail perdus en raison des arrêts par le nombre total d'heures travaillées sur l'année, le tout multiplié par mille. Enfin, en matière de formation, à partir du moment où un collaborateur effectue une journée complète de formation, les heures comptabilisées afférentes sont celles des horaires collectives de travail du groupe Gfi Informatique, à savoir 7 h 24 minutes.

Les principaux contrôles de cohérence qui ont été établis s'appuient à la fois sur les indicateurs sociaux calculés chaque mois mais aussi sur la cohérence des indicateurs entre eux couvrant le même périmètre, et sur le rapprochement des chiffres entre les différents pays ou filiales sachant leur rattachement au même secteur d'activité.

Ces deux différentes étapes ont permis de rédiger la ligne éditoriale de ce rapport, auquel le service communication a également contribué avec la production d'infographies pour étayer et rendre plus attractif le document finalisé. Enfin, la Directrice des Ressources humaines du Groupe s'est assurée de la validation de l'ensemble de ce rapport.

2

2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2.1. La politique générale en matière environnementale

L'organisation du Groupe pour la prise en compte des questions environnementales et les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

Dès 2006, le Groupe a pris, des initiatives pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et aux impacts de son activité sur son milieu. L'objectif était d'identifier des bonnes pratiques au sein du Groupe, et de mettre en avant certaines actions concrètes pour les partager tant avec ses collaborateurs qu'avec ses partenaires économiques. L'animation et le déploiement de cette démarche relèvent, selon les pays et les sites, des services en charge des Achats, des Ressources Humaines, des Services Généraux ou du service Qualité, ou sont parfois directement supervisés par la Direction générale du pays concerné.

En France, les initiatives ainsi que les procédures applicables en matière de RSE à l'ensemble des collaborateurs, sont coordonnées par le département Qualité ainsi que le département des Achats du Groupe. Afin de connaître son positionnement, le Groupe évalue chaque année, depuis 2010, sa Responsabilité Sociétale auprès de la société Ecovadis, spécialiste de la notation RSE des entreprises selon la méthodologie du Global Reporting Initiative, du Pacte Global des Nations Unies et de la norme ISO 26000. Cette analyse repose sur 21 critères selon 4 thèmes : Environnement, Conditions de travail

équitables, Éthique des Affaires, et Chaîne d'approvisionnement. En 2014, Gfi Informatique obtient le titre *Silver*, et se classe dans le top 30 % des fournisseurs les mieux notés par EcoVadis. Lors de l'évaluation de février 2016, le Groupe a obtenu la note de 60/100 (soit 10 points de mieux), et maintient ainsi son titre *Silver*. Cette nouvelle évaluation a permis de classer Gfi Informatique en France dans le top 14 % des fournisseurs de la catégorie *Computer programing*, et activités associées.

L'Espagne veille également étroitement au respect des normes environnementales. En effet, le département Qualité en collaboration avec le département des Services généraux, ont travaillé sur un *Programa anual de mejora*, visant à réduire notamment le gaspillage, la consommation énergétique ou encore la production de carbone. Ces différentes actions ont permis à l'Espagne de se démarquer dans la maîtrise de l'impact sur l'environnement de son activité, ainsi que par la mise en œuvre de règles en matière de protection de l'environnement. L'Espagne a ainsi pu bénéficier du renouvellement en 2014 pour 3 ans, de la certification ISO 14001 sur ses bâtiments de Madrid et de Bilbao (certification obtenue pour la première fois en 2012, et renouvelée en 2014 pour 3 ans). Par ailleurs, du fait de l'acquisition du groupe Efron en octobre 2016, le Groupe en Espagne a bénéficié d'une nouvelle certification ISO 14001 sur un bâtiment situé à Madrid.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations environnementales

Au Portugal, la commercialisation de matériels électroniques a été l'occasion pour la filiale d'adhérer aux normes de l'*Associação Nacional para o Registo de Equipamentos Eléctricos e Electrónicos* (ANREEE) et d'en respecter le cahier des charges en ce qui concerne l'environnement. Les Services Généraux assurent le respect des procédures mises en place, notamment concernant le recyclage.

Au Maroc, les actions permettant de réduire l'impact environnemental de l'activité du Groupe, sont assurées par la Direction des Ressources Humaines. Gfi Informatique au Maroc a reçu pour la première fois en 2008, puis en 2012, le Label de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise lequel est attribué aux entreprises qui adoptent une démarche de développement durable. Ce Label représente un engagement solennel du Groupe de promouvoir les principes universels de Responsabilité Sociale et de Développement Durable dans son activité économique, ses relations sociales et plus généralement, dans sa contribution à la création de valeur. En décembre 2016, le Maroc a obtenu un second renouvellement du Label CGEM pour une durée de 4 ans. Ce renouvellement vient attester de l'engagement continu du Groupe dans les domaines touchant la RSE ainsi que sa mobilisation pour une culture d'entreprise fédérant l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes autour de valeurs et comportements responsables. Parallèlement, une démarche pour l'obtention de la certification ISO 14001 en ce qui concerne un bâtiment du Groupe au Maroc est en cours.

En Belgique et au Luxembourg, les questions relatives à la protection de l'environnement sont directement suivies par la Direction générale, laquelle travaille sur des initiatives relatives à la gestion des déchets et à la baisse de la consommation énergétique.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

En France, afin d'améliorer la visibilité de la démarche RSE auprès de ses collaborateurs et de ses clients, Gfi Informatique a déployé, une rubrique *RSE* sur son intranet, contenant l'ensemble de la documentation RSE du Groupe (notamment des certifications, charte éthique en français et en anglais, charte et questionnaires achats responsables en français et en anglais) et facilitant ainsi la réponse aux appels d'offres, et permettant au Groupe de gagner en transparence. Des formations spécifiques sur ces questions sont effectuées par la Direction Qualité du Groupe.

Les certifications ISO 14001 **en Espagne**, s'accompagnent également de différentes actions de formation et de communication aux collaborateurs sur le thème de l'environnement. Le Département Qualité et les Services Généraux travaillent à sensibiliser les salariés sur les situations à risques et les comportements à adopter en cas d'accident pouvant avoir un impact sur l'environnement. Pour ce faire, les salariés ont également directement accès à l'ensemble de la documentation sur le site internet.

Enfin, des campagnes d'affichage sont réalisées dans la plupart des filiales du Groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs sur l'utilisation du papier, le recyclage, ou encore les inciter à privilégier l'utilisation des transports en commun plutôt que leurs véhicules.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité de Gfi Informatique ne présentant pas de risque direct de générer un accident écologique, aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Toutefois, certains moyens sont déployés par le Groupe pour prévenir la production de déchets, permettre la réduction de la consommation d'énergie et de l'émission de Gaz à effet de serre, ainsi que cela est précisé aux paragraphes suivants.

2.2.2 La pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La nature des services informatiques et de prestations intellectuelles délivrés par le Groupe a un impact limité sur l'environnement et ne produisent pas directement de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

Toutefois, chacun des pays dans lequel le Groupe est implanté, veille à mettre en place des procédures permettant de réduire les postes significatifs d'émission de Gaz à effet de serre générés du fait de l'activité (cf. paragraphe 2.2.4), d'utiliser durablement les ressources (cf. paragraphe 2.2.3.2) et réduire la production de déchets (cf. paragraphe 2.2.3.1).

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution

L'activité du Groupe ne génère aucune nuisance sonore ou olfactive.

2.2 L'Économie circulaire

2.2.3.1 LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Au regard de l'activité de Gfi Informatique, la gestion des déchets papier et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est l'un des enjeux principaux en termes environnementaux. Le Groupe a donc mis en place des mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ainsi que des procédures précisant les modalités de récupération des matériels et composants à recycler.

En France, un fournisseur agréé pour la récupération et le retraitement des DEEE provenant des matériels informatiques obsolètes mis au rebut, a été sélectionné ; environ 2 tonnes de matériels ont ainsi été collectées sur le site de Saint-Ouen en 2016. Par ailleurs, le site de Nantes centralise l'ensemble des DEEE de la région Ouest de la France. Ce site est d'ailleurs membre de la commission déchets d'une association regroupant l'ensemble des entreprises de la ville et travaille avec les institutionnels, pour apporter des solutions de retraitement par type de déchets, puis les applique au site Gfi de Nantes.

En Espagne, la collecte des DEEE a quant à elle été estimée à 400 kg en 2016 pour le site de Madrid (contre 320 kg en 2015), et 150 kg sur Bilbao (contre 100 kg en 2015), soit 550 kg de DEEE collectés. Des dons de matériels obsolètes ont également été faits au profit des salariés, dont 41 ordinateurs obsolètes au personnel du site de Madrid. Le Groupe a conclu un contrat de sous-traitance avec une entreprise agréée dans la gestion des déchets, afin de faciliter la collecte et le recyclage des DEEE.

Au Portugal, une démarche comparable est menée pour la gestion des déchets électroniques. Dès lors que les équipements ne peuvent faire l'objet de donations, ils sont recyclés. À cet effet, le Groupe au Portugal travaille en partenariat avec la société de recyclage *Amb 3ª Associação Portuguesa de Gestao de Residuos* pour la collecte des DEEE. Enfin, un accord a été conclu directement avec le fournisseur des imprimantes afin que celui-ci se charge systématiquement de la collecte et du recyclage des toners usagés.

En Belgique et au Luxembourg, la collecte des DEEE est également réalisée par une entreprise spécialisée, pour leur recyclage. Il a été collecté en Belgique pour 2016, 300 kg de DEEE.

Au Maroc, une gestion des déchets informatiques et des consommables informatiques, en vue de les recycler, a été mise en place en partenariat avec des associations. En 2016, 500 kg de DEEE ont été collectés.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Au regard de l'activité du groupe Gfi Informatique, cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier et est considéré comme non pertinent.

2.2.3.2 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'activité de Gfi Informatique n'impliquant pas de consommation d'eau en dehors de l'usage courant des bâtiments, le Groupe n'a pas mis en place de suivi de consommation particulier. Toutefois, l'installation des bureaux dans des immeubles regroupant de hautes qualités environnementales, permet de réduire la consommation d'eau.

À cet effet, L'immeuble de Saint-Ouen étant certifié HQE présente un dispositif de réutilisation partielle des eaux de pluie.

De la même manière, l'immeuble Golf Park situé à Toulouse, a bénéficié en 2012 du Label Très Haute Performance Énergétique (THPE), et présente des équipements hydroéconomes dont les performances sont une économie de 44 % par rapport à un immeuble conventionnel.

En outre, il peut être noté quelques bonnes initiatives de certains sites du Groupe :

Par exemple, le site du siège **en France**, souhaite mettre en place en 2017, un partenariat avec une entreprise spécialisée dans le lavage automobile sans eau, permettant ainsi de réaliser une économie de 200 litres d'eau par lavage et l'utilisation de produits biodégradables, non toxiques sur base végétale.

Au Maroc, une sensibilisation des collaborateurs à l'utilisation de l'eau est effectuée par voie d'affichage dans les locaux. Par ailleurs, les eaux usées sont récupérées selon les normes de protection de l'environnement marocaine.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

La consommation directe de matières premières liée à l'activité du Groupe est très limitée. Il n'est donc pas opportun d'intégrer dans la politique environnementale du Groupe, un suivi des consommations de matières premières.

Toutefois, le Groupe est vigilant quant à la consommation de papier au sein de chacune de ses filiales, et des actions de sensibilisation sont menées pour réduire la quantité des impressions.

En France, ceci a concerné, par exemple, une campagne d'affichage au niveau des imprimantes afin de limiter les impressions, une recommandation dans chaque courrier électronique d'imprimer uniquement ce qui est strictement nécessaire, une programmation par défaut des impressions en mode recto verso et, autant que possible, l'utilisation de papiers recyclés.

Ainsi :

dès 2011, il a été mis en place sur le site de Saint-Ouen, une collecte de papiers de bureau avec un tri sélectif à la source, laquelle a ensuite été étendue à tous les sites d'Ile-de-France en 2012. Ceci a permis de collecter 9 tonnes de papier en 2016 contre environ 12,1 tonnes en 2015. Ces mesures ont permis d'économiser en 2016 : 154 arbres (contre 206 arbres en 2015), 271 080 litres d'eau (contre 363 450 litres en 2015), de préserver 36 144 kWh





RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations environnementales

(contre 48 460 kWh en 2015) et de ne pas rejeter 4,9 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) (contre 6,7 teqCO₂ en 2015) ;

la collecte a depuis été étendue aux sites de Lille, Lyon, Nantes et Toulouse.

En décembre 2016, la société Cèdre a par ailleurs installé sur les sites de Saint-Ouen et de Mozart (Clichy) des boîtes de recyclage papiers dans les bureaux, ainsi que des boîtes de tri sélectif à chaque étage, permettant de différencier la collecte de gobelets en plastiques, canettes, bouteilles, et papier.

Dans le cadre de la démarche RSE et afin de réduire la consommation du papier, la Direction de Gfi Informatique en France, a instauré depuis avril 2014 la dématérialisation des bulletins de paie et les tickets restaurants, comme précisé au paragraphe 2.1.1 « Association aux performances du Groupe ».

En Espagne, est mis en place un *Programa anual de mejora* comme précédemment exposé, lequel a pour objectifs i) de définir chaque année, des axes d'amélioration portant notamment sur l'adoption d'une politique d'impression responsable, l'optimisation de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, identifier les gisements afin de réduire le gaspillage et les déchets, et rationaliser l'utilisation des transports, et ii) de définir les services responsables du suivi des actions mises en place.

Pour exemple en 2016, a été instauré dans le cadre de ce programme, un process achats intégrant la signature électronique visant à éviter l'impression de papier, des campagnes de sensibilisation des collaborateurs par le département Qualité pour rationaliser les impressions, et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour éviter la production de déchets.

Le site de Madrid a collecté en 2016, 2,29 tonnes de papier.

Au Portugal, des bacs de recyclage du papier ont été installés dans une salle dédiée à cet usage. De même le personnel dispose de codes personnels d'impression afin de réduire le gaspillage de papier et éviter les oublis d'impression.

En Pologne, il a été collecté en 2016 sur le site de Varsovie, 1,3 tonne de papier.

Au Maroc, une sensibilisation des salariés à l'impression du papier, est également réalisée par voie d'affichage dans les locaux, et il a été collecté en 2016, 960 kg de papier.

La consommation d'énergie, les mesures prises par le Groupe pour améliorer l'efficacité énergétique

Les services informatiques délivrés ne consomment qu'une quantité d'énergie électrique modérée.

Gfi Informatique ne dispose pas de données consolidées concernant la consommation d'énergie au niveau du Groupe, ni de la part d'origine renouvelable. Cependant, le Groupe veille à étendre le suivi des consommations d'électricité, ainsi que l'émission de CO₂ qui en résulte, et présente au paragraphe 2.4.2 « Indicateurs environnementaux », l'ensemble des consommations disponibles à ce jour.

En France, le regroupement sur le site de Saint-Ouen de l'ensemble des sites de la région parisienne en 2010 avait été l'occasion pour l'entreprise de mettre en œuvre une politique de réduction de la

consommation d'énergie. L'immeuble étant certifié HQE Construction, dispose de nombreux dispositifs destinés à réduire les consommations d'énergie.

Depuis, chaque installation dans un nouveau site est l'occasion de favoriser l'implantation dans des immeubles économes en énergie GTC pour le chauffage, la climatisation et la ventilation au sein des sites de Lyon et de Toulouse, (qui est aussi certifié THPE), et si possible certifiés HQE (comme celui de Toulouse).

Par ailleurs, conformément à la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, Gfi Informatique a fait appel à un cabinet spécialisé (habilité par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE)) pour réaliser un audit énergétique de certains bâtiments (Saint-Ouen et Paris 8^e), permettant de repérer les gisements d'économie d'énergie et ainsi mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques. Ledit cabinet a établi un rapport de préconisation sur l'ensemble des sites concernés afin de définir les priorités d'amélioration énergétique au niveau de la gestion de l'activité.

En 2016, la consommation d'électricité sur le site de Saint-Ouen a ainsi représenté 291 107 kWh (contre 371 334 kWh en 2015), ce qui représente une empreinte carbone de 6,322 teqCO₂ ⁽¹⁾ (contre 6,878 teqCO₂ en 2015).

L'audit réalisé a permis de définir certaines voies d'amélioration du Site de Saint-Ouen, tel que notamment l'optimisation des ventilo-convecteurs, le remplacement de néons ou ampoules halogènes par des Led, la mise en place de détecteurs de présence pour les salles de réunion.

En Espagne, l'immeuble accueillant les bureaux madrilènes bénéficie de la certification LEED Gold (*Leadership in Energy and Environmental Design*), certification accordée aux bâtiments à haute qualité environnementale.

Cependant, des audits ont également été menés en 2016 **en Espagne** sur les sites de Madrid et de Bilbao par des cabinets agréés, conformément au Décret Royal 56/2016, venant transposer la directive européenne sur l'efficacité énergétique. Ces audits ont confirmé un management de la consommation d'énergie particulièrement performant en Espagne. En outre, le suivi de la consommation électrique a été étendu en 2016 des sites de Madrid et Bilbao, aux sites du Pays Basque, de la Catalogne, d'Alicante, de Séville et des Canaries. Il en résulte une consommation totale de 977 060 kWh (contre 754 388 kWh en 2015, calculé sur le périmètre beaucoup plus restreint des seuls sites de Madrid et de Bilbao).

Au Portugal, les températures des locaux sont contrôlées et des coupures sont automatisées pour limiter le recours à la climatisation. De la même manière, les lumières des bureaux s'éteignent automatiquement à 20 heures afin d'éviter toutes consommations inutiles. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des collaborateurs.

En Pologne, le suivi de la consommation électrique a été réalisé sur le site de Varsovie en 2016, mais devrait s'étendre à l'ensemble des sites dans les années à venir.

En Belgique, certaines règles permettant de baisser la consommation énergétique sont mises en place, comme par exemple, la coupure du chauffage en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

(1) Montant calculé sur 11 mois de janvier à novembre.

2.2.4. Le changement climatique

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSION DE GAZ
À EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS DU FAIT DE
L'ACTIVITÉ

Le Groupe estime ne pas être directement exposé aux conséquences du changement climatique à court ou à moyen terme.

Cependant, la Direction générale du Groupe a cherché à sensibiliser l'ensemble des équipes sur ce thème depuis plusieurs années. La multiplication des agences régionales tant en France, que dans les filiales internationales, outre les aspects sociaux déjà évoqués, participe à une meilleure gestion des ressources, notamment grâce à la proximité client qu'elle crée, et à la réduction très significative des déplacements qui en résulte.

Afin de connaître son empreinte carbone, Gfi Informatique a mandaté un cabinet spécialisé en France en 2008. Cette mesure de l'empreinte carbone a concerné l'ensemble des données relatives aux missions et déplacements, aux consommations d'énergie des bâtiments, celles des *datacenters*, ainsi que l'impact des matériels et des consommables. Elle a été réalisée sur la base des données 2008. Le bilan carbone s'élevait à 10 700 teqCO₂. Les déplacements professionnels en constituaient la part la plus importante avec 7 500 teqCO₂.

Suite à cette étude, des mesures ont ensuite été mises en œuvre pour limiter les déplacements, notamment :

- une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce aux vidéoconférences et à l'utilisation des outils de *net conferencing* ;
- les instructions données à l'ensemble des responsables d'établissement de prendre toutes les mesures possibles tendant à réduire les consommations d'énergie avec la mise en place de plans d'extinction des bureaux et de contrôle des températures des locaux ;
- l'ouverture d'une négociation pour mettre en place du télétravail, tel que précédemment exposé au paragraphe 2.1.2 « Organisation du travail, adaptée aux besoins du Groupe et à l'écoute des préoccupations des salariés ».

La flotte automobile est également un sujet de préoccupation ; avec notamment, la mise en place d'une *car policy* imposant en France, depuis le 1^{er} janvier 2016, des modèles dont l'émission de CO₂ ne dépasse pas 127 g CO₂/Km. L'émission moyenne de CO₂ des véhicules de la flotte était, au 31 décembre 2016, de 104,34 g par km, en légère diminution par rapport au 31 décembre 2015, où elle était de 116 g par Km. Des actions ont également été menées afin de développer, au sein de la flotte automobile, l'utilisation de véhicules hybrides (essence-électricité ou gazole électricité), dont le nombre s'élève désormais à 24 (contre 10 en 2015).

Un système de voitures auto-partagées appelé « SHAREcar by Gfi » a, aussi, été déployé. Il s'agit d'une solution d'auto-partage de voitures électriques et/ou hybrides, dédiée aux collaborateurs du Groupe en France pour leur mobilité professionnelle et/ou personnelle dans toute la France. Ce programme permet aux collaborateurs d'emprunter une voiture électrique et/ou hybride pour les déplacements professionnels, sans frais, lors des heures travaillées et pour des déplacements personnels le week-end (du vendredi 18 h 00 au lundi 9 h 00).

Pour la région parisienne, le Groupe a installé deux bornes électriques dans le parking du site de Saint-Ouen, suivi de la mise à disposition d'un programme de partage de voitures électriques sur ce même site.

Ce modèle de voiture est adapté aux déplacements en région parisienne (faible distance).

Pour la province, les voitures hybrides ont été privilégiées (plus longues distances) : la propulsion des voitures hybrides est assurée grâce à deux sources d'énergie distinctes, elles utilisent à la fois du carburant et de l'électricité, ce qui leur permet de consommer moins de carburant, de dégager moins de CO₂, de gaz à effet de serre et donc moins de substances polluantes que les voitures traditionnelles.

À ce jour, le Groupe a déployé plusieurs de ces voitures dans toute la France :

Site d'implantation	Nombre de voitures à disposition
Aix en Provence	1 véhicule hybride de fonction
Bordeaux	1 véhicule hybride en SHAREcar
Saint-Ouen	2 voitures électriques en SHAREcar + 10 véhicules de fonction
Lille	1 voiture hybride en SHAREcar + 2 véhicules de fonction
Lyon	2 voitures hybrides en SHAREcar + 1 véhicule de fonction
Nîmes	1 véhicule hybride de fonction
Nantes	2 voitures hybrides en SHAREcar + 1 véhicule de fonction

Enfin, le Groupe a souhaité centraliser les commandes et la distribution des vignettes permettant de circuler dans les communes qui ont mis en place une politique de restriction du trafic automobile en cas de pic de pollution (notamment à ce jour à Paris et à Lyon). La flotte automobile étant constitué de véhicules récents à motorisation peu polluante (diesel ou essence), sauf pic de pollution majeure, la plupart de ces véhicules ne feront pas l'objet d'interdiction de circuler.

Un système de covoiturage, via le site Wayz'up a, aussi, été mis en place depuis mars 2015 pour les collaborateurs basés sur le site de Saint-Ouen, ainsi que cela est précisé au paragraphe 2.1.8 du présent rapport.

Ces préconisations ont été également partagées avec les différentes filiales internationales, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils de *net conferencing*.

En Espagne, un bilan carbone a été réalisé sur le site de Madrid (bâtiments uniquement), et démontre que les consommations sont stables en 2016, car les émissions de CO₂ sont de 77 tonnes (75 tonnes en 2015), le SO₂ de 175 kg (172 kg en 2015) et le NO_x de 120 kg (117 kg en 2015).

En Pologne, le « Bike2work Program » vise à inciter l'ensemble des collaborateurs à venir travailler en vélo, au lieu d'utiliser leurs véhicules.

En Belgique, chaque renouvellement de véhicules est précédé d'une étude du niveau d'émission de CO₂, ainsi les véhicules émettant plus de 149 g CO₂/km sont proscrits de la *car policy*. Par ailleurs, le Groupe en Belgique favorise l'utilisation de voitures hybrides ou électriques, et a installé une prise électrique permettant leur recharge, au niveau du siège.

Au Maroc, des navettes ont été mises en place entre les locaux des filiales Marocaines et les gares, ainsi que les grandes villes des alentours et ce, afin d'inciter les collaborateurs à ne pas utiliser leurs véhicules.





2.2.5 La protection de la biodiversité

La nature des services informatiques délivrés n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

2.2.6 Le Pacte mondial – Principe Environnement

Ainsi que cela est précédemment exposé au paragraphe 2.1.7 « Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail » du présent rapport, en ayant adhéré au Pacte Mondial, le groupe Gfi Informatique confirme son attachement fort, et surtout son respect aux quatre grands domaines suivants : les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les principes respectés par le Groupe, en termes d'environnement et confirmés dans le cadre de cette démarche, sont avant tout de :

- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les actions menées par le Groupe dans ce sens, sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous.

UNE GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Depuis 2006, le Groupe a pris des initiatives pour sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux et aux impacts de son activité sur son milieu. L'objectif était d'identifier des bonnes pratiques au sein du Groupe, et de mettre en avant certaines actions concrètes pour les partager tant avec ses collaborateurs qu'avec ses partenaires économiques. L'animation et le déploiement de cette démarche relèvent, selon les pays et les sites, des services en charge des achats, de la logistique ou du service qualité. Ils sont suivis par la Direction générale.

La nature des services informatiques délivrés par le Groupe ne présente pas réellement de risques directs sur l'environnement. C'est donc sur l'économie du développement durable que des actions ponctuelles ont été conduites ou sont en cours de réalisation. Celles-ci sont détaillées dans la partie 2.2. « Informations environnementales ».

LA MISE EN PLACE DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

En novembre 2015, le groupe Gfi Informatique a collaboré avec le forum Smart City Paris afin de permettre la ville intelligente de demain en la rendant efficace, durable et agréable.

Cette manifestation de trois jours rassemblant les acteurs de la ville connectée a permis au groupe Gfi Informatique de présenter son développement dans le domaine des villes intelligentes avec une solution d'optimisation des services publics de transport, de distribution d'eau et d'énergie.

En présentant notamment son offre « relation Citoyen » qui s'appuie sur 3 solutions :

- Gfi Public CRM** : Référentiel des personnalités et orchestrateur des processus pour un meilleur pilotage des services délivrés par la collectivité ;
- Gfi City Hub** : Plateforme mobile et le « app Store » de la collectivité, capable de mettre tous les services publics dans le smartphone des acteurs de la vie citoyenne ;
- Gfi ConnectiCité** : Plateforme SaaS de e-Services pour les Citoyens, Élus et Agents.

Cette action permet à Gfi Informatique de répondre aux attentes des villes, des citoyens, des élus locaux et des acteurs économiques par des solutions innovantes au service de l'efficacité opérationnelle et de la satisfaction des citoyens.

2.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

2.2.1 L'impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Il a déjà été évoqué la mise en place par le Groupe de nombreuses agences régionales décentralisées (une quarantaine en France et autant à l'international). Ce choix déjà ancien de la proximité avec les clients permet d'embaucher localement les futurs collaborateurs et de limiter les déplacements occasionnés par les missions. Cette organisation facilite l'intégration des équipes d'intervention dans un environnement économique et social qui leur est familier et contribue

à réduire les incompréhensions et les conflits avec les interlocuteurs locaux des clients.

La contribution de Gfi Informatique au développement local et à une meilleure gestion des ressources est un élément différenciant de sa stratégie, ainsi que cela est précisé au paragraphe 2.1.1 « Les collaborateurs Gfi Informatique, la plus grande richesse du Groupe ».

2.2.2 Les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Les contraintes de recrutement local et de compétences spécifiques limitent les possibilités de coopération avec les associations d'insertion, des établissements d'enseignement, ou d'autres associations locales.

Néanmoins, Gfi Informatique a mené plusieurs partenariats ou mécénats comme indiqué ci-après.

De nombreuses actions sont menées en France pour l'insertion des jeunes en recherche d'emploi, voire en situation de décrochage. Associé au Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, Gfi propose a proposé à 14 jeunes bacheliers du Lycée Jean Rostand à Roubaix, des contrats en alternance dans le cadre d'un BTS Système Numérique, ainsi que cela est précisé au paragraphe 2.1.1 « Gfi Informatique, un acteur majeur pour l'emploi ». En effet, l'alternance et l'apprentissage en stage sont considérés comme un moyen incontestable d'identifier de nouveaux talents, qui pourront ensuite rejoindre Gfi Informatique.

En 2016, plus de 210 jeunes ont été accueillis en contrat d'alternance et 110 jeunes en stage.

Par ailleurs, comme visé précédemment audit paragraphe 2.1.1, et toujours dans un objectif d'aider les jeunes en situations de difficulté, Gfi Informatique est membre de l'Association La Grande Famille. Créée en 2013, La Grande Famille (www.lagrandefamille.fr) est un parrainage qui a pour objectif de transmettre un savoir-faire et un savoir être à de jeunes étudiants en IUT de Seine Saint-Denis afin de les aider dans la réussite de leurs études et de leur entrée dans la vie active. À chaque rentrée universitaire, cinq lauréats sont sélectionnés sur dossier. Les finalistes sont reçus par un jury dont Gfi Informatique fait partie, et offre un stage à l'un des lauréats.

Il faut citer également :

- la participation et le soutien à la création d'une crèche gérée par Babilou. Cette crèche est mixte : multi-entreprises et ouverte à la population de Saint-Ouen.

En outre, tel qu'exposé au paragraphe 2.1.4 « Une attention particulière à la santé » du présent rapport, il peut également être cité :

- les opérations « don du sang ». Chaque année, il est monté deux opérations « don du sang, don de soi » en collaboration avec l'Hôpital Bichat. À cet effet, les salariés donneurs sont transportés à Bichat, puis reconduits à Saint-Ouen (principe de la collecte accompagnée). Un correspondant EFS a été désigné et un site dédié à l'opération a été mis en place sur Intranet ;

les Mécénats avec des Associations caritatives comme par exemple, la convention de Mécénat signée en 2015 avec la Croix-Rouge ;

- le fait, en France comme en Espagne, que les sociétés prestataires du recyclage des déchets sont des entreprises « adaptées » employant un grand nombre de travailleurs handicapés ;

en novembre 2016, Gfi Informatique a signé la charte entreprise-territoire. Mise en place par Plaine Commune et l'Association Plaine Commune Promotion, la charte entreprise-territoire vise à favoriser l'emploi et la sous-traitance locale en mettant en œuvre des actions spécifiques et des outils adaptés. Ce partenariat permet de s'engager sur des actions concrètes sur l'emploi, la formation, le soutien à la création d'entreprise, le lien avec le tissu économique local, le handicap, la vie des salariés, et ainsi créer des synergies entre les acteurs économiques et le territoire.

En Espagne, suite à l'acquisition du groupe Efron, le Groupe bénéficie du programme *Espacio de Voluntariado Corporativo* qui offre une large gamme d'activités permettant de renforcer les liens entre les collaborateurs de l'entreprise. C'est dans ce cadre qu'a été conclu un partenariat avec la Fédération espagnole des maladies rares (FEDER), afin d'accompagner les actions de la fédération dans l'amélioration des conditions de vie de personnes malades, notamment par l'intermédiaire de donations annuelles.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Au Portugal, on peut citer l'appui au programme « Jeunes Entreprises » qui permet à des étudiants de se former à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise, mais également un partenariat conclu avec l'association *Banco Empreendedor da Cidade -Oliva* qui soutient les familles les plus démunies, par exemple par la collecte alimentaire. À ce titre, le Groupe invite ses collaborateurs à être bénévoles, dans le cadre de ces différentes initiatives.

Au Maroc, une convention signée avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) vise à offrir des contrats d'insertion à certains jeunes chômeurs afin de favoriser son insertion professionnelle au vu de sa formation de base. Au cours de l'année 2016, il a été fait don de 2 bureaux, 20 chaises à l'Association Bénévoles Sans Frontières Maroc, 28 bureaux et 24 caissons à l'Association des Randonneurs Solidaires, ainsi que de nombreux

matériels informatiques devenus obsolètes au profit de l'Association AL JISR – École Entreprise.

En Pologne, le Groupe a adhéré au Programme *Szelachetna Pacza* veillant à aider les personnes dans le besoin. Pour exemple, lors du tremblement de terre au Népal en 2015, la Direction a proposé à l'ensemble de ses collaborateurs de transformer les km réalisés à vélo en aide financière et une assistance aux victimes. Cette initiative a rencontré un vif succès et une participation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en Pologne.

En Belgique et au Luxembourg, des dons ont été faits à l'association « SOS Villages d'enfant », afin de permettre à des jeunes ne pouvant financer leurs études, de pouvoir suivre une formation en technologie au sein d'une école technique au Rwanda. Par ailleurs, des actions caritatives sont aussi menées.

2.3.3 La sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs du Groupe peuvent, pour la grande majorité, être classés en deux catégories : les prestataires de services liés à la logistique des bâtiments, et les sous-traitants métiers pour les autres. La sous-traitance métier représente 9,75 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

UNE CHARTE « ACHATS RESPONSABLES »

Dans sa politique d'achats, Gfi Informatique a toujours attaché une importance à ne pas travailler avec des fournisseurs qui ne satisferaient pas aux normes éthiques courantes. Une charte « Achats responsables » a été rédigée. Elle est progressivement mise en place dans les appels d'offres depuis novembre 2014 auprès des sous-traitants du Groupe afin de répondre aux attentes de plus en plus fortes de ses clients sur le développement durable.

Ainsi, lors d'appel d'offres fournisseurs, la charte achats responsables et son questionnaire d'évaluation sont envoyés avec le cahier des charges. Ils doivent être complétés et signés par le fournisseur et jointes à leur proposition.

En signant la charte annexée au contrat, le fournisseur s'engage au respect de l'intégralité des dispositions énoncées.

Fin 2015, il a été réalisé en France, une revue « flash Achats », afin d'évaluer l'application de la charte « Achats responsables » et de son questionnaire d'évaluation au sein du Groupe. À cet effet, il a été réalisé 256 revues au niveau des branches et de la Direction des Achats, pour la période de janvier à septembre 2015. Cet

échantillonnage avait pour objectif d'identifier les fournisseurs et sous-traitants du Groupe en France (fournisseurs historiques, évalués et/ou sélectionnés, concurrents) et également de sensibiliser les assistants et les bénéficiaires des achats du Groupe sur la charte achats responsables. Cette bonne pratique instaurée au niveau du Groupe en France, a été l'occasion de centraliser au niveau Groupe, l'envoi de la charte « Achats responsables » et de son questionnaire d'évaluation aux fournisseurs. La charte « Achats » et son questionnaire d'évaluation ont par ailleurs fait l'objet d'une traduction en 2016, afin de promouvoir cette procédure au sein de nos filiales internationales.

En octobre 2016, la société Gfi Informatique a mandaté un tiers de confiance spécialisé dans la collecte et la vérification de documents réglementaires et légaux de fournisseurs. Cette société de vigilance, déjà mandatée en 2014 pour la collecte des documents administratifs, sociaux et fiscaux de l'ensemble des fournisseurs, collecte et contrôle également la charte « Achats responsables » ainsi que le questionnaire RSE qui lui est annexé, auprès des fournisseurs et sous-traitants du Groupe référencés sur sa plateforme. Ainsi, chaque mois, il est envoyé au groupe Gfi Informatique, les statistiques des fournisseurs n'étant pas à jour de leurs documents légaux. Le suivi de la conformité des fournisseurs avec la documentation RSE s'effectue directement par connexion à la plate-forme.

Au Maroc, la signature d'une charte « Achats responsables », ainsi que l'engagement des sous-traitants dans une politique de développement durable est une des conditions d'obtention de la Labellisation CGEM de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

2.3.4 La loyauté des pratiques

En France, une charte éthique a été formalisée en 2014 et présentée aux partenaires sociaux début 2015. La charte, à travers quelques principes fondamentaux a pour objet de guider les comportements de l'ensemble du personnel : respect d'autrui, éthique d'intégrité, loyauté des relations, sincérité dans la communication et responsabilité environnementale.

DES APPELS D'OFFRES SINCÈRES

Hormis la sous-traitance, un fournisseur ne peut être retenu que s'il a signé la charte achats responsables et a fait l'objet d'un agrément préalable. Ce dernier ne peut être accordé qu'à l'issue d'un appel d'offres concurrentiel. L'agrément, quand il est donné, est à durée limitée.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Au Portugal, les conditions générales d'achat et de ventes ont déjà intégré des clauses que le partenaire commercial, client ou fournisseur, doit s'engager à respecter. Elles concernent des engagements anti-corruption tant actifs que passifs, des engagements en matière de santé et de sécurité des employés, ainsi que le respect de la législation environnementale.

Il en est de même au Maroc, dont les procédures internes de prévention et de lutte anti-corruption mises en place sont certifiées par l'intermédiaire du Label CGEM.

En Belgique, les règles anti-corruption sont couvertes par les procédures de contrôle internes sous la supervision de la Direction.

Outre le respect des obligations légales déjà existantes en la matière, la nature des activités du Groupe n'a pas permis de mettre en place des mesures de prévention en matière de santé ou de sécurité des clients et a fortiori de la population en général.



Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La nature des services délivrés n'a pas donné l'occasion d'engager des actions particulières dans ce domaine.



Pacte mondial – Principe Lutte contre la corruption

Ainsi que cela est précisé aux paragraphes 2.1.7 « Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail » et 2.2.6 « Pacte mondial – Principe Environnement » du présent rapport, en ayant adhéré le 22 juillet 2015 au Pacte Mondial, et renouvelé son adhésion au mois de juillet 2016, le Groupe confirme son attachement fort, et surtout son respect aux quatre grands domaines suivants : les Droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le principe respecté par le Groupe, en termes de lutte contre la corruption et confirmé dans le cadre de cette démarche, est avant tout d'agir contre la corruption sous toutes ses formes.

Soucieux des pratiques éthiques des affaires, le Groupe a déployé plusieurs actions pour se prémunir contre les risques de corruption :

- rédaction d'une charte éthique Groupe traitant les aspects du respect d'autrui, d'esprit d'équipe, d'intégrité, de relations avec nos partenaires et des actifs du Groupe et des tiers (détaillée au 2.1.6 « Égalité de traitement et respect d'autrui ») et sensibilisation de la Direction et des collaborateurs par des formations internes (3 fois en 2016) ;

mise en place de process afin d'alerter chaque collaborateur en France et à l'étranger au respect des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des clients, partenaires, distributeurs, fournisseurs et sous-traitants par la Direction juridique Groupe de Gfi Informatique, et que le Groupe s'efforce d'enrichir et de déployer largement ;

mise en place d'une Politique de Sécurité qui repose sur un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conforme à la norme ISO 27001.

Par ailleurs, et afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Sapin II n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016, un Code de bonne conduite, visant spécifiquement les procédures internes à respecter par l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France, pour lutter contre la corruption, est en cours d'élaboration par Gfi Informatique.

En Espagne, une charte éthique sur les pratiques anti-corruption est disponible sur le site intranet de la Société. Par ailleurs, un système de lutte contre la corruption est mis en œuvre, respectant ainsi les dispositions de la charte éthique.



Conclusion

Cette présentation permet d'apprécier la démarche engagée et de préciser chaque année les actions qui ont été accomplies. Dans un contexte difficile, les efforts de sensibilisation du management et des équipes sont plus que jamais un préalable nécessaire à de nouvelles

initiatives. Les mises en place progressives de la charte achats responsables et de la charte éthique participent à cette démarche et permettront de faire de nouveaux progrès.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

2.4. SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1 Indicateurs sociaux

	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc	Côte d'Ivoire	Pologne	 2014	Groupe 2015
Effectif moyen de l'année	9 419	1 762	524	180	12	301	41	117	12 356	11 380
Répartition de l'effectif par sexe* :										
Femme	9 521	1 825	553	207	11	295	46	124	12 582	11 778
Homme	2 225	505	120	32	1	90	5	37	3 015	2 785
Homme	7 296	1 320	433	175	10	205	41	87	9 567	8 993
Répartition de l'effectif par tranche d'âge* :										
< 20 ans	9 521	1 825	553	207	11	295	46	124	12 582	11 778
[20 ans à 24 ans]	10	-	-	-	-	-	-	-	10	7
[25 ans à 29 ans]	384	66	18	6	-	2	-	4	480	461
[30 ans à 34 ans]	1 250	204	91	23	-	102	8	29	1 707	1 622
[35 ans à 39 ans]	1 538	348	111	22	0	99	12	37	2 167	2 125
[40 ans à 44 ans]	1 484	430	153	39	1	45	13	21	2 186	2 067
[45 ans à 49 ans]	1 570	460	123	38	4	21	4	16	2 236	2 170
[50 ans à 54 ans]	1 223	198	37	31	3	11	3	8	1 514	1 359
[55 ans à 59 ans]	1 107	76	13	33	1	9	1	5	1 245	1 112
[55 ans à 59 ans]	736	35	4	10	2	6	2	1	796	663
>= 60 ans	219	8	3	5	-	-	3	3	241	192
Âge moyen des collaborateurs *	40,7	38,3	36,8	41,7	46,6	33,9	38,0	35,8	40	39,6
Ancienneté moyenne des collaborateurs *	8,1	5,9	5,8	6,6	3,4	4,6	4,7	5,6	7,5	7,5
Répartition de l'effectif par type de contrat de travail * :										
contrat à durée indéterminée	9 521	1 825	553	207	11	295	46	124	12 582	11 778
contrat à durée déterminée	9 219	1 600	322	206	11	295	45	120	11 818	11 096
autres natures de contrat (contrats de professionnalisation, apprentissage...)	70	225	231	1	-	-	1	4	532	535
autres natures de contrat (contrats de professionnalisation, apprentissage...)	232	-	-	-	-	-	-	-	232	147
Nombre de stagiaires *	7	11	19	-	-	7	1	1	46	65
Entrées cumulées de l'année :										
embauches	2 005	662	181	79	4	98	18	37	3 084	2 912
incorporation suite à une acquisition ou un contrat d'infogérance	1 940	662	181	52	4	96	18	37	2 990	2 568
incorporation suite à une acquisition ou un contrat d'infogérance	65	-	-	27	-	2	-	-	94	344
Départs cumulés de l'année										
dont transferts hors du Groupe ou dans le Groupe	1 645	465	121	42	5	92	8	35	2 413	2 014
dont licenciements	6	-	-	-	-	-	-	-	6	3
dont licenciements	93	51	10	7	1	1	3	-	166	184

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

	France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Maroc	Côte d'Ivoire	Pologne	Groupe 2016	Groupe 2015
Rémunération annuelle fixe théorique moyenne au 31 décembre de l'année	43 966	28 539	17 804	46 333	108 448	18 197	20 560	21 894	39 766	39 862
Évolution de la rémunération annuelle fixe théorique entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016	1,29 %	(3,26) %	2,38 %	(4,63) %	2,93 %	1,46 %	36,80 %		(0,24) %	1,15 %
Pourcentage moyen de salariés à temps complet dans l'année	95 %	98 %	100 %	92 %	100 %	98 %	100 %	100 %	95 %	96 %
Taux d'absentéisme moyen de l'année	2,8 %	3,5 %	1,0 %	4,2 %	1,7 %	1,4 %	1,2 %	2,7 %	2,8 %	2,6 %
Nombre de salariés occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit *	52	109	117	-	-	28	-	-	306	263
Médecine du travail : nombre d'examens cliniques	2 485	464	314	16	-	273	-	46	3 598	3 479
Nombre d'accidents du travail avec arrêts de travail	31	16	4	2	-	1	-	-	54	41
Taux de fréquence des accidents du travail	1,84 %	5,15 %	3,81 %	6,44 %	-	1,65 %	-	-	2,42 %	2,00 %
Taux de gravité des accidents du travail	0,03 %	0,08 %	0,19 %	0,08 %	-	0,03 %	-	-	0,05 %	0,05 %
Nombre de décès liés au travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de maladies professionnelles reconnues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié formé	27	25	30	99	191	8	40	23	27	29
Nombre de salariés formés	3 556	1 081	246	85	5	215	10	29	5 157	3 653
Taux moyen de salariés formés dans l'année	38 %	61 %	47 %	47 %	42 %	73 %	24 %	25 %	42 %	32 %

* Au 31 décembre.

2.4.2 Indicateurs environnementaux

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DES COLLECTES DE DÉCHETS EN 2016 ⁽¹⁾

Pays	Périmètre	Papier (en Kg)	DEEE (en Kg)
France	Saint-Ouen	9 000	2 078
Espagne	Madrid/Madrid & Bilbao	2 290	550
Portugal		Non suivi	Non suivi
Pologne	Varsovie	1 304	Non suivi
Belgique		500	300
Maroc		960	500
Côte d'Ivoire		147	Non suivi

(1) Les données 2015 figurant dans le Document de référence 2015 de Gfi Informatique, n'ont pas été reproduites dans le présent rapport car ne présentent pas de pertinence au regard de l'extension du périmètre 2016 audité.



CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET ÉMISSIONS ASSOCIÉES DU GROUPE EN 2016 ⁽¹⁾

Pays	Périmètre	Consommations électriques (en KWh) ⁽¹⁾	Consommation Gaz (en MWh)	Émissions CO ₂ (tonnes équivalent CO ₂) ⁽²⁾
France	Global	5 104 483	66 785	418
Espagne	Madrid, Pays basque, Catalogne, Alicante, Séville, Canaries	977 060	N/A	232
Portugal		83 853	N/A	21
Pologne	Varsovie	244 715	N/A	191
Belgique		61 953	N/A	13
Maroc		320 347	N/A	230
Côte d'Ivoire		32 521	N/A	14

(1) Une estimation sur 12 mois des consommations électriques a été réalisée pour la Pologne, sur la base des factures reçues de janvier à octobre 2016.
(2) Les émissions de Gaz à effet de serre associées à la consommation d'électricité pour les différents pays, a été mis à jour grâce aux facteurs d'émission du Bilan Carbone v12.1.0 du 15 décembre 2016, publié sur le Centre de Ressources sur les bilans de gaz à effet de serre de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) à l'adresse <http://www.bilans-ges.ademe.fr>.

2.5. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME
TIERS INDÉPENDANT, SUR
LES INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES
CONSOLIDÉES FIGURANT DANS
LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société **Gfi Informatique**, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 ⁽²⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(1) Les données 2015 figurant dans le Document de référence 2015 de Gfi Informatique, n'ont pas été reproduites dans le présent rapport car ne présentent pas de pertinence au regard de l'extension du périmètre 2016 audité.
(2) dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

251 Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément

au référentiel utilisé par la Société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la Société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.



252 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des

politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

253 Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les notes méthodologiques du chapitre du rapport de gestion intitulé « Responsabilité Sociétale d'Entreprise ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays ⁽²⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte

application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 90 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 58 % et 93 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2017

L'un des Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

(1) **Informations sociales** : effectif total ; embauches et licenciements ; nombre d'accidents du travail ; nombre de journées perdues liées aux accidents du travail ; nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié formé.

Informations environnementales : consommation de papiers ; quantité de DEEE générées par l'activité ; consommations énergétiques, émissions de CO₂.

(2) France et Espagne.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL



3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	70	3.4. CAPITAL ET ÉVOLUTION DU CAPITAL	75
3.1.1. Capital social	70	3.4.1. Capital potentiel	75
3.1.2. Négociabilité des actions	70	3.4.2. Évolution du capital depuis le 1er janvier 2012	75
3.1.3. Forme des actions	70	3.4.3. Bsaar	76
3.1.4. Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des Statuts)	70	3.5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRIES ACTIONS	76
3.1.5. Conditions d'accès aux Assemblées générales	70	3.5.1. Descriptif du « Programme de Rachat 2017 »	77
3.1.6. Droit de vote aux Assemblées générales des actionnaires (article 17 des statuts)	70	3.5.2. Bilan du « Programme de Rachat 2016 »	78
3.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2016	71	3.6. AUTRES INFORMATION SUR LES ACTIONS « COTÉS DE BOURSE »	79
3.2.1. Actionnariat salarié	72	3.6.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales	79
3.2.2. Franchissements de seuils	73	3.6.2. Cours de Bourse et de transactions	79
3.2.3. Participations réciproques	73	3.6.3. Analyse des transactions	80
3.3. ÉTAT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	74	3.6.4. Cours de Bourse (base 100)	81



ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

Informations générales

3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 133 141 542 euros. Il est divisé en 66 570 771 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions auto-détenues par

Gfi Informatique de 149 000 actions qui n'ont pas droit de vote, il y avait 66 421 771 droits de vote au 31 décembre 2016.

3.1.2 Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur Euronext compartiment B. Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts) et sous le libellé : Gfi Informatique code ISIN : FR 0004038099.

3.1.3 Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des Statuts).

3.1.4 Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des Statuts)

Les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la Société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;

en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France. La Société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

3.1.5 Conditions d'accès aux Assemblées générales

L'article 17 des Statuts modifié par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2016 – rappelé ci-après en 7.1.8 « Assemblées générales » – précise les conditions d'accès aux Assemblées générales.

Ces informations sont également rappelées dans l'avis préalable de convocation aux Assemblées générales publié au BALO et sur le site internet de la Société www.gfi.world.

3.1.6 Droit de vote aux Assemblées générales des actionnaires (article 17 des statuts)

Tous les titres de Gfi Informatique sont assortis d'un droit de vote par action. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié

d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL
Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2016

3.1.2. Structure de l'actionnariat
AU 31 DÉCEMBRE 2016

À la connaissance de la Société, la structure estimée de l'actionnariat de la Société se présente comme suit :

	2015			2014		
	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Actionnaires						
Public ⁽¹⁾	1 898 103	2,9 %	2,9 %	8 594 916	13,0 %	13,1 %
Concert d'actionnaires	63 570 897	95,5 %	95,7 %	52 919 135	80,2 %	80,4 %
Mannai Corporation Q.S.C	34 109 194	51,2 %	51,4 %	néant	néant	néant
Itefin Participations ⁽²⁾	12 329 361	18,5 %	18,6 %	17 069 443	25,9 %	25,9 %
Infofin Participations	néant	néant	néant	10 416 431	15,8 %	15,8 %
Boussard & Gavaudan ⁽³⁾	17 132 342	25,7 %	25,8 %	25 433 261	38,5 %	38,7 %
Financière de l'Échiquier	néant	néant	néant	2 222 825	3,4 %	3,4 %
Managers et salariés actionnaires ⁽¹⁾	613 897	0,9 %	0,9 %	1 194 406	1,8 %	1,8 %
Administrateurs & Censeurs ⁽¹⁾⁽⁴⁾	151 179	0,2 %	0,2 %	536 320	0,8 %	0,8 %
FCPE Gfi Informatique Expansion ⁽¹⁾	187 695	0,3 %	0,3 %	326 520	0,5 %	0,5 %
Actions auto-détenues	149 000	0,2 %	néant	186 144	0,3 %	néant
TOTAL	38 570 770	100,0 %	100,0 %	51 450 342	100,0 %	100,0 %

(1) Conformément à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée déposée le 19 avril 2016 auprès de l'AMF et enregistrée sous le numéro 216C0925, Mannai Corporation a affirmé ne pas avoir l'intention de mettre en oeuvre de retrait obligatoire sur les actions de la Société à l'issue de l'Offre, ni de demander à Euronext la radiation des négociations des actions de Gfi Informatique.

(2) Itefin Participations est une holding détenue majoritairement par les sociétés FCPR Apax France VII (53,87%), Altamir (40,64%), Auteuil Conseil (5,48%), et par Monsieur Vincent Rouaix (0,02%).

(3) Boussard & Gavaudan représentant les sociétés BG Select Investments Limited (Ireland) (19,64 %), Boussard & Gavauda Holding Limited (5,75 %) et BG Master Fund ICAV (0,33%).

(4) À l'exception de la société Itefin Participations, dont la participation a été comptabilisée au titre du Concert d'actionnaires.

Hormis les actions auto-détenues qui n'ont pas droit de vote, tous les titres de Gfi Informatique sont assortis d'un droit de vote par action. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double (cf. 3.1.6.).

CONCLUSION D'UN PACTE D'ACTIONNAIRES
CONSTITUTIF D'UNE ACTION DE CONCERT

Le 8 avril 2016, a été conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la Société Gfi Informatique, entre les sociétés i) BG Master Fund plc, Boussard & Gavaudan Holding limited et BG Select Investments (Ireland) Limited (ci-après dénommé « Boussard & Gavaudan »), ii) les sociétés Itefin Participations, Altamir, et le FPCI Apax France VII (ci-après dénommées « Apax »), et iii) la société Mannai Corporation. Au titre dudit pacte, une promesse de vente (call option) a été consentie par Apax et Boussard & Gavaudan à la société Mannai Corporation, portant sur l'intégralité de leurs actions détenues à la date de l'exercice de la promesse, qui sera exerçable par Mannai Corporation, en intégralité à partir de la date à laquelle Mannai Corporation aura acquis 51% du capital et des droits

de vote de la Société sur une base diluée, et pendant une période s'achevant trois mois après la date de publication par la Société en 2018, de ses comptes consolidés audités pour l'exercice 2017. Au titre de ce même pacte, une promesse d'achat (put option) a été consentie par la société Mannai Corporation à chacun de Apax et de Boussard & Gavaudan, portant au total sur un maximum de 20% du capital de la Société sur une base diluée, qui sera exerçable en intégralité et uniquement par chacun d'eux en 2018, à tout moment durant une période de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice du call mentionné ci-dessus (« la Période d'Exercice du Put »). Ledit pacte prévoit un engagement de la société Mannai Corporation de ne pas céder d'actions de la Société pendant une période de trois ans, s'achevant au troisième anniversaire de la date d'expiration de la Période d'Exercice du Put. Ce pactes d'actionnaires a fait l'objet d'un avis de l'Autorité des marchés financiers publié sous le numéro 216C0904 en date du 15 avril 2016, dont les principales clauses sont consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.



321

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

72

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2016

322 Franchissements de seuils

La Société a été informée des franchissements de seuils suivants pendant l'année 2016 :

Franchissement de seuil(s)	Seuils franchis	Actionnaire(s)	Nombre	% détenu
Date	en capital et en droits de vote	ayant franchi le/les seuils	d'actions détenues	capital droits de vote
8 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0904 15.04.2016)	5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %	Mannai Corporation QSC	16 659 885	25,25 % ⁽¹⁾
8 avril 2016 De concert ⁽²⁾ (D&I 216C0904 15.04.2016)	5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3	Le concert ⁽²⁾	52 919 135	80,20 % ⁽¹⁾
8 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0904 15.04.2016)	1/3, 30 %	BG Select Investments Limited	19 278 214	29,22 % ⁽¹⁾
8 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0904 15.04.2016)	10 %, 5 %	Boussard & Gavaudan Holding Limited	1 716 781	2,60 % ⁽¹⁾
8 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0904 15.04.2016)	25 %	Itefin Participations	15 264 255	23,13 % ⁽¹⁾
8 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0904 15.04.2016)	15 %10 %, 5 %	Infodin Participations	0	0 % ⁽¹⁾
20 avril 2016 Individuellement (D&I 216C0967 25.04.2016)	5 %	BG Holding Limited	3 490 132	5,29 % ⁽¹⁾
7 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1369 14.06.2016)	30 %, 1/3	Mannai Corporation QSC	22 216 190	33,67 % ⁽¹⁾
13 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1436 21.06.2016)	90 %	Le concert ⁽²⁾	59 831 979	90,68 % ⁽¹⁾
15 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1436 21.06.2016)	95 %	Le concert ⁽²⁾	62 806 288	95,19 % ⁽¹⁾
22 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1499 27.06.2016)	20 %	Itefin Participations	12 329 361	18,52 % ⁽³⁾
22 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1499 27.06.2016)	25 %	BG Select Investments Limited	13 468 106	20,23 % ⁽³⁾
22 juin 2016 Individuellement (D&I 216C1499 27.06.2016)	50 %	Mannai Corporation QSC	34 109 194	51,24 % ⁽³⁾

(1) Sur la base du capital composé de 65 980 266 actions représentant autant de droits de vote conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à la suite de l'exercice des 590 505 Bsaars Gfi Informatique par Mannai Corporation Q.S.C le 17 juin 2016 ayant généré une augmentation de capital de la Société.

(2) Sur la base du capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à la suite de l'exercice des 590 505 Bsaars Gfi Informatique par Mannai Corporation Q.S.C le 17 juin 2016 ayant généré une augmentation de capital de la Société.

(3) Sur la base du capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à la suite de l'exercice des 590 505 Bsaars Gfi Informatique par Mannai Corporation Q.S.C le 17 juin 2016 ayant généré une augmentation de capital de la Société.

323 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un auto-contrôle de la société Gfi Informatique.



ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL
État des autorisations financières au 31 décembre 2016

3.3 ETAT DES AUTORIZATIONS FINANCIERES
AU 31 DECEMBRE 2016

Les autorisations financières en cours sont les suivantes :

Date d'autorisation de l'Assemblée	Nature de l'autorisation	Nombre maximum d'actions autorisées	Plafond par autorisation	Durée d'autorisation	Date d'expiration	Utilisation
18.11.2015 1 ^{re} résolution	Attribution gratuite d'actions	1 200 000	N/A	26 mois	18.01.2018	Oui (cf. 3.5)
28.06.2016 14 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions par ordres de Bourse, rachats de blocs et cession par tous moyens des actions ainsi acquises. Possibilité de réduction de capital par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Prix d'achat unitaire maximum : 10 €.	6 657 077	N/A	18 mois	28.12.2017	Oui (cf. 3.5)
28.06.2016 15 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal total de 22 M€ ⁽¹⁾ pour les titres de capital et d'un montant nominal total de 120 M€ ⁽¹⁾ pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital.	11 000 000	11 millions d'actions et 120 millions d'euros	26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 16 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.	15 % de l'émission initiale		26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 17 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider de l'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société par l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.		10 % du capital social à imputer sur le plafond mentionné à la 15 ^e résolution	26 mois	28.08.2018	Néant
28.06.2016 18 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou d'autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise.	23 000 000	46 millions d'euros	26 mois		
28.06.2016 20 ^e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une réduction du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues qu'elle pourrait acquérir dans le cadre du programme de rachat d'actions.	6 657 077	la limite de 10 % du capital social ajusté des opérations sur le capital effectuées postérieurement au 28/06/2016 par période de 24 mois.	18 mois		

(1) Plafonds communs avec les délégations autorisées par les résolutions n° 16 et 17.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

Capital et évolution du capital

3.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL

3.4 Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 décembre 2016 s'élève à 203 541 542 euros.

Pour déterminer le capital potentiel, il convient de prendre en compte les différents éléments suivants :

	Nombre d'actions	Capital potentiel en euros
Nombre d'actions	65 511 771	
a) Autorisation actions gratuites par l'Assemblée des actionnaires du 18.11.2015	1 200 000	
b) Autorisation émission d'actions par l'Assemblée des actionnaires du 28.06.2016 (augmentation de capital par apport en numéraire)	11 000 000	
c) Autorisation émission d'actions par l'Assemblée des actionnaires du 28.06.2016 (augmentation de capital par incorporation de réserves)	23 000 000	
Nombre d'actions potentielles	89 700 000	
Par action	201 700 70	203 541 542

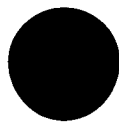


- Le nombre d'actions potentielles se compose :
- a) des 1 200 000 actions gratuites, autorisées par l'Assemblée des actionnaires du 18 novembre 2015 et non encore émises par le Conseil d'administration à la date du 31 décembre 2016. Cependant, le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé de consentir aux salariés et dirigeants du groupe Gfi Informatique des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique « Plan 2016 », de 2 euros de valeur nominale, (cf. 4.5 « Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ») ;
 - b) des 11 000 000 actions pour lesquelles l'autorisation d'émission d'actions par augmentation de capital en numéraire, décidée par l'Assemblée des actionnaires du 28 juin 2016, n'a pas été utilisée et dont l'échéance est fixée au 28 août 2018 ;
 - c) des 23 000 000 actions pour lesquelles l'autorisation d'émission d'actions, décidée par l'Assemblée des actionnaires du 28 juin 2016, n'a pas été utilisée et dont l'échéance est fixée au 28 août 2018.

3.4.1 Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2012

Dates de la décision	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Actions de la Société en nombre cumulé
1 ^{er} janvier 2012	À nouveau				108 900 684	54 450 342
12 juin 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – actions gratuites attribuées	2	1 177 704	-	110 078 388	55 039 194
27 juillet 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – conversion Océanes 2011 ⁽¹⁾	2	21 796 566	28 719 605	131 874 954	65 937 477
30 juillet 2015	Constatation augmentation de capital en numéraire – exercice de 42 789 Bsaars	2	85 578	78 731	131 960 532	65 980 266
17 juin 2016	Constatation augmentation de capital en numéraire – exercice de 590 505 Bsaars	2	1 181 010	1 086 529	133 141 542	66 570 771

(1) Remboursement des Océanes le 27 juillet 2015.



ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL

Rachat par la Société de ses propres actions

3.4 Bsaar

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé d'émettre 849 992 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (Bsaar) au bénéfice de salariés du Groupe et des mandataires sociaux, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2011 dans sa 14^e résolution.

Le prix de souscription a été fixé à 0,45 euro par le Conseil d'administration après analyse et avis d'un expert indépendant. Chaque Bsaar donnait à son titulaire le droit de souscrire ou d'acquérir une action ordinaire, moyennant un prix unitaire de 3,84 euros qui correspond à 130 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société, lors des 20 dernières séances de Bourses précédant la date du Conseil ayant décidé l'émission.

Les Bsaars étaient exerçables entre le 9 novembre 2012 et le 9 novembre 2016, sous peine de caducité.

La société Mannai Corporation QSC, conformément à ses engagements, a acquis, pendant la durée de l'offre auprès des titulaires des Bsaars, les 590 505 Bsaars non cotés de la Société restant en circulation, au prix de 4,66 euros par Bsaar.

Le Conseil d'administration, ayant constaté dans sa séance du 17 juin 2016, l'exercice par la société Mannai Corporation Q.S.C de la totalité des Bsaars restant en circulation, a :

- décidé de l'émission de 590 505 actions nouvelles « Gfi Informatique », avec jouissance au 1^{er} janvier 2016 ;
- constaté l'augmentation de capital de la société Gfi Informatique de 1 181 010 euros pour être porté de 131 960 532 euros à 133 141 542 euros divisés en 66 570 771 actions de deux euros de valeur nominale chacune.

3.5 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions Gfi Informatique représentant 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 10 euros. Ce programme de rachat a notamment les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital pour les échanges effectués dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

La présente autorisation expirera le 28 décembre 2017. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine Assemblée.



Descriptif du « Programme de Rachat 2017 »

La mise en œuvre de ce programme est soumise au vote des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale de la société Gfi Informatique appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dans la résolution reproduite ci-dessous.

AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 :

- autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions Gfi Informatique représentant au maximum 10 % du capital social actuel, avec un prix maximum d'achat par action de 10 euros. Le nombre d'actions sera, le cas échéant, ajusté en cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporations de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement d'actions ; le capital sera également ajusté du nombre d'actions auto-détenues.

Le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation en vue notamment de remplir les objectifs suivants :

- attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- animation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- acquisition et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la mesure du capital pour les échanges effectués dans le cadre de fusion, de scission ou d'apport ;

remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;

réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions acquises.

Ce programme sera également destiné à permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation, et par tous moyens, y compris le cas échéant, sur le marché ou de gré à gré, par acquisition ou cession de blocs, par l'utilisation de produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles. Il est précisé qu'en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 231 - 40, II du Règlement général de l'AMF, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement : a) si d'une part, l'offre d'achat des titres Gfi Informatique est réglée intégralement en numéraire ; et b) si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, entrent dans l'un des objectifs visés ci-dessus et ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour passer tous ordres, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution. L'autorisation conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin et remplace, pour la période non écoulée et à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2016.





ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL
Rachat par la Société de ses propres actions

352

Bilan du « Programme de Rachat 2016 »

Gfi Informatique dispose d'un contrat de liquidité avec la société Oddo Corporate Finance, conforme à la charte de l'AFEI. Le programme de rachat 2016 était intégré au document de référence de l'exercice 2015 qui peut être consulté sur le site internet de la Société ou obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande. Le bilan au 31 décembre 2016 du programme de rachat est le suivant :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2016	65 980 266	
Nombre de titres auto-détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2016 (en titres et en pourcentage)	186 144	0,28 %

ANIMATION DU MARCHÉ (CONTRAT DE LIQUIDITÉ)

Informations complémentaires relatives au contrat de liquidité

Nombre de titres détenus au 1 ^{er} janvier 2016 (en titre et en pourcentage)	89 446	0,14 %
Nombre de titres achetés	58 100	
Nombre de titres vendus	(54 476)	
Nombre de titres transférés	(60 000)	
Nombre de titres annulés	Néant	
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants	Néant	
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	Néant	
Valeur boursière des titres auto-détenus au 30 décembre 2016 ⁽¹⁾	269 851 €	
Valeur brute comptable du portefeuille au 31 décembre 2016	261 447 €	
Cours moyen d'achat au cours de l'année 2016	7,95 €	
Cours moyen de vente au cours de l'année 2016	7,88 €	

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 33 070 actions Gfi Informatique ;
- 224 766,33 euros en espèces.

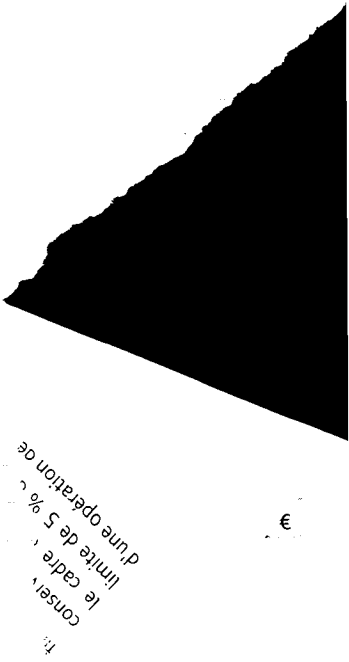
AUTRES OBJECTIFS (PORTEFEUILLE DE RACHAT DE TITRES)

Informations complémentaires relatives au portefeuille de rachat de titres

Nombre de titres auto-détenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2016	
Nombre de titres achetés ou transférés	
Nombre de titres attribués en actions gratuites aux salariés	
Nombre de titres remis lors de l'exercice de la conversion des Océanes	
Nombre de titres remis lors de l'exercice des Bsaars	
Nombre de titres annulés	

Cours de Bourse au 30 décembre 2016 ⁽¹⁾	
Valeur boursière des titres auto-détenus au 30 décembre 2016 ⁽¹⁾	
Valeur brute comptable du portefeuille au 31 décembre 2016	
Cours moyen d'achat au cours de l'année 2016	

(1) dernier jour ouvré de l'année 2016.



3.6. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS – COURS DE BOURSE

3.6.1. Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales

Le 30 octobre 2012, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production en faveur du Trésor public, en garantie de la créance relative au litige TVA.

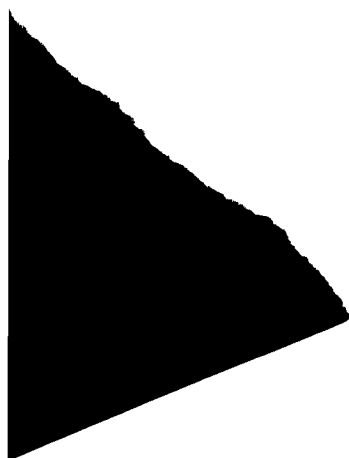
Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiciels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit syndiquée en date du 9 octobre 2015.



3.6.2. Cours de Bourse et de transactions

Le titre Gfi Informatique fait partie du compartiment B d'Euronext Paris de NYSE Euronext et des indices CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Technology, CAC Software & Computer Services, CAC All Shares, EnterNext Tech 40, CAC ALL-Tradable, Nex 150.

Les informations présentées ci-après, provenant d'Euronext, ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui les rendrait inexacts ou trompeuses.



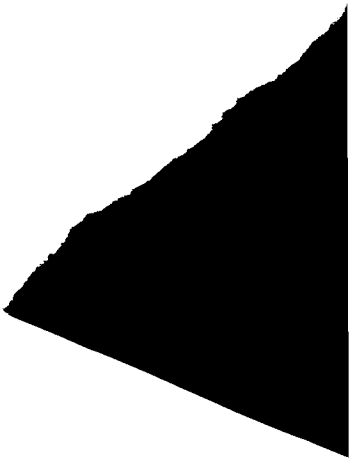


3 6 3

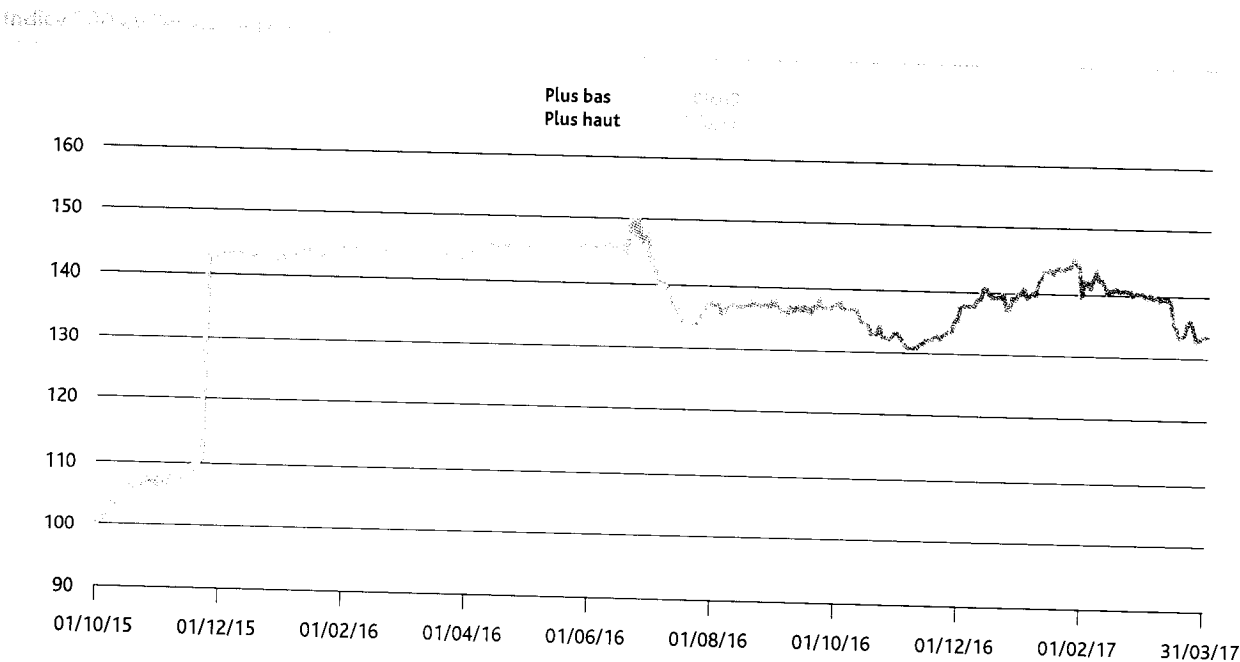
Analyse des transactions

	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions (en nombre de titres)	Moyenne des volumes quotidiens (en nombre de titres)	Total des volumes (en millions d'euros)	Moyenne quotidienne des capitaux (en millions d'euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois* (en euros)
2015								
Octobre	21	230 588	10 980	1,2	0,06	5,08	5,23	6,12
Novembre	22	371 011	16 864	1,9	0,09	5,13	5,22	7,79
Décembre	21	139 080	6 623	0,8	0,04	5,35	5,45	8,35
2016								
Janvier	20	184 558	9 228	1,0	0,05	5,48	5,60	8,37
Février	21	771 843	36 754	4,7	0,22	6,00	6,13	8,41
Mars	21	593 790	28 276	3,6	0,17	6,02	6,10	8,39
Avril	21	220 118	10 482	1,4	0,06	6,08	6,19	8,47
Mai	21	219 765	10 465	1,4	0,06	6,11	6,20	8,48
Juin	22	138 539	6 297	0,8	0,04	6,01	6,09	8,50
Juillet	21	168 028	8 001	1,0	0,05	5,96	6,06	8,05
Août	23	238 237	10 358	1,5	0,06	6,14	6,27	7,98
Septembre	22	195 481	8 886	1,2	0,05	5,98	6,07	7,97
Octobre	21	162 002	7 714	1,0	0,05	6,05	6,13	7,86
Novembre	22	614 255	27 921	4,8	0,22	6,78	6,86	7,76
Décembre	21	1 804 031	85 906	15,1	0,72	8,32	8,36	8,11
2017								
Janvier	22	1 032 467	46 930	8,6	0,39	8,36	8,41	8,34
Février	20	1 043 656	52 183	8,8	0,44	8,35	8,45	8,24
Mars	23	386 997	16 826	3,2	0,14	8,33	8,43	7,98

* Sur la base des cours de clôture journaliers.



3.6.4 Cours de Bourse (base 100)



3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE



1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 1 ^{ER} AVRIL 2017	
4.1.1. Liste des principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Gfi Informatique	85
4.1.2. Rémunérations des mandataires sociaux	95
4.1.3. Autres informations sur les mandataires sociaux	98
1.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
4.2.1. Le gouvernement d'entreprise	99
Le Conseil d'administration	99
Le Directeur général	102
Les Directeurs généraux délégués	102
Le Comité d'audit et de contrôle interne	102
Le Comité des nominations et des rémunérations	103
Le Comité des investissements	104
Le Comité stratégique	104
Application des recommandations du Code AFEP-MEDEF	105
4.2.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	106
Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne	106
Élaboration de l'information comptable et financière	110
Perspectives et poursuite des travaux sur 2017	111

1.3. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE	
Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GFI Informatique	112
Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	112
Autres informations	113
1.4. RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	
Présentation de la huitième résolution	113
1.5. RAPPORT DU COMITÉ DES INVESTISSEMENTS	
4.5.1. Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 1er mars 2013	116
4.5.2. Autorisation d'attribution gratuite d'actions 2015	116



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

4.1. COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 5 AVRIL 2017 (1)

Membres du Conseil d'administration

- M. Vincent Rouaix
- Mme Anne-Lise Bapst
- M. William Bitan
- Mme Carolle Foissaud
- M. Patrick de Giovanni
- M. Alekh Grewal
- M. Keith Higley
- Itefin Participations représentée par M. Gilles Rigal
- M. Jean-Paul Lepeytre
- M. Nicolas Roy
- Mme Sabine Schimel
- M. Jean-Philippe Duboust
- M. Henry Capelle
- M. Santhosh Krishnamoorthy
- M. Gérard Longuet
- M. Henri Moulard
- M. Laurent Calvet
- Mme Nadira Zeroual

Fonctions

- Président Directeur général
- Administrateur indépendant
- Administrateur indépendant
- Administrateur indépendant
- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur indépendant
- Administrateur indépendant
- Administrateur indépendant
- Administrateur représentant les salariés
- Censeur
- Censeur
- Censeur
- Censeur
- Représentant le Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique
- Représentant le Comité central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique

(1) Suite à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2016, la Gouvernance de la Société a été modifiée (cf. 1.7.3 "Mise en place d'une nouvelle Gouvernance")

4.1.7 Liste des principaux mandats et fonctions exercés
par les mandataires sociaux de Gfi Informatique

VINCENT ROUAIX

Né le 16 juin 1959
Âge ⁽¹⁾ : 57 ans
Nationalité : française
Adresse professionnelle : 145, boulevard Victor-Hugo,
93400 Saint-Ouen
Date de 1^{ère} nomination : 2006
Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019
Nombre d'actions de la Société : 150 016
Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE
GFI INFORMATIQUE

Mandat actuel

- Président-directeur général et administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

Mandats précédents

- Président du Conseil d'administration et administrateur de Gfi Informatique – Production SA (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de ITN Consultants SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Business Document SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Addstones SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Informatique Telecom SAS (France)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président et d'administrateur de Grupo Corporativo Gfi Informatica SA (Espagne)
- Représentant de Gfi informatique en qualité d'administrateur d'Efron Consulting SL (Espagne)
- Président et administrateur de Gfi Portugal - Tecnologias de Informacao SA (Portugal)
- Administrateur de Roff Consultores Independentes (Portugal)
- Président et administrateur de Gfi International SA (Suisse)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur délégué de Gfi Bénélux (Belgique)

- Président, Directeur Général et administrateur de Holding Gfi Informatique Maroc SA (Maroc)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur de Gfi Maroc Offshore SA (Maroc)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité d'administrateur de Somafor RCI (Côte d'Ivoire)
- Administrateur d'Impaq Sp Z.o.o (Pologne)
- Administrateur d'Impaq UK (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'administration d'Impaq AG (Suisse)
- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président et d'administrateur d'Efron Consulting Inc (Etats-Unis)

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE
GFI INFORMATIQUE

Mandat actuel

Néant

Mandats précédents

- Gérant d'Auteuil Conseil EURL (France)
- Membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS
DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Représentant de Gfi Informatique en qualité de Président de Gfi Consulting SAS (jusqu'en 2016) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 1^{er} avril 2016)
- Président du Conseil de surveillance de Financière Ordirope SAS (jusqu'en 2016) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Progiciels à la date du 27 juin 2016)
- Président de Gfi-BUS SAS (jusqu'en 2015) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 30 juillet 2015)
- Président-directeur général et administrateur de Cognitis Group SA (jusqu'en 2015) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique à la date du 25 mai 2015).

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'École Supérieure des Travaux Publics, M. Vincent Rouaix a effectué l'ensemble de sa carrière dans des groupes de services internationaux. En 1986, il rejoint la société Logispace, où il accède au poste de Directeur général, puis de Président-directeur général. En 1999, il est nommé Directeur général de la société Cognicase France, puis en 2001 Executive Vice-Président et Directeur général Europe de la société Cognicase.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

M. Vincent Rouaix a ensuite créé et développé le groupe Adeliior avec le support de fonds d'investissements. Suite à la prise de contrôle du groupe Adeliior par le groupe Gfi Informatique, il est nommé administrateur (mars 2006), puis Directeur général délégué (décembre 2006) de Gfi Informatique, et Directeur général depuis le 17 mars 2009. Il a été nommé Président du Conseil d'administration le 20 mai 2009.

ANNE-LISE BAPST

Née le 3 mars 1964

Âge ⁽¹⁾ : 53 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 109 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 50

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)

Comité d'audit

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

- Membre Comité exécutif de la Fondation HSBC pour l'Éducation

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Madame Anne-Lise Bapst a débuté sa carrière au sein de la Commission des Opérations de Bourse où elle a occupé notamment les fonctions de chef de Service des relations Publiques, en charge notamment de la mise en place d'un plan stratégique de communication, des relations publiques avec la communauté financière (rapport annuel au Président de la République, Représentant de la Cob au sein des instances gouvernementales en charge de la mise en place de l'Euro) et de la rédaction du livret « l'investisseur et l'Euro » diffusé en partenariat avec les principaux réseaux bancaires.

En 2000, elle rejoint le groupe ABN-Amro Bank France (Banque de Financement et d'Investissement et Banque Privée Neufilze OBC) en qualité de Directeur de la communication où elle a mis en place notamment les stratégies de communication locales et internationales.

En 2008, elle est nommée Directeur de la Communication et du Développement Durable du groupe Wendel Investissement (f/Marine Wendel) afin de redéfinir et mettre en œuvre une stratégie de communication *corporate* en vue d'un repositionnement institutionnel du groupe, encadrer la communication financière du groupe, animer la communication de l'ensemble des filiales et assurer les situations de crises.

Depuis 2011, Madame Anne-Lise Bapst rejoint HSBC France en qualité de Directeur de la Communication avec pour mission de définir et encadrer le développement de la stratégie de communication de la banque en France et de ses différents métiers (banque de détail particuliers et entreprises, banque de financement et d'investissement, banque privée, assurance et gestion d'actifs). Madame Anne-Lise Bapst est parallèlement nommée membre du Comité exécutif de HSBC France, et membre du Conseil de la Fondation pour l'Éducation.

WILLIAM BLAN

Né le 1^{er} janvier 1949

Âge ⁽⁴⁾ : 68 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 44, rue Ferdinand, 75017 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2009

Échéance du mandat d'administrateur ⁽⁵⁾ : 2018

Nombre d'actions de la Société : 1

Critères d'indépendance ⁽⁶⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

Comité d'audit

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur

- Administrateur de la Société Adomos (France)

Gérant de la société

- Gérant de la société WHB Conseil (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du Conseil de surveillance d'Acheter-Louer.fr (France)

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(5) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

(6) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. William Bitan a commencé sa carrière en 1968 au sein de la Direction financière de SEMA. En 1986, il est nommé Directeur du contrôle de gestion de SEMA Group Plc (société de droit britannique cotée au London Stock Exchange et à la Bourse de Paris), puis Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur, en 1992. Il est nommé Directeur opérationnel du Groupe en 2000. En 2001, il rejoint le Groupe Capgemini pour exercer successivement les fonctions de Directeur du Contrôle de gestion, Directeur financier, membre du Comité exécutif et administrateur de nombreuses filiales du Groupe. Depuis 2005, il intervient en qualité de consultant indépendant auprès de sociétés, dans le domaine des fusions-acquisitions, du coaching, de la communication financière et de l'élaboration de plans stratégiques auprès de groupes internationaux.

CAROLLE FOISSAUD

Née le 2 septembre 1966

Âge ⁽¹⁾ : 50 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Areva TA – Lieu-dit « Les Hautes Rives » - route de St Aubin – 91190 Villiers le Bâcle

Date de 1^{ère} nomination : 2014

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2017 (une résolution sera présentée pour le renouvellement de son mandat)

Nombre d'actions de la Société : 1 067

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

COMITÉ GFI

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

COMITÉ D'AUDIT

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

COMITÉ D'AUDIT

Néant

COMITÉ D'AUDIT

- Président-directeur général d'Areva TA (France)
- Administrateur de la société Mersen (France)
- Administrateur au Conseil d'administration de l'établissement public École navale (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Madame Carolle Foissaud, est diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications. Elle commence sa carrière en 1991 chez Thomson en qualité d'ingénieur d'Études Système pour un équipement de l'avion Rafale. Elle intègre la *Business Unit* « Combustible » d'Areva NP en 1995 et y devient responsable du département Crayon Combustible. Elle rejoint ensuite la branche Connectique du groupe FCI (ancienne filiale du groupe Areva) en 2000 pour y assurer les fonctions de directrice de l'Industrialisation de l'usine Automotive à Epéron (France). Elle rejoint en 2003 la *Business Unit* « Réacteurs » et deviendra notamment directrice de cabinet du Directeur de la BU puis adjointe au chef d'offre EPR™ Chine. En 2007 au sein d'Areva TA, elle prend le poste de chef de l'Unité de projets de conception et de réalisation de réacteurs nucléaires de propulsion navale puis de leur maintenance. En juillet 2009, elle devient directrice de la *Business Unit* Assainissement et en assure son redressement. En mars 2012, elle est nommée Directrice Sûreté, Sécurité et Soutien aux Opérations et est membre de l'Executive Management Board (EMB). Elle siège également au Conseil d'administration de Mersen. À partir du 1^{er} mars 2014, Carolle Foissaud est nommée Président-directeur général d'Areva TA et Directrice de la Business Division Propulsion & Réacteurs de recherche.

ANTONIO DI GIOVANNI

Né le 4 mars 1945

Âge ⁽⁴⁾ : 72 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2007

Échéance du mandat d'administrateur ⁽⁵⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : 1

Critères d'indépendance ⁽⁶⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

COMITÉ GFI

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

COMITÉ D'AUDIT

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

COMITÉ D'AUDIT

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2016.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(5) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(6) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

mandats exercés

- Administrateur de la société Apax Partners SA (France)
- Directeur général et membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)
- Directeur général de Financière Helios SAS (France)
- Président du Conseil de surveillance d'Impact Partenaires SAS (France)
- Gérant de SC Plamet (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur de NWL Investissements SA (jusqu'en 2012) (Luxembourg)
- Membre du Comité exécutif de Financière Helios SAS (jusqu'en 2013) (France)
- Administrateur d'Altamir Gérance SA (jusqu'en 2014) (France)
- Administrateur d'Albioma SA (jusqu'en 2015) (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Patrick de Giovanni est Directeur associé d'Apax Partners depuis 1983. Il a réalisé un grand nombre d'investissements dans des entreprises industrielles et de services aux entreprises et dans tous les types d'opérations (LBO, Capital développement, Capital-risque). Il est ancien Président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC). Patrick de Giovanni est ancien élève de l'École polytechnique.

ALEKH GREWAL

Né le 10 mars 1957

Âge ⁽¹⁾ : 60 ans

Nationalité : australienne

Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar

Date de nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

mandats exercés

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

mandats exercés

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

mandats exercés

- Administrateur, Directeur général du groupe et membre du Comité exécutif et du Comité d'audit de Mannai Corporation QSC (Qatar)

autres mandats

Monsieur Alekh Grewal est également administrateur des sociétés suivantes du groupe Mannai Corporation :

- Techsignia Systems Pvt. Ltd, Pune, (Inde)
- Cofely Besix Mannai Facilities Management Services WLL, (Qatar)
- AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
- NEXThink SA, (Suisse)
- Damas International LLC, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Alekh Grewal a fait ses premiers pas dans le monde professionnel chez Thomson McLintock (à présent KPMG) à Londres et a passé 8 ans au Royaume-Uni avant d'immigrer en Australie en 1987.

Monsieur Alekh Grewal a plus de vingt-cinq ans d'expérience qu'il a principalement consacrée à la gestion de moyennes et grandes entreprises. Ces sociétés exerçaient dans le domaine de la location et la vente, la sous-traitance, les services, la technologie, le commerce et la distribution, le conseil et la production.

Au cours de cette période, il a acquis un vaste savoir-faire dans tous les domaines liés à la Direction générale, et notamment dans la création, les acquisitions, les désinvestissements et le redressement d'entreprises.

Monsieur Alekh Grewal a passé 15 ans en Australie où il a travaillé principalement pour la multinationale australienne James Hardie. Il a été Directeur général de plusieurs filiales. Son dernier poste, au sein de James Hardie Asie-Pacifique, a été celui de Directeur financier.

Il a quitté l'Australie en 2001 pour rejoindre KPMG Inde en qualité de Directeur de l'Exploitation, Associé et Vice-Président.

Monsieur Alekh Grewal a intégré Mannai Corporation en novembre 2004, tout d'abord en qualité de Directeur financier puis, en 2008, a été promu au poste de Directeur des Opérations et est devenu Directeur général un an plus tard.

Son expertise a été déterminante dans le cadre des acquisitions aux Émirats Arabes Unis, d'Axiom Telecom, et de Damas International LLC. Suite à l'acquisition de Damas LLC en 2012, Monsieur Alekh Grewal a été promu au poste de Directeur général du Groupe. Il est également à ce jour membre du Comité exécutif, du Comité d'audit et du Conseil d'administration de Mannai Corporation.

Monsieur Alekh Grewal est membre de l'« Institute of Chartered Accountants in England and Wales » et associé de l'« Institute of Chartered Accountants in Australia ». Il est titulaire d'un diplôme

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

universitaire (avec spécialisation) et a suivi l'« Advanced Management Program » (Programme de gestion avancée) de Harvard et l'« International Directors Programme » (Programme international pour les administrateurs) de l'INSEAD. Il est titulaire du Certificat en gouvernance d'entreprise de l'INSEAD Business School.

Keith HIGLEY

Né le 15 janvier 1946

Âge ⁽¹⁾ : 71 ans

Nationalité : anglaise

Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2019

Nombre d'actions de la Société : néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Gfi Informatique

– Administrateur de Gfi Informatique (France)

Gfi Informatique Qatar

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mannai Corporation

– Administrateur de Mannai Corporation QSC (Qatar)

AXIOM Telecom

– Administrateur d'AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)
– Président exécutif de Damas International LLC, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

– Président de Mansoft Systems Pvt. Ltd., (Inde)
– Administrateur de Transfield Mannai Facilities Management Ltd

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Après avoir travaillé quelque temps pour la banque Standard Chartered à Londres et à l'étranger, Monsieur Keith Higley a consacré la majeure partie de sa carrière à la Lloyds Bank, avant de rejoindre Mannai Corporation au Qatar en 2001.

Il a occupé plusieurs postes de Direction au sein du groupe Lloyds Bank au Royaume-Uni et dans le monde entier, dont celui de Directeur pays

EAU, Directeur général Japon et Directeur régional de la Lloyds Bank au Royaume-Uni.

Il a occupé les fonctions de Directeur général des deux plus grandes sociétés d'affacturage et d'escomptes de factures au Royaume-Uni et a joué un rôle de premier plan dans le secteur financier au Royaume-Uni, en siégeant notamment huit ans au Conseil d'administration de la Factors and Discounters Association, dont il était dernièrement Président.

Suite à sa désignation en tant que Président-directeur général de Mannai, sa mission a consisté à axer les ressources du groupe sur son activité domestique stratégique afin de préserver sa position de leader du marché dans le contexte économique en expansion rapide que connaît le Qatar. Le groupe a été totalement restructuré pour en faire l'entreprise que nous connaissons aujourd'hui, axée sur le commerce et les services. Monsieur Keith Higley a rejoint le Conseil d'administration de Mannai Corporation en 2005 et a ensuite été nommé Directeur général.

Mannai Corporation est cotée à la Bourse du Qatar depuis 2007. Monsieur Keith Higley a pris sa retraite de Directeur général de Mannai Corporation en décembre 2008 et continue de siéger au Conseil d'administration en qualité d'administrateur non exécutif.

Il est membre du « Chartered Institute of Bankers » (FICB), membre de l'« Institute of Credit Management » (MICM) et Directeur agréé (CDir) par l'« Institute of Directors UK ». Il est également titulaire du Certificat en gouvernance d'entreprise de l'INSEAD Business School.

Itefin Participations
Société non cotée
Représentée par M. Gilles RICAL

Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2007

Échéance du mandat d'administrateur d'Itefin Participations ⁽⁴⁾ : 2019

Nombre d'actions de la société Itefin Participations : 12 329 361

Critères d'indépendance ⁽⁵⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Gfi Informatique

– Représentant permanent d'Itefin Participations au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
– Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
– Membre du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)
– Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

Société non cotée

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(4) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.

(5) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE
GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉS

- Administrateur de Altran Technologies SA (France)

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

- Président et Membre du Comité d'administration d'Itefin Participations SAS (France)
- Administrateur de Willink SAS (France)
- Président d'Altrafin Participations SAS (France)
- Président d'Altimus SAS (France)
- Administrateur de Vocalcom SAS (France)
- Administrateur d'Apax Partners MidMarket SAS (France), et de Financière MidMarket SAS (France)
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Magequam (Luxembourg)
- Représentant légal d'Altrafin Participations dans la société en participations Altitude (France)
- Associé Gérant de la société civile Sofaprig (France)
- Gérant de catégorie A et Président du Conseil de la Gérance de Vista Lux SARL (Luxembourg)
- Gérant Unique de VistaLuxManagement SARL (Luxembourg)
- Président et Membre du Comité de surveillance d'InfoVista Holding SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS
DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président par intérim de Altran Technologies du 29 avril 2015 au 18 juin 2015.
- Administrateur de Cognitis Group SA (jusqu'en 2012) (France) (Transmission universelle du patrimoine à la société Gfi Informatique le 25 mai 2015)
- Administrateur d'Odyfinance (jusqu'en 2012) (Luxembourg)
- Gérant de Infofin Participations (jusqu'en 2016) (Luxembourg)
- Président de Betax Participations SAS (jusqu'en 2016) (France)
- Président d'Alphax Participations SAS (jusqu'en 2016) (France)
- Président du Conseil d'administration de Willink SAS (jusqu'en 2016) (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Gilles Rigal est Directeur associé d'Apax Partners. Gilles Rigal rejoint Apax Partners en 2001 au sein de l'équipe Technologies & Telecom. Il débute sa carrière comme entrepreneur en participant à la création de IGL, société de logiciels et de services informatiques revendue cinq ans plus tard à Thales. Il entre alors chez McDonnell Douglas Information Systems où il devient Directeur de division, puis chez Systar, société internationale de logiciels basée en France dont il est successivement Directeur général pour la France, pour l'Europe et pour les opérations mondiales. En 1995, il rejoint BMC Software, 5^e éditeur mondial de logiciels en tant que Directeur général France et

Vice-Président du marketing et des ventes indirectes pour l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique. Gilles Rigal est Ingénieur ENSEEIHT (Toulouse) et titulaire d'un DEA de Robotique de l'Université de Toulouse.

JEAN-PAUL LEPEYTRE

Administrateur du Conseil d'administration de Gfi Informatique

Né le 16 août 1947

Âge ⁽¹⁾ : 69 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 1, Square Moncey, 75009 Paris

Chevalier de la Légion d'Honneur

Date de 1^{ère} nomination : 2011

Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2017 (une résolution sera présentée pour le renouvellement de son mandat)

Nombre d'actions de la Société : 10

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE
GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉS

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE
GFI INFORMATIQUE

SOCIÉTÉS

Néant

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

- Président de JPL Consulting SAS (France)
- Administrateur de MCSA SA (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS
DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Jean-Paul Lepeytre a effectué l'ensemble de sa carrière dans le groupe Thales où il a occupé différents postes de direction dans le domaine Optronique (1972-1987), Électronique de Missiles (1987-1989), Avionique (1989-1999), Services et Sécurité (1999-2008). En 2004, il accède au poste de Directeur général adjoint et membre du Comité exécutif de la société Thales, puis de Conseiller du Président en particulier pour la gestion des risques. Il est entré au Conseil d'administration de Gfi Informatique en tant que Censeur en 2010 puis d'administrateur en 2011.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2016.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Mr. Nicolas Roy

Né le 7 juillet 1968
Âge ⁽¹⁾ : 48 ans
Nationalité : française
Adresse professionnelle : Orange France, 1 avenue Nelson Mandela, 94745 Arcueil Cedex France
Date de 1^{ère} nomination: 2011
Échéance du mandat d'administrateur ⁽²⁾ : 2017 (une résolution sera présentée pour le renouvellement de son mandat)
Nombre d'actions de la Société : 1
Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mandats en cours

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)

Mandats expirés

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mandats en cours

Néant

Mandats expirés

- Administrateur Très Haut Débit Bretagne SA (France)
- Administrateur de l'Indivision Maitre SA (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Mandats en cours

Néant

Mandats expirés

- Administrateur de France Telecom lease SA (France)
- Président du Conseil d'administration de EGT (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (ENS), diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, M. Nicolas Roy a commencé sa carrière chez France Telecom Marine en 1994 avant de rejoindre en 2000, France Telecom Mobile où il occupe différents postes de management dans l'informatique et les réseaux avant d'être nommé Directeur technique d'Orange France en charge des systèmes d'information et du réseau. De septembre 2010 à juin 2014, il dirige l'Unité d'Affaires Solutions Réseaux au sein d'Orange Business Services. Depuis juin 2014, il occupe le poste de Directeur technique Réseaux et Services au sein d'Orange France.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2016.
(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.
(4) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(5) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.
(6) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

Mme. Catherine Lecoq

Née le 10 septembre 1963
Âge ⁽⁴⁾ : 53 ans
Nationalité : française
Adresse professionnelle : 98 rue d'Assas 75006 Paris
Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016
Échéance du mandat d'Administrateur ⁽⁶⁾ : 2019
Nombre d'actions de la Société : 25
Critères d'indépendance ⁽⁶⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mandats en cours

- Administrateur de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne de Gfi Informatique (France)

Mandats expirés

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mandats en cours

Néant

Mandats expirés

Néant

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur de Bpifrance Financement SA (France) (jusqu'en mars 2016)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Innovation capital SAS (France) (jusqu'en mars 2016)
- Président-directeur général de la société immobilière cotée de Silic SA (France) (jusqu'en décembre 2013)
- Administrateur et Directeur général de Qualium Investissement SAS (France) (jusqu'en septembre 2013)
- Administrateur de Egis SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de Icade SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de La Poste SA (France) (jusqu'en avril 2013)
- Administrateur de Transdev Group SA (France) (jusqu'en mars 2013)
- Président du Conseil de Surveillance de Société Nationale Immobilière SA (France) (jusqu'en septembre 2012)
- Administrateur de Compagnie des Alpes SA (France) (jusqu'en mars 2012)
- Administrateur de CDC Climat SA (France) (jusqu'en mars 2011)
- Administrateur de CDC Entreprises Elan PME SA (France) (jusqu'en novembre 2011)



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Née en septembre 1963, diplômée de l'École polytechnique et de l'ENSAE (École Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Administration Économique), ancienne administratrice de l'INSEE, Sabine Schimel a débuté sa carrière en 1989 à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

En 1993, elle rejoint CNP Assurances, où elle exerce successivement différentes responsabilités de pilotage technique et financier. En 2000, elle prend la direction de partenariats financiers puis du pilotage de la performance des filiales internationales en 2004. En 2009, elle est nommée Directrice du développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts.

En mars 2013, elle rejoint Qualium Investissement, société de gestion agréée AMF du groupe Caisse des Dépôts. Président depuis juin 2012 du Conseil d'administration de Silic, elle en devient Président-directeur général en septembre 2013 et assure la fusion-absorption de Silic au sein d'Icade.

En janvier 2014, Madame Sabine Schimel est nommée Conseiller auprès du Directeur général de la Caisse des Dépôts.

À compter du 1^{er} octobre 2016, Madame Sabine Schimel est nommée Directeur général d'ACMN Vie et Président du Directoire de Nord Europe Assurances (NEA).

JEAN-PHILIPPE DUBOUST

Né le 26 mars 1958

Âge ⁽¹⁾ : 58 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 145, boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen

Date de 1^{ère} nomination : élection par le Comité Central d'entreprise de l'UES Gfi Informatique le 20 janvier 2017.

Échéance du mandat d'administrateur représentant les salariés ⁽²⁾ : 2017

Nombre d'actions de la Société : Néant

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

MANDATS PRINCIPAUX

– Administrateur représentant les salariés de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

MANDATS PRINCIPAUX

Néant

MANDATS PRINCIPAUX

Néant

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

– Membre suppléant du Comité d'entreprise de Gfi Progiciels.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Jean-Philippe Duboust est à ce jour, Chef de projet informatique spcécialisé en développement et administrateur d'applications, et dispose de 35 ans d'expérience dans des sociétés de services (G-CAM, Sinorg, Gfi Progiciels), en développement de projets et dans l'édition de progiciels pour le Secteur Public.

JEAN-PHILIPPE DUBOUST

Né le 15 avril 1983

Âge ⁽⁴⁾ : 33 ans

Nationalité : français

Adresse professionnelle : Apax Partners, 1 rue Paul-Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016

Échéance du mandat de censeur ⁽⁵⁾ : 2019

Critères d'indépendance ⁽⁶⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

MANDATS PRINCIPAUX

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

MANDATS PRINCIPAUX

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

MANDATS PRINCIPAUX

– Censeur du Conseil d'administration d'Altran Technologies (France)

MANDATS PRINCIPAUX

– Membre du Comité de Surveillance d'Infovista Holding SAS (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

MANDATS PRINCIPAUX

Néant

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(2) Monsieur Duboust a été élu en remplacement de Monsieur Jean-Luc Louis, pour la durée de son mandat restant à courir, conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la Société.
(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.
(4) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(5) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.
(6) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Infopro Digital SAS

- Représentant d'Apax Partners SA au Conseil de surveillance Infopro Digital SAS (France)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Henry Capelle a commencé sa carrière en 2006, au sein de la division Investment Banking de Goldman Sachs à Londres puis à Paris, en qualité d'analyste. Il est par la suite devenu associate et membre de l'équipe française de Fusions et Acquisitions chargée du suivi de grandes entreprises françaises et à ce titre, fut impliqué dans diverses transactions de fusions et acquisitions, LBO et IPO.

Monsieur Henry Capelle a rejoint en 2011 Apax Partners, en qualité de chargé d'affaires au sein de l'équipe Technologies Media Telecom, de Directeur de Participations en 2014 puis de Directeur en 2016. Monsieur Henry Capelle est chargé d'identifier et d'analyser les opportunités d'investissement, l'exécution des transactions et de surveiller les sociétés de portefeuille du secteur des Télécommunications, Médias et Technologies (TMT). À cet effet, Monsieur Henry Capelle a été impliqué dans le suivi des sociétés suivantes : ALTRAN : leader mondial du Conseil ingénierie en innovation et en hautes technologies, membre du Conseil d'administration depuis 2014 (censeur) ; Infovista : leader mondial des logiciels de gestion de la performance des réseaux fixes et mobiles, membre du Comité de surveillance depuis 2016, Infopro Digital : groupe leader dans les médias B2B en France, membre du Conseil d'administration de 2013 à 2016, Arkadin : leader dans la prestation de services de communication B2B.

Santhosh Krishnamoorthy

Né le 15 mai 1982
Âge ⁽¹⁾ : 34 ans
Nationalité : indienne
Adresse professionnelle : Ramada Junction, Salwa Road, P.O. Box 76, Doha, Qatar
Date de 1^{ère} nomination : Assemblée générale du 24 mars 2016, avec effet le 11 avril 2016
Échéance du mandat de Censeur ⁽²⁾ : 2019
Critères d'indépendance ⁽³⁾ : non

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Infopro Digital SAS

- Censeur du Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité des investissements de Gfi Informatique (France)
- Membre du Comité stratégique de Gfi Informatique (France)

Gfi Informatique SAS

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Mannai Corporation

- Responsable M&A du groupe Mannai Corporation Q.S.C. (Emirats Arabes Unis)

AXIOM Telecom

- Membre du Comité stratégique d'AXIOM Telecom, Dubaï, (Émirats Arabes Unis)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Santhosh Krishnamoorthy a rejoint Mannai Corporation en juin 2008. Il est spécialisé dans les Fusions et Acquisitions et dispose de plus de 12 ans d'expérience dans ce domaine.

Avant de rejoindre Mannai Corporation, Monsieur Santhosh Krishnamoorthy a travaillé pendant 6 ans pour « Emirates Investment and Development PSC », une société de capital investissement située à Dubaï et a exercé dans le domaine de l'achat et de la vente au sein des secteurs suivants : Vente au détail, Services Financiers, Production, Technologies de l'Information et de la Communication, Construction et Industries Associées, Télécommunications, Formation, Pétrole et Gaz, Automobile.

Il possède une expérience dans l'exécution et le conseil de transactions dont la valeur varie entre 150 millions et 2 milliards de dollars et a structuré de nombreuses transactions de fusions et acquisitions, des offres publiques d'achat et des joint-ventures, ainsi que des partenariats stratégiques, transfrontaliers complexes.

Il est titulaire d'un diplôme en Génie électrique et électronique obtenu en Inde, ainsi que d'un MBA obtenu à Toronto, Canada. Il a également suivi le programme de management de l'école de commerce Insead.

FRANÇOIS LONGUEI

Né le 24 février 1946
Âge ⁽⁴⁾ : 71 ans
Nationalité : française
Adresse professionnelle : 56 rue de Châteaudun, 75009 Paris
Date de 1^{ère} nomination : 2014
Échéance du mandat de censeur ⁽⁵⁾ : 2017 (une résolution sera présentée pour le renouvellement de son mandat)
Critères d'indépendance ⁽⁶⁾ : oui

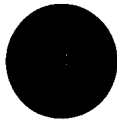
MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Gfi Informatique SAS

- Censeur au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)



(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2018.
(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.
(4) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.
(5) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2016.
(6) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Président du Conseil d'administration

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur de sociétés

- Administrateur de SA Sea Invest (France)
- Administrateur de SA Cockrill Maintenance et Ingénierie (Belgique)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur Gérard Longuet, ancien élève de l'ENA (promotion Rabelais) a occupé plusieurs fonctions gouvernementales : ministre délégué à la Poste et aux Télécommunications (gouvernement Chirac), ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications (gouvernement Balladur), et ministre de la Défense (gouvernement Fillon). Il a été élu député de la Meuse pour la première fois en 1978 et plusieurs fois réélu depuis ; Monsieur Gérard Longuet est actuellement sénateur du département de la Meuse dont il est l'élu depuis 2001.

Monsieur Gérard Longuet a été administrateur et Conseil de plusieurs sociétés d'ingénierie informatique et de conseil et a publié plusieurs ouvrages.

HENRI MOULARD

Né le 2 mai 1938

Âge ⁽¹⁾ : 79 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 35, rue Mazarine, 75006 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 2003

Échéance du mandat de censeur ⁽²⁾ : 2018

Critères d'indépendance ⁽³⁾ : oui

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS DANS LE GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur

- Censeur au Conseil d'administration de Gfi Informatique (France)
- Président du Comité des nominations et des rémunérations de Gfi Informatique (France)

Président du Conseil d'administration

Néant

MANDATS PRINCIPAUX EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE GFI INFORMATIQUE

Administrateur de sociétés

- Administrateur de Burelle SA (Paris)
- Président du Comité des nominations de Burelle SA (Paris)
- Membre du Comité d'audit de Burelle SA (Paris)

Administrateur de sociétés

- Président d'HM et Associés SAS (France)
- Président du Conseil de surveillance de Foncière Saint Gothard SAS (France) et de Compagnie Franco-Suisse (SAS) (France)
- Administrateur de Neuflize Vie (France) et de Sogelym-Dixence (France)
- Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Neuflize Vie (France)
- Administrateur d'Atlamed (Maroc)
- Censeur d'Amundi Private Equity Fund (France)

MANDATS PRINCIPAUX ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président de Truffle Capital SAS (jusqu'au 2 novembre 2016) (France)
- Censeur de Gerpro SAS (jusqu'en 2015) (France)
- Président du Comité d'audit d'Amundi (jusqu'en 2011) (France)
- Membre du Conseil de surveillance et du Comité des nominations et des rémunérations d'Unibail-Rodamco (jusqu'en 2011) (France)
- Administrateur de Petra (jusqu'en 2012) (Maroc)

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'IEP Lyon et titulaire d'un DESS de droit public, M. Henri Moulard a occupé différents postes à responsabilités au sein de la Lyonnaise de Banque, de la Banque La Hénin. Secrétaire général de la Lyonnaise de Banque en 1977, il en devient Directeur général en 1984, puis Président en 1987. En 1992, il devient Président des Directoires de la Banque de Neuflize et du groupe ABN Amro en France.

En 2000, il prend la présidence de Generali France. Entre 2002 et 2016, il est Président d'une société de gestion indépendante de Private Equity (Truffle Capital). En 1998, il est nommé administrateur de Gfi Informatique. Il est Censeur de Gfi Informatique depuis 2003.

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

(3) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

4.3.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau 2 : Rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2016	2015
Vincent Rouaix : Président et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	39 950	39 950
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des droits à actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	39 950	39 950

Tableau 3 : Rémunérations attribuées à Vincent Rouaix, Président et Directeur général

	2016		2015	
Vincent Rouaix : Président et Directeur général	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	36 000	36 000	36 000	36 000
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 950	3 950	3 950	3 950
TOTAL	39 950	39 950	39 950	39 950

(1) Description des avantages en nature : véhicule.

Il existe un contrat de prestations de services liant indirectement M. Vincent Rouaix à Gfi Informatique via la société Auteuil Conseil dont il est le gérant et l'associé unique. Quatre avenants audit contrat ont été signés au titre des exercices 2015 et 2016, sur la proposition

du Comité des nominations et des rémunérations, validés par le Conseil d'administration. Ledit contrat et ses avenants ont donné lieu à la constatation en charges des honoraires suivants :

	2016	2015
Comptabilisation des honoraires hors taxes de la société Auteuil Conseil		
Honoraires dus au titre de l'exercice (détaillée au tableau ci-après)	1 116 666	996 000
Valorisation des honoraires variables pluriannuels attribués au cours de l'exercice	-	2 000 000 ⁽¹⁾
TOTAL	1 116 666	2 996 000

(1) Ces honoraires complémentaires ont été comptabilisés sur l'exercice 2015 (Document de référence 2015 - Note 15 des Etats financiers consolidés).

	2016		2015	
Honoraires hors taxes versés à la société Auteuil Conseil	Dus	Versés	Dus	Versés
Honoraires	800 000	800 000	660 000	660 000
Honoraires complémentaires ⁽¹⁾	316 666	336 000	336 000	300 000
TOTAL	1 116 666	1 136 000	996 000	960 000

(1) Les honoraires complémentaires alloués au titre de 2016 sont basés sur la réussite et la qualité des opérations d'acquisition menées au cours de l'exercice 2016.

4



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Les éléments de rémunération du Président et Directeur Général pour 2017 et suivants, figurent dans le « Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs », paragraphe 4.4 du présent Document de référence.

Conformément aux dispositions de la Loi Sapin II, une résolution portant sur les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, sera proposée à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et fait l'objet d'un rapport complémentaire au paragraphe 4.4 « Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs ».

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations versées par les mandataires sociaux non exécutifs

	Jetons de présence, montant brut versé		Autres rémunérations versées	
	2016	2015	2016	2015
Anne-Lise Bapst ⁽¹⁾	20 000	-	Néant	-
William Bitan	40 000	40 000	Néant	Néant
Carolle Foissaud	20 000	20 000	Néant	Néant
Patrick de Giovanni	Néant	Néant	Néant	Néant
Itefin Participations (Gilles Rigal)	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Paul Lepeytre ⁽²⁾	40 000	40 000	Néant	Néant
Gérard Longuet	20 000	20 000	Néant	Néant
Jean-Luc Louis	20 000	15 000	Néant	Néant
Christiane Marcellier ⁽³⁾	-	20 000	-	Néant
Henri Moulard	30 000	20 000	Néant	Néant
Nicolas Roy	20 000	20 000	Néant	Néant
Sabine Schimel ⁽¹⁾	20 000	-	Néant	-
Total	230 000	105 000	NÉANT	NÉANT

(1) Mesdames Anne-Lise Bapst et Sabine Schimel ont été nommées administratrices de la Société par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2016

(2) Il existe un contrat de services liant indirectement M. Jean-Paul Lepeytre à Gfi Informatique via la société JPL Consulting dont il est le Président et l'actionnaire unique.

Ce contrat a donné lieu à une facturation d'honoraires au titre de l'année 2016 d'un montant de 50 000 euros HT.

(3) Madame Christiane Marcellier a démissionné de son mandat d'administratrice de la Société le 29 octobre 2015.

Les jetons de présence versés aux administrateurs et aux censeurs sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés.

Tableau 4 : Jetons de présence et autres rémunérations versées par les mandataires sociaux exécutifs

Néant.

Tableau 5 : Jetons de présence et autres rémunérations versées par les mandataires sociaux exécutifs

Néant.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Tableau 1 : Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Néant.

Tableau 2 : Déclaration d'intérêt des membres du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Néant.

Tableau 3 : Déclaration d'intérêt des membres du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

Néant.

Tableau 4 : Déclaration d'intérêt des membres du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

	29.06.2007	19.05.2010	19.05.2010	22.05.2012	18.11.2015
Autorisation d'Assemblée	09.12.2009	10.03.2011	14.03.2012	01.03.2013	21.01.2016
Conseil d'administration	584 000	599 725	775 212	870 950	310 000
Total nombre de droits attribués					
Dont mandataire social :					
Vincent Rouaix	100 000	200 000	250 000	150 000	-
Date d'attribution définitive	14.12.2011	07.06.2013	25.03.2014	26.03.2015	21.01.2018
Date de fin de période de conservation	09.12.2013	10.03.2015	14.03.2016	01.03.2017	21.01.2019
Condition de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions attribuées définitivement	156 600	282 360	661 188	814 630	En attente
Dont mandataire social :					
Vincent Rouaix	30 000 ⁽¹⁾	100 000 ⁽¹⁾	250 000 ⁽¹⁾	150 000 ⁽¹⁾	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	427 400	317 365	114 024	56 320	-
Nombre d'actions non encore attribuées définitivement au 31.12.2016	-	-	-	-	310 000

(1) L'obligation de conservation des actions jusqu'à la cession des fonctions de Président et Directeur Général de la société Gfi Informatique porte sur 30 % des actions gratuites détenues, soit 45 005 actions gratuites.

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique, globalement 310 000 actions gratuites aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration et selon les conditions visées au 4.4. « Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ».

Tableau 5 : Déclaration d'intérêt des membres du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Nom	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
Vincent Rouaix Président-directeur général	Non	Non	Non	Oui

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il est précisé que le contrat de services du 15 octobre 2007, liant indirectement M. Vincent Rouaix à Gfi Informatique via la société Auteuil Conseil, dispose d'une clause de tacite reconduction avec un préavis de dénonciation d'une durée d'une année.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017



Autres informations sur les mandataires sociaux

La Société a-t-elle reçu une déclaration de la part des différents mandataires sociaux concernant :

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

La Société n'a reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux concernant :

- l'existence d'un lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- ou l'existence d'un conflit d'intérêts dans l'exercice de leur fonction.

La Société n'a également reçu aucune déclaration de la part des différents mandataires sociaux lui faisant part d'une condamnation pénale ou d'une sanction administrative de nature à leur interdire d'administrer ou de diriger une société anonyme, ni d'aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou d'incrimination ou sanctions publiques officielles.

La Société n'a également reçu aucune déclaration de leur part concernant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

L'article 1.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que les administrateurs doivent, en permanence, s'assurer que leur situation personnelle ne les met pas en situation de conflit d'intérêt avec la Société. En cas de doute, ils doivent aviser officiellement le Conseil pour que ce dernier puisse statuer sur cette question et leur demander, si nécessaire, de régulariser leur situation.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale.

RESTRICTIONS D'INTERVENTION SUR LE TITRE GFI INFORMATIQUE

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que les administrateurs ne doivent pas :

- effectuer d'opérations spéculatives à court terme sur les titres de la Société ;
- effectuer d'opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours des titres ;
- effectuer d'opérations sur les titres de toute autre société cotée en Bourse lorsqu'en vertu de leur fonction d'administrateur du groupe Gfi Informatique, ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de Bourse des titres de la société susvisée ;
- effectuer des opérations portant sur les titres de la Société pendant des périodes qui leur seront spécifiquement indiquées et pendant les quinze jours précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels de la Société.

Les administrateurs ayant également des mandats d'administrateurs ou gérants dans des fonds d'investissement (Sicav/FCP) qui détiennent eux-mêmes des titres Gfi Informatique ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser ou utiliser des informations concernant le groupe Gfi Informatique. L'ensemble des règles ci-dessus est également applicable à toute opération effectuée par les conjoints, ascendants, et descendants des administrateurs.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

4.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET DU RAPPORT : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES, DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE L'ACTIVITÉ DES COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL, ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 7, du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires : de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs du Directeur général, de l'activité des comités créés par le Conseil, et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Ce rapport, qui couvre Gfi Informatique et ses filiales, a été préparé avec l'appui de la Direction financière, en partie sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'audit.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 avril 2017.



4.2.1 Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société : www.gfi.world. Il peut également être obtenu sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en fera la demande.

L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du Conseil d'administration assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de Gfi Informatique. Il intègre les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise et définit la composition, l'organisation, et les responsabilités des différents comités.

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel Gfi Informatique se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des

Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), révisé en novembre 2016.

Le Code AFEP-MEDEF peut être notamment consulté sur le site internet du MEDEF www.medef.fr.

Le Conseil arrête et fixe les principes et les règles des rémunérations de toute nature des mandataires sociaux sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et les rôles des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, des censeurs, du Directeur général et éventuellement des Directeurs généraux délégués sont fixés par les statuts.

Le Conseil d'administration

COMPOSITION

Le Conseil d'administration est composé à la date du 5 avril 2017, de seize membres dont huit administrateurs, trois administratrices, un administrateur représentant les salariés et de quatre censeurs.

Deux représentants du Comité central d'entreprise de l'U.E.S. Gfi Informatique assistent également aux séances du Conseil.

La liste des membres du Conseil d'administration de la Société est citée au 4.1 « Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017 ».

REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES

La loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, ainsi que le Code AFEP-MEDEF révisé en Novembre 2016, prévoient que le Conseil d'administration d'une société cotée doit être composé, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de 2017, de 40% d'administratrices.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration comprend trois administratrices sur onze membres (hors l'administrateur représentant les salariés), soit une proportion de 27,27%.

À l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires 2017, si l'Assemblée adopte les propositions de nominations et de



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

renouvellements d'administrateurs et de censeurs qui lui seront présentées, la composition du Conseil respectera les dispositions de la Loi Copé-Zimmermann, à l'effet d'assurer l'équilibre de la représentation des hommes et des femmes.

ÉVALUATION

L'Evaluation du Conseil d'administration est dirigée par le Président du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année de son mode de fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent.

Ainsi, il a été remis en début d'année à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant sur le rôle et la performance du Conseil et de ses comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des administrateurs. Le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation de son fonctionnement et celui de ses comités. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues au sein du Conseil d'administration.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des comités est jugé très satisfaisant par leurs membres. Les administrateurs apprécient notamment la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions ainsi que la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil et de ses Comités.

Afin de poursuivre l'internationalisation et la féminisation du Conseil d'administration de Gfi Informatique, l'Assemblée générale du 24 mars 2016 a procédé à la nomination de deux administrateurs de nationalité étrangère et de deux administratrices indépendantes, portant le nombre d'administratrices à trois soit une proportion de femmes de 27,27 % des administrateurs du Conseil. Cette proportion devrait être modifiée à l'issue de l'assemblée générale de 2017, afin de respecter les dispositions de la Loi Copé-Zimmermann.

Afin d'améliorer son efficacité et celle de ses comités, le Conseil a également estimé utile de retenir et mettre en œuvre à l'avenir les suggestions suivantes émises par ses membres à l'occasion de cette évaluation :

améliorer l'information sur l'activité de la Société par l'envoi d'études sectorielles, par exemple, si un administrateur en fait la demande.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Au 31 décembre 2016, la société Gfi Informatique est une société à l'actionnariat contrôlé. Six membres sur onze répondent aux critères d'indépendance préconisés par l'AFEP-MEDEF (hors l'administrateur représentant les salariés), portant à 54,55% le nombre d'administrateurs indépendants au Conseil et respectant ainsi le quota d'un tiers précisé par l'AFEP-MEDEF dans le cas des sociétés contrôlées.

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, devant se prononcer sur la mise en place d'une gouvernance respectant les dispositions de la Loi Copé-Zimmermann, la proportion d'administrateurs indépendants sera ajustée en conséquence.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans sa séance du 22 février 2017, a analysé la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, pour définir l'indépendance

des administrateurs et plus particulièrement, la situation de Monsieur Nicolas Roy, Directeur Technique réseaux et Services au sein d'Orange France, en relation d'affaires avec Gfi Informatique.

Le Comité des nominations et des rémunérations, après avoir précisé que des relations d'affaires sont significatives lorsqu'elles représentent 5% des ventes pro-forma (hors acquisitions), propose au Conseil d'administration, de qualifier d'administrateur indépendant: Mesdames Carolle Foissaud, Anne-Lise Bapst, Sabine Shimel, et Messieurs William Bitan, Jean-Paul Lepeytre et Nicolas Roy (cf. 4.1 « Composition du Conseil d'administration en date du 5 avril 2017 »).

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 5 avril 2017 a adopté, à l'unanimité, les conclusions du Comité des nominations et des rémunérations.

CENSEURS

La Société est dotée d'un collège de cinq censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale ordinaire. À la date du 5 avril 2017, le Conseil d'administration dispose de quatre censeurs, Messieurs Henry Capelle, Santhosh Krishnamoorthy, Gérard Longuet et Henri Moulard. Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires de procéder à la modification de l'article 13 bis des Statuts de la Société, afin d'augmenter le nombre de censeurs.

Les Censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger aux comités créés par celui-ci. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision, ni d'aucun droit de vote. Ils sont à la disposition du Conseil d'administration avec une voix consultative pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois (taux de participation 84,62 %).

RELATIONS AVEC LES TIERS

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché des événements clés qui concernent le groupe Gfi Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examine et arrête les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels.

PRINCIPALES DÉCISIONS ADOPTÉES

Les principales décisions du Conseil d'administration au cours de l'année 2016 ont été les suivantes :

- approbation du budget 2016 ;
- arrêté des comptes individuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2015, convocation de l'Assemblée générale ;
- mise en œuvre du plan 2016 d'actions gratuites attribuées à certains salariés du groupe Gfi Informatique ;

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

présentation au Conseil d'administration du projet de lettre d'engagement de Mannai Corporation dans le cadre de l'approbation des autorités compétentes au titre du contrôle des investissements étrangers en France ;

examen de l'accord d'offre publique d'achat simplifiée devant être signée par Mannai Corporation avec les sociétés Itefin Participations, Infofin Participations, FPCI Apax France VII, Altamir, BG Master Found Plc, BG SELECT Investments (Ireland) Limited et Boussard & Gavaudan Holding Limited et Gfi Informatique et présentation de ses conséquences sur la conduite des activités de Gfi Informatique jusqu'à la fin de l'opération ;

renouvellement de Monsieur Vincent Rouaix en qualité de Président du Conseil d'administration et révision de la composition des comités spécialisés du Conseil d'administration ;

présentation au Conseil d'administration du projet de note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les Bsaars de la Société qui sera initiée par Mannai Corporation agissant de concert avec Itefin Participations, FPCI

Apax France VII, Altamir, BG Master Fund Plc, BG Select Investments (Ireland) Limited et Boussard & Gavaudan Holding Limited ;

présentation du rapport du cabinet Finexsi, expert indépendant nommé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2015 ;

avis motivé du Conseil d'administration sur l'intérêt de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses salariés et ses actionnaires ;

constatation de l'exercice des Bsaars et augmentation de capital de la Société le 17 juin 2016;

arrêté des états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2016, arrêté des états prévisionnels ;

acquisitions de sociétés.

Au cours des réunions qui ont été consacrées aux arrêts de comptes, le Président du Comité d'audit a informé le Conseil d'administration des évaluations et options comptables retenues.





GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

Le Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, des pouvoirs attribués aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration par la loi et les statuts, et dans le respect du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 1-1 du règlement intérieur du Conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;

les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de Gfi Informatique et les cessions d'activité représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de Gfi Informatique.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé à l'unanimité, lors de sa réunion du 5 avril 2017, le maintien d'une structure à Conseil d'administration dans laquelle Monsieur Vincent Rouaix exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société.

Conformément à l'article 16.2.2 du Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a approuvé lors de sa séance du 5 avril 2017, un plan de remplacement du Président et Directeur général, en cas de vacance imprévisible ou de succession.

Les Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister. Ils prennent le titre de Directeur général délégué. Le Conseil

détermine l'étendue et la durée de leur fonction. Actuellement, il n'y a pas de Directeur général délégué.

Le Comité d'audit et de contrôle interne

COMPOSITION

Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé à la date du 5 avril 2017, de quatre membres.

M. William Bitan ⁽¹⁾

M. Patrick de Giovanni

M. Alekh Grewal

Mme Sabine Schimel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Administrateur indépendant.

Président

Membre

Membre

Membre

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. À cet effet, il s'assure du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du suivi de la gestion des risques, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes, et de l'indépendance de ces derniers. Il examine, notamment, les études d'évaluation des écarts d'acquisition et le niveau de provisionnement approprié des différents risques.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes, du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que les Commissaires aux Comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors de la présence de la Direction générale de l'entreprise.

Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE
Rapport du Président du Conseil d'administration

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit et de contrôle interne, après audition des Commissaires aux Comptes et du Directeur financier du Groupe :

- a analysé le contenu des états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2016 ;
- a analysé le contenu des états financiers consolidés au 30 juin 2016 ;

a examiné les tests d'évaluation des différentes entités du Groupe ;
a fait une revue de l'ensemble des risques.

Le comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 90 %).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2016, à l'occasion de sujets particuliers.

Le Comité des nominations et des rémunérations

COMPOSITION

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé à la date du 5 avril 2017, de quatre membres.

M. Henri Moulard ⁽¹⁾

Mme Anne-Lise Bapst ⁽²⁾

M. Alekh Grewal

M. Gilles Rigal

⁽¹⁾ Censeur du Conseil d'administration.

⁽²⁾ Administrateur indépendant.

Président

Membre

Membre

Membre



FONCTIONNEMENT

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de nomination et de rémunération des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction générale du Groupe, des dirigeants de filiales internationales ou de l'un des pôles d'activité du Groupe et d'examiner toute candidature à ces fonctions.

Les recommandations auprès du Conseil d'administration concernent outre la rémunération brute, les rémunérations variables et les critères de performance associés, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers y compris, le cas échéant, les clauses de non-concurrence, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les plans d'attributions d'actions gratuites de la Société.

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Comité des nominations et des rémunérations applique les recommandations AFEF-MEDEF, et notamment les dispositions de l'article 10.3 qui prévoit que les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent participer aux séances portant sur les performances et la rémunération.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux et conclusions.

TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné les critères de rémunérations variables applicables aux mandataires sociaux-dirigeants. Les décisions prises sont rappelées au 4.1.2 « Rémunération des mandataires sociaux ».

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des nominations et des rémunérations :

- a examiné les rémunérations fixes et variables des principaux dirigeants du Groupe ;
- a proposé un plan 2016 d'actions gratuites attribuées à certains salariés du groupe Gfi Informatique ;
- a délibéré sur la nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- a délibéré sur le renouvellement des mandats des administrateurs ;
- a délibéré sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Le comité s'est réuni trois fois (taux de participation : 88 %).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2016, à l'occasion de sujets particuliers.



Le Comité des investissements

COMPOSITION

Le Comité des investissements est composé à la date du 5 avril 2017, de sept membres :

M. Vincent Rouaix	
M. Henry Capelle ⁽¹⁾	Président
M. Alekh Grewal	Membre
M. Santhosh Krishnamoorthy ⁽¹⁾	Membre
M. Jean-Paul Lepeytre ⁽²⁾	Membre
M. Gilles Rigal	Membre
M. Nicolas Roy ⁽²⁾	Membre
	Membre
<i>(1) Censeur du Conseil d'administration.</i>	
<i>(2) Administrateur indépendant.</i>	

FONCTIONNEMENT

Le Comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les opérations de désinvestissements ;
- les projets d'investissements importants (croissance organique), préalablement recommandés par le Comité stratégique et approuvés par le Conseil d'administration ;
- les opérations de création, de prise de participation dans toute société, de manière directe ou indirecte ;
- les opérations/contrats significatifs susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, son résultat ou de modifier sa structure financière.

TRAVAUX DU COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

En 2016, le Comité des investissements a notamment examiné les dossiers suivants :

- acquisition du groupe Impaq ;
- acquisition de la société Efron Consulting SL et de ses filiales ;
- acquisition de de la société Roff Consultores Independentes SA et de ses filiales.
- acquisition de la société Metaware Technologies SA, ainsi que sa filiale Metaware Services ;

Le Comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 86 %).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2016, à l'occasion de sujets particuliers.

Le Comité stratégique

COMPOSITION

Le Comité stratégique est composé à la date du 5 avril 2017, de sept membres :

M. Jean-Paul Lepeytre ⁽¹⁾	
M. Henry Capelle ⁽²⁾	Président
Mme Carolle Foissaud ⁽¹⁾	Membre
M. Alekh Grewal	Membre
M. Santhosh Krishnamoorthy ⁽²⁾	Membre
M. Gilles Rigal	Membre
M. Vincent Rouaix	Membre
	Membre
<i>(1) Administrateur indépendant.</i>	
<i>(2) Censeur du Conseil d'administration.</i>	

Le Comité s'est réuni quatre fois (taux de participation : 86 %).

Des réunions téléphoniques se sont également tenues au cours de l'année 2016, à l'occasion de sujets particuliers.

FONCTIONNEMENT

Le Comité stratégique a pour mission d'analyser les marchés et d'émettre des propositions sur le développement du Groupe en particulier dans ses orientations industrielles et technologiques.

TRAVAUX DU COMITÉ STRATÉGIQUE

En 2016, le Comité stratégique s'est réuni plusieurs fois en fonction des évolutions du marché des ESN afin d'établir un projet stratégique et orienter le développement du Groupe et notamment de ses branches et de ses secteurs d'activité.

Application des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce et par l'article 27.1 du Code AFEP-MEDEF, tel que révisé en novembre 2016, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, sauf lorsqu'il est expressément indiqué le contraire dans

le présent Document de référence. À cet égard, conformément aux dispositions précitées, le tableau figurant ci-après précise les recommandations du Code AFEP-MEDEF dont l'application a été écartée par la Société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Recommandations AFEP-MEDEF	Justifications de Gfi Informatique
<i>Nomination d'un Administrateur référent</i> 6.3 - Lorsque le Conseil décide de confier des missions particulières à un administrateur, notamment en qualité d'administrateur référent ou de vice-président, en matière de gouvernance ou de relations avec les actionnaires, ces missions ainsi que les moyens et prérogatives dont il dispose, sont décrites dans le règlement intérieur. Il est recommandé que l'administrateur référent soit indépendant.	Le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire à ce jour de désigner un administrateur référent, Monsieur Moulard, en sa qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations, en assure les différentes missions (Evaluation du Conseil d'administration, gestion des conflits d'intérêts...)
<i>Composition du Comité des rémunérations</i> 17.1 - Il est recommandé que le Président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre.	Le Conseil d'administration, a considéré que Monsieur Henri Moulard présentait les meilleures qualités pour assurer le rôle de Président du Comité des nominations et des rémunérations, et que sa qualité de Censeur indépendant, est sans influence sur sa mission. Le Conseil ayant constitué un comité regroupant les nominations et les rémunérations, les sujets abordés étant plus larges que la recommandation AFEP-MEDEF, il a été décidé de ne pas nommer l'administrateur représentant les salariés au sein dudit Comité.
<i>Proportion d'administrateurs indépendants au Comité d'audit</i> 15.1 - La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit, doit être au moins de deux tiers et le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.	Le Conseil d'administration a décidé de privilégier les administrateurs ayant des profils financiers, pour composer le Comité d'audit. Parmi ces membres, 50 % sont indépendants.





4.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

DÉFINITIONS, OBJECTIFS ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe a décidé d'adopter le cadre de Référence de l'AMF comme référentiel en matière de contrôle interne et de s'en inspirer pour analyser et améliorer son dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ; et
- d'une façon générale, tout ce qui contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La gestion des risques, quant à elle, vise à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne et d'identification des risques est de prévenir et contrôler les risques d'erreur et de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Toutefois, le contrôle interne et la gestion des risques ne peuvent fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints.

Selon l'AMF, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- une organisation ;
- la diffusion en interne de l'information ;
- un dispositif de recensement et de gestion des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une surveillance permanente du dispositif.

ORGANISATION

Cette description suit la structure du cadre de référence de l'AMF.

Périmètre et environnement

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe Gfi Informatique et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Dans le cadre des opérations de périmètre récentes, le Groupe réalise ses meilleurs efforts pour intégrer rapidement les nouvelles filiales aux processus et outils standards du Groupe, s'appuyant sur des règles formalisées et un tableau de bord du suivi du rattachement. Afin de tenir compte de la spécificité de business model particuliers, par exception, certaines filiales conservent un système de contrôle interne et de gestion des risques qui leur sont propres. Le niveau des informations requises est néanmoins aligné sur les standards.

Le contrôle interne s'inscrit dans un environnement qui recouvre notamment :

- les valeurs du Groupe, qui sont diffusées sur le site internet de Gfi Informatique ;
- la culture du Groupe, promue via divers séminaires de formation ;
- l'organigramme de la Société, avec notamment des fonctions centralisées ;
- le système qualité et la politique qualité du Groupe ;
- la fréquence des échanges via des réunions ou des échanges plus informels entre les Directions des différents pays ;
- la politique de gestion des ressources humaines, prévoyant notamment en France la réalisation d'entretiens annuels avec les collaborateurs du Groupe.

Organisation interne du Groupe

L'organisation est structurée selon les axes suivants :

- Area, ou axe géographique, dont l'objectif est de situer la couverture nationale et internationale des opérations ;
- Branche, ou axe métier Gfi Informatique, dont l'objectif est d'améliorer le *delivery* et la gestion des opérations ;
- Secteur, ou axe métier client, dont l'objectif est d'accompagner la montée des opérations dans les chaînes de valeur des clients.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE
Rapport du Président du Conseil d'administration

Définition des pouvoirs et responsabilités

La note d'organisation, actualisée annuellement sous la responsabilité de la Direction Qualité, définit l'organisation interne, la répartition des tâches et les rattachements hiérarchiques au sein du Groupe.

En complément, en France, les délégations effectives des pouvoirs et responsabilités des managers, des présidents des institutions représentatives du personnel ainsi que des responsables d'établissement, sont gérées *via* des avenants aux contrats de travail par les Ressources humaines.

Par ailleurs, des délégations de pouvoir formalisées sont signées par les responsables pays et par les responsables financiers à l'international. Ces délégations de pouvoir définissent les opérations qui sont soumises à approbation ou information préalable de la Direction du Groupe, notamment en ce qui concerne les décisions de politique générale (opérations affectant le périmètre du Groupe, décisions stratégiques, locaux, communication externe, propriété intellectuelle, contentieux et décisions juridiques), les ressources humaines et la paie, les opérations et la gestion financières (contrats, banques et transactions financières), les investissements, les estimés comptables significatifs. Les règles de délégations et autorisations de signatures sont définies dans le référentiel qualité.

Système d'information et outils

LE REPORTING AU CŒUR DU DISPOSITIF

Les liens fonctionnels passent par un *reporting* (Area/branche/secteur), au travers des outils utilisés au sein du Groupe, notamment dédiés à :

- la gestion commerciale ;
- la gestion des ressources humaines et de la paie ;
- la gestion de la production des contrats au forfait ;
- la gestion de l'ensemble des affaires et l'établissement du *reporting* ;
- l'élaboration des comptes sociaux et des états financiers consolidés.

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction Sécurité Groupe (DSG) est le garant de la sécurité et de la continuité du système d'information. À ce titre, elle définit dans la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) la stratégie et les principes de sécurité qui sont applicables, elle s'assure des bonnes pratiques des collaborateurs et du niveau de sécurité optimal par rapport au risque encouru.

La PSSI du Groupe a pour objectif de définir les principes permettant de protéger le patrimoine informationnel du groupe Gfi Informatique contre une large gamme de risques (fraude, espionnage, accidents, erreurs humaines, etc.), de manière à établir la confiance de nos clients et d'être conforme aux cadres légaux et réglementaires.

Ainsi la DSG fournit un cadre de référence et de cohérence en exposant l'articulation nécessaire entre : la sécurité des SI, la continuité des activités, la sécurité des personnes et des biens, et la couverture des risques SSI.

Elle apporte son soutien aux opérationnels (formation, conseils, audits et recommandations) afin de garantir le respect des dispositions sécurité Groupe.

En cas de crise sécurité majeure touchant la sécurité de l'information, une cellule de crise sécurité est constituée selon la Procédure de gestion de crise sécurité.

Le Comité de gouvernance sécurité du système d'information (CGSSI), présidé par la Direction industrielle Groupe, se réunit hebdomadairement avec l'objectif d'adresser et de valider l'impact de la sécurité sur le schéma directeur.

La Direction Industrielle pilote et contrôle le schéma directeur du système d'information.

Qualité et procédures

LA POLITIQUE QUALITÉ

La politique mise en œuvre au sein du Groupe repose sur un Système de management de la qualité (SMQ) décliné dans un système documenté accessible à l'ensemble des collaborateurs *via* l'intranet. La charte qualité, point d'entrée de la vision qualité du Groupe, définit les principes d'organisation et les processus du SMQ, ainsi que les correspondances avec les normes et modèles externes.

Gfi Informatique est évalué par des organismes externes accrédités (type Afnor Certification) sur la conformité avec les normes ISO qualité, sécurité, CMMi, et depuis 2016, ISAE3401.

La Direction Qualité Groupe (DQG) a pour mission :

- de formuler, avec la Direction générale, la politique qualité de l'entreprise, qui fixe des orientations précises, et de définir les objectifs permettant de suivre son déploiement dans toute l'organisation ;
- de préparer et suivre les certifications qualité de l'entreprise et d'assurer la cohérence entre le système de management documenté et les exigences des référentiels normatifs de référence ;
- de développer et mettre en œuvre une démarche qualité en assurant la cohérence avec les différentes structures du Groupe ;
- d'apporter un support aux unités du Groupe dans un objectif d'amélioration globale du système de management.

LES PROCÉDURES

Le Groupe dispose de règles couvrant l'ensemble des domaines opérationnels (marketing, vente, production), fonctionnels (ressources humaines, achats, juridique, système d'information interne) management et financiers, disponibles dans le système documenté GMS (Global Management System) ainsi que de sa déclinaison dans les filiales du Groupe.

DISPOSITIF DE DIFFUSION INTERNE DE L'INFORMATION

Description générale

Le dispositif de diffusion interne de l'information a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction générale et de façon descendante vers les unités opérationnelles mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former.

Il repose sur des réunions de pilotage tenues à chacun des différents niveaux de l'organisation y compris le Comité exécutif Groupe.

Ces réunions font l'objet de normes précises (calendrier, participants, ordre du jour). Elles sont tenues à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés.

Pour les points particuliers le nécessitant, un suivi est réalisé par les fonctions supports *ad hoc*.





GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

Le CODIR

Afin de disposer d'une gouvernance Groupe resserrée et hebdomadaire, un Comité de Direction générale (CODIR) est constitué, regroupant autour du Président-directeur général les grandes activités du Groupe. Chaque membre, issu du Comité exécutif, représente, au-delà de ses fonctions propres au Comex des fonctions de Direction fonctionnelle ou opérationnelle précises, avec une responsabilité hiérarchique directe.

Le COMEX

Le Comité exécutif du Groupe se réunit une fois par mois afin de s'assurer de la mise en œuvre de la politique définie par le CODIR et de coordonner l'activité « Développement commercial » du Groupe.

Le Management Committee

Le *Management Committee* du Groupe se réunit une fois par trimestre en regroupant les dirigeants des principales unités du Groupe en France et à l'international, de manière à partager la stratégie du Groupe et à assurer son exécution opérationnelle en coordination, en partageant les *best practices* et en mobilisant les énergies des équipes sur les sujets majeurs du trimestre prochain.

En outre, au niveau des *Business Units*, des réunions de gestion, réunissant les responsables opérationnels et les contrôleurs de gestion, sont réalisées mensuellement pour analyser les performances.

Chaque trimestre, des réunions sont réalisées avec le Comex et les responsables des *Business Units* ou bien les responsables pays, afin d'analyser les performances de la période et les perspectives du trimestre ainsi que celles de l'année en cours.

DISPOSITIF DE RECENSEMENT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Conseil d'administration, assisté des différents comités selon leurs domaines de compétences, est responsable de la politique du Groupe pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique est mise en œuvre par des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelles et de conformité aux lois.

Démarche de cartographie des risques

Un travail de cartographie générale des risques en France permet d'identifier les risques, tant pour leur occurrence que pour leur criticité, d'évaluer les actions de maîtrise de ces risques, et de proposer un plan d'actions pour les risques jugés prioritaires.

La démarche suivie consiste à rencontrer les principaux responsables fonctionnels pour les aider, via un questionnaire d'auto-évaluation, à identifier et mesurer leurs principaux risques, recenser et évaluer les actions et processus mis en place pour y faire face, puis estimer les risques résiduels, en face desquels sont proposées des mesures de remédiation ou de suivi.

Risques opérationnels, gestion des projets clients

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, assisté par les contrôleurs de gestion et par les Directeurs financiers des filiales.

Les procédures générales et opérationnelles visent à s'assurer qu'aucun engagement anormal n'est pris ou formalisé avec un client, que l'exécution des projets est conforme aux conditions contractuelles et que les risques éventuels qui y sont associés sont maîtrisés.

Le système qualité de l'entreprise, certifié ISO 9001, déjà évoqué dans le rapport de gestion, définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières.

La Direction des Grands Comptes fournit l'assistance commerciale pour la rédaction de l'offre et la compréhension de la problématique du client. La Direction industrielle fournit l'assistance méthodologique et technique pour assurer la conformité technique des développements dans le respect d'un haut niveau de qualité et du budget retenu avec le client.

En sus de ces dispositions, il existe dans le Groupe les comités spécialisés suivants :

Suivi du cycle de vente par le Business Committee.

Le *Business Committee* (BC) veille sur le déroulement du cycle de vente, de l'identification de l'affaire jusqu'à sa signature :

- au stade de l'appel d'offres, il valide l'intérêt et la pertinence de l'engagement du Groupe en termes techniques et financiers ;
- au stade de la proposition, il décide de la participation (ou non) à l'appel d'offres en fonction des compétences du Groupe, identifie les appuis externes éventuels, identifie les éléments à risques, contrôle les aspects techniques, juridiques et financiers de la réponse ;
- au stade de la remise de l'offre, il contrôle tous les éléments de prix et revoit entièrement la proposition.

La maîtrise juridique des engagements pris auprès des clients repose sur la révision obligatoire au-delà d'un seuil de 200 milliers d'euros, par la Direction juridique des contrats avant leur signature. Une procédure organise le circuit de validation de ces contrats.

Gestion des projets sensibles par le Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques présidé par la Direction industrielle Groupe, se réunit en France hebdomadairement pour assurer l'identification et la gestion des contrats les plus sensibles.

Il est composé du Directeur Industriel, du Directeur Qualité et sur invitation du Directeur Juridique, auxquels peuvent se joindre un représentant de la Direction financière et un membre du Comité exécutif.

Au cours de la vie du projet, il assure le suivi des actions de contrôle technique et financier de gestion des risques.

Un outil informatique de suivi et de *reporting* dédié aux projets à engagements, mis en place par la Direction industrielle, est utilisé par le Groupe. Il permet de générer des alertes automatiques lorsque certains critères standards ne sont pas respectés. Les risques opérationnels identifiés sont inclus dans la revue hebdomadaire jusqu'à l'achèvement d'un plan d'action approprié.

Hors France, les Comités des risques locaux sont composés des responsables locaux (Direction, finances et opérations).

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

Le Comité des risques Groupe examine également les projets internationaux et les projets des filiales étrangères qui dépassent un certain seuil. Il peut, par ailleurs, être sollicité sur simple demande d'une filiale étrangère.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE

Contrôle du dispositif de contrôle interne

Au-delà de l'auto-contrôle et du contrôle hiérarchique exercé par les responsables opérationnels de tout niveau, en application des règles de délégation de pouvoir en vigueur dans le Groupe, les Directions fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures ou en effectuant des contrôles *a posteriori* sur l'application des procédures et les résultats obtenus.

Un rôle particulier est dévolu à la Direction financière au titre du Contrôle de gestion et à la Direction de la Qualité au titre du respect des exigences définies dans les référentiels Groupe et contractuels.

DIRECTION FINANCIÈRE

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur financier Groupe à qui rapportent directement le Contrôle de gestion Groupe et les responsables financiers des filiales.

Le Contrôle de gestion a pour principale mission de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser le rapprochement entre les données du système de gestion interne et celles de la comptabilité générale. Les contrôleurs de gestion sont répartis en six équipes spécialisées par branches d'activités du Groupe. Le service se compose de 40 personnes fin 2016.

Dans son activité de contrôle, le Contrôle de gestion identifie et mesure les risques propres à l'unité. Il s'assure en particulier de la couverture contractuelle des projets sur lesquels est reconnu du chiffre d'affaires. Il examine les projets en alerte (difficultés techniques, commerciales ou juridiques). Il vérifie que la reconnaissance du chiffre d'affaires est conforme aux règles du Groupe. Il s'assure de la comptabilisation adéquate des charges de l'unité. Il contrôle le chiffre d'affaires non facturé et vérifie les avoirs à établir. Il contrôle le respect des règles et procédures, des délais de clôture.

La Direction Qualité Sécurité Groupe (DQSG) a pour mission principale de protéger le Groupe :

- s'assurer du respect des lois, des réglementations, des certifications et conformités applicables à nos activités ;
- escalader au bon niveau de délégation toute situation de crise et prendre toutes les décisions conservatoires en cas de situation critique ;
- s'assurer du respect de nos obligations contractuelles et vérifier l'application de nos processus ;
- prévenir et maîtriser les risques de non-qualité, d'insatisfaction client et de sécurité sur les données de nos clients et du Groupe ;
- mettre en place et déployer sur toute l'organisation (Pays, Secteurs, Branches, Areas, Fonctions Corporate) les systèmes qualité et

sécurité nécessaires et suffisants à l'atteinte des objectifs du Groupe ;

assurer la mesure de l'atteinte de ces objectifs ; proposer et conduire les plans de progrès opérationnels nécessaires ;

prendre en charge pour le compte de la CNIL les processus de gestions qui incombent légalement au CIL ; En particulier l'exercice du Droit d'accès aux données à caractère personnel ;

supporter les opérations, y compris vis-à-vis des besoins de leurs clients (de leur propre responsable qualité ou RSSI) dans la mise en œuvre des bonnes pratiques ; tout spécialement vis-à-vis des OIV Français.

La DQSG compte une vingtaine d'auditeurs internes certifiés par des organismes agréés comme l'Afnor.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, la DQSG réalise annuellement une dizaine d'audits systèmes et une quarantaine d'audits prestations, selon les besoins et le programme arrêté par la Direction. Ces audits visent à vérifier l'application et l'efficacité du Système de Management auprès des acteurs concernés de la structure du Groupe. La DQSG est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du système (documenté dans le référentiel interne GMS) et externe (contrats, plans d'assurance qualité-sécurité).

Une revue annuelle par la Direction permet de s'assurer que le Système de Management est efficace et dispose d'une gestion des risques adéquate. Cette revue s'appuie sur l'évaluation et l'analyse des objectifs et des retours des parties intéressées, les résultats obtenus et la synthèse des audits internes et externes.

Cette revue est l'occasion de faire évoluer les politiques (Qualité, Sécurité...) et les objectifs associés, ainsi que de dresser un plan des actions d'améliorations envisagées pour l'année à venir.

Surveillance du dispositif de contrôle interne

DISPOSITIF INTERNE DE SURVEILLANCE

Si l'amélioration du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, les organes de Direction jouent un rôle clé en matière de surveillance.

Direction générale

La Direction générale veille au maintien de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle initie toute action qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. La Direction générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'administration et au Comité d'audit. Elle s'appuie notamment sur l'Audit interne.

Audit interne

Dans le cadre de la charte de l'audit interne approuvée par le Comité d'audit, l'Audit interne participe ainsi à la surveillance du dispositif de contrôle interne. Il a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne à travers les missions d'audit qui lui sont fixées par le plan d'audit, arrêté par le Président du Conseil d'administration ;

- l'élaboration de toutes préconisations permettant d'améliorer le fonctionnement du Groupe ;

- le suivi de la mise en œuvre des préconisations ;

- l'actualisation de la cartographie des risques.





GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

Le service d'audit interne est placé sous l'autorité directe du Président du Conseil d'administration et il a une relation étroite et continue avec le Comité d'audit. Il leur rend compte de ses travaux.

Le plan d'audit interne annuel est arrêté par le Président du Conseil d'administration, notamment sur la base des priorités qu'il a retenues pour l'année et de la cartographie des risques et présenté au Comité d'audit pour avis.

Conseil d'administration (Comité d'audit)

Le Comité d'audit prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de *reporting* des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle.

Il dispose d'une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

- Il entend les Commissaires aux Comptes plusieurs fois par an. Ces derniers lui rendent compte de tous les travaux réalisés et notamment leurs travaux sur la qualité du contrôle interne.
- Il est informé du plan d'audit interne annuel.

DISPOSITIF EXTERNE DE SURVEILLANCE

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux Comptes et des auditeurs d'Afnor Certification pour les Systèmes Qualité et Sécurité.

Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes ont pour mission permanente de s'assurer de la qualité du contrôle interne et des procédures en place. À ce titre, ils sont amenés à intervenir tout au long de l'année au sein de l'entreprise et leurs interventions ne se limitent pas à des interactions avec le service comptable.

Pour mieux appréhender la traduction des opérations et des transactions dans les comptes, ils s'entretiennent régulièrement avec des responsables opérationnels. Ces entretiens ont pour cadre des revues d'entité ou de filiale au cours desquelles les Commissaires aux Comptes procèdent à une revue des principaux projets en cours, des progrès et des difficultés rencontrées.

Auditeurs d'Afnor Certification

La démarche d'audit vise à s'assurer, d'une part, que le Système est bien conforme aux standards internationaux et, d'autre part, qu'il est bien appliqué sur l'ensemble du périmètre certifié.

Chaque année, Afnor Certification choisit les sites visités en fonction de leur ancienneté de visite et de la représentativité de leur activité.

L'esprit de cette démarche d'audit est d'identifier les pistes d'amélioration du système de management de Gfi pour en augmenter continuellement la performance.

Élaboration de l'information comptable et financière

CENTRALISATION DE LA FONCTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information comptable, économique et financière est placée sous la responsabilité du Directeur financier du Groupe après revue du Comité d'audit.

Le pilotage de la Direction financière est effectué à travers un Comité de Direction finance (CODIR) qui se réunit sur une base hebdomadaire, sous la conduite du Directeur financier du Groupe. Il réunit les Directeurs des principales fonctions de la Finance qui lui rapportent directement (Trésorerie, Contrôle de Gestion, Comptabilité, Consolidation, Juridique, Système d'Information, Fiscalité) et traite l'ensemble des sujets financiers transverses critiques du Groupe.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

Afin d'assurer un contrôle efficace de ses activités, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de *reporting* (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) portant sur toutes informations de nature budgétaire, prévisionnelle, opérationnelle et comptable dont il lui faut disposer pour le pilotage général du Groupe. Un calendrier annuel de clôture est transmis aux responsables financiers, aux contrôleurs de gestion et aux responsables comptables.

Le dispositif de production des informations s'articule à deux niveaux :

- un niveau local : au niveau de chaque pays, la responsabilité de la production d'informations financières et comptables est assurée par le contrôleur financier du pays ;
- un niveau centralisé : le contrôle de gestion analyse les *reportings* des filiales françaises et étrangères, publie un *reporting* consolidé, assorti d'indicateurs clés de gestion et le service consolidation réalise la consolidation financière.

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget est un outil fondamental du contrôle de gestion. Le processus d'élaboration du budget constitue un temps fort de la relation entre les différents niveaux de la hiérarchie du Groupe. Chacun des budgets élémentaires est arrêté selon les instructions budgétaires en fonction des performances passées, des orientations stratégiques décidées par le Groupe et des anticipations disponibles sur l'évolution probable du marché.

Après revues aux différents niveaux hiérarchiques, le budget final est figé pour l'année entière. Les prévisions sont actualisées au moins deux fois au cours d'année au titre des *forecasts*.

Le Groupe s'appuie sur un outil informatique du marché qui améliore l'homogénéité des pratiques et sécurise l'ensemble du processus budgétaire.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration

Processus de reporting opérationnel

L'information est structurée au niveau le plus fin par *Costs center*. Ces derniers sont agrégés en *Business Units* composant les six branches d'activité du Groupe. Les *reportings* opérationnels sont présentés par pays.

Le *reporting* opérationnel permet une analyse mensuelle des revenus et des charges, aussi bien par nature que par destination, et la mise à jour des différents indicateurs de performance comparés au budget. Les performances donnent lieu mensuellement à une analyse en collaboration avec les opérationnels des écarts constatés par rapport au budget afin de décider sans délai des plans d'actions éventuellement nécessaires.

Les contrôleurs de gestion valident les informations en provenance des entités ou des services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

Processus de consolidation comptable

La consolidation financière est réalisée trimestriellement par le service consolidation à partir des liasses de consolidation produites au niveau des entités juridiques via un outil informatique standard du marché.

Les comptes sont préparés dans le respect des normes locales. Ils sont ensuite, le cas échéant, retraités pour être en accord avec les normes Groupe. Les références comptables sont les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

À chaque clôture, le périmètre de consolidation est actualisé par la Direction financière. Un rapprochement systématique est fait entre les données financières fournies par le *reporting* opérationnel et les informations financières consolidées afin de vérifier leur concordance.

Un manuel de procédures de consolidation Groupe définit les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés. Les filiales disposent d'un calendrier de clôture et d'un manuel qui définit la méthodologie de renseignement des liasses et la nature des informations à remonter au service consolidation.

Tout au long de l'année, le service consolidation assure un travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation, afin d'alerter et d'anticiper au mieux leur incidence sur les comptes du Groupe.

Sous-processus critiques

En outre, le Groupe a mis en œuvre des moyens de maîtrise du risque adaptés pour chacun des processus identifiés comme critiques pour l'élaboration de l'information comptable et financière. Les processus suivants font notamment l'objet d'un suivi et d'une analyse précise :

- processus de reconnaissance du revenu ;
- processus de suivi des comptes clients ;
- processus de suivi de la trésorerie ;
- processus Achats ;
- processus de suivi des engagements hors bilan.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Tous les semestres, la communication des résultats du Groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité du Directeur financier Groupe.

L'information financière et comptable est principalement délivrée au travers des rapports financiers annuels et semestriels, des communiqués de presse à caractère financier et des réunions d'analystes et d'investisseurs.

Le rapport financier annuel constitue un support clef de la communication du Groupe. Le document de référence, incluant le rapport financier annuel, rassemble, sous la responsabilité de la Direction générale et de la Direction financière, toutes les informations dont la diffusion répond aux exigences légales et réglementaires.

En amont de la publication des comptes consolidés, le Comité d'audit examine les comptes et entend les Commissaires aux Comptes. Ceux-ci présentent leurs conclusions et commentaires directement au Comité d'audit puis au Conseil d'administration et ce avant arrêté des Comptes. Le Conseil d'administration bénéficie du compte rendu des réunions du Comité d'audit par son Président.

La Direction générale et la Direction financière définissent la communication financière et les termes des communiqués de presse financiers.

Les réunions d'analystes et d'investisseurs font l'objet d'une préparation spéciale et d'une présentation préalable au Conseil d'administration qui sert de cadre aux commentaires et aux explications qui seront fournies par le Président-directeur général, le Directeur financier ou par les collaborateurs en charge des relations avec les investisseurs au cours de ces réunions.



Perspectives et poursuite des travaux sur 2017

L'amélioration et la rationalisation des processus sont une démarche permanente, avec pour ambition d'accroître la maturité du système de contrôle interne.

Dans le cadre de l'amélioration de son contrôle interne, le groupe Cfi Informatique prévoit sur 2017 :

- l'implémentation d'un nouvel outil de *reporting de trésorerie* interfacé permettant l'amélioration de la communication des indicateurs financiers dans le Groupe ;

la réalisation d'un audit d'une sélection de filiales internationales, notamment parmi celles entrées dans le périmètre en 2016 ;

la réalisation de missions ponctuelles spécialisées, en fonction de la survenance d'événements particuliers ;

la définition et réalisation du Plan annuel d'audit interne 2017.



4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GFI Informatique

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE
Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne



**4.4 RAPPORT COMPLEMENTAIRE SUR LA
REMUNERATION DES MANDATAIRES
SOCIAUX EXECUTIFS**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE DETERMINATION, DE REPARTITION
ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET
DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2017, AUX DIRIGEANTS
MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2017, AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2016
RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE DETERMINATION, DE REPARTITION
ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET
DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2017, AUX DIRIGEANTS
MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2017, AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXERCICE 2016

Présentation de la huitième résolution

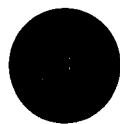
Cette section constitue le rapport établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce est joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du groupe Gfi Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le présent rapport expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de Gfi Informatique pour l'exercice 2017 tels que plus amplement détaillés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce.

Il a été établi par le Conseil d'administration du 5 avril 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations du 22 février 2017.

Tous les éléments constitutifs de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, acquis ou potentiels, sont rendus publics après la décision du Conseil d'administration les ayant arrêtés.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération telle qu'elle figure dans le présent rapport est soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Selon la structure de gouvernance actuelle, le dirigeant mandataire social est Monsieur Vincent Rouaix qui occupe les postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.



1. *Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des différentes composantes de rémunération du Président-directeur général telles que prévues par l'article R. 225-29-1 du Code de commerce*

Traditionnellement, la politique de rémunération arrêtée par le Conseil d'administration intègre des éléments incitatifs qui reflètent la stratégie du Groupe orientée vers une croissance rentable sur le long terme en agissant de manière responsable à l'égard de toutes les parties prenantes. Dans une industrie très compétitive, une croissance rentable sur le long terme requiert une attention constante portée à chaque décision d'investissement et à la rentabilité de chaque opération, tout en maintenant un effort continu dans la durée en faveur notamment de l'innovation, la formation des collaborateurs, la pérennité des relations.

La politique de rémunération se doit d'être compétitive. Cette politique est fixée par le Conseil d'administration et fait l'objet d'une revue annuelle sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations. Elle repose sur des principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence en lien avec la performance permettant d'aligner au mieux les intérêts de la Société, ses actionnaires, salariés et autres parties prenantes.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de l'ensemble des principes ci-dessus dans le cadre de ses travaux et de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre pour la détermination des montants ou valorisations des rémunérations ou avantages.

Dans ce contexte, les éléments pris en compte dans la détermination de la rémunération totale et les avantages de toute nature mentionnés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce à verser au Président-directeur général directement ou « *au titre de conventions conclues, directement ou par personnes interposées* », sont les suivants :

Un élément court terme composé de rémunération fixe et de bonus annuel

Un élément de motivation long terme composé d'actions de performance ou de bonus soumis en totalité à des conditions de performance et/ou critères quantitatifs et qualitatifs

Un élément de rémunération exceptionnelle

D'autres bénéfices incluant :

- un régime de prévoyance,
- un avantage en nature constitué d'un véhicule,
- la rémunération d'un engagement de non-concurrence en cas de cessation des fonctions.

Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration s'est fixé pour objectif de maintenir un équilibre proportionné entre les trois éléments de rémunération (fixe, variable et éléments de motivation à long terme). Cette structure s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre et appliquée en 2016. Ainsi, afin de renforcer l'alignement d'intérêt avec l'entreprise et ses actionnaires, cette structure de rémunération, à côté de la rémunération fixe annuelle, repose principalement sur un équilibre entre la performance court terme et la performance long terme telles qu'appréciées par le Conseil d'administration. Dans cet ensemble, la part soumise à conditions de performances est prépondérante.

La part fixe globale est déterminée en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilité notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

La part variable annuelle a pour objectif d'inciter l'atteinte des objectifs annuels de performance qui sont fixés par le Conseil d'administration, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Plus précisément, cette rémunération variable annuelle repose sur l'atteinte de niveaux de performance s'appliquant sur des objectifs de performance économique et personnels, financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs, paramètres clés représentatifs de la performance globale et de la contribution attendue du Président et Directeur général, en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Chaque année, durant le premier trimestre, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des nominations et rémunérations, confirme ou détermine ces objectifs, leur pondération et les niveaux de performance associés. Les objectifs de performance économique, quantitatifs, reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont généralement soumis à des seuils de performance.

La part variable long terme est un instrument de fidélisation dans le temps qui permet de renforcer la solidarité et l'implication du Président et Directeur général tout en favorisant l'alignement des intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. À ce titre, dans le cadre de la prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation, le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a décidé sur proposition du Comité des nominations et rémunérations d'allouer à la société Auteuil Conseil des honoraires complémentaires exceptionnels reposant sur les performances de l'exercice 2017 d'une part et sur les performances de l'exercice 2019 d'autre part.

Enfin, le Conseil d'administration entend pouvoir se réserver de décider d'une rémunération exceptionnelle exclusivement dans le cas de réalisation d'opérations stratégiques transformantes pour le Groupe, dont les particularités et l'importance sortent du cadre des objectifs liés à la marche des affaires. En toute hypothèse, dans le cas d'une telle décision du Conseil d'administration, (i) le versement de cette rémunération exceptionnelle fera l'objet d'une appréciation au cas par cas du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, en fonction de l'évènement la justifiant et de l'implication particulière de l'intéressé, (ii) cette décision sera rendue publique après avoir été prise par le Conseil d'administration, et (iii) elle devra être motivée et la réalisation de l'évènement y ayant conduit explicitée.

Enfin, le Président et Directeur général bénéficie :

d'un véhicule de fonction. Il a droit au remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ses fonctions et bénéficie des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat ;

du régime de prévoyance applicable en France aux cadres du Groupe dans les mêmes conditions que le reste du personnel concerné.

Il ne bénéficie pas de jetons de présence, ni de régime de retraite supplémentaire spécifique, ni d'aucune indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. En revanche, dans la mesure où il a consenti des engagements de non-concurrence en cas de cessation de ses fonctions, il bénéficie corrélativement d'engagements de versement d'une indemnité correspondante.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE
Rapport complémentaire sur la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

2. Mise en œuvre pour la détermination de la rémunération 2017

Cette section présente les rémunérations et les avantages de toute nature mentionnés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce à verser au Président-directeur général directement ou « *au titre de conventions conclues, directement ou par personnes interposées* », d'ores et déjà arrêtés par le Conseil d'administration pour l'exercice 2017 à la date de publication du présent document de référence.

Vincent ROUAIX

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération définie par le Conseil d'administration prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe dans une limite de 39 950 euros bruts qui demeurera pour l'exercice 2017.

La rémunération fixe est ainsi restée inchangée depuis 2015 et est reconduite à l'identique au titre de l'année 2017.

Avantage en nature

Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société : 3 950 €

Prévoyance

Régime de prévoyance identique à celui des cadres dirigeants du Groupe

Rémunérations des engagements de non-concurrence en cas de cessation des fonctions

Indemnité de non concurrence : 850 000 € pour un engagement de vingt-quatre mois. Le Conseil d'administration pouvant renoncer à l'application de cette clause en cas de révocation du mandat pour faute lourde ; l'opportunité de cette renonciation est laissée à l'appréciation du Conseil d'administration de Gfi Informatique.

Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration ainsi que d'une approbation de l'assemblée générale conformément à la loi.

Eléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptible d'être dus au dirigeant au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposées, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, toute société qui a le contrôle ou encore toute société sous le même contrôle qu'elle : la société concernée est la société Auteuil Conseil

Elément fixe annuel

La politique de rémunération définie au titre de 2016 est reconduite pour 2017. Elle a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale annuelle tenue en 2017 conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

La rémunération fixe est ainsi de 800 000 € HT

Elément variable annuel

L'élément variable pouvant atteindre un montant de 400.000 €HT comprend 50% attribué sur la base de critères quantitatifs et 50% sur des critères qualitatifs tels que la conduite du développement à l'international, la revue et la conduite stratégique des activités du Groupe. Pour les 50% de critères quantitatifs, la répartition pour 2017 se présente comme suit :

16,66% si la croissance organique du Groupe atteint au moins la croissance budgétée. Le bonus varie linéairement de 0 à 16,66% pour une croissance organique variant de 60% à 100% de la croissance organique budgétée ;

33,34% si la marge opérationnelle atteint le budget. Le bonus varie de 0 à 33,34% pour une marge opérationnelle comprise entre 90 et 100 % de la marge opérationnelle budgétée

Elément variable long terme

Pour rappel : L'élément variable long terme mis en place en 2015 lors de la prise amicale de participation majoritaire de Mannai Corporation.

Cet élément variable long terme a été décidé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale.

Il s'agit :

des honoraires complémentaires exceptionnels plafonnés à un montant de 2 millions d'euros hors taxes, à verser par la Société au plus tard, le 31 mars 2018, sous réserve (i) de la réalisation définitive de l'opération de prise de participation de la société Mannai Corporation, (ii) de l'atteinte d'un objectif de résultat net du groupe Gfi Informatique au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et enfin, (iii) de l'atteinte d'un objectif de marge opérationnelle du groupe Gfi Informatique, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

des honoraires complémentaires exceptionnels plafonnés à un montant de 2 millions d'euros hors taxes, à verser par la Société en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance liés à la marge opérationnelle et au résultat net du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.





4.5 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a été réuni en séance publique le 26 mars 2015, à 14 heures, au siège social de la Société, 11 rue de Valenciennes, 59100 Lille, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOUTIER, Président du Conseil d'administration.

4.5.1 Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 1^{er} mars 2013

Le Conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2013, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2012, a décidé de consentir :

- à certains salariés managers ou mandataires sociaux, des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique représentant 756 500 actions de 2 euros de valeur nominale ;
- à l'ensemble des salariés de Gfi Informatique et des filiales françaises du Groupe, 114 450 droits à actions gratuites Gfi Informatique de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le Conseil d'administration du 26 mars 2015, après avoir constaté la présence des bénéficiaires dans les effectifs de la Société à la date du 1^{er} mars 2015, a attribué :

- 725 500 actions en faveur des salariés managers dont 150 000 actions attribuées au Président et Directeur général tenu de conserver au nominatif 30 % des actions attribuées, jusqu'à la cessation de ses fonctions. En outre, le Président-directeur général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture sur l'ensemble de ses actions gratuites ;

89 130 actions attribuées et à l'ensemble des salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise (FCPE) « Gfi Informatique EXPANSION ».

La période de conservation des actions gratuites est venue à échéance le 1^{er} mars 2017.

4.5.2 Autorisation d'attribution gratuite d'actions 2015

L'Assemblée générale du 18 novembre 2015 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 1,82 % du capital de la Société (1 200 000 titres), cette limite étant appréciée au jour où les actions sont attribuées, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 25 % du nombre total d'actions attribuées.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration pourra allonger la période d'acquisition.

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires devra être soumise à des conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution d'actions gratuites Gfi Informatique :

globalement 310 000 actions gratuites aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration selon les conditions suivantes :

- être salarié ou dirigeant de la société Gfi Informatique ou de l'une de ses filiales à la date de désignation des bénéficiaires des actions gratuites soit le 21 janvier 2016, et à la date d'attribution définitive des actions gratuites soit le 21 janvier 2018, un niveau de performance du Groupe pour l'exercice 2017 caractérisé par l'atteinte au moins de l'un des deux objectifs suivants :
- soit, une « Marge Opérationnelle sur Chiffre d'Affaires Consolidé Groupe Gfi » égale au moins à celle du budget de l'exercice 2017, soit 8,2 %,
- soit, un résultat net des activités consolidées de l'exercice 2017 égal au moins à celui du budget de l'exercice 2017, soit 43 millions d'euros ;
- une période d'acquisition de deux ans qui prendrait fin le 21 janvier 2018 ;
- une période de conservation en compte nominatif d'un an qui prendrait fin le 21 janvier 2019.

Le Conseil d'administration

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



5.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	118	Note 8	Immobilisations incorporelles et corporelles	141
			8.1	Ventilation sectorielle des principaux actifs	141
			8.2	Écarts d'acquisition	141
5.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	119	8.3	Autres immobilisations incorporelles	144
			8.4	Immobilisations corporelles	145
Note 1	Principes et méthodes comptables	123	Note 9	Capital propre et résultat par action	146
1.1	Référentiel appliqué	123	9.1	Évolution du capital social	147
1.2	Base de préparation	124	9.2	Nombre moyen d'actions et résultat par action	147
1.3	Présentation	124	9.3	Opération sur les titres auto-détenus	147
Note 2	Périmètre de consolidation	124	9.4	Dividendes et affectation du résultat de l'exercice	147
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	124	9.5	Plans d'actions gratuites	148
2.2	Évolution du périmètre de consolidation	124	9.6	Informations relatives aux parties liées	148
2.3	Impacts des variations de périmètre	125	Note 10	Autres provisions et passifs courants	148
2.4	Engagements hors bilan liés au périmètre	127	10.1	Provisions non courantes	149
2.5	Evènements post-clôture	127	10.2	Provisions courantes	149
Note 3	Chiffre d'affaires et client	127	10.3	Risques divers	149
3.1	Chiffre d'affaires	127	10.4	Engagements hors bilan liés aux risques et litiges	149
3.2	Information sectorielle	128	Note 11	Autres actifs non courants	150
3.3	Clients et comptes rattachés	129	11.1	Actifs financiers non courants	150
Note 4	Charges et avantage en personnel	130	11.2	Autres actifs non courants	150
4.1	Effectif	130	Note 12	Actifs et passifs courants	151
4.2	Avantages du personnel	130	12.1	Autres créances	151
4.3	Engagements en matière de retraite	130	12.2	Dettes fiscales et sociales	151
Note 5	Résultat opérationnel	131	12.3	Autres passifs courants	152
5.1	Marge opérationnelle sectorielle	131	Note 13	Instruments financiers	152
5.2	Résultat opérationnel	132	13.1	Instruments financiers inscrits au bilan	152
5.3	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	133	13.2	Effet en résultat des instruments financiers	153
Note 6	Financement et instruments financiers	134	13.3	Maturité	154
6.1	Endettement	134	13.4	Objectifs et politique de gestion des risques financiers	154
6.2	Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie	135	Note 14	Trésorerie et flux de trésorerie	155
6.3	Ratio d'endettement	136	Note 15	Rémunérations des mandataires sociaux et des administrateurs d'administration et de Direction	156
6.4	Risque de liquidité	136	Note 16	Evènements postérieurs à la clôture	157
6.5	Produits et charges financiers	137	Note 17	Liste des sociétés concernées	158
6.6	Engagements hors bilan liés au financement de la Société	138			
Note 7	Impôts sur les résultats	138			
7.1	Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	139			
7.2	Impôts différés	139	5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	159
7.3	Déficits fiscaux reportables	140			



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
États financiers consolidés

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1.1 État du résultat global consolidé

Résultat

(en milliers d'euros)		2016	2015
Chiffre d'affaires	(note 3)	1 015 415	893 959
Charges de personnel	(note 4)	(708 921)	(647 397)
Achats et charges externes		(211 602)	(163 395)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 095)	(14 484)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(16 678)	(10 656)
Autres produits et charges opérationnels courants		(386)	688
Produits financiers		1 733	58
Charges financières		(1 150)	(1 122)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(1 873)	(1 937)
Restructurations	(note 5)	(5 601)	(5 724)
Résultat des cessions et liquidations	(note 5)	981	827
Dépréciation des écarts d'acquisition	(note 8)	-	(500)
Autres produits et charges opérationnels	(note 5)	(4 100)	(12 428)
RÉSULTAT FINANCIER		51 140	10 965
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		110	160
Coût de l'endettement financier brut		(3 302)	(5 301)
Coût de l'endettement financier net	(note 3)	(3 192)	(5 141)
Autres produits et charges financiers	(note 6)	(1 143)	(973)
Impôts sur les résultats	(note 7)	(14 696)	(10 798)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		32 199	20 043
dont part du Groupe		32 222	22 004
dont part ne donnant pas le contrôle		(113)	37
Résultat de base par action (en euros)	(note 9)	0,49	0,37
Résultat dilué par action (en euros)	(note 9)	0,49	0,34

Autres éléments du résultat global

RÉSULTAT FINANCIER	34 196	(2 943)
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	386	254
Variation de valeur des instruments de couverture	(71)	-
Variation des écarts actuariels	(2 577)	(262)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	309	95
RÉSULTAT FINANCIER	(2 958)	(213)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	30 196	20 043
dont part du Groupe	30 269	22 091
dont part ne donnant pas le contrôle	(113)	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	32 109	22 041
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	18 522	18 857
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	588	2 213
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	(1 033)	(759)
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	50 186	42 352
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	2 960	3 511
Coût des swap	46	41
Charge d'impôt	14 696	10 798
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	67 888	56 702
Impôt versé	(12 135)	(12 689)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (note 14)	(22 195)	(7 792)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	33 558	35 220
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 974)	(12 381)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 488)	(7 530)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 906	3 009
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(198)	(34)
+/- Incidences des variations de périmètre (note 14)	(49 198)	(18 848)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(1 843)	(1 433)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	(83 795)	(37 217)
Versées par les actionnaires de la société mère	2 250	104
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	-	-
+/- Rachats et reventes d'actions propres	150	(1 010)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 875)	(5 433)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(234)	-
+ Souscription d'emprunts (note 6)	50 014	55 155
- Remboursements d'emprunts (note 6)	(6 452)	(43 543)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	1 404	2 505
- Intérêts financiers versés	(3 004)	(2 659)
- Coût des swap	(46)	(41)
+/- Incidence des variations de cours des devises	34 207	1 976
	72	24
	(15 958)	6 794

5



VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31.12.15	Variation	31.12.16
Valeurs mobilières de placement	31 226	(25 918)	5 308
Disponibilités	12 156	11 461	23 617
Concours bancaires courants	(10 249)	(1 501)	(11 750)
TRÉSORERIE NETTE	(NOTE 14)	(15 958)	17 175
Endettement, part à long terme	(54 398)	(30 135)	(84 533)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires)	(10 653)	(23 255)	(33 908)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(65 051)	(53 390)	(118 441)
Endettement financier net			(101 266)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.16	31.12.15
Écarts d'acquisition	(note 8)	280 935	238 394
Autres immobilisations incorporelles	(note 8)	77 438	49 666
Immobilisations corporelles	(note 8)	19 342	12 217
Actifs financiers non courants		11 907	9 215
Impôts différés actifs	(note 7)	5 070	8 357
Autres actifs non courants		21 780	23 487
ACTIFS NON COURANTS		416 472	341 336
Stocks de marchandises		779	1 528
Clients et comptes rattachés	(note 3)	397 300	312 579
Autres créances	(note 12)	36 069	26 103
Charges constatées d'avance		16 165	12 827
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 14)	28 925	43 382
ACTIFS COURANTS		479 238	396 419
		895 710	737 755

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.16	31.12.15
Capital	(note 9)	133 142	131 961
Primes		64 869	63 800
Réserves consolidées		105 110	81 678
Autres		(3 435)	(1 246)
Réserves de conversion		891	518
Capitaux propres, Part du Groupe		300 577	276 711
Part ne donnant pas le contrôle		31	122
CAPITAUX PROPRES	(NOTE 9)	300 608	276 833
Endettement, part à long terme	(note 6)	84 533	54 398
Impôts différés passifs	(note 7)	2 827	2 337
Provisions non courantes	(note 10)	39 096	36 860
Autres passifs financiers non courants	(note 2)	9 085	2 956
PASSIFS NON COURANTS		135 541	96 551
Provisions courantes	(note 10)	6 233	10 446
Endettement, part à court terme	(note 6)	45 658	20 902
Passifs financiers courants	(note 6)	83	12
Autres passifs financiers courants	(note 2)	15 987	4 560
Fournisseurs		87 846	57 979
Dettes fiscales et sociales	(note 12)	219 954	204 087
Autres passifs courants	(note 12)	15 122	12 415
Produits constatés d'avance		68 678	53 970
PASSIFS COURANTS		459 561	364 371
		895 710	737 755

5



5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves Groupe	Titres de l'entre- prise consoli- dante	Gains et pertes enregi- strés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres au 31/12/2014	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 31/12/2014	-	-	-	-	-	276	276 835	-	276 835
Résultat 2015	-	-	22 004	-	-	-	22 004	37	22 041
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(167)	254	87	-	87
Résultat global 2015	-	-	22 004	-	(167)	254	22 091	37	22 128
Dividendes versés	-	-	(5 433)	-	-	-	(5 433)	-	(5 433)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(1 410)	400	-	-	(1 010)	-	(1 010)
Valorisation des paiements en actions	-	-	214	-	-	-	214	-	214
Augmentation de capital	23 060	27 560	(1 604)	-	-	-	49 016	-	49 016
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	85	85
Autres	-	-	-	-	-	(2)	(2)	-	(2)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2015	-	-	-	(104)	(167)	276	276 833	-	276 833
Résultat 2016	-	-	32 222	-	-	-	32 222	(113)	32 109
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 339)	386	(1 953)	-	(1 953)
Résultat global 2016	-	-	32 222	-	(2 339)	386	30 269	(113)	30 156
Dividendes versés	-	-	(9 875)	-	-	-	(9 875)	-	(9 875)
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	(19)	150	-	-	131	-	131
Valorisation des paiements en actions	-	-	1 104	-	-	-	1 104	-	1 104
Augmentation de capital	1 181	1 069	-	-	-	-	2 250	-	2 250
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	18	18
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(13)	(13)	4	(9)
SITUATION AU 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	300 608	-	300 608

(1) Impact du passage à la norme IFRIC 21 sur la situation au 31 décembre 2014.

S.I.E. GFI INFORMATIQUE SA - AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Gfi Informatique SA est la société mère d'un groupe international de services en technologies de l'information.

Gfi Informatique met au service de ses clients son savoir-faire structuré en cinq branches : Consulting, Enterprise Solutions, Application Services, Infrastructure Services, Software.

En date des 23 février 2017 et 5 avril 2017, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Gfi Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012) :

- IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions,
- IFRS 3 – Paiements conditionnels,
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels,
- IFRS 13 – Bases de conclusions,
- IAS 24 – Parties liées – Principaux dirigeants,
- IAS 16 et IAS 38 – Réévaluation ;

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :

- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente ou activités abandonnées,
- IFRS 7 – Instruments financiers : Information à fournir,
- IAS 19 – Avantages du personnel,
- IAS 34 – États financiers intermédiaires ;

Amendements

- IAS 19 – Avantages au personnel : Contributions des salariés,

- IAS 1 – Premier volet de la « disclosure initiative » : matérialité, désagrégation des lignes du compte de résultat et du bilan, sous-totaux, ordre de présentation des notes annexes,
- IAS 16/IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables,
- IFRS 11 – Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune (mai 2014),
- IAS 16/IAS 41 – Agriculture : Actifs biologiques producteurs,
- IFRS 10 - Etats Financiers Consolidés,
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

adoptées par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 9 (instruments financiers),
- IFRS 15 (produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients).

non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 :

- clarifications portant sur IFRS 15,
- IFRS 16 (contrats de location),
- amendements portant sur IAS 12 (impôts différés),
- amendements portant sur IAS 7 (initiative concernant les informations à fournir),
- amendements portant sur IFRS 2 (paiements fondés sur des actions),
- améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016),
- amendements portant sur IFRS 12 (champ d'application de la norme),
- amendements portant sur IAS 28 (entreprises associées – exemptions relatives aux méthodes d'évaluation),
- IFRIC 22 (transactions en monnaies étrangères),
- amendements portant sur IAS 40 (immeubles de placement).

Le processus interne de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours, notamment les travaux d'analyse des impacts de l'application de la norme IFRS 15. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

5



1.2 BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. « Méthodes d'évaluation » ci-après).

Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

1.3 PRÉSENTATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Gfi Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Gfi Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

1.2 SOCIÉTÉS INCLUSES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

1.3 MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

2.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

ACQUISITION DU GROUPE IMPAQ : UN POSITIONNEMENT LOCAL ET UNE PLATEFORME NEARSHORE

Le Groupe a acquis 100 % du capital et des droits de vote du groupe Impaq fin mars 2016.

Fort de plus de 200 collaborateurs répartis sur trois sites en Pologne, ainsi qu'en Suisse alémanique et en Angleterre, Impaq a réalisé plus de 13 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2015 au travers d'un portefeuille mêlant Services Informatiques et Édition de logiciels, à l'instar de Gfi Informatique.

Impaq et ses filiales ont été intégrées à compter du 1^{er} avril 2016.

ACQUISITION DU GROUPE EFRON PRÉSENT EN ESPAGNE, AMÉRIQUE EU NORD ET EU SUD

Avec près de 750 collaborateurs, Efron est une ESN espagnole reconnue avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 37 millions d'euros. Le groupe réalise ainsi plus de 30 millions d'euros de chiffres d'affaires sur le marché espagnol. Efron compte ainsi des clients prestigieux dans les secteurs notamment banques/assurances et santé. Grâce à cette opération, Gfi Informatique augmente fortement sa part de marché en Espagne (+ 30 %) et renforce sa présence chez des comptes clés tels que Santander, BBVA, Telefonica, Mapfre ou Quiron auprès desquels le Groupe compte développer l'ensemble de son portefeuille d'offres. Efron est également solidement implanté en Amérique (20 % du chiffre d'affaires), accompagnant ses clients en Amérique du Nord, au Mexique et en Colombie. L'augmentation de la taille critique du Groupe sur ces marchés devrait contribuer rapidement à l'amélioration de la rentabilité régionale.

Le groupe Efron est consolidé dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2016.

AUTRES ACQUISITIONS

La société Novulys a été intégrée à compter du 1^{er} octobre 2016.

La société Metaware Technologie a été intégrée à compter du 1^{er} décembre 2016.

La société Computacenter, renommée Gfi Infrastructure Services, a été intégrée à compter du 1^{er} septembre 2016.

Fusions et autres opérations juridiques

Afin de simplifier et rationaliser son organigramme, les sept filiales françaises et la filiale espagnole suivantes ont été fusionnées dans leurs sociétés mères respectives :

- Financière Ordirope et ses filiales, Ordirope, Ordirope Diffusion, Ordirope Méditerranée, Isys Groupe ;
- Gfi Chronotime ;
- Gfi Consulting ;
- Arcitel Iberica.

2.3 IMPACTS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE
Contributions des filiales acquises en 2016

Les principales contributions des activités entrées dans le périmètre en 2016 sont les suivantes :

- contribution au chiffre d'affaires pour 37,4 millions d'euros ;
- contribution à la marge opérationnelle pour 5,5 millions d'euros.

ACQUISITION DU GROUPE ROFF : UN ACTEUR MAJEUR DU MARCHÉ DE L'IMPLÉMENTATION ET LA MAINTENANCE DE SOLUTIONS SAP

Avec plus de 800 collaborateurs, Roff compte parmi les principaux acteurs européens du marché de l'intégration et de la maintenance des solutions SAP. Le groupe, qui compte des clients prestigieux comme EDP, Givaudan ou Solvay, réalise en 2016 un chiffre d'affaires de l'ordre de 60 millions d'euros. Basé au Portugal, Roff a exporté son savoir-faire et réalise ainsi aujourd'hui près de la moitié de ses ventes auprès de clients étrangers, notamment en Suisse, en France, en Europe du Nord et en Amérique Latine. L'organisation de la société, avec près de 90 % de ses ressources de production réparties sur ses sites portugais, permet au groupe de proposer une offre compétitive tant en termes de qualité que de prix. Le groupe a également développé un savoir-faire spécifique autour de la plate-forme Outsystems.

Le groupe Roff est consolidé dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} novembre 2016.



Les principales sociétés acquises présentent les volumétries suivantes en année pleine :

(en millions d'euros)	Impaq	Efron	Roff	Metaware
CA	119	37	60	9
Effectifs en équivalent temps plein	1 860	200	850	60



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

En l'absence de regroupement d'entreprises individuellement significatif, le tableau ci-dessous indique les ajustements de regroupement effectués ainsi que les écarts d'acquisition afférents aux acquisitions de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.16
Écarts d'acquisition provisoires	39 583
Immobilisations incorporelles et corporelles et financières	18 712
Clients et rattachés	50 227
Indemnités de départ à la retraite	(21)
Autres provisions pour risques et charges	(131)
Imposition différée nette	(2 372)
Fournisseurs, Autres passifs et autres actifs	(32 758)
Endettement brut	(8 240)
Trésorerie nette	9 572
Quote-part des minoritaires	(18)
TOTAL	74 554

Le flux net de trésorerie lié aux acquisitions de l'exercice se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Coût actualisé du regroupement d'entreprise hors minoritaires	74 554	20 014
dont part conditionnée par des événements futurs	20 499	2 229
- Dette sur acquisition de l'exercice	(24 064)	(2 229)
= Trésorerie versée	50 490	17 785
Trésorerie acquise	9 572	2 790
FLOX NET DE L'ACQUISITION	40 918	2 000

Autres passifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Autres passifs financiers non courants	9 085	2 956
Autres passifs financiers courants	15 987	4 560
TOTAL	25 072	7 516

(en milliers d'euros)		Échéance des dettes			
		2017	2018	2019	2020
Autres passifs financiers non courants	9 085	-	3 651	5 434	-
Autres passifs financiers courants	15 987	15 987	-	-	-
TOTAL	25 072	15 987	3 651	5 434	-

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions des filiales consolidées. Au 31 décembre 2016, les compléments de prix calculés portent sur les prévisions de performances des sociétés concernées.

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Impaq, un complément de prix est prévu sur la base de la marge 2016.

Dans le cadre de l'acquisition des groupes Roff et Efron, des ajustements de prix sont prévus au titre de l'exercice 2016 en fonction de l'EBITDA.

Dans le cadre de l'acquisition de Metaware, des compléments de prix résiduels sont prévus au titre des exercices 2016 à 2018 en fonction de l'EBIT et du chiffre d'affaires.

2.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses cessions et de ses acquisitions, le Groupe a accordé et reçu des garanties de passif, détaillées ci-dessous.

(en milliers d'euros)

				31.12.16	
Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions suivantes	Échéance générale	Échéances spécifiques		Plafond général, fiscal et social	Plafond Propriété intellectuelle
		Passif fiscal ou social	Propriété intellectuelle		
Awak'IT	échue	17.01.17	-	1 000	-
Airial	échue	18.06.17	-	300*	-
ITN Consultants	03.06.16	03.06.17	-	1 000*	-
Iorga	11.03.16	11.09.17	-	500	-
NVBS	30.12.17	30.12.17	-	177	-
Somafor	16.12.17	-	-	220	-
Tahis Consulting	25.06.18	-	-	40	-
Ordirope	30.11.16	31.12.18	31.12.18	410*	2 800
Business Document	31.12.16	31.12.18	31.12.18	800*	12 500
Impaq	18.03.18	18.03.21	-	1 747	-
Efron	31.10.18	prescription légale	-	2 000	-
Roff	04.04.18	prescription légale	-	4 000 (+1 000 Angola)	-
Metaware	22.11.18	prescription légale	22.11.21	1 000*	-
Novulys	10.10.17	31.12.19	-	322*	-
Computacenter	01.03.18	prescription légale	-	400	-

* Le plafond de la garantie se réduit dans le temps.

2.5 EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

Chiffre d'affaires et clients

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Produits constatés d'avance

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Produits constatés à l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des

produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Produits constatés à l'avancement

La part de revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

VENTES DE PRODIGES ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

MANTENANCE

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat.

CHIFFRE D'AFFAIRES CORRESPONDANT À L'OPÉRATION

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique *Chiffre d'affaires*.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du groupe Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

L'entrée du groupe Imapq dans le périmètre en 2016 a généré le suivi d'un nouveau secteur géographique, la société Imapq et ses filiales étant regroupées dans la zone 'Pologne'. Par ailleurs, les nouvelles sociétés Efron et Roff ainsi que leur filiales ont été rattachées respectivement dans les zones 'Espagne' et 'Portugal'.

L'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique
Chiffre d'affaires	1 015 415		832 182	183 233	102 989	30 378	23 950	2 060	13 360	10 496
	100 %		82 %	18 %	10 %	3 %	2 %	0 %	1 %	1 %
Clients et comptes rattachés	397 300	(4 042)	311 336	90 006	36 267	31 955	4 678	284	5 263	11 559

(en milliers d'euros)	2015	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique
Chiffre d'affaires	893 959		763 541	130 418	80 563	15 774	21 953	2 574	NA	9 554
	100 %		85 %	15 %	9 %	2 %	2 %	0 %		1 %
Clients et comptes rattachés	312 579	(3 345)	273 183	42 741	24 057	4 692	4 163	435		9 394

3.3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

3.3.1 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

3.3.2 Créances clients et comptes rattachés dépréciés

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100 %.

3.3.3 Créances clients et comptes rattachés affectés

Gfi Informatique procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. Gfi Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur d'une quote-part des créances cédées.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « endettement, part à court terme ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances ne sont pas maintenues dans le poste clients, elles figurent dans le poste trésorerie.

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Créances clients	137 792	98 889
Créances cédées au factor	127 878	117 117
Dépréciations	(8 275)	(2 796)
TOTAL	257 395	213 210
Effets à recevoir	992	354
Factures à établir	138 913	99 015
	197 300	198 369

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	2 796	2 862
Nouvelles dépréciations	2 918	1 439
Reprises de dépréciations	(2 767)	(1 640)
Variations de périmètre	5 239	145
Impact de change	89	(10)
	8 275	2 796

Les créances clients nettes des provisions pour dépréciations se ventilent de la manière suivante :

		Créances échues depuis			
(en milliers d'euros)		Créances non échues	moins de 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés* nets	257 395	194 959	51 486	4 235	6 715

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir.

Les dix principaux clients de Gfi Informatique représentent près de 35 % du chiffre d'affaires consolidé 2016. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En France, des factures ont été cédées pour un montant de 4 940 milliers d'euros hors taxes dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées, contre 6 388 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

En Espagne et au Portugal, des factures ont été cédées pour des montants respectivement de 7 060 milliers d'euros hors taxes (6 223 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2015) et 595 milliers d'euros hors taxes (1 363 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2015) dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées.



NOTE 4 Charges et avantage du personnel

4.1 EFFECTIF

Effectif moyen		2015
Cadres	10 503	9 673
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 853	1 707
TOTAL	12 356	11 380

4.2 AVANTAGES DU PERSONNEL

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'État du résultat global.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des développements activés. Ils sont présentés en déduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en réduction du coût des développements activés.

(en milliers d'euros)

Rémunération du personnel	502 280	455 174
Charges sociales	206 095	191 446
Participation	546	777
TOTAL	708 921	647 397

Le produit de l'exercice au titre du CICE s'élève à 10 700 milliers d'euros, contre 10 341 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

4.3 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique *Gains et pertes enregistrées en capitaux propres*.

Conformément à la loi portant réforme des retraites, l'hypothèse d'âge de départ à la retraite prend en compte un âge minimum légal de départ à la retraite relevé progressivement de 4 mois par an, de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2018.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du groupe Gfi Informatique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2015	33 952
Entrées de périmètre et autre	22
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 952
Coût financier	668
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(1 075)
Variations des écarts actuariels	2 577
	38 086

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentéisme basé sur le *turn-over* par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2016 ressortant entre 9,1 % et 12,9 % selon les sociétés ;
- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE 2006-2008 par sexe.

La duration du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,75 % (*versus* 2,00 % fin 2015).

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTES

Résultat opérationnel

5.1 MARGE OPÉRATIONNELLE SECTORIELLE

NOTES

5.1.1 Définition

L'indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle, correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents (dont les dépréciations des écarts

d'acquisition) et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

L'information sectorielle du groupe Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Les indicateurs sectoriels de performance, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction, sont présentés ci-dessous.

(en milliers d'euros)		France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc Afrique
Chiffre d'affaires	1 015 415	832 182	102 989	30 378	23 950	2 060	13 360	10 496
MARGE OPÉRATIONNELLE	61 733	49 300	5 370	2 948	1 150	(465)	2 360	1 070
Marge opérationnelle en %	6,1 %	5,9 %	5,2 %	9,7 %	4,8 %	(22,6) %	17,7 %	10,2 %

(en milliers d'euros)		France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc Afrique
Chiffre d'affaires	893 959	763 541	80 563	15 774	21 953	2 574	na	9 554
MARGE OPÉRATIONNELLE	58 715	53 409	3 939	578	400	(493)	NA	882
Marge opérationnelle en %	6,6 %	7,0 %	4,9 %	3,7 %	1,8 %	(19,2) %	na	9,2 %

5.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Restructurations

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France et l'Espagne pour des montants respectifs de - 4 550 milliers d'euros et - 893 milliers d'euros.

Résultats des cessions et liquidations

Les résultats des cessions ont été principalement générés par la cession d'un immeuble à Lyon, dégageant une plus-value de cession de 608 milliers d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

5.2.1. Autres produits et charges opérationnels

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

5.2.2. Autres produits et charges opérationnels

La juste valeur des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action.

(en milliers d'euros)		2015
Opérations de périmètre	(1 025)	(455)
Opération exceptionnelle	-	(4 250)
Actions gratuites	(1 104)	(224)
Litige TVA	-	(3 413)
Litiges et risques fiscaux et sociaux (note 10)	(200)	(2 662)
Déménagements	(1 461)	(66)
Autres	(310)	(1 358)
	(2 948)	(13 968)

ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2016 a attribué des droits à 310 000 actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions seront acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

La charge de la période s'élève à 1 104 milliers d'euros.

AUTRES

Les autres charges non courantes comprennent notamment :

les intérêts précomptés sur les cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice pour 417 milliers d'euros.

5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Garantie sur contrats clients	5 787	5 143
Garantie sur contrats fournisseurs	69	69
Garantie de paiement de loyers	504	705
TOTAL	6 360	5 917

Dans le cadre d'un contrat d'*outsourcing* en Espagne signé en 2014, le Groupe a pris un certain nombre d'engagements, non certains dans le principe, pour un montant total estimé à 3,5 millions d'euros fin 2016.

Une garantie de paiement a été mise en place à hauteur de ce montant. Compte tenu de la probabilité de versement jugée faible par le management, aucune provision n'a été constatée.

Dans le cadre des activités poursuivies, les engagements au titre des contrats de locations immobilières non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)		Échéances		
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	52 336	14 406	37 030	900

Le contrat de bail du siège social de Gfi Informatique a été étendu en 2015 pour une durée ferme de 6 ans à compter de 2016. Le montant des loyers dus au titre de ce contrat, présenté dans le tableau ci-dessus, s'élève à 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.



NOTES FINANCIÈRES 6 Financement et instruments financiers

6.1 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Endettement

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)

Emprunts obligataires, part à long terme	24 827	24 769
Emprunt auprès des établissements de crédit, part à long terme	59 706	29 629

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)

Emprunt auprès des établissements de crédit, part à court terme	25 666	4 486
Dettes de crédit-bail, part à court terme	204	6
Concours bancaires courants	11 750	10 249
Tirages sur créances affacturées	8 006	6 092
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	32	69

EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire a été émis en 2014 pour un montant total de 25 millions d'euros venant à échéance le 27 décembre 2019.

Les obligations émises portent intérêt au taux de 3,947 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 27 décembre de chaque année.

L'AMF a apposé ses visas n°14-244 en date du 27 mai 2014 et 14-450 en date du 4 août 2014 sur les prospectus d'émission respectifs. Ceux-ci décrivent dans le détail l'ensemble des modalités applicables aux émissions et à l'emprunt. Le prospectus est également accessible sur le site (www.gfi.world<<http://www.gfi.world>>) à la rubrique *Actionnaires - Informations réglementées*.

FINANCEMENTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le Groupe a signé le 9 octobre 2015 un contrat de crédit syndiqué s'élevant à 82,6 millions d'euros dont :

- 22,6 millions d'euros refinancent l'ancien crédit syndiqué ; et
- 60,0 millions d'euros représentent des nouvelles ressources pour financer des acquisitions. Ce crédit de croissance a donné lieu à un tirage de 12,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2015 et un tirage du solde au cours de l'exercice 2016.

Cet emprunt est amortissable sur 5 ans et porte des intérêts à taux variable.

Il autorise par ailleurs la Société à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 80 millions d'euros maximum.

Cette convention de crédit représente la majeure partie des emprunts auprès des établissements de crédit.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Des négociations sont en cours auprès des établissements bancaires afin de renégocier la dette du Groupe et de lui permettre de réaliser sa politique de croissance externe.

Échéances de l'endettement

(en milliers d'euros)

	2017	2018	2019	2020	Échéances au-delà
Emprunts obligataires	-	-	24 827	-	-
Emprunt auprès des étb de crédit	25 666	20 279	19 493	19 494	440
Dettes de crédit-bail	204	-	-	-	-

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

La part court terme des emprunts bancaires au 31 décembre 2016 présente la maturité suivante :

(en milliers d'euros)		Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunts, part à court terme*	25 829	14 579	846	10 060	344
* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.					

6.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Répartition taux fixes et taux variables

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante avant effet des couvertures de taux :

(en milliers d'euros)		31.12.16	31.12.15
Taux variable	69 %	58 072	29 430
Taux fixe	31 %	26 461	24 968
		84 533	54 398

(en milliers d'euros)		31.12.16	31.12.15
Taux variable	75 %	19 357	4 346
Taux fixe	25 %	6 309	140
		25 666	4 486

NIVEAU D'EXPOSITION

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier du Groupe. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture de type contrats de swap classiques. Au 31 décembre 2016, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 57 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,5 million d'euros dans les comptes consolidés du Groupe Gfi Informatique, sur la base des passifs financiers au 31 décembre 2016.

Au titre de son contrat de financement principal, le Groupe s'est engagé à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

Passifs financiers courants

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultants des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur. Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Les valorisations de ces instruments de couvertures sont réalisées selon le

niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autres qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2016, le Groupe utilise deux instruments de couverture, comptabilisé en « Passif financier courant » et présentant les caractéristiques suivantes :

(en milliers d'euros)

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Échéances					Juste valeur
				31.12.15	2017	2018	2019	2020	
Swap Taux Fixe	31.12.15	30.09.20	CACIB	18 080	4 520	4 520	4 520	4 520	(85)
CAP	31.12.15	30.09.18	CACIB	12 000	3 000	9 000	-	-	2
				30 080	7 520	13 520	4 520	4 520	(83)

6.3 RATIO D'ENDETTEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2016, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)

Endettement financier net	101 266	31.12.15
Capitaux propres	300 608	276 833

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et obligataires et de contrats d'affacturage.

Contrats d'affacturage

Le groupe Gfi Informatique dispose, via des contrats d'affacturage, de lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement sont plafonnées à 100,0 millions d'euros en France.

Lignes de découvert bancaire

Le groupe Gfi Informatique dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 35,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2016,

ces lignes de découvert bancaire sont utilisées à hauteur de 11,8 millions d'euros, principalement en France.

Émission d'EuroPP

La Convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires autorise Gfi Informatique à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 80 millions d'euros maximum.

Clauses conventionnelles dites de défaut

La Convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires ainsi que l'emprunt obligataire de 2014 comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Les exigences de ratios de la Convention de crédit, au 31 décembre 2016 et sur les périodes à venir, sont résumées ci-dessous :

Covenants	Exigence	du 31.12.15	du 31.12.18	le 31.12.19	le 30.06.20
		au 30.06.18	au 30.06.19		
Dettes Financières Nettes / EBITDA	R2 < à :	2,50	2,25	2,00	1,50
Dettes Financières Nettes / Fonds propres	R3 < à :	1,00	1,00	1,00	1,00

Les agrégats de calcul utilisés dans ces ratios sont définis de manière détaillée dans la Convention de Crédit. A noter que la notion d'EBITDA correspond, de manière synthétique, à un EBITDA opérationnel complété des effets des restructurations et de la CVAE.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Notes annexes aux états financiers consolidés

Sur la base du bilan et des performances 2016, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ce contrat bancaire, les covenants sont respectés à la date de publication. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liée aux covenants pour le Groupe au titre de l'exercice.

Changement d'actionnariat majoritaire

La Convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires comporte une condition de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement d'actionnaires de référence.

Pour rappel, l'entrée au capital de Mannai Corporation en 2016 avait donné lieu à une autorisation spécifique préalable de la part du pool d'établissements bancaires et la réalisation de cette opération n'a donc pas donné lieu à un remboursement anticipé du Crédit lié.

6.5 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2016	2015
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	110	160
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	110	160
Charges d'intérêt	(2 117)	(2 844)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(232)	(1 628)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(953)	(829)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(3 302)	(5 301)
	(3 192)	(5 141)

Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2016	2015
Gains de change	326	171
Pertes de change	(443)	(161)
Effet des actualisations	(340)	(585)
Coût financier des engagements envers le personnel (note 4)	(668)	(597)
Dépréciations nettes des reprises	10	192
Autres produits financiers (SWAP et autres)	30	78
Autres charges financières (SWAP et autres)	(58)	(71)
	(1 143)	(973)

Les effets des actualisations portent principalement sur les créances représentatives des prêts aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

5



6.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nantissements, garanties et hypothèques donnés

Le Groupe a accordé, dans le cadre de son financement auprès des établissements bancaires, les nantissements et hypothèques suivantes.

Nantissements et hypothèques Bénéficiaire	Objet
Établissements bancaires du pool	Titres Gfi Progiciels détenus par Gfi Informatique

Les autres engagements donnés par le Groupe :

- au titre des litiges, sont présentés en note 10 « Autres provisions et passifs éventuels » ;
- au titre des activités opérationnelles, sont présentés en note 5 « Résultat opérationnel » ;
- au titre des opérations de croissance externe, sont présentés en note 2 « Périmètre de consolidation ».

Autres engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

Le Groupe a engagé, dans le cadre de son financement, les engagements suivants :

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du

paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

Engagements de crédit

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire et de l'emprunt obligataire en France, le Groupe s'est engagé à respecter des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés ci-dessus, dans la section *Risques de liquidité*.

Engagements de crédit à long terme

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, le Groupe s'est engagé à respecter certains plafonds d'investissements nets.

NOTE 7 Impôts sur les résultats

Traitement comptable de la CVAE

La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 10,8 millions d'euros versus 9,9 millions d'euros en 2015.

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2016 comprend le résultat de 14 sociétés (cf. tableau listant les sociétés consolidées, présenté dans la note 17 « Liste des sociétés consolidées »).

Au titre de l'exercice, l'option pour l'intégration fiscale en France a généré une économie d'impôt de 1 820 milliers d'euros pour le Groupe.

7.1 RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt sur les sociétés	46 805	32 839
Taux d'impôt de la mère	33,33 %	36,10 %
Impôt théorique	15 600	11 855
Reports déficitaires non activés	1 153	280
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(853)	(917)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(1 230)	(1 358)
Effet des différences fiscales permanentes	(3 771)	(2 162)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	181
Impact des reports déficitaires activés	-	(777)
Impact des différences de taux d'impôt	(710)	(9)
Impact net d'impôt de la CVAE	7 180	6 335
Économie d'impôt sur produit non imposable (CIR)	(2 838)	(2 482)
Autres	165	(148)
Impôt effectif	14 696	11 748
Dont : Impôts courants	14 050	11 559
Impôts différés	646	(761)

Les différences permanentes comprennent 3,6 millions d'euros d'effet lié au produit non imposable de CICE, contre 3,7 millions d'euros au titre de 2015.

7.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2016, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international.

(en milliers d'euros)	31.12.15	Variations de périmètre	Autres et écart de conversion	Impact sur le résultat	31.12.16
Participation des salariés et congés payés	493	-	-	(77)	416
Autres différences temporaires fiscales	1 618	(13)	-	(234)	1 371
Report de perte					
Reports déficitaires activés	6 443	-	-	(754)	5 689
Provision pour indemnités de départ à la retraite	12 257	-	859	(92)	13 024
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	(11 905)	(1 106)	-	(1 049)	(14 060)
Relations clientèle	(4 412)	264	-	838	(3 310)
Autres différences	1 954	-	(550)	401	1 805
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS FRANCE	6 448	(855)	309	(967)	4 935
Différences temporaires fiscales	18	148	2	254	422
Reports déficitaires activés	-	-	-	-	-
Relations clientèle	-	(2 735)	-	66	(2 669)
Autres différences	(446)	-	-	1	(445)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS INTERNATIONAL	(428)	(2 587)	2	321	(2 692)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 020	(3 442)	311	(646)	2 243
Dont : Impôts différés actifs	8 357				5 070
Impôts différés passifs	(2 337)				(2 827)

7.3 DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Activation de déficit fiscal

Au cours de l'exercice, le groupe fiscal français a consommé des déficits fiscaux activés à hauteur de 1,0 million d'euros et désactivé des déficits fiscaux à hauteur de 0,2 million d'euros selon les prévisions fiscales de consommation de déficits à court terme, générant une charge d'impôt nette de 0,3 million d'euros.

Reports déficitaires

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.15	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Économies futures d'impôt	Non activées
France	37 726	(982)	1 956	(690)	2 496	40 506	5 689
Espagne	7 386	(303)	34	(2 609)	66	4 574	-
Portugal	17	(286)	356	(17)	286	356	-
Benelux	448	(62)	-	30	-	416	-
Suisse	27 887	-	415	(24 103)	-	4 199	-
Pologne	-	(301)	-	(96)	4 083	3686	-
Maroc	-	-	210	-	-	210	-
TOTAL	73 056	(1 632)	2 971	(24 905)	6 840	48 340	6 258

Échéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)		Année d'expiration					
		2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Indéfiniment
Déficits fiscaux reportés	53 947	319	1 600	2 283	2 302	5 626	41 817

Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1 VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

L'information sectorielle du groupe Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)		France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique
Écarts d'acquisition	280 935	213 328	35 601	16 614	4 628	794	8 702	1 268
Autres immobilisations incorporelles	77 438	63 613	3 960	7 402	29	0	2 411	23
Immobilisations corporelles	19 342	14 704	2 319	1 155	318	2	300	544

(en milliers d'euros)		France	Espagne	Portugal	Belux	Suisse	Pologne	Maroc et Afrique
Écarts d'acquisition	238 394	202 598	23 549	5 137	5 116	791	0	1 203
Autres immobilisations incorporelles	49 666	48 408	864	307	64	0	0	23
Immobilisations corporelles	12 217	9 906	1 177	249	357	4	0	524

8.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, il est décidé de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur, soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils donneront lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Notes annexes aux états financiers consolidés

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2014	240 883	22 600	218 283
Impacts IFRIC 21	(17)	-	(17)
31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	240 866	22 600	218 266
Acquisitions	20 535	-	20 535
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	500	(500)
Écarts de change	729	636	93
31 DÉCEMBRE 2015	262 130	23 736	238 394
Acquisitions	42 523	-	42 523
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Écarts de change	80	62	18

Variations de l'exercice

La variation des écarts d'acquisition relative aux acquisitions correspond principalement :

- à l'acquisition des sociétés en zone ibérique (Efron et Roff), à hauteur de 23,5 millions d'euros ;
- à l'acquisition des sociétés en zone polonaise (Impaq) à hauteur de 8,7 millions d'euros ;
- à l'acquisition des sociétés en zone française pour 8,5 millions d'euros.

L'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (Business Document principalement) a été finalisée, l'impact sur la valorisation des écarts d'acquisition s'élève à 2,2 millions d'euros. Les ajustements correspondant sur les comptes comparatifs n'étant pas significatifs, ces derniers n'ont pas donné lieu à retraitement.

La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (Business Document principalement) a été finalisée, l'impact sur la valorisation des écarts d'acquisition s'élève à 2,2 millions d'euros. Les ajustements correspondant sur les comptes comparatifs n'étant pas significatifs, ces derniers n'ont pas donné lieu à retraitement.

SUIVI ULTÉRIEUR DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

Unités génératrices de trésorerie

Pour rappel, le Groupe présente une information sectorielle par secteurs géographiques correspondant au niveau principal de suivi de l'activité du Groupe par le management.

Compte tenu de l'entrée en fin d'année 2016 des groupes Roff et Efron dans le périmètre, les secteurs suivis par le management n'ont pas donné lieu à une réorganisation en fonction des nouvelles zones géographiques d'activité intégrées.

À l'échelle de chaque pays, les différentes activités de chaque service génèrent de fortes complémentarités – la présentation d'une offre intégrée faisant partie de la stratégie de l'entreprise - tandis que l'activité « Logiciels » présente une certaine indépendance, compte tenu de ses caractéristiques propres. Le contour des UGT est ainsi articulé de la manière suivante : chaque pays représente une UGT regroupant les activités de services, une seconde UGT présentant séparément l'activité de logiciels, le cas échéant.

Compte tenu de cette articulation, le Groupe présente 7 UGT dont en particulier 2 UGT en France, 2 UGT en Espagne.

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions d'évolution des chiffres d'affaires, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;
- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparables ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Méthode d'évaluation appliquée aux activités poursuivies

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux de croissance à l'infini ressortent à :

- 2,0 % pour les UGT en France et en Europe du Nord (2,0 % fin 2015) ;
- 1,5 % pour les UGT en Europe du Sud (1,5 % fin 2015).

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 9,5 %.

(en milliers d'euros)

Offre intégrée Suisse

Offre intégrée Suisse

Tests de sensibilités et valeur des écarts d'acquisition par UGT

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par le Groupe correspond aux fourchettes de valeurs retenues dans les tests de sensibilités et présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2017 à 2021 ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2018 à 2021 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2017. Pour les années 2018 à 2021, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 2 % et 5%.

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2016 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

Les dépréciations des écarts d'acquisitions comptabilisées en 2015 par UGT sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

	2016	2015
	-	(500)
		(500)

EN FRANCE

La France porte 76 % des écarts d'acquisition du Groupe. Ils s'élèvent à 213 millions au 31 décembre 2016 sur ce secteur et se répartissent respectivement à hauteur de 152 millions d'euros et 61 millions d'euros sur les UGT activité "Services" et activité "Logiciels".

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable de ces UGT à devenir inférieure à leur valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition des acquisitions de Metaware et Novulys ont été rattachés à l'UGT activité "Services".

À L'INTERNATIONAL

Les écarts d'acquisition à l'international s'élèvent à 68 millions d'euros.

En Espagne, ils s'élèvent à 36 millions au 31 décembre 2016 et se répartissent respectivement à hauteur de 34 millions d'euros et 1 million d'euros sur les UGT « activité de services » et « activité de logiciels », les autres secteurs représentant chacun une UGT unique.

Les écarts d'acquisition des acquisitions Roff et Efron ont été respectivement rattachés aux UGT « activité de Services » des zones géographiques portugaises et espagnoles. L'écart d'acquisition de l'acquisition Impaq constitue une nouvelle UGT au titre de la zone géographique Pologne.



SENSIBILITÉS OBSERVÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Impacts sur la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan au 31.12.16 (en millions d'euros)	Goodwill en % du total	UGT Suisse en valeur
Sensibilité à la variation raisonnable d'une hypothèse		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	0 %	(0,1)
Diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	0 %	(0,1)
Diminution de 0,5 point de taux de marge	0 %	(0,3)
Diminution de 0,5 point de taux de croissance chiffre d'affaires	0 %	(0,2)
Dégradation de 10 % des hypothèses de BFR	0 %	-
Sensibilité à la variation raisonnable d'une combinaison d'hypothèses		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à :		
une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	0 %	(0,1)
UNE BAISSSE DE 0,5 POINT DU TAUX DE MARGE	0 %	(0,4)

8.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

LES RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

LES LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 5 à 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Gfi Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.15 Valeurs nettes
Logiciels acquis	21 933	20 838	1 095
Logiciels créés	23 977	10 173	13 804
Frais de développement	80 036	39 345	40 691
Relations clientèle et contrats	38 134	16 286	21 848

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises. Les logiciels créés correspondent principalement aux frais afférents au projet ERP pour le Groupe (projet Theseus).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2014	89 363	47 125	42 238
Immobilisations acquises	2 234	-	2 234
Immobilisations générées en interne	11 219	-	11 219
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(743)	(741)	(2)
Amortissements de la période	-	9 505	(9 505)
Entrées de périmètre	7 084	3 947	3 137
Reclassement	343	-	343
Écarts de change	3	1	2
31 DÉCEMBRE 2015	109 503	59 837	49 666
Immobilisations acquises	8 703	-	8 703
Immobilisations générées en interne	15 271	-	15 271
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(918)	(918)	-
Amortissements de la période	-	14 717	(14 717)
Entrées de périmètre	31 504	12 993	18 511
Reclassement	-	-	-
Écarts de change	17	13	4

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Édition de progiciels » du Groupe.

8.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.16 Valeurs nettes	31.12.15 Valeurs nettes
Constructions et terrains	985	713	272	101
Constructions acquises en crédit-bail	-	-	-	-
Installations techniques et matériel	11 577	9 444	2 133	1 289
Autres immobilisations corporelles	42 503	25 566	16 937	10 827
Autres immobilisations en crédit-bail	-	-	-	-



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Notes annexes aux états financiers consolidés

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2014	38 525	29 215	9 310
Immobilisations acquises	8 222	-	8 222
Immobilisations générées en interne	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(5 256)	(3 020)	(2 236)
Amortissements de la période	-	3 019	(3 019)
Entrées de périmètre	1 424	1 148	276
Reclassement	(343)	-	(343)
Écarts de change	19	12	7
31 DÉCEMBRE 2015	42 591	30 374	12 217
Immobilisations acquises	11 023	-	11 023
Immobilisations générées en interne	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(6 477)	(4 653)	(1 824)
Amortissements de la période	-	3 814	(3 814)
Entrées de périmètre	7 874	6 149	1 725
Reclassement	-	-	-
Écarts de change	54	39	15

Le Groupe ne génère pas d'immobilisations corporelles en interne.

NOTE 9 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

9.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'émission de 590 505 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice des Bsaars, a porté le nombre d'actions ordinaires composant le capital de 65 980 266 actions à 66 570 771 actions.

L'augmentation de capital correspondante s'élève 1 181 milliers d'euros accompagnée d'une prime d'émission de 1 089 milliers d'euros. Le montant de 2 267 milliers d'euros encaissé par le Groupe est présenté dans le tableau de flux de trésorerie au niveau des « sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital ».

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires et pour lesquelles l'autorisation n'a pas été utilisée est de 35 200 000 actions.

Nombre d'actions au 31 décembre

Nombre d'actions		2015
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES	66 570 771	65 980 266
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	310 000	-
Nombre d'actions susceptibles d'être émises liées à l'Océane	-	-
Nombre d'actions susceptibles d'être émises liées aux Bsaars	-	631 273
NOMBRE D'ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ÉMISES	310 000	631 273

9.2 NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résultats par action

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

	2016	2015
Nombre moyen d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	66 275 519	60 215 304
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenus	(167 572)	(234 514)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	66 107 947	59 980 790
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	310 000	6 665 191
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	66 417 947	66 645 981

	2016	2015
Résultat par action		
Résultat, part du Groupe	(en milliers d'euros) 32 222	22 004
Résultat de base par action	(en euros) 0,49	0,37
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(EN EUROS) 0,49	0,34

9.3 OPÉRATION SUR LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

La rubrique Titres de l'entreprise consolidante représentait 186 144 titres au 31 décembre 2015, valorisés à 1 130 milliers d'euros. Au cours de l'exercice :

- l'acquisition de 58 100 titres au prix moyen de 7,95 euros par titre ;
- la cession de 54 476 titres au prix moyen de 7,88 euros ;
- l'attribution de 40 768 titres en contrepartie de l'exercice de 40 768 Bssar ;

ont porté ce nombre de titres à 149 000 au 31 décembre 2016.

Ces titres, valorisés à 980 milliers d'euros, représentent 0,2 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2016.

9.4 DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dividende versé en 2016

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2016 a voté le versement d'un dividende de 0,15 euro par action en 2016 dans le cadre de l'affectation des résultats 2015, qui a donné lieu à un versement global de 9 875 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Affectation du résultat social de l'exercice 2016

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 23 191 milliers d'euros de la manière suivante : aux actionnaires à titre de dividendes pour un montant de 9 986 milliers d'euros, au compte de réserve légale pour un montant de 1 160 milliers d'euros et le solde au compte de report à nouveau.



9.5 PLANS D'ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2016 a attribué 310 000 droits à attribution d'actions gratuites à certains salariés. Cf. Note 5.2.

9.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Actionnaire de référence et Transactions conclues avec l'actionnaire de référence

Au 31 décembre 2016, Gfi Informatique est consolidée par sa société mère, Mannai Corporation QSC.

Le 22 juin, Mannai Corporation a finalisé sa prise amicale de participation majoritaire en acquérant, auprès d'Apax Partners, Altamir et de Boussard & Gavaudan, les actions complémentaires lui permettant de détenir 51 % du capital et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base diluée).

À cette occasion, Mannai Corporation a réaffirmé sa volonté d'accélérer la stratégie de croissance et d'expansion internationale de Gfi Informatique, aux côtés de l'équipe de management et des actionnaires existants, Apax Partners, Altamir et Boussard & Gavaudan, pour en faire un leader des services informatiques et produits logiciels au niveau de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Par ailleurs, Mannai Corporation QSC a acquis, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée 590 505 Bsaars exercés au cours de la période.

Autre transaction avec des organes de Direction

Le contrat de prestation avec la société JPL Consulting a donné lieu à des honoraires de 50 000 euros au titre de 2016.

Les autres transactions avec des parties liées sont présentées en Note 15.

NOTE 10 Autres provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique *Litiges* correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de Gfi Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

10.1 PROVISIONS NON COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.15	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Variations des écarts actuariels	Reclas- sement	31.12.16
Indemnités de départ à la retraite	33 952	22	3 620	(1 075)	2 577	-	39 096
Litige fiscal TVA	2 908	-	-	-	-	(2 908)	-
TOTAL							39 096

Indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite en France constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 4 « Charges et avantage du personnel ».

Litige fiscal TVA

Le montant provisionné a été reclassé en dettes (cf. note 12).

10.2 PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.15	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31.12.16
Litige fiscal TVA	2 520	-	-	(2 520)	-	-
Prud'hommes et restructurations engagées	1 866	14	492	(509)	-	1 863
Litiges divers	9	35	-	-	-	44
Risques fiscaux et sociaux	5 399	81	12	(1 589)	(500)	3 403
Autres	652	-	464	(693)	500	923
Total			968	(5 311)		6 233

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations			Total	Reprises			Total reprises	dont reprises sans utilisation
	Opérationnelle		Financière		Opérationnelle		Financière		
	courante	non courante			courante	non courante			
Litige fiscal TVA	-	-	-	-	-	(2 520)	-	(2 520)	-
Prud'hommes et restructurations engagées	-	492	-	492	-	(509)	-	(509)	(101)
Litiges divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques fiscaux, sociaux	12	-	-	12	(70)	(1 519)	-	(1 589)	(1 409)
Autres	464	-	-	464	(693)	-	-	(693)	-
Total				968	(763)	(4 548)		(5 311)	(1 510)

Provisions prud'hommes et restructurations engagées

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisation concernent pour l'essentiel la France.

Risques fiscaux et sociaux

La reprise de l'exercice comprend notamment sur une filiale française, les effets de la notification du contrôle fiscal achevé au cours de l'exercice.

10.3 RISQUES DIVERS

Des contrôles fiscaux et sociaux sont actuellement en cours sur les sociétés du Groupe suivantes :

Filiale	Notification	Périodes contrôlées	Nature du contrôle	Pays
Roff france	mars 2017	-	fiscal	France
Gfi Portugal	janvier 2016	exercice 2013	fiscal	Portugal

10.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX RISQUES ET LITIGES

Le 30 octobre 2012, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production en faveur du Trésor Public, en garantie de la créance relative au litige TVA.



NOTE 11 Autres actifs non courants

11.1 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.16	31.12.15
			Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction/personnel	4 888	-	4 888	3 576
Dépôts, cautionnements et autres	5 000	-	5 000	4 195
Autres créances immobilisées	1 946	-	1 946	1 411
Titres non consolidés	138	(65)	73	33
TOTAL	11 972	(65)	11 907	9 215

11.2 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)		31.12.16	31.12.15
Créances fiscales		21 780	22 293
Créance litige TVA	(note 10)	-	9 301
Autres créances		-	1 194
VALEUR BRUTE		21 780	32 788
Dépréciations	(note 10)	-	(9 301)
TOTAL		21 780	23 487

Les autres actifs non courants sont composés principalement des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2012 et suivants.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'État du résultat global.

Les créances de CICE du Groupe d'intégration fiscal dont Gfi Informatique est la mère ont fait l'objet de cessions déconsolidantes pour un montant de 10 149 milliers d'euros au cours de l'exercice 2016, 9 648 milliers d'euros au cours de l'exercice 2015 et 14 173 au cours de l'exercice 2014.

Le crédit d'impôt CICE résiduel sera soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2020.

Actifs et passifs courants

12.1 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Créances fiscales	31 854	23 074
Autres créances	3 682	2 147
Avances et acomptes versés sur commandes	533	857
Créances sur cession d'actifs	-	25
TOTAL BRUT	36 069	26 103
Dépréciations	-	-
	36 069	26 103

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux. Il comprend également la quote-part des créances de CIR recouvrable en 2017.

12.2 DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Dettes sociales	132 750	130 267
Dettes fiscales	84 023	72 669
Impôts sur les sociétés	3 181	1 151
	219 954	204 087

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

Litige fiscal TVA

Les dettes fiscales comprennent une dette de 2 908 milliers d'euros au titre du litige TVA.

Cette dette correspond au solde de la notification des redressements portant sur les années 2004, 2005 et 2006. Le vérificateur a remis en cause l'exonération de TVA sur certaines livraisons intracommunautaires. Les redressements notifiés en 2007 et 2008 portent sur une somme globale de 8,5 millions d'euros, à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard pour 1,3 million d'euros, ainsi que les majorations de 40 % pour manquements délibérés pour 3,4 millions d'euros, soit un total, intérêts et majorations compris de 13,2 millions d'euros.

Gfi Informatique a contesté vigoureusement les propositions de rectification. L'administration a émis un avis de mise en recouvrement en février 2010, rendant nécessaire le provisionnement des redressements (hors pénalités), soit un montant de 9 752 milliers d'euros qui a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2009.

Les intérêts de retard à compter de la date de mise en recouvrement ont été provisionnés. Ils s'élèvent à 13 milliers d'euros au titre de 2015 et 1 564 milliers d'euros au titre des exercices précédents.

Gfi Informatique considère que ces redressements ne sont pas justifiés, ni en droit, ni en fait et a engagé la défense de sa position

devant les juridictions compétentes. Gfi Informatique relevant de nombreuses contradictions dans le jugement et l'absence de réponse, notamment à une demande de question préjudicielle à poser devant la CJUE, a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Versailles le 6 février 2013.

Par un arrêt rendu le 19 novembre 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a débouté Gfi Informatique de sa demande. La Société a de ce fait comptabilisé une provision pour manquements délibérés, soit 3,4 millions d'euros au cours de l'exercice.

Maintenant son analyse, Gfi Informatique a entamé un pourvoi devant le Conseil d'état en date du 19 janvier 2016. Un arrêt intervenu le 22 juillet 2016 a débouté Gfi Informatique de sa demande.

En conséquence, la Société a décidé de comptabiliser en charge à payer le solde des pénalités dues à l'administration et a procédé à l'annulation des écritures comptables visant à constater une créance sur l'état provisionnée à 100 %.

Des versements sont intervenus :

- pour un montant total de 4 834 milliers d'euros au titre de 2013 ;
- pour un montant de 2 000 milliers d'euros au titre de 2014 ;
- pour un montant de 2 467 milliers d'euros au titre de 2015 ;
- pour un montant de 2 520 milliers d'euros au titre de 2016.



12.3 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)		31.12.15
Dettes sur immobilisations	967	1 378
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	12 169	9 766
Autres	1 986	1 271
TOTAL	15 122	12 415

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 Instruments financiers

13.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Notes annexes aux états financiers consolidés

		Ventilation par catégorie d'instruments				
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
(en milliers d'euros)						
Actifs financiers non courants	11 907	-	-	-	11 907	-
Autres actifs financiers non courants	21 780	-	-	-	21 780	-
Clients et comptes rattachés	397 300	-	-	-	397 300	-
Autres créances	36 069	-	-	-	36 069	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 925	28 925	-	-	-	-
Endettement, part à long terme	84 533	-	-	-	-	84 533
Autres passifs financiers non courants	9 085	-	-	-	-	9 085
Endettement, part à court terme	45 454	-	-	-	-	45 454
Passifs financiers courants	83	-	83	-	-	-
Autres passifs financiers courants	15 987	-	-	-	-	15 987
Fournisseurs	87 846	-	-	-	-	87 846
Dettes fiscales et sociales	219 954	-	-	-	-	219 954
Autres passifs courants	15 122	-	-	-	-	15 122
						471 941

13.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

		Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
(en milliers d'euros)					
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(28)	(28)	-	-	-
Prêts et créances	(1 334)	(843)	(340)	-	(151)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(2 349)	(2 117)	-	(232)	-
					341



13.3 MATURITÉ

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2016, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

(en milliers d'euros)			2017	2018	2019	2020	2021 et +
Autres emprunts obligataires*		25 000	-	-	25 000	-	-
Intérêts		2 961	987	987	987	-	-
Emprunts, part à long terme*	(note 6)	60 194	-	20 442	19 656	19 656	440
Intérêts		1 003	-	601	335	67	-
Autres passifs financiers non courants	(note 2)	9 085	-	3 651	5 434	-	-
PASSIF FINANCIER NON COURANT		75 083	20 588	24 684	50 425	19 723	440
Endettement, part à court terme*		25 829	25 829	-	-	-	-
Intérêts		829	829	-	-	-	-
Passifs financiers courants	(note 6)	83	83	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants		15 987	15 987	-	-	-	-
Fournisseurs		87 846	87 846	-	-	-	-
Autres passifs courants	(note 12)	15 122	15 122	-	-	-	-
PASSIF FINANCIER COURT		118 967	129 686	85 829	85 829	85 829	85 829

* Capital restant dû, présenté en valeur nominale.

Le détail des maturités par trimestre des emprunts bancaires à court terme au 31 décembre 2016 est présenté dans la note 6 « Financement et instruments financiers ».

L'ensemble des autres passifs financiers courants du Groupe a des échéances inférieures à trois mois.

13.4 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les politiques de gestion de ces risques sont résumées ci-dessous.

Risques de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en note 3 « Chiffre d'affaires et clients ». Le tableau de passage de la dépréciation, présentant ses variations au cours de l'exercice, figure également dans cette note.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone Euro. Dans les autres cas (Pologne, Angola, Maroc, Suisse, Côte d'Ivoire, Angleterre, Mexique, Suède, Brésil, Colombie, Macao), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe détenus en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Position nette avant gestion de couverture
Zloty polonais	18 969	(3 402)	15 567
Kwanza angolais	7 631	(295)	7 336
Dirham marocain	14 497	(8 006)	6 491
Franc suisse	3 058	(6 038)	(2 980)
Franc CFA	1 724	(2 397)	(673)
Livre sterling	2 108	(2 665)	(558)
Dollar américain	1 012	(81)	931
Peso mexicain	665	(596)	69
Couronne suédoise	923	(5)	919
Real brésilien	1 820	(716)	1 105
Pataca macanais	458	(104)	355
Peso colombien	1 120	(500)	620
20 486 500 000	22 486 500 000	(24 805)	24 181

En l'absence d'instruments de couverture de change, l'impact d'une évolution défavorable uniforme de l'euro de 1 centime s'élèverait à 0,3 million d'euros.

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.



NOTE 14 Trésorerie et flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Le Groupe détient de la trésorerie dans des pays où les flux sont réglementés. Cette trésorerie représente un montant de 1 465 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement comprend les versements pour un total de - 2 520 milliers d'euros effectués dans le cadre du litige TVA (cf. Note 12 « Actifs et passifs courants »).

Incidences des variations de périmètre

- Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre, pour un montant de - 49 198 milliers d'euros, se décomposent en :
- flux des entrées de périmètre réalisées au cours de l'exercice pour - 41 623 milliers d'euros, dont 73 % concernent les investissements dans la zone ibérique ;
 - flux des entrées de périmètre réalisées au cours d'exercices antérieurs pour - 7 575 milliers d'euros.

Souscription et remboursement d'emprunts

- Les souscriptions et remboursement d'emprunts comprennent :
- les flux liés au financement par tirage sur le Crédit Syndiqué de 2015 des opérations de regroupement d'entreprise, pour + 48 000 milliers d'euros ;
 - le flux, pour un montant de - 4 520 milliers d'euros, lié aux remboursements de ce même Crédit Syndiqué.

NOTE 15 Rémunérations des membres des organes d'administration et de Direction

Rémunérations versées

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2016 et de l'année 2015 aux membres des organes d'administration et de direction, de la part de Gfi Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en milliers euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2016	836	336	4	230	1 406
2015	696	2 300	4	195	3 195

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée selon des critères établis par le Comité des rémunérations, afférents à la performance de l'année ainsi qu'aux objectifs de croissance externe.

Le groupe Gfi Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Convention de non-concurrence et engagement post-mandat

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent

Rouaix, ladite convention prévoit le versement à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, d'une somme forfaitaire qui a été portée à 850 000 euros par avenant du 29 mars 2013.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2016.

NOTE 36 Événements postérieurs à la clôture

Néant



NOTE 17 Liste des sociétés consolidées

		Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Nom de la société		Adresse	Code postal et Ville					
FRANCE								
Gfi Informatique SA	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère - tête de groupe			France
Gfi Progiciels SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Cognitis France SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	348 786 799	IG	100 %	100 %	France
Addstones SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	432 146 504	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique Telecom SASU	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293	IG	100 %	100 %	France
Business Document SAS	(1)	50, boulevard de la Reine	92100 Boulogne Billancourt	492 079 058	IG	100 %	100 %	France
Gfi Infogen Systems SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique -Production SA	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496	IG	100 %	100 %	France
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100 %	100 %	France
Novulys SAS		28, Quai Gallieni	92150 Suresnes	534 713 789	IG	100 %	100 %	France
Metaware Technologies SA		60, route de Sartrouville Parc les grillons BAT 1	78230 Le Pecq	398 138 545	IG	100 %	100 %	France
Gfi Business-Transformation SAS	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937	IG	100 %	100 %	France
S.C.I. Gifimo	(1)	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
SCI Via Domitia		151, rue Gilles-Roberval	30900 Nimes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
Awak'IT (S&I) SAS	(1)	67, rue d'Aguesseau	92100 Boulogne Billancourt	412 013 922	IG	100 %	100 %	France
Tikawa Productions SARL	(1)	67, rue d'Aguesseau	92100 Boulogne Billancourt	451 571 293	IG	100 %	100 %	France
ITN Consultants SAS	(1)	82, rue Saint-Lazare	75009 Paris	333 489 532	IG	100 %	100 %	France
Gfi 7 SARL		145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924	IG	100 %	100 %	France
Gfi 8 SARL		145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161	IG	100 %	100 %	France
Gfi 9 SARL		145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237	IG	100 %	100 %	France
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU		145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551	IG	100 %	100 %	France

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.
(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.
IG = Intégration globale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Siège social							
Norm de la société	Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
EUROPE							
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 427 608 266	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 450 798 491	IG	100 %	100 %	Belgique
Gfi PSF SARL	ZI Am Bann, 2 rue de Drosbach	L-3372 Leudelange	LU-219 410 25	IG	100 %	100 %	Luxembourg
Gfi Infrastructure Services SA (ex-Computacenter)	13-15, Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52.391	IG	100 %	100 %	Luxembourg
Impaq Sp. Z.o.o	ul.Wołoska 22	02-675 Warszawa	0000008546	IG	100 %	100 %	Pologne
IT Skills Sp.Z o.o	ul.Wołoska 22	02-675 Warszawa	0000397402	IG	100 %	100 %	Pologne
Impaq UK Limited	9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175	IG	100 %	100 %	Royaume-Uni
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Impaq AG	Badenerstrasse 580	CH-8048 Zürich	CHE – 107.414.656	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo GFI Informatica SA (2)	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Levante SL (2)	C/Los Monegros S/N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Gfi Cataluña Grupo Corporativo SA (2)	C/ Comte Urgell, 240 - 7ºA	08036 Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Advanced Software Technologies SA (2)	C/Serrano Galvache, 56 - Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100 %	100 %	Espagne
Savac Consultores SL	Máximo Aguirre, 18-Bis 3º	48011 - Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100 %	100 %	Espagne
Efron Consulting SL	Calle Ulises, 97	28043 Madrid	B-81626913	IG	100 %	100 %	Espagne
Efron Colombia SAS	Carrera 20	# 33 A - 20 Bogotá	830 053693-2	IG	100 %	100 %	Colombie
Efromex Consulting SA	Calle Solón, 212 Dep 101 Colonia Palmas Polanco Distrito Miguel Hidalgo	11560 México DF	ECO110602KR2	IG	100 %	100 %	Mexique
Efron Consulting Inc.	27 School Street, FL4	Boston MA02108	33-1223303	IG	100 %	100 %	USA
Gfi Portugal - Tecnologias de Informação SA	Edifício Atlantis - Avenida D. João II, lote 1,06,2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890	IG	100 %	100 %	Portugal
Roff Consultores Independetes SA	Rua Afonso Praça nº 30, 6º étage, Torre de Monsanto Miraflores	1495 Algés	503882887	IG	100 %	100 %	Portugal
Roff SDF Lda	Parkurbis, Parque de Ciencia e Tecnologia da Covilha	6200-865 Tortosendo	508924928	IG	100 %	100 %	Portugal
RoffMex Consulting, SA de C.V	Teoloco No. 325 Colonia Jardines des Pedregal Delegacion Alvaro Obregon	01900 Ciudad de Mexico	558815/1	IG	70%	70%	Mexique
Roff France	121 rue des Champs-Élysées	75008 Paris	46494239908	IG	100 %	100 %	France

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.

(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.

IG = Intégration globale.





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux états financiers consolidés

Nom de la société	Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
	Adresse	Code postal et Ville					
Roff Suisse	Chemin de la Vuarpillière, 29	1260	55011238122	IG	100 %	100 %	Suisse
RNIC Independent Consultants AB	Stureplan 4C - 4 ^e étage, bureau 42	114 35 Stockholm	556824809901	IG	100 %	100 %	Suède
Roff Brasil	Avenida Paulista n°37, 4 ^e étage Bela Vista	CEP 01311-902, Sao Paulo	15.323.818/0001-12	IG	100 %	100 %	Brésil
RoffTec Angola - Consultoria, Serviços e Produtos, Lda	Rua Comandante Stona n° 19/21	Bairro Alvalade	5401152493	IG	100 %	100 %	Angola
Roff NCA SARL	14, avenue Mers Sultan, 3 ^e étage	20190 Casablanca	40453753	IG	100 %	100 %	Maroc
Roff Asia Limitada	Alameda Dr Carlos D'Assumpção n° 181-187, Edifício Brilhantismo 19ºU	Macau	545154	IG	100 %	100 %	Chine
Gfi Informatique Holding GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
HORS EUROPE							
Somafor SARL	9, rue Benoit Malon	92150 Suresnes	389 150 137	IG	70 %	70 %	France
Somafor RCI SA	6, Il Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-Abj-1989-B-33816	IG	70 %	70 %	Côte d'Ivoire
Value Team, SARL	131, Bd d'Anfa	20100 Casablanca	292 201	IG	100 %	100 %	Maroc
NVBS SARL	332, Bd Brahim Roudani, Maârif	20100 Casablanca	144 615	IG	100 %	100 %	Maroc
Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100 %	100 %	Maroc
Metaware Services	Lot Mandarouna 300 Sidi Maârouf	20190 Casablanca	1125 255	IG	100 %	100 %	Maroc
Gfi Maroc Offshore	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083	IG	100 %	100 %	Maroc
SOCIÉTÉS FUSIONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE							
Gfi Chrono Time SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	433 940 574	IG	100 %	100 %	France
Ordirope SAS	57, quai Claude-Bernard	38200 Vienne	414 884 882	IG	100 %	100 %	France
Ordirope Diffusion SAS	2, quai du Commerce	69009 Lyon	351 303 904	IG	100 %	100 %	France
Ordirope Méditerranée SAS	105, rue Pierre-Berthier	13290 Aix-en-Provence	381 649 151	IG	100 %	100 %	France
Isys Groupe SAS	10, rue de Chamechaude	38360 Sassenage	410 173 058	IG	100 %	100 %	France
Financière Ordirope SA	2, quai du commerce	69009 Lyon	422 826 131	IG	100 %	100 %	France
Gfi Consulting SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
Arcitel Iberica SA	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-81958449	IG	100 %	100 %	Espagne

(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France.
(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne.
IG = Intégration globale.

SUR LA MISE EN ŒUVRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHIFFRE D'AFFAIRES

La note 3.1 « Chiffre d'affaires » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous avons vérifié leur correcte application.

ÉCARTS D'ACQUISITION

La note 8.2 « Écarts d'acquisition » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

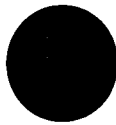
IMPÔTS DIFFÉRÉS

La note 7.2 « Impôts différés » ainsi que la note 7.3 « Déficits fiscaux reportables » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » exposent les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

PROVISIONS

La note 10 « Autres provisions et passifs éventuels » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

Pierre Jouanne

COMPTES SOCIAUX ANNUELS



6.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	164
6.1.1. Bilan	164
6.1.2. Compte de résultat	165
6.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS	166
6.2.1. Principaux événements de l'exercice	166
6.2.2. Événements postérieurs à la clôture	167
6.2.3. Règles et principes comptables	167
6.2.4. Notes sur le bilan	169
Note 1. Immobilisations incorporelles	169
Note 2. Immobilisations corporelles	170
Note 3. Immobilisations financières	171
Note 4. Clients et comptes débiteurs	172
Note 5. Autres créances	172
Note 6. Valeurs mobilières de placement	173
Note 7. Comptes de régularisation	174
Note 8. Contrats prévoyants	174
Note 9. Provisions pour risques et charges	175
Note 10. Dettes financières	175
Note 11. Dettes d'exploitation et financières	176
6.2.5. Notes sur le compte de résultat	178
Note 12. Chiffre d'affaires	178
Note 13. Production finie stockée	179
Note 14. Reprises de dépréciations et reprises de transferts de charges	179
Note 15. Dotations au résultat net et dépréciations	179

6.2.6. Autres informations	183
Note 16. Principaux événements de l'exercice	183
Note 17. Événements postérieurs à la clôture	184
Note 18. Règles et principes comptables	184
Note 19. Notes sur le bilan	185
Note 20. Immobilisations incorporelles	185
Note 21. Immobilisations corporelles	186
Note 22. Immobilisations financières	187
Note 23. Clients et comptes débiteurs	188
Note 24. Autres créances	188
Note 25. Valeurs mobilières de placement	189
Note 26. Comptes de régularisation	190
Note 27. Contrats prévoyants	190
Note 28. Provisions pour risques et charges	191
Note 29. Dettes financières	191
Note 30. Dettes d'exploitation et financières	192
6.3. AUTRES INFORMATIONS	193
6.3.1. Résultat financier des 5 derniers exercices	190
6.3.2. Inventaire des valeurs mobilières	191
6.4. RAPPORT DE GESTION	192
6.5. RAPPORT DE GESTION	193
6.6. RAPPORT DE GESTION	194
6.7. RAPPORT DE GESTION	195
6.8. RAPPORT DE GESTION	196
6.9. RAPPORT DE GESTION	197
6.10. RAPPORT DE GESTION	198
6.11. RAPPORT DE GESTION	199
6.12. RAPPORT DE GESTION	200
6.13. RAPPORT DE GESTION	201
6.14. RAPPORT DE GESTION	202
6.15. RAPPORT DE GESTION	203
6.16. RAPPORT DE GESTION	204
6.17. RAPPORT DE GESTION	205
6.18. RAPPORT DE GESTION	206
6.19. RAPPORT DE GESTION	207
6.20. RAPPORT DE GESTION	208
6.21. RAPPORT DE GESTION	209
6.22. RAPPORT DE GESTION	210
6.23. RAPPORT DE GESTION	211
6.24. RAPPORT DE GESTION	212
6.25. RAPPORT DE GESTION	213
6.26. RAPPORT DE GESTION	214
6.27. RAPPORT DE GESTION	215
6.28. RAPPORT DE GESTION	216
6.29. RAPPORT DE GESTION	217
6.30. RAPPORT DE GESTION	218
6.31. RAPPORT DE GESTION	219
6.32. RAPPORT DE GESTION	220
6.33. RAPPORT DE GESTION	221
6.34. RAPPORT DE GESTION	222
6.35. RAPPORT DE GESTION	223
6.36. RAPPORT DE GESTION	224
6.37. RAPPORT DE GESTION	225
6.38. RAPPORT DE GESTION	226
6.39. RAPPORT DE GESTION	227
6.40. RAPPORT DE GESTION	228
6.41. RAPPORT DE GESTION	229
6.42. RAPPORT DE GESTION	230
6.43. RAPPORT DE GESTION	231
6.44. RAPPORT DE GESTION	232
6.45. RAPPORT DE GESTION	233
6.46. RAPPORT DE GESTION	234
6.47. RAPPORT DE GESTION	235
6.48. RAPPORT DE GESTION	236
6.49. RAPPORT DE GESTION	237
6.50. RAPPORT DE GESTION	238
6.51. RAPPORT DE GESTION	239
6.52. RAPPORT DE GESTION	240
6.53. RAPPORT DE GESTION	241
6.54. RAPPORT DE GESTION	242
6.55. RAPPORT DE GESTION	243
6.56. RAPPORT DE GESTION	244
6.57. RAPPORT DE GESTION	245
6.58. RAPPORT DE GESTION	246
6.59. RAPPORT DE GESTION	247
6.60. RAPPORT DE GESTION	248
6.61. RAPPORT DE GESTION	249
6.62. RAPPORT DE GESTION	250
6.63. RAPPORT DE GESTION	251
6.64. RAPPORT DE GESTION	252
6.65. RAPPORT DE GESTION	253
6.66. RAPPORT DE GESTION	254
6.67. RAPPORT DE GESTION	255
6.68. RAPPORT DE GESTION	256
6.69. RAPPORT DE GESTION	257
6.70. RAPPORT DE GESTION	258
6.71. RAPPORT DE GESTION	259
6.72. RAPPORT DE GESTION	260
6.73. RAPPORT DE GESTION	261
6.74. RAPPORT DE GESTION	262
6.75. RAPPORT DE GESTION	263
6.76. RAPPORT DE GESTION	264
6.77. RAPPORT DE GESTION	265
6.78. RAPPORT DE GESTION	266
6.79. RAPPORT DE GESTION	267
6.80. RAPPORT DE GESTION	268
6.81. RAPPORT DE GESTION	269
6.82. RAPPORT DE GESTION	270
6.83. RAPPORT DE GESTION	271
6.84. RAPPORT DE GESTION	272
6.85. RAPPORT DE GESTION	273
6.86. RAPPORT DE GESTION	274
6.87. RAPPORT DE GESTION	275
6.88. RAPPORT DE GESTION	276
6.89. RAPPORT DE GESTION	277
6.90. RAPPORT DE GESTION	278
6.91. RAPPORT DE GESTION	279
6.92. RAPPORT DE GESTION	280
6.93. RAPPORT DE GESTION	281
6.94. RAPPORT DE GESTION	282
6.95. RAPPORT DE GESTION	283
6.96. RAPPORT DE GESTION	284
6.97. RAPPORT DE GESTION	285
6.98. RAPPORT DE GESTION	286
6.99. RAPPORT DE GESTION	287
6.100. RAPPORT DE GESTION	288



COMPTES SOCIAUX ANNUELS
Comptes sociaux annuels

6.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

6.1.1. Bilan

		31.12.16		31.12.15
		Amortis- sements et dépréciations		
(en milliers d'euros)		Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	(note 1)	147 735	(29 895)	101 840
Immobilisations corporelles	(note 2)	23 664	(11 020)	8 178
Immobilisations financières	(note 3)	246 420	(36 110)	187 525
ACTIF IMMOBILISÉ		417 819	(77 025)	297 551
Stock de marchandises		278	(35)	185
Avances versées sur commandes en cours		336	-	293
Créances clients et comptes rattachés	(note 4)	229 419	(407)	202 579
Autres créances	(note 5)	93 734	-	69 156
Valeurs mobilières de placement	(note 6)	5 001	-	31 075
Disponibilités		941	-	3 701
Charges constatées d'avance	(note 7)	10 015	-	7 070
ACTIF CIRCULANT		339 724	(442)	314 059
Charges à répartir sur plusieurs exercices		824	-	1 056
TOTAL ACTIF		759 367	(77 467)	580 900
Capital			133 141	131 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport			71 319	70 251
Réserve légale			8 083	7 246
Report à nouveau			34 918	28 899
Résultat de l'exercice			23 191	16 731
Provisions réglementées			7 685	6 619
CAPITAUX PROPRES	(note 8)		278 337	261 706
Provisions	(note 9)		2 748	8 442
Autres fonds propres			14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES			2 762	8 456
Emprunt obligataire	(note 10)		25 014	25 014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note 10)		92 272	46 008
Dettes financières diverses	(note 10)		40 597	58 254
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			552	695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note 11)		62 335	49 274
Dettes fiscales et sociales	(note 11)		126 979	118 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(note 11)		672	1 362
Autres dettes	(note 11)		8 914	10 535
Produits constatés d'avance			42 466	33 343
DETTES			399 801	342 504
Écarts de conversion passif			-	-
TOTAL PASSIF			399 801	342 504

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Comptes sociaux annuels

6 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2016	2015
Prestations de services	675 477	575 174
Ventes de marchandises	6 628	935
Produits financiers des participations (note 12)	682 105	576 109
Production immobilisée (note 13)	3 408	2 924
Subventions d'exploitation	0	35
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges (note 14)	9 104	6 469
Autres produits	148	113
PRODUITS D'EXPLOITATION	694 765	585 650
Autres achats et charges externes	(293 665)	(238 315)
Impôts et taxes et versements assimilés	(16 424)	(13 646)
Salaires et traitements	(246 468)	(217 179)
Charges sociales	(110 864)	(98 096)
Dotations aux amortissements et dépréciations (note 15)	(7 894)	(4 348)
Autres charges	(354)	(391)
CHARGES D'EXPLOITATION	(675 669)	(571 975)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 096	11 675
Produits financiers des participations	8 665	7 089
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	2
Autres intérêts et produits assimilés	50	4 884
Reprises sur provisions et dépréciations	6 000	10 065
Différences positives de change	4	16
PRODUITS FINANCIERS	14 720	22 056
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(6 691)	(3 210)
Intérêts et autres charges financières	(2 762)	(3 970)
CHARGES FINANCIÈRES	(9 453)	(7 180)
Produits exceptionnels sur opérations en capital (note 16)	5 267	14 876
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	24 361	24 551
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	272	22
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 483	2 573
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	18 392	4 160
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 147	6 755
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(22 119)	(9 986)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 661)	(3 162)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(4 368)	(11 276)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(28 148)	(24 424)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (note 17)	(8 001)	(11 009)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (note 18)	-	-
Impôt sur les bénéfices (note 19)	6 829	5 849
RESULTAT	23 191	16 731

6



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

6.2 NOTES ANNUELLES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

6.2.1 Principaux événements de l'exercice

FUSION ET TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Au cours de l'exercice, Gfi Informatique a procédé à la dissolution sans liquidation de sa filiale Gfi Consulting détenue à 100 %.

Cette opération a entraîné la transmission universelle de patrimoine à Gfi Informatique le 1er avril 2016, et n'a dégagé aucun mali ni boni de fusion.

Cette opération a entraîné la transmission universelle de patrimoine à Gfi Informatique. Ce transfert a été réalisé au coût historique.

PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE PAR MANNAI CORPORATION

Le 22 juin, Mannai Corporation a finalisé sa prise amicale de participation majoritaire en acquérant, auprès d'Apax Partners, Altamir et de Boussard & Gavaudan, les actions complémentaires lui permettant de détenir 51 % du capital et des droits de vote de Gfi Informatique (sur une base diluée).

À cette occasion, Mannai Corporation a réaffirmé sa volonté d'accélérer la stratégie de croissance et d'expansion internationale de

Gfi Informatique, aux côtés de l'équipe de management et des actionnaires existants, Apax Partners, Altamir et Boussard & Gavaudan, pour en faire un leader des services informatiques et produits logiciels au niveau de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Vincent Rouaix, Président-directeur général de Gfi Informatique a déclaré « Les opérations désormais finalisées, Gfi Informatique dispose d'un actionnariat renforcé. Les soutiens de Mannai, actionnaire de long terme et partenaire industriel, ainsi que celui des actionnaires historiques du Groupe, constituent une formidable opportunité d'accélérer le plan stratégique en cours, pour le Groupe et pour ses équipes. La confiance témoignée par nos clients conforte également les axes de développement du Groupe, qui visent à renforcer sa présence dans les solutions et à l'international ».

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat de Gfi Informatique, qui reste cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris, se répartit comme suit (sur une base non diluée) :

	Actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Mannai Corporation	34 109 194	51,2 %
Boussard & Gavaudan	17 132 342	25,7 %
Itefin Participations ⁽¹⁾	12 329 361	18,5 %
CONCÈS	60 569 897	
Public	2 999 874	4,5 %
TOTAL	114 231 668	

(1) Itefin Participations est une holding détenue majoritairement par les sociétés FCPR Apax France VII (53,87%), Altamir (40,64%), Auteuil Conseil (5,48%) et par Monsieur Vincent Rouaix (0,02%).

(2) Le nombre d'actions total tient compte de la création de 590 505 actions nouvelles émises par Gfi Informatique suite à l'exercice par Mannai Corporation de l'intégralité des 590 505 Bsaars Gfi Informatique apportés à l'offre publique d'achat simplifiée.

ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Durant l'année 2016, Gfi Informatique a fait l'acquisition :

- du fonds de commerce Valtech, activité basée à Toulouse et travaillant pour une clientèle majoritairement de grands comptes et d'ETI ;
- de la société Computacenter, renommée Gfi Infrastructures Services.



Événements postérieurs à la clôture

Néant.



Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que les règlements ultérieurs venant modifier certains articles.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

La valorisation des fonds de commerce est appréciée chaque année par référence à des critères d'évaluation incluant la rentabilité de l'activité et la croissance du chiffre d'affaires.

Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée.

Une dépréciation est comptabilisée en cas de non-respect de ces critères.

La quote-part des fonds de commerce liée à la Relation clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes:

- matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de Gfi Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;

le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;

la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Gfi Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Gfi Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Gfi Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,05 %.

Les sommes prêtées par Gfi Informatique à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,55 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.





COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales de Gfi Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Gfi Informatique procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « dettes financières ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Autres créances

En présence d'un contrat de cession sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « autres créances ».

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES À RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Gfi Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n°2014-03 de l'ANC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Gfi Informatique est amené à souscrire des instruments dérivés. Gfi Informatique applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soit corrélées.

Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Ventes de Progiciels et de Matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Intégration fiscale

La société Gfi Informatique est tête de groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Gfi Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Gfi Informatique.

CIR

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.15	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.16
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	91 550	706	-	8 856	101 112
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Recherche et Développement	971	-	-	2 261	3 232
Logiciels	11 981	8 494	(154)	2 210	22 531
Immobilisations incorporelles en-cours	5 283	3 426	-	(4 446)	4 263
VALEURS BRUTES	126 382	12 626	(154)	8 881	147 735
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	8 772	609	-	-	9 381
Recherche et Développement	210	733	-	-	943
Logiciels	9 581	4 172	(154)	1	13 600
AMORTISSEMENTS	19 000	5 514	(154)	1	24 361
Fonds de commerce	5 534	-	-	-	5 534
DÉPRÉCIATIONS	5 534	-	-	-	5 534
NET	107 382	7 112	(154)	8 880	117 840



COMPTES SOCIAUX ANNUELS
Notes annexes aux comptes sociaux annuels

Les immobilisations incorporelles en cours concernent tant des projets sur des logiciels à usages internes que des frais de développements.
(cf. note 13 Production immobilisée).

Les relations Clientèle se décomposent de la manière suivante :

31.12.2016					
(en milliers d'euros)	Date Acquisition	Valeur Brute	Dotation 2016	Amort. cumulé	Valeur Nette
Gfi-BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	609	7 315	6 779
Gfi IES (Adélior) - Relation Clientèle	01.07.06	1 066	-	1 066	-
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000	-	1 000	-
TOTAUX		16 160	609	9 381	6 779

NOTE 2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.15	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.16
Matériel de transport	131	-	-	-	131
Instal. techniques, matériel et outillage	11 384	3 687	(1 778)	822	14 115
Matériel et mobilier de bureau	3 098	1 022	(121)	43	4 041
Matériel informatique	3 347	1 199	(1 557)	204	3 193
Immobilisations en cours	844	2 166	-	(827)	2 184
VALEURS BRUTES	18 804	8 074	(3 456)	242	23 664
Matériel de transport	130	1	-	-	131
Instal. techniques, matériel et outillage	6 131	1 322	(1 091)	4	6 366
Matériel et mobilier de bureau	1 356	362	(101)	27	1 644
Matériel informatique	3 009	349	(678)	199	2 879
AMORTISSEMENTS	10 626	2 034	(1 870)	230	11 020
VALEURS NETTES		7 982	(1 586)		12 644

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.15	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.16
Titres de participations	176 355	2	-	(22 190)	154 167
Actions propres	1 130	462	(630)	-	962
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	48 741	73 666	(45 172)	-	77 235
Prêts	2 754	1 120	(335)	118	3 657
Dépôts	2 938	614	(54)	-	3 498
Autres créances immobilisées	737	336	-	5	1 078
VALEURS BRUTES	238 478	76 200	(46 191)	(22 067)	246 420
Titres de participations	33 002	6 434	(6 000)	(15 534)	17 902
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	12 128	257	-	-	12 385
DÉPRÉCIATIONS	50 953	6 691	(6 000)	(15 534)	36 110
					210 310

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 24. La variation de la valeur brute des titres de participation se détaille ainsi :

- les titres de participation acquis correspondent :
 - aux titres Gfi Infrastructures Services pour un montant de 1 millier d'euros,
 - aux titres Gfi Conseils Infrastructures Services pour un montant de 1 millier d'euros ;
- les diminutions de titres de participation correspondent à :
 - l'annulation des titres de Gfi Consulting suite à la TUP pour un montant de 22 190 milliers d'euros.

Les dépréciations de participation compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2016 avec un taux d'actualisation de 9,5 %, s'élèvent à 17 902 milliers d'euros contre 33 002 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Gfi International, pour 11 900 milliers d'euros ;
- Awak'IT pour 4 000 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 2 000 milliers d'euros ;
- Dacrydium Interactive Paris, pour 2 milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 962 milliers d'euros, correspondant à 149 000 titres représentant 0,22 % du capital social. Au cours de l'exercice :

- 58 100 actions ont été acquises au cours moyen de 7,95 euros ;
- 54 476 actions ont été vendues au cours moyen de 7,04 euros ;
- 40 768 actions ont été attribuées dans le cadre de l'exercice de 40 768 Bsaars.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

La dépréciation de créance rattachée à des participations concerne uniquement le compte-courant de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH, pour un montant de 12 385 milliers d'euros.

6



NOTE 4 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)		31.12.15
Clients hors Groupe	17 917	22 273
Clients Groupe	7 682	3 901
Créances cédées au <i>factor</i>	121 347	109 742
Factures à établir	81 212	66 580
Créances litigieuses	312	312
Effets à recevoir	949	306
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, BRUT	229 419	203 114
Dépréciation des créances douteuses	(407)	(535)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NET	229 012	202 579

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.
Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 5 535 milliers d'euros.

NOTE 5 Autres créances

(en milliers d'euros)		31.12.15
État et autres collectivités publiques		
Créance de CICE	1 104	1 377
Autres Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale	26 710	23 022
Taxe sur la valeur ajoutée	9 540	8 147
Autres impôts	357	188
Litige fiscal TVA	(note 9) -	9 301
Filiales		
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	1 821	2 010
Comptes courants débiteurs Groupe	52 290	33 093
Créances liées au personnel	788	886
Débiteurs divers	507	97
Avoirs à recevoir	617	336
TOTAL	93 734	78 457
Dépréciation créance fiscale (litige fiscal TVA)	(note 9) -	(9 301)
Autres créances, net	93 734	69 156

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au cours de l'exercice, la créance de CICE de Gfi Informatique, afférente à l'exercice 2016 s'élève à 6 644 milliers d'euros et a été cédée sans recours. Conformément aux principes comptables, elle figure en trésorerie pour le montant encaissé.

Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôts recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur

de 7 091 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 11 « Dettes d'exploitation et autres »).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2014 à 2016, pour un montant de 20 987 milliers d'euros (dont 6 556 milliers d'euros au titre des CIR des filiales).

NOTE 6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de certificats de dépôt pour un montant de 5 000 milliers d'euros. La valeur de marché correspondante s'élève à 5 000 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 7 Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

lors de la souscription des emprunts obligataires en juin et août 2014 ;
lors de la souscription de l'emprunt auprès du pool bancaire en octobre 2015.
Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Amort.	Valeur nette
	31.12.15	Cumulés 31.12.15	31.12.15		31.12.16
Frais d'émission emprunt obligataire 2014	289	(58)	231	(58)	173
Frais d'émission emprunt 2015	864	(39)	825	(174)	651
	1 153	(97)	1 056	(232)	824

6



NOTE 8 **Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Avant affectation au 31.12.2015	Variation	Distribution de dividendes	Affectation du résultat 2015	Résultat 2016	Avant affectation au 31.12.2016
Capital	131 960	1 181	-	-	-	133 141
Primes d'émission	69 936	1 068	-	-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-	-	-	315
Réserve légale	7 246	-	-	837	-	8 083
Report à nouveau	28 899	-	-	6 019	-	34 918
Résultat de l'exercice	16 731	-	(9 875)	(6 856)	23 191	23 191
Provisions réglementées	6 619	1 066	-	-	-	7 685

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social, composé au 31 décembre 2015 de 65 980 266 actions de 2 euros de valeur nominale a augmenté de 590 505 actions pour s'élever au 31 décembre 2016 à 66 550 771 actions.

En juin 2016, la société Mannai Corporation a lancé une offre publique d'achat simplifiée visant à acquérir la totalité des Bsaars en circulation soit 590 505 Bsaars. Dans le cadre de la conversion de ces Bsaars, la société Gfi Informatique a émis 590 505 actions nouvelles pour un montant de 1 181 milliers d'euros

Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

ÉVOLUTION DE LA PRIME D'ÉMISSION

L'augmentation de la prime d'émission de 1 068 milliers d'euros est principalement liée à l'émission des 590 505 actions nouvelles pour un montant de 1 086 milliers.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels et développements créés en interne.

**BON DE SOUSCRIPTION ET/OU
D'ACQUISITION D'ACTIONS REMBOURSABLES
(BSAAR)**

En novembre 2011, la Société a émis des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. Les caractéristiques de ces Bsaars sont les suivantes :

Nature	
Nombre de bons émis	849 992
Prix d'émission	0,45
Prix d'exercice	3,84
Montant de l'émission (en euros)	382 496
Date de péremption des bons	09.11.2016
Nombre de bons exercés en échange d'actions existantes au cours de l'exercice 2014	42 000
Nombre de bons exercés en échange d'actions existantes au cours de l'exercice 2015	176 719
Nombre de bons exercés en échange d'actions existantes au cours de l'exercice 2016	40 768
Nombre de bons exercés en échange d'actions nouvelles au cours de l'exercice 2016	590 505
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2016	0
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	0
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en euros)	0

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Autorisation d'attribution d'actions gratuites 2015

L'Assemblée générale du 18 novembre 2015 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêts économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, ou de certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 1,82 % du capital de la Société (1 200 000 titres), cette limite étant appréciée au jour où les actions seront attribuées, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 25 % du nombre total d'actions attribuées.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration pourra allonger la période d'acquisition.

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires devra être soumise à des conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, usant de la faculté qui lui a été donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2015, a décidé d'attribuer à certains salariés des droits à attribution gratuite d'actions Gfi Informatique.

Globalement 310 000 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires nommément désignés par le Conseil d'administration selon les conditions suivantes :

être salarié de la société Gfi Informatique ou de l'une de ses filiales à la date de désignation des bénéficiaires des actions gratuites soit le 21 janvier 2016 ;

être salarié de la société Gfi Informatique ou de l'une de ses filiales à la date d'attribution définitive des actions gratuites soit le 21 janvier 2018 ;

un niveau de performance du Groupe pour l'exercice 2017 caractérisé par l'atteinte au moins de l'un des deux objectifs suivants :

- soit, une « Marge Opérationnelle sur Chiffre d'Affaires Consolidé groupe Gfi » égale au moins à celle du budget de l'exercice 2017, soit 8,2 %,
- soit, un résultat net des activités consolidées de l'exercice 2017 égal au moins à celui du budget de l'exercice 2017, soit 43 millions d'euros ;

une période d'acquisition de deux ans qui prendrait fin le 21 janvier 2018 ;

une période de conservation en compte nominatif d'un an qui prendrait fin le 21 janvier 2019.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2016 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 23 191 milliers d'euros ;

constate que le résultat distribuable après affectation de la réserve légale est de : 56 949 milliers d'euros ;

décide d'affecter le résultat distribuable comme suit :

- 9 986 milliers d'euros aux actionnaires à titre de dividendes,
- 46 963 milliers d'euros au compte report à nouveau. »



NOTES 6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Litige fiscal TVA

Litiges prud'homaux et divers risques salariaux

Risques fiscaux, sociaux et autres

Provisions pour risques et charges

	31.12.16	2015
	-	5 428
	1 030	846
	1 718	2 168
	2 748	4 442



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des TUP et Reclas.	31.12.16
Litige fiscal TVA	5 428	-	(2 520)	-	(2 908)	-
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	846	328	(169)	-	25	1 030
Risques fiscaux, sociaux et autres	2 168	146	(596)	(70)	70	1 718
TOTAL PROVISIONS						2 748

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Les reprises de provisions utilisées correspondent au dénouement :

- de litiges salariaux pour 169 milliers d'euros ;
- du contrôle fiscal sur le CIR des périodes 2013 à 2015 pour un montant de 596 milliers d'euros.

Litige fiscal TVA

Cf. Note 11 – Dettes d'exploitation et autres

NOTE 10 Dettes financières

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2016 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Échéances			31.12.15
	- 1 an	1 à 5 ans		
Emprunts obligataires	25 000	-	25 000	25 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	14	14	-	14
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	25 014	14	25 000	25 014
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	78 080	19 520	58 560	34 600
Intérêts courus non échus	5	5	-	52
Tirage <i>factor</i>	5 857	5 857	-	5 571
Concours bancaires courants	8 330	8 330	-	5 785
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	92 272	33 712	58 560	46 008
Dettes rattachées à des participations Groupe	39 361	-	39 361	56 978
Caution reçue	1 152	1 152	-	1 152
Intérêts courus vis-à-vis des filiales à payer	84	84	-	124
DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	40 597	1 236	39 361	58 254
TOTAL	135 883	35 042	94 361	109 276

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

<i>Autres Emprunts obligataires</i>	
Nombre d'obligations émises	250
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	25 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	3,947 %
Date prévue de remboursement	27.12.2019

EMPRUNTS

Emprunt auprès du pool bancaire

Dans le cadre de la restructuration de la dette bancaire, Gfi Informatique a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué le 9 octobre 2015 d'un montant de 82,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la Société avait déjà tiré pour 34,6 millions d'euros, et durant l'exercice 2016 elle a réalisé les tirages suivants :

- un premier tirage complémentaire a été effectué le 23 mars 2016 pour un montant de 7 132 milliers d'euros en vue de financer l'acquisition du groupe Impaq par la filiale suisse Gfi International ;
- un deuxième tirage complémentaire a eu lieu le 31 octobre 2016 pour un montant de 26 330 milliers d'euros en vue de financer l'acquisition du groupe Roff par la filiale portugaise Gfi Portugal Tecnologias de informaçao ;

un troisième tirage complémentaire a eu lieu le 2 novembre 2016 pour un montant de 14 538 milliers d'euros en vue de financer l'acquisition du groupe Efron par la filiale espagnole Gfi Grupo Corporativo.

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires ainsi que l'emprunt obligataire, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et/ou semestrielles.

Sur la base du bilan et des performances 2016, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication. Des informations détaillées sont fournies en note 6 des états financiers consolidés.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, le Groupe s'est engagé à respecter certains plafonds d'investissements nets.

NOTE 15 Dettes d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	31.12.16	dont charges à payer	31.12.15
AVANCE ET ACOMPTES	552	-	695
Fournisseurs	32 507	-	28 270
Factures non parvenues	29 828	29 828	21 004
DETTES FOURNISSEURS	62 335	29 828	49 274
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	756	-	873
Provision congés payés, 13e mois et ARTT	22 347	22 347	20 714
Provision pour bonus	2 641	2 641	2 748
Autres dettes envers le personnel	1 777	1 777	2 199
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	20 559	-	23 340
Charges sociales sur provisions congés payés, 13° mois et ARTT	10 979	10 979	10 172
Provision Organic	1 044	1 044	879
Autres provisions sur charges (bonus, taxe apprentissage, taxe sur l'effort construction...)	8 731	8 731	8 322
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	46 988	46 988	43 399
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	7 091	-	4 465
État, Impôts sur les bénéfices	177	-	443
CET	940	940	422
TVTS	41	41	43
Dette Litige Fiscal TVA	2 908	-	-
DETTES DIVERSES	126 979	95 488	118 010
Fournisseurs d'immobilisations	672	-	1 362
DETTES DIVERSES	672	-	1 362
Avoirs à établir	7 510	7 510	8 714
Créditeurs divers	1 404	1 404	1 821
DETTES DIVERSES	8 914	8 914	10 548

6



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

L'ensemble des dettes d'exploitation est à moins d'un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

Litige fiscal TVA

La dette pour le litige fiscal TVA correspond au solde de la notification des redressements portant sur les années 2004, 2005 et 2006 et non encore versée au trésor public. Le vérificateur a remis en cause l'exonération de TVA sur certaines livraisons intracommunautaires. Les redressements notifiés en 2007 et 2008 portent sur une somme globale de 8,5 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter les intérêts de retard pour 1,3 million d'euros, ainsi que les majorations de 40 % pour manquements délibérés soit 3,4 millions d'euros, soit un total, intérêts et majorations compris de 13,2 millions d'euros.

Gfi Informatique a contesté vigoureusement les propositions de rectification. L'administration a émis un avis de mise en recouvrement en février 2010, rendant nécessaire pour Gfi Informatique le provisionnement des redressements (hors pénalités), soit un montant de 9 752 milliers d'euros qui a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2009.

Les intérêts de retard à compter de la date de mise en recouvrement ont été provisionnés. Ils s'élèvent à 13 milliers d'euros au titre de 2015 et 1 564 milliers d'euros au titre des exercices précédents.

Gfi Informatique considère que ces redressements ne sont pas justifiés, ni en droit, ni en fait et a engagé la défense de sa position devant les juridictions compétentes. Gfi Informatique relevant de

nombreuses contradictions dans le jugement et l'absence de réponse, notamment à une demande de question préjudicielle à poser devant la CJUE, a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Versailles le 6 février 2013.

Par un arrêt rendu le 19 novembre 2015, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a débouté Gfi Informatique de sa demande. La Société a de ce fait comptabilisé une provision pour manquements délibérés, soit 3,4 millions d'euros au cours de l'exercice.

Maintenant son analyse, Gfi Informatique a entamé un pourvoi devant le Conseil d'État en date du 19 janvier 2016. Un arrêt intervenu le 22 juillet 2016 a débouté Gfi Informatique de sa demande.

En conséquence, la Société a décidé de comptabiliser en charge à payer le solde des pénalités dues à l'administration et a procédé à l'annulation des écritures comptables visant à constater une créance sur l'état provisionnée à 100 %.

Des versements sont intervenus :

- pour un montant total de 4 834 milliers d'euros au titre de 2013 ;
- pour un montant de 2 000 milliers d'euros au titre de 2014 ;
- pour un montant de 2 467 milliers d'euros au titre de 2015 ;
- pour un montant de 2 520 milliers d'euros au titre de 2016.

6.2.5 Notes sur le compte de résultat

NOTE 12 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

Ventes de marchandises

Ventes de services

en %

	France	Étranger
6 628	6 567	61
675 477	659 734	15 743
100 %	98 %	2 %

NOTE 13 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 3 408 milliers d'euros, dont :

- 1 425 milliers d'euros concernant des frais de développement activés ;
- 1 983 milliers d'euros concernant des logiciels destinés à un usage interne.

NOTES Reprises de dépréciations, provisions
et transferts de charges

(en milliers d'euros)	2016	2015
Reprises dépréciations sur actif circulant	274	203
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	640
Transfert de charges	8 830	5 626
	9 104	6 469

Les transferts de charges comprennent les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 2 266 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagements pour 1 442 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit des acquisitions de nouvelles participations pour 1 898 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges pour 3 224 milliers d'euros.

NOTES Dotations aux amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 513	1 537
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 033	1 505
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir (note 7)	232	989
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	116	317
Dotations aux dépréciations pour risques et charges	-	-
	7 894	4 348





NOTE 16 **Résultat financier**

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Revenus des titres de participation	7 000	5 500
Revenus des comptes courants	1 665	1 589
Produits net sur cessions de VMP	1	2
Gains de change	4	16
Autres produits financiers	50	4 884
Reprises de dépréciations des titres de participation	-	10 033
Reprises pour autres provisions financières	6 000	32
PRODUITS FINANCIERS	14 720	22 056
Intérêts sur emprunts	(1 481)	(2 334)
Intérêts sur compte-courant	(413)	(471)
Intérêts bancaires	(315)	(288)
Intérêts d'affacturage	(200)	(107)
Pertes de change	(108)	(42)
Dépréciations des titres de participation	(6 434)	(3 200)
Dépréciations de créances rattachées à participation	(257)	(10)
Autres charges financières	(245)	(728)
CHARGES FINANCIÈRES	(9 453)	(7 180)

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

La Société a reçu les dividendes suivants de la part de ses filiales :

- Gfi Progiciels a versé des dividendes pour un montant de 2 000 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique-Productions a versé des dividendes à hauteur de 2 000 milliers d'euros ;
- Gfi Portugal Tecnologias de informacao a versé des dividendes pour un montant de 3 000 milliers d'euros.

DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PARTICIPATION

Les dépréciations des titres de participations se décomposent de la manière suivante:

- Gfi Consulting pour un montant de 434 milliers d'euros ;

Awak IT pour un montant de 4 000 milliers d'euros ;

Gfi Informatique Entreprise Solutions pour un montant de 2 000 milliers d'euros.

La provision pour dépréciation des titres de participation Gfi International a été reprise à hauteur de 6 000 milliers d'euros.

DÉPRÉCIATIONS DE CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Ces dépréciations concernent les intérêts de compte-courant de la filiale allemande Gfi GMBH pour un montant de 257 milliers d'euros.

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Les autres charges financières comprennent essentiellement les commissions d'engagement pour un montant de 198 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES
Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2016	Produits exceptionnels 2016	Charges exceptionnelles 2016
Perte créance litige TVA (note 11)	(14 729)	-	(14 729)
Coûts des licenciements	(2 266)	-	(2 266)
Coût des études et audit d'acquisitions	(1 898)	-	(1 898)
Honoraires divers	(1 162)	-	(1 162)
Coût des loyers et charges versés sur bureaux vacants	(1 442)	-	(1 442)
Coûts des redressements fiscaux	(598)	-	(598)
Autres	248	272	(24)
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	(21 847)	272	(22 119)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	(18)	56	(74)
Cessions d'immobilisations corporelles, Prix de vente et VNC des éléments cédés	(160)	1 427	(1 587)
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	(178)	1 483	(1 661)
Reprise de provision et dépréciation sur litige TVA (note 11)	14 729	14 729	-
Dotations nettes des reprises de provisions pour risques et charges	450	1 850	(1 400)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	(1 066)	1 574	(2 640)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	(159)	169	(328)
Autres dotations et reprises	70	70	-
DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	14 024	18 392	(4 368)
Montant des provisions et dépréciations	(8 001)	20 147	(24 148)

LITIGE FISCAL TVA

Cf. Note 11 - Dettes d'exploitation et autres.

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Nets des reprises de provisions correspondantes, ces coûts s'élèvent à 2 425 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDIT D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de notre stratégie de croissance externe. Ils s'élèvent à 1 898 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restant inoccupés durant l'exercice soit un montant de 1 442 milliers d'euros.



NOTE 18 Participation des salariés

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Gfi Informatique, Gfi Progiciels, et Gfi Informatique-Production la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

L'UES distribuera 246 milliers d'euros de participation au titre de l'année 2016.

NOTE 19 Impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 6 829 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	2016
Résultat net comptable	31 192	(8 001)	23 191
Impôt sur les sociétés	(6 829)	-	(6 829)
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	24 363	(8 001)	16 362
Réintégrations	1 661	7 996	9 657
Déductions	(15 137)	(10 100)	(25 237)
BASE IMPOSABLE TRANSMISE AU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE	10 887	(10 105)	782
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			1 821
Impôt sur les bénéfices, charge du groupe d'intégration fiscal			(65)
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			1 756
Contribution sur les dividendes versés et autres			(473)
Carry-back			131
Crédit d'impôt recherche			5 415
TOTAL IMPÔT DÉDUCTIBLE			6 829

Ces montants prennent en compte la rétroactivité fiscale de la TUP Gfi Consulting.

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2016 comprend le résultat des 14 sociétés suivantes :

Gfi Informatique, Gfi Progiciels, Gfi Infogen Systems, Gfi Informatique-Production, Gfi Informatique Entreprise Solutions, Gfi Business Transformation, Addstones, Cognitis France, Awak'IT, Tikawa, ITN Consultants, Gfi Informatique et Télécom, S.C.I Gifimo, Business Document.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, Gfi Informatique a utilisé des pertes fiscales des filiales intégrées suivantes : Gfi Progiciels, Gfi Informatique Télécom, Gfi Informatique Entreprise Solutions, Cognitis France, ITN Consultants, Awak'IT et Tikawa Productions, et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable :

- de 23 022 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère ;
- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 047	349
TOTAL	1 047	349

Autres informations

Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2016	2015
Garanties de paiement des loyers	385	382
Garanties sur contrats clients	437	436
Garanties sur contrats fournisseurs	33	69
CAUTIONS BANCAIRES	855	887
Cautions bancaires	1 000	1 000
GARANTIES DONNÉES AU PROFIT DE FILIALES	1 000	1 000
Contrats de location immobilière	33 531	32 765
Contrats de location mobilière	3 146	5 728
ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	36 677	41 493
Indemnités de départ à la retraite	22 981	19 798
AUTRES	22 981	19 798

Une caution bancaire a été donnée au profit de Gfi Progiciels pour un montant de 1 000 milliers d'euros.

Engagement sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

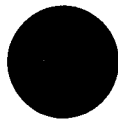
- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2016, l'engagement correspondant s'élève à 18,2 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2016, l'engagement correspondant s'élève à 4,9 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2016, l'engagement correspondant s'élève à 3,2 millions d'euros ;

- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2016, l'engagement correspondant s'élève à 3,5 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2016, l'engagement correspondant s'élève à 3,7 millions d'euros

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- à moins d'un an : 1 512 milliers d'euros ;
- à plus d'un an : 1 634 milliers d'euros.



Engagements sur contrats de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail au 31 décembre 2016.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2016 par versement auprès d'un organisme collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2017 pour un montant de 1 108 milliers d'euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Gfi Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 22 981 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 19 798 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentéisme basé sur le *turn-over* par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2016 ressortant entre 9,1 % et 12,9 % selon les sociétés ;
- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE 2006-2008 par sexe.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,75 % (*versus* 2,00 % fin 2015).

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS
AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

Sûretés données en garantie

Le 30 octobre 2012, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production en faveur du Trésor public, en garantie de la créance relative au litige TVA.

Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiciels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit du 9 octobre 2015.

**Autres engagements donnés dans le cadre des
opérations de financement**

**LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25. Des informations détaillées sont fournies en note 6 des états financiers consolidés.

CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT MAJORITAIRE

La convention de crédit du 9 octobre 2015 auprès d'un pool d'établissements bancaires ainsi que l'emprunt obligataire émis en 2014 comportent une condition de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement d'actionnaires de référence.

L'entrée au capital de Mannai Corporation avait donné lieu à des autorisations spécifiques préalables et la réalisation de cette opération n'a pas donné lieu à un remboursement anticipé des crédits liés.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France et de son emprunt obligataire, le Groupe est engagé à respecter des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés dans la note 6.5 des états financiers consolidés « Risques de liquidité ».

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2016, Gfi Informatique dispose des instruments financiers suivants :

(en milliers d'euros)				Échéances					
Nature	Date		Contrepartie	31.12.2016					Juste Valeur
	d'émission	Échéance			2017	2018	2019	2020	
Swap Taux Fixe	31.12.15	30.09.20	CACIB	18 080	4 520	4 520	4 520	4 520	(85)
CAP	31.12.15	30.09.18	CACIB	12 000	3 000	9 000	-	-	2
				30 080	7 520	13 520	4 520	4 520	(83)

L'exposition de Gfi Informatique au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de swap et de Cap sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2016, après prise en compte des instruments de couverture, 53 % de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Gfi Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 21 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2016 aux dirigeants se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2016	836	336	4	230	1 406
2015	696	2 300	4	195	3 195

NOTE 22 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Effectif moyen	2016	2015
Cadres	5 069	4 550
Employés, techniciens, agents de maîtrise	464	393
TOTAL	5 533	4 943



NOTE 23 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016
Participations brutes	155 127
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	77 235
Dépréciations des immobilisations financières	36 110
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçus	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	10 189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(8 603)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	(518)
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(7 091)
Autres dettes : avoirs à établir	(1 296)
Comptes courants débiteurs	52 290
Dépréciations des comptes courants débiteurs	-
Comptes courants créditeurs	(38 437)
Dettes rattachées à des participations	(1 000)
Produits d'exploitation	40 757
Charges d'exploitation	(161 450)
Produits financiers	8 665
Charges financières	(413)

NOTES 26 **Tableau des filiales et des participations**

Les filiales de Gfi Informatique SA sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social	N° SIREN	
PARTICIPATIONS FRANÇAISES			
Gfi Progiciels SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993
Gfi Informatique-Production SA	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578
Gfi Business-Transformation SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937
Gfi Informatique &Télécom	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293
Gfi Conseils Informatique Solutions	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139
Awak'IT (S&I) SAS	67, rue d'Aguesseau	92100 Boulogne-Billancourt	412 013 922
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237
Somafor SARL	9, rue Benoit-Malon	92150 Suresnes	389 150 137
Gfi Informatique Telecom SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293
Cognitis France SAS	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	348 786 799
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	145, boulevard Victor-Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES			
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890
Gfi Benelux	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 427 608 266
Gfi PSF Sarl	ZI Am Bann, 2 rue de Drosbach	L-3372 Leudelange	LU-219 410 25
Gfi Infrastructure Services SA (ex-Computacenter)	13-15, Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52.391
Gfi NV	Square de Meeûs 38/40	B-1000 Bruxelles	0 450 798 491
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. - 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607
Gfi Maroc Offshore	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. - 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083
Somafor RCI SA	06 II Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-ABJ-1989-B-33816





COMPTES SOCIAUX ANNUELS
Notes annexes aux comptes sociaux annuels

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %
A- FILIALES (10 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
Participations françaises				
Gfi Progiciels SAS	France	7 978	5 421	100,00 %
Gfi Informatique-Production SA	France	10 910	6 186	100,00 %
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	France	347	977	100,00 %
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	France	1	-	100,00 %
S.C.I. Gifimo	France	1	297	100,00 %
Awak'IT (S&I) SAS	France	102	1 681	100,00 %
Gfi 7 SARL	France	1	-	100,00 %
Gfi 8 SARL	France	1	-	100,00 %
Gfi 9 SARL	France	1	-	100,00 %
Somafor SARL	France	8	406	70,00 %
Gfi Informatique Telecom SASU	France	340	345	100,00 %
Gfi Business Transformation SAS	France	2 037	685	100,00 %
Cognitis France SAS	France	3 500	3 515	100,00 %
Participations étrangères				
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Portugal	1 500	4 685	100,00 %
Gfi Benelux	Belgique	225	(1 959)	100,00 %
Gfi PSF SARL	Luxembourg	370	430	100,00 %
Gfi Infrastructure Services SA (ex-Computacenter)	Luxembourg	2 059	(1 570)	100,00 %
Gfi NV	Belgique	62	2 362	99,80 %
Gfi International	Suisse	30 161	(10 470)	100,00 %
Holding Gfi Informatique Maroc	Maroc	1 656	178	100,00 %
Gfi Maroc Offshore	Maroc	36	1 104	100,00 %
Somafor RCI SA	Côte d'Ivoire	228	293	70,00 %
B- AUTRES PARTICIPATIONS		7 212	17 208	
C- ACTIONS AUTO-DÉTENUES				

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-	-	1 194	31	-
327	327	626	-	-	9 651	(1 763)	-
2 037	2 037	-	-	-	7 480	274	-
6 288	6 288	8 927	-	-	27 959	(443)	-
10 923	10 923	24 270	-	-	20 843	456	3 000
235	235	1 687	-	-	1 264	61	-
920	920	-	-	-	5 113	345	-
1	1	-	-	-	1 279	30	-
2 260	2 260	-	-	-	18 249	130	-
74 599	62 696	291	-	-	2 066	(415)	-
1 895	1 895	-	-	-	-	13	-
36	36	-	-	-	6 595	642	-
170	170	749	-	-	1 872	(213)	-
602	602	12 524	-	-	68 621	761	-
962	962						
22 075	22 075	50 421	-	1 000	69 609	3 852	2 000
21 311	21 311	68	-	-	139 212	6 191	2 000
4 803	2 803	4 110	-	-	9 075	(1 477)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	183	593	-
5 650	1 650	1 838	-	-	3 059	(3 383)	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
1	1	-	-	-	-	-	-
30	30	430	-				



6.3. AUTRES INFORMATIONS

6.3.1 Résultat financier des 5 derniers exercices

(en milliers d'euros)		2015	2014	2013	2012
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	133 141	131 960	108 901	108 901	108 901
Nombre d'actions émises	66 550 771	65 980 266	54 450 342	54 450 342	54 450 342
Nombre d'obligations convertibles	-	-	10 074 417	10 077 917	10 080 645
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires hors taxes	682 105	576 109	487 628	450 651	424 500
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	10 649	14 648	9 639	9 778	24 296
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(6 829)	(5 849)	(6 288)	(5 507)	(4 538)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	23 191	16 731	16 061	13 019	10 404
Montant des bénéfices distribués	9 875 ⁽²⁾	9 897	5 445	5 438	3 267
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION					
Résultat avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,26	0,31	0,29	0,28	0,53
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,35	0,25	0,29	0,24	0,19
Dividende	0,15 ⁽²⁾	0,15	0,10	0,10	0,06
IV - PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	5 533	4 943	4 452	4 325	4 222
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	246 468	217 179	192 142	182 409	176 042
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	110 864	98 096	86 285	82 998	83 451

(1) La charge d'impôt négative est un produit lié, notamment, aux effets des intégrations fiscales et du carry-back.
(2) Soumis à décision de l'Assemblée générale.

Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Valeur nette comptable au 31.12.16
PARTICIPATIONS FRANÇAISES		
Gfi Progiciels SAS	10 466 439	22 075
Gfi Informatique-Production SA	351 925	21 311
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	5 925	2 803
Gfi Business-Transformation SAS	203 700	2 037
Gfi Informatique Telecom SASU	21 250	327
Gfi Conseils et Intégration de Solutions	100	1
S.C.I. Gifimo	651	1
Awak'IT (S&I) SAS	10 200	1 650
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Somafor SARL	350	30
Cognitis France SAS	3 500 000	6 288
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES		
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	12 000	10 923
Gfi Benelux	88 464	235
Gfi PSF SARL	3 700	920
Gfi NV	1 259	2 260
Gfi International	9 428 334	62 696
Holding Gfi Informatique Maroc	185 000	1 895
Gfi Maroc Offshore	4 000	36
Grupo Corporativo GFI Informatica SA.	100 000	602
Somafor RCI	10 500	170
Gfi Infrastructure Services (ex-Computacenter)	10 000	1
ACTIONS AUTO-DÉTENUES		
Gfi Informatique	149 000	962
		137 226
Dépôt à terme Banque Palatine		-
Dépôt à terme SG		5 000
		5 000
Sicav Monétaire Plus		-
OPCVM Monétaire ODDO		-
		-



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHIFFRE D'AFFAIRES

La note « Chiffre d'affaires » de la section « Règles et principes comptables » de l'annexe expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et leur correcte application.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de la section « Règles et principes comptables » de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des fonds de commerce, des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La note « Provisions » de la section « Règles et principes comptables » et la note 9 « Provisions pour risques et charges » de la section « Notes sur le bilan » de l'annexe exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard

Pierre Jouanne



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

6.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société Auteuil Conseil

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et directeur général de votre société, et gérant de la société Auteuil Conseil.

Complément d'honoraires au titre de 2016

Nature, objet et modalités

Votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil. Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil intervient au profit de votre société dans les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de société de services informatiques et de ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est M. Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil perçoit des honoraires. Le Conseil d'administration du 23 février 2017 a autorisé votre société à signer un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007. Cet avenant, signé le 23 février 2017, prévoit un complément d'honoraires d'un montant de € 316 666 hors taxes au titre des prestations de la société Auteuil Conseil réalisées en 2016.

La conclusion de cette convention a été motivée par la volonté du Conseil d'administration de s'assurer de la stabilité du management, et de bénéficier de l'expertise de la société Auteuil Conseil quant au développement du groupe, notamment par la réalisation d'opérations de croissance externe.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2016 une charge de € 1 116 666 hors taxes au titre des avenants et du contrat initial.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du groupe

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 17 mars 2009 a autorisé la modification de l'ensemble des conventions fiscales conclues avec les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France afin de permettre une restitution systématique à la filiale en perte de l'économie d'impôt qu'elle procure au groupe.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aucune modification n'a été apportée à ce stade aux conventions fiscales initiales. Aucune économie d'impôt n'a été restituée par votre société au titre de l'exercice 2016.

2. Avec M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre société

Nature et objet

Clause de non-concurrence.

Modalités

Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention de non-concurrence conclue avec M. Vincent Rouaix, le 18 décembre 2007. Cet avenant, signé le 29 mars 2013, fixe le montant forfaitaire à verser par votre société, à titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence, souscrit par M. Vincent Rouaix, à € 850 000.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale du 28 juin 2016, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 15 avril 2016.

3. Avec la société Auteuil Conseil

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, Président du Conseil d'administration et Directeur général de votre société, et gérant de la société Auteuil Conseil.

Nature, objet et modalités

Votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil. Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil intervient au profit de votre société dans les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de société de services informatiques et de ressources

humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est M. Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil perçoit des honoraires. Le Conseil d'administration du 22 décembre 2015 a autorisé votre société à signer des avenants au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007.

L'avenant signé le 23 décembre 2015 a fixé le montant des honoraires annuels à € 800 000 hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'avenant signé le 23 décembre 2015 a fixé un complément exceptionnel d'honoraires d'un montant maximal de M€ 2 hors taxes à verser par votre société au plus tard le 31 mars 2018, sous réserve (i) de la réalisation définitive de l'opération de Prise de Participation de la société Mannai Corporation, (ii) de l'atteinte d'un objectif de résultat net du groupe GFI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et enfin (iii) de l'atteinte d'un objectif de marge opérationnelle du groupe GFI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'avenant signé le 4 mars 2016 a fixé le montant des honoraires complémentaires au titre des prestations de la société Auteuil Conseil réalisées en 2015 à € 336 000 hors taxes.

Comme évoqué ci-avant, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2016 une charge totale de € 1.116.666 hors taxes au titre des avenants et du contrat initial.

L'Assemblée générale du 28 juin 2016 a pris acte de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration pour l'allocation d'un honoraire complémentaire exceptionnel d'un montant maximal de M€ 2 hors taxes, à verser par votre société en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs de performance, à définir ultérieurement, et liés à la marge opérationnelle et au résultat net du groupe.



Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton international

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

6.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET DES MEMBRES
DE LEUR RESEAU

Le tableau ci-dessous présente les honoraires pris en charge au titre des exercices 2015 et 2016.

(en euros)	GRANT THORNTON				ERNST & YOUNG				TOTAL			
	2016		2015		2016		2015		2016		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	386 214	89%	336 252	99%	846 004	58%	646 900	69%	1 232 218	65%	983 152	77%
pour l'émetteur	295 000	68%	254 000	75%	338 000	23%	265 000	28%	633 000	33%	519 000	41%
pour les sociétés intégrées globalement	91 214	21%	82 252	24%	508 004	35%	381 900	41%	599 218	32%	464 152	36%
Prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes	45 475	11%	4 500	1%	602 400	41%	274 100	29%	647 875	34%	278 600	22%
pour l'émetteur	45 475	11%	4 500	0	602 400	41%	274 100	29%	647 875	34%	278 600	22%
pour les sociétés intégrées globalement	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	-	-	0%
SOUS-TOTAL	431 689	100%	340 752	100%	1 448 404	99%	921 000	98%	1 880 093	99%	1 261 752	99%
AUTRES SERVICES												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	15 576	1%	14 700	2%	15 576	1%	14 700	1%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	15 576	1%	14 700	2%	15 576	1%	14 700	1%
TOTAL	431 689	100%	340 752	100%	1 463 980	100%	935 700	100%	1 895 669	100%	1 276 452	100%

INFORMATIQUES COMPLÉMENTAIRES



7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	197	7.2. RESPONSABILITÉS CONCERNANT LA DIRECTION GÉNÉRALE	199
7.1.1. Dénomination sociale et siège social	198	7.3. RESPONSABILITÉS CONCERNANT	200
7.1.2. Forme juridique	198	7.4. RESPONSABILITÉS CONCERNANT DES COMPTES	202
7.1.3. Date de constitution et durée de la Société	198	7.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires	202
7.1.4. Objet social (article 2 des statuts)	198	7.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants	202
7.1.5. Registre du commerce et des sociétés	198	7.5. COMMUNICATION D'INFORMATION	203
7.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	198	7.5.1. Calendrier de publication 2017	203
7.1.7. Exercice social	199	7.5.2. Responsable de l'information	203
7.1.8. Assemblées générales (article 17 des statuts - modifié par l'Assemblée générale du 24 mars 2016)	199	7.6. TABLE DES MATIÈRES	204
7.1.9. Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)	199		
7.1.10. Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)	199		
7.1.11. Participations significatives	199		
7.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables (article 7 des statuts)	200		
7.1.13. Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des statuts - modifié par l'Assemblée générale du 28 juin 2016)	200		
7.1.14. Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)	200		



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements concernant la Société

7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Dénomination sociale et siège social

Gfi Informatique – 145, Boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen – France

7.1.2. Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

7.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

7.1.5. Registre du commerce et des sociétés

385 365 713 RCS BOBIGNY Code APE et dénomination du secteur d'activité 6.202 A Conseil en systèmes informatiques.

7.1.6. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société : 145, Boulevard Victor-Hugo – 93400 Saint-Ouen.

7.1.1 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.2 Assemblées générales (article 17 des statuts - modifié par l'Assemblée générale du 24 mars 2016)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi. Peuvent seuls participer aux Assemblées les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur ayant justifié de la propriété de leur titre conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce.

7.1.3 Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée générale peut décider de prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

7.1.4 Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

7.2 Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements concernant la Société

1112

**Identification des détenteurs de titres au porteur :
Titres au Porteur Identifiables (article 7 des statuts)**

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

1113

**Nomination et révocation des administrateurs
(article 11 des statuts - modifié par l'Assemblée générale
du 28 juin 2016)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois à dix-huit membres.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées générales, par suite de décès ou démission, le Conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'Assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, un administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le Comité central d'entreprise de la Société. En cas de vacance du siège avant l'arrivée du terme normal, la désignation d'un remplaçant a lieu dans les mêmes conditions pour la durée résiduelle du mandat initial.

Lorsque le Conseil d'administration est composé d'un nombre supérieur à douze membres, un second administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le Comité d'entreprise européen. Si le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'Assemblée générale ordinaire devient égal ou inférieur à douze, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuit jusqu'à son terme.

1114

Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsable du document

7. LE PROPOSANT SE CONCERTANT AVEC LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Vincent Rouaix est Président-directeur général.

7/1/2016 10:00 AM - DOCUMENT

Monsieur Vincent Rouaix

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, figurant aux chapitres 1 à 4 ainsi que leurs renvois aux chapitres 5 et 6, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques incluses par référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations suivantes :

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, contient une observation attirant l'attention sur la note 8.2 « Écarts d'acquisition » de la section Notes annexes aux états financiers consolidés de l'annexe qui expose notamment les tests de sensibilité sur l'évaluation des écarts d'acquisition.

Fait à Saint-Ouen, le 7 avril 2017

Le Président-directeur général

Vincent Rouaix

7



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsables du contrôle des comptes

4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

4.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie

Représenté par M. Pierre Jouanne

Date de première nomination : 21 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (durée du mandat : 6 exercices).

Grant Thornton

29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. Samuel Clochard

Date de première nomination : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (durée du mandat : 6 exercices).

4.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Auditex

Tour First – 1, place des Saisons – Paris La Défense 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 21 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (durée du mandat : 6 exercices).

Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC

22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 19 mai 2010.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (durée du mandat : 6 exercices).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communication financière

7 2017 COMMUNICATION FINANCIÈRE

7 2017 Calendrier de publication 2017

Date de publication	
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2016	1 ^{er} février 2017
Résultats annuels 2016	23 février 2017
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2017	3 mai 2017
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2017 et résultats du 1 ^{er} semestre 2017	27 juillet 2017
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2017	7 novembre 2017

Note : la publication a lieu après clôture de la Bourse.

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Gfi Informatique : www.gfi.world ou auprès de la Direction de la Communication, au 145 Boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen.

7 2017 Responsable de l'information

Cyril Malher
Directeur financier Groupe
145 Boulevard Victor-Hugo, 93400 Saint-Ouen
Tél. : + 33 (0)1.44.04.50.64
E-mail : cyril.malher@gfi.fr





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance et index

7.6. TABLE DE CONCORDANCE ET INDEX

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables	7.3
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.3
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Information sur les contrôleurs légaux des comptes	7.4
2.2	Changements	n/a
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	n/a
3.2	Périodes intermédiaires	n/a
4	Facteurs de risques	1.13
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	n/a
5.2	Investissements	1.7.6
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	1.3
6.2	Principaux marchés	1.3
6.3	Dépendance	néant
6.4	Position concurrentielle	1.13.3
7	Organigramme	
7.1	Groupe	1.4
7.2	Filiales	6.2.6 note 24
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	néant
8.2	Aspects environnementaux	2.2, 2.4.2
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.5, 1.6
9.2	Résultat opérationnel	1.5, 1.6
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	3.4
10.2	Flux de trésorerie	1.5.2
10.3	Structure de financement	1.5.2
10.4	Restriction	n/a
10.5	Sources de financement	1.5.2, 3.4.3
11	Recherche et Développement, brevet et licences	1.9
12	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances	1.10
12.2	Influence	1.10
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	n/a
13.2	Rapport	n/a
13.3	Comparaisons	n/a
13.4	Actualisation	n/a
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	
14.2	Conflits d'intérêts	4.1.3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance et index

15	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération	4.1.2, 5.2 note 15
15.2	Pensions de retraite ou autres avantages	4.1.2, 5.2 note 15
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1	Mandats	4.1.1
16.2	Contrats de service	4.1.1
16.3	Comités	4.2.1
16.4	Conformité	4.2.2
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	1.11, 2.1 et 2.4.1
17.2	Participations et options de souscription d'actions des mandataires sociaux	4.1.2
17.3	Participation des salariés	1.11.1
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	3.2
18.2	Droits de vote	3.2
18.3	Détention et contrôle	3.2
18.4	Accords liés au contrôle	3.2
19	Opérations avec des apparentés	néant
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière	
20.1	Informations financières historiques	n/a
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	n/a
20.3	États financiers	5 et 6
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.3 et 6.4
20.5	Date des dernières informations financières	n/a
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	1.8.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.13
20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.5.2, 5.2 note 6
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	3.1.1
21.2	Acte constitutif et statuts	7.1
22	Contrats importants	n/a
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	n/a
23.2	Attestation	n/a
24	Documents accessibles au public	7.5
25	Informations sur les participations	1.8.1, 1.8.6, 6.2.6 note 24



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE GFI
INFORMATIQUE DU 22 MAI 2017**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE 2016

HUITIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et fixation du dividende*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, fait apparaître un résultat net de 23 191 170,60 euros.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter et de répartir ce résultat net de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2016 :	23 191 170,60 euros
Affectation à la réserve légale	1 160 000,00 euros
Solde :	22 031 170,60 euros
Report à nouveau antérieur	34 917 975,64 euros
Résultat distribuable	56 949 146,24 euros
Dividendes	9 985 615,65 euros
Solde affecté en report à nouveau	46 963 530,59 euros

Ce dividende de 0,15 euro par action sera détaché de l'action le 26 mai 2017 et mis en paiement à compter du 30 mai 2017.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à Nouveau ».

Le montant du dividende distribué sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts (CGI).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des revenus distribués au titre des trois précédents exercices éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3° de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

(en euros)	2015	2014	2013
Valeur nominale	2	2	2
Dividende par action	0,15	0,10	0,10
Montant total des dividendes versés	9 875 233	5 432 937	5 437 940
Montant des dividendes éligibles à l’abattement	9 875 233	5 432 937	5 437 940

Voix Pour : 64 032 676 (99,707 %)

Voix Contre : 187 848 (0,293 %)

Voix Abstention : 0 (0,000 %)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

2015-06-25 14:00:00
2015-06-25 14:00:00